Séance du & Mars 1930

L'an mil neuf cent treute, le deux du mois de Maars, à Smit houres, le Conseil municipal de la Commune d'Esquoutiers, assemble au lieu ordinière de ses Seances, au nombre de Dise huit, en session ordinaire, sous la présidence de housier le Bocteur braisseix, Député, conseiller général, moire; en luite de la Convocation faite par ce dernier, maire de la cité

Commune, le might sin février. Présents: M. M. Braissie, Vaconturière Martial, Vegrand, Days Lachand, Mony, Vacher, hondoly, Serre, Pantie, Harrivand, Bezesud, Eixice, Vouteix, Koche, Joulage et Vattier.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et pouvent déliberer d'après les termes de l'article 50 de la loi du stivil

Absut. W.M. Vacouturiese hartial dit Harcelin Lany, Hazaleique et beilhac.

Le président ouvre la Seauce.

Ha élé, en conformité de l'article 53 de la loi précitée pero c'édé immediatement à l'élection d'un secretaire pris dans le Sein du Conseil;

A. Jaulage ayant obteme au serution la majorité des lif-frages, à été désigné pour rupplir ces fonctions qu'il a accepteés. Il donne lecture du procès verbal de la dernière sion ce qui est adopté lans observations.

Chenin rural de la Forêt - Elargissement -

Sur la demande de la Taye le Conseil municipal est d'airs d'envisager l'élongissement du chemin sural de La Voiet dans le village même.

Eglise - Horloge - Cadram A. le Maine expose que par délibération en date du 33 fevrier 1929, le conseil municipal a pris l'engagement de participer à la dépense nécessitée par les haveux de reparation de la façade Jud du clocher de l'eglier pour une sommes de 3.000°; mais a demande à l'administration des Beaux arts l'ajournement de ce projet pour étudier ce lui du remplacement de l'horloge que pourroit mortifier le execution des reparations envisagees.

Chujamod hui, le projet de remplecement de l'horloge et d'installation de A codrond. est étable; et l'administration des beaux. arts reprend son projet finimitif et

Communde à la Commune de prarticiper à la dépesse.

Par suite de l'augmentation des prix des travaux, le mon.

tant du devis qui était en 1928 de 11.203, 40, le trouve

aujourd'hui de 16.080, 63. mais l'administration des Reacts

arts consent à me pass augmenter la part Contributive

de la Commune soit 3.000; à condition que la Commune

prema à la Charge la totalité de la dépende concernant

le remplacement de l'horloge et l'installation des Cadraus.

Me Maire exprose en outre que le conseil mumicipal n'avait pas adopté le projet d'installation des

4 cadrans à la partie supérieure du Clocher, établé par
l'administration des Beaux. Ints jarce qu'il ne Correspondait
pas à ses désirs. Mais après étude du projet cuvidagé,
il risulte qu'il n'est pas possible de preuse à l'installation de Cadrans lumineux et aignilles lumineuses qui
versionnerait des ouvertures trop grandes dans les muirs
du Clocher et pourait en Compromettre la solicité; et il
paraît préférable d'accepter le deurs présenté par le
service des Beaux-Arts.

Ils dit également que la ammicipalité d'est mise en relations avec plusieurs maisons susceptibles de fouvoirs fournir l'horloge; qu'après examen derieux des rifférentes propositions, la moison Brillé prères faraît être la micus qualifice et faire les meilleures comutations four la fourniture et l'installation d'une horloge électrique.

It le projet de réparation de la face Jud du clocher, étable far l'administration des Beaux. Cuts dont la défeuse totale s'élève à 16.080,63, la Commune devant y participer pour une somme de 3.000.

3º le projet d'installation des la Cadrans en fer forgé de 1 m 50 de diamètre aux aiguilles en metal étiré dont le montant de la dépense s'élève à la Somme

dont le montant de la dépense Vélève à la Sommue totale de 18.0924 28 à la charge de la Commune.

3º le projet de fourniture et mise en place d'une horloge électrique avec tous accessoires nécessaires à l'installation et la mise en marche dont le montant s'élève à la Sommue de 14.1907; à cette Somme il comment d'y ajouter celle mocassaire pour l'anneuer le courant, pereu les murs sur pour échafondage et imprévus; et qu'on peut évaluer à 2717, 75; soit un total de 16.907, 75.

Et demande au conteil summècipal d'un délibèrer: Le conteil summicipal : considérant qu'à phisieurs reprises il a été cappelé à examiner ces questions qui toutes lui paraissent présenter un interêt général ; Ceprès examen dés documents présentes; Les approuve :

1º la participation de la Commune pour une Somme de 3.0004 à la dépuse de 16.080; 63 pour réparation de la face. Sud du Clocher;

2: l'installation à la partie Lupérieure du clocker de 4 Cadrans en fer forgé de 1 400 de diamètre avec air quilles; dont la dépense est de 1809 2, 23, la journiture et la pose devant être assurées par le service de l'administration des Beaux-Arts

3: l'installation d'une horloge électrique avec tous ac. ceusires dont la déponse d'élève à 1630 pt. 75; la fourniture et la pose devant être assurées par la Commune, le con. seil municipal autorise le Maire à ficasser un mourable de gré à gré avec la maison Brille frères, 38, Boulevard de Kliers, à Vevallois. Terret.

Le conseil municipal, considérant que la somme de 3000 4 pour fant Contributive de la Commune pour la réparation du clocher, celle de 18.092°, 25 pour l'installation des cadrans, et celles de 16.90°, 4° four l'installation de l'honloge et imprevus, soit au total 38.000°, ne preuvent être prélèvées sur les ressources ordinaires de la Commune, dit que cette dépense sera Couverte par empunt.

Le Conteil municipal demande à l'administration des Beaux. Pits de vouloir bien Comprendre dans l'exécution des travaux d'installation des 4 Cadrant: 1º l'installation d'une au plusieurs lampes électriques permettant d'eclairer le lhaque Cadran, la muit; 3: le percement d'un trou dans l'épasseur de Chaque mun permettant de passer la minuterie des Cadrans à l'horlage.

Considérant d'autre part que l'installation de la nouvelle horloge va permettre la suppression de l'ancienne usagée, le consil ommicipal demande au service des Beaux Onts de vouloir bien mettre à l'étude l'enlènement de l'apprentis accolé au clocher et abritant da vielle horloge.

Receveur municipal - 1/0 personnel-

Déliberation approvée Glésifet à scriptin ginisal signé: (teny)

Electrification Campagnes - cession du réseau de Bussy

Ecoles-groupe scolaire. achat de termin-

Station tourisme-association des Maires - adhision -

The le beinet du 4 Moars 1924 et la circulaire de 4. le Mainistre de l'intérieur du 1er Clout 1876;

Considérant qu'en raison des services rendus à la Com-

He est équitable que les romises du Recoveur de la Commune Soient augmentées d'un disseine, à partir du 1º actobre 1129.

Le conseil municipal vote ladite augmentation en faveur de Montieur Andoin . Receveur municipal; et décide que la somme nécessaire sera inscrite dans les budgets des exerces 1920 et Liwants.

to le Maire expose que le syndicat intercommunal d'Eymoutiers, jour l'électrification des Compagnes, a decide que les réceaux existants sur la tenitaire des commes adherentes, et concedes à la C.D. H.V., lui deraient retracedés. He dit que le reseau de Bussy d'ég. montiers entre dans cette Categorie et qu'il doit faire l'objet d'une retrocession au dijudicat intercommunal d'accord ance la C.D.H.V.

It demande au Conteil de l'autoriser a signe l' acte à intervenir.

Lous actes nécessaires aux fuis susmoliquées.

I te haire fait communitre au Consul que conformé. ment aux dispositions d'une frecedente deliberation, il a domande à Madama Venhinger di elle consentiait a ceder à la Commune, et a quelles conditions, toupel situé à Saint-Gilles four la Construction d'un groupe. Scolaire, Madame Kentinger a reponder qu'elle n' avait aucunement l'intention de vendre et qu'elle reheterait plutot.

Le conseil municipal, considérant que cet emplace. ment est le sail convenant à la Situation, engage la municipalité à poursuivre les pourparlers avec 4 me Henlinger pour l'acquisition du terrain.

Le conseil municipal decide l'adhesion de la Commune à l'association des maires des billes toures.

Ecoles - allumage des paèles.

Le conseil municipal examine une demande présen toe from Montieur Raymond Girecteur de l'école de garcons relative à l'allumage des poèles des classes;

Considerant que ce Service est actuellement laisse sure Soins des maîtres; que ce sont les éleves qui allument Chaque matin les poèles des classes; que des accidents preuvent d'en duivre, et engager la responsabilité du maître;

Décide de faire assurer ce service pour une famme. autorise la municipalité à l'entendre aux niveux des intérêto de la Commune avec une pressoure qui voudra J'en charger.

La dépense ainsi nécessitée sera forélevée sur les credits. ouverts pour le Chaufferge des classes (ant. 57 du budget).

Devicherie - inspection des viandes.

Le conseil municipal; Considerant que Like Surice d'estampillage de la viande ne présente accurse garantie, il n'en est de même du Terirce de l'inspection familiare des viandes, assure par le vétérimire.

En effet, les deux visites mensuelles qui ont été faites depuis un an out donné quelques resultats appreciables. Des viondes impropres à la Consommation out été saisies et par cela

Décide de mainteur le service d'inspection sanitaire des vandes.

It domande à 4. Dequillanne, vetérinaire Sanitaire, de vouloir bien Continue à l'assurer dans les mêmes conditions que prendant l'armée 1129. La dépense de 1000 sera inscrite au Budget addition

net de 1930.

Dasenles publiques.

Délibération approuvée le G. le 3 réport le sécrétaire général signé: Teury

Daseules publiques. Le consoil municipal; considérant que la formeture. heures de formeture. de la baseule publique de 12 à 14 houres oblige eux toitement de la préposée qui ont besoin d'en faire usage et suitout les gens de la Campagne qui rement de loin, à une attente

Décide que le surce de la basule publique ne Sera ferme que de 12 heures à 13 houres. mesure qui est ap. pliquée d'aillours depuis le mois de Décembre

La conseil, considérant que mesure entraîne une houre de travail de plus par jour four la prépasée à la basule est d'airs d'accorder à cette employée qui en fait la demande une augmentation de Salaire de Concession d'eau à la

6.0.H.N.

Scolus. Bibliothèques

Motoprompre incendie . Subvention - reglement pour

- Subvention-

de 50 par mois à partir du 1º faurer 1930. La déposse occasionnée soit 600 par au sera inscrite ou budget additionnal 1930.

de talaire de la préposée de trouve ainsi fixé à (1804 600) 2100 far an.

Le conseil municipal examine une demande présent tee for la C.D. H. V. tendant à obtenir une concession d'au from alimenter la Station et un poste d'incendie. Le poste d'incendie serait étable dans les dépendances de la Station. L'eau à l'usage de la Station Serveit mesmée far un Conspteur du Calibre de 20 m, pris en location. adapte.

Le conseil municipal décide qu'une Somme de 1004 Sera attribuée chaque amée à Chacune des bibliothèques des écoles des hameaux . Il vote à cet effet, une Somme de 300 à inscire au budget additionnel 1930.

A le Maire informe le Conseil municipal que dans La Leance du 28 Décembre 1939 la Commission départementale a accorde à la Commme d'Expuontiers une Subvention de 7.460, 80 four acquisition de materiel d'

It que le montant de cette subvention ne sua verse que loreque le conseil municipal aura finis au nom de la Commune, l'engagement d'entretenir en bon état Canalisation d'eau de fonctionnement le materiel acquis.

Le Conseil municipal, remercie la Commission départementale de la Lubrention qu'elle a bien voule allouer à la Commune. He prend l'engagement d' sutretein en bon état de fonctionnement le matériel dont

It le Maire dit en autre qu'il a reçu la motopourfe mentiches the Champeaud, garagita.

He expose qu'il serait desirable à tous points de vue aver guelge un qui pourroit remiser la motopourpe, et voudrait de Charger de la transporter avec une voiture automobile sur les lieux du Sinistre, le cas ciheant. He poure- qu'on doit s'achesser à un mécanicien de préférence, qui est mieux qualifie four le fonctionnement du moteur. It en outre de désigner Jouls personnes capables qui vouchaient cassurer la manœuvre de la motoprompe en tous cal.

Le conseil approuve entrèrement cette idée.

Considerant que 1. 2. Champeand et Cherona, garagites I'en Sont occupies défà au moment des demonstrations; que A Cheroux S'est fait remarque chaque fois qu'ily a en un incendie en prement me part très active au secourt. Est d'airs de demander à 4.4. Champoupe et Chéron I ils consentincient à remiser la motoprompe et les accessiones en assurer l'entretien, et d'engager à la transporter du les lieux du sinistre le cas échéant; de demander à l'Chérant de le charger de son fonctionnement dans Lous les cas et

frendre la direction des manœures Le consul municipal désigne une Commission composée de N. A. Serne, Joulage, Wanivand, Poche et Cyne, Chargee de Tentendre avec 4.4. Champeaud et Cherous et de désigner d'autres personnes susseptibles d'assurer ause tillé. roux la manaure de la motopourpe, et d'établie un projet de règlement déterminant les conditions dans lesquelles Serait assure le Service des manœures d'exercice et en cas de Sinistre, femant la rétribution des hommes charges de ce levrice; ainsi que les indemnisés et frais de déplacement à payer par les Commes voisines qui feront appel au service d'incendie d'symoutiers.

Délitivation approuvé. Se monté lucard. propriétaire rue des Bancs, relative au remplacement le gri à qui via soumis à notre d'une Conduite d'eau en filomb établie dans la rue approprien le 13 mars 1930 des Bancs, et qui n'est plus Sufficante pour aliments. tous sight : riung. les immembles qui y sont branches (surtout depuis l'installation de la mismifacture de lingerie dans cette me) pour une conduite en fonte du même Calibre que celles un flogers ordinavement a Eymoutiers. à la Somme de 2090:

Est d'ais que la conduite en plouse west pas luffe: Sante, et décide de faire établir à la place une conduit en fonte; les travaise suant enecutés pour voie de marché de gre à gre far l'entrepreneur de la ville. Le montant de la dépense de 2010 sera inscrit an budget additionnel 1920.

N. D.OKDEL

Chamberet-

Conduite d'ear - noute de le contait mmicipal, sais d'une demande de 4. Cham-

de la ferme de service -

D'eliberation approgree B. l. Broger, mars 1320 givenal signi. Aluny

Ecoles-Indte de logement à une institutrice.

Wellberstion appromie le 29 juin 1930 9. le Siefet le revoluire ginésel. rigné: Meury

peau, propréture route de Chamberet touchant à l'établises. Lion des acquireurs. ment d'une camalisation d'eau allant juequ'à La maison; est d'airs de faire établir un deirs destravaire à entreprende from cela ; et de demander à 4. Champeaud de fiser dans quelle proportion il entend participer à la déposse.

Ocoles. balayage . Salaire Sur la demande de l'inthresse le conseil rummicipal accorde une augmentation de Salaire de 30 par mois à partin du 1º janvier 1930, à la me Barbe jour le terirce du balayage des 2 nouvelles classes créées four le Cours Comple Son Salaire de trouve ainsi fixe à 130 par mois.

Assistance-réportition des se conteil municipal adopte la répartition des services d'assistance (vaccination, inspection médicale des céoles, consultats d'assistance (vaccination, inspection médicale des écoles, consultations des nouvierons) entre les 4 medeins, qui est propose par la nunicipalité.

> For deliberation en date du 10 hovembre dernier, le conseil municipal a villoui une Tomme de 400 pour indemnité de logement à Madame Soyhot, institutive à ymoutient cette somme de 400 est celle finie pour les Communes de l'importance d'Suproutied fran le burd du 21 hour 1923.

Me Perthat n'accepte pas cette Somme et demande qu'elle soit portée à 1000: Mr. L'inspecteur primaire with à ce Sujet from de. mander igalement que cette indemnité soit girée à 1000! Ho indique notoumment qu'une pareille Somme est demandée pour les maîtres qui de trouvent dans la nême Situation à Saint Léonard.

Le conteil immicipal; considérant que la Voumne de 400 fiseie par le bienet survisie et votée far précédente delle ration n'est fas luffisante pour le pie du loyer d'un logement de 3 pièces à Lymonters;

Contidérant qu'on ne Saurait Comparer Lymouthers à Saint-Léonard pour fixer le prix du loger d'un même logement; que Saint-Léonard est & fois plus important qu' Enjouentiers, et que certainement les fries des loyers y sont

Est d'ais de finer l'indemnité de logement à alloner in Now Peytrot, i 600 par an, qui tui parait Sufficute.

pour se prouver un logement commable; à fartir du 1" estate

Lotissement réclama Me le Maire donne lecture d'une lettre des acquereurs des parse les du lotissement de La Cour, constatant que certains travaire d'amonagement du lotissement n'ont par été executés dans de bonnes conditions, que d'autres ne l'ont pas été du tout; et deman dont au Conseil municipal d'intervenir par tous les moyens en Son pouvoir, augnés des lotiseurs pour les obliger à respecter leurs engagements et à les exécuter conformement aux prescriptions de l'arrêlé préfectoral en date du 21 mai 1926 autoirsant

Le conseil municipal; considérant qu'en effet beaucoup des travaux d'aménagement du lotissement prescrito par l'arrete prefectoral d'autorisation. Luvise n'ont pas encore seu d' execution : Canalisation électrique, branchement de toutes les bornes foutaines dur la conduite d'eau de la ville ; - que d'autres ont été faits dans de nuruvaises conditions: Mun de toutenement, pose de buses en regard de l'entrée de Chaque lot, empierement des ave-

Considerant la mauvaise volonté des lotisseurs; Décide d'intervenir auprès de ces derniers from les obliges à faire exicuter en bonnes et dues farmes tous les travais d'auré. magement du Cotissement, from le 1º anil 1930 It autorise to le Maire à

Deguillaume-

Olignement - demande San Soliberation on date de 7 avil 1949 , beconseil municipal a donné un air favorable à la demande d'alignoment presentée par 1. Dequillaume mançois; et fine da 604 le prix du mitie care de terain de la place à aliene.

A. Dequillaume reproved en offrant 1500 pour l'ensemble du terrain ce qui représente 38. Le mêtre emiron.

are consuit immurcipal me prent accepter cette offre et maintient les conditions de la délibération Susvisée.

Otation de tourisme. A le baire enfor que dans la léance du Fférier 1930 la taxe de rejour - Indvention Chambre d'industrice touristique d'Expundations, applice à donner à la chambre d'industrie - Son airs sur la fixation de la taxe de défour à percevoir

dans la station d' rymouteirs, propose le tarif de 0 "50 par jour et par personne aux exemption des enfants fuguià l'age de 12 ans; alors que le Conseil municipal par délibération de 16 Octobre 1927, avait fine le tarif de la tane à 14 et 0,50. Suivout Categorie, et exemption des enfants jusqu'à l'age de Fant He demande au Conseil municipal de le prononces à

nouveau Sur ces 2 points.

Bains & - Douches 1:50 - Bains Speciaux 2.

qu'il tuit à partir du 1e auil 1920:

Le conseil immicipal est d'airs d'adopter les propositions de la Chambre d'industrie touristique

Décide de modifier le tableou 4 de l'article 6 de sa

délibération Sus indiquée ainsi qu'il Suit : "Le tarif de la tane est fixé à 0.50 par jour et for personne, sans distinction de Catégorie.

Exemption: 14 enfants audersons de 12 aux Le conseil municipal décide en outre de voter une Subvention de 2000 en faveur de la Chambre d'industrie tourisque d'Exprontiers: la dépense, surgente sur prélevée sur les fonds libres par addition au budget de

Chemin V.O. de Bussy - mur de sontenement -

La contail mmmicipal; contidérant que la mise en état du Chemin vicinal ordinaire. Le Bussy nécessité la construction d'un mur de soutenement en face la maison de 11. Lastier dont la dépunse peut belever à 1000. Poet d'avis de faire essecuter les travaux indiques ; la dépense sera finlevier dur le credit ouvert pour entretines des Chemins Viennaux ordinaires.

Il le Maire expose ou contil municipal que l'élargis Covereson des mes de Me le Maire expose ru contact municipal que l'aint gilles, a parand et st. gilles, élai décide dépuis l'année dernière; mais que l'enécution des travaux à cle ajournée faute de Crédits.

Cette annie un crédit de 10.000 est inscrit à l'article It du bridget pour entretien des rues et execution des travaux Sustindiques.

Hodemande an Conteil municipal d'en décider.

l'execution at travaux par vice d'adjudication au rabais sur sommission cacheties, le 6 avril 1320, à 10 heures.

A. A. Voche et Sence Sout disignés pour assister le

Bains-Douches-tarifs-Déliberation approved le g. le Prifét, par 19130 g. le Prifét, par l'aire ginial

Le conteil municipal, considerant que le Compte des dépusses et des vecettes de la gestion des boins-douches fait researtie un défieit sentont frendant l'année 1929, Post d'airs qu'il y a lieu de remodier à cet état de Choles en augmentant les tarifs. It décide de fixer les prix des bains et douches ainsi

Dilberation approuve de destine en les vendant.

Signi: Peure givial

Le de de le Maire expose au Conseil numicipal qu'il existe

dans le Cimeliere I privres de taille appratement à la Commun

du charges son donnée à noture pur les vendant.

Se la filo le servision givial

Le demande que Conseil d'en do
signi: Peure dire Li la

dire Li la

dire Li la

Le conseil municipal est d'aris que ces pierres me sont d'aucune utilité pour la Commune et qu'il y a interet à la vendre.

16 décide en consignence que la vente aura lieu aux. enchères à l'extinction des feux, le dinconche 6 avil 1920, à 10 heures. Et désigne 4 Mb pour assister le Maire.

Dépenses diverses- vote de Crédits.

Vu pour ouverture d'un enjait le la somme de douve mille muit ent gratie mist die Plancs 39 par actoirion au brugged de l'ecurcie G. le Frifet, le regilaire gonial

Le conseil immicipal, considérant que les crédits ouverts au budget de l'année 1929 veux articles: 32 pour entrelien des batiments Communaux, 34 from entretien des fontais nes, 36 pour cutetien et remontage de l'harloge, 84 four location et entretien des sécles publiques, 87 pour Chauffage c'elairage et balayage des classes, 55 pour fournitures scolaires, et 13 du budget additionnel pour prolongement de la cana lisation d'eau, Sont épuises ou insufficants;

Considérant qu'après avoir employé la somme restant libre à certains de ces articles, il restera del le montant des dépenses Ci-après:

articl.	32. pour entretien des batiments Comus	893.92
,	34 pow cutretien des fontaines	2526,81
_	36 pour entretien et remontage de l'horloge	144,10
	El i de titale	2311,99
	57 from Chauffage des classes	1488,97
	65 pour fournitures Judaires	3984,70
_	19 du budget add four Canalisation d'eau	1192,80
anisi o	ue celle des 347, 30 pour organisation de	
	de hoil	347.20

a lieu d'auvir des crédits novemmes pour y faire

late une Somme de . - . - - --12.890,59

représentant le montant total des déponses sus indiquées, à prendre les fonds libres pour additions au budget de l'exercice 1929.

Eclairage électrique

Le conseil municipal : constitant le mouvoire fonc. tionmement de l'éclairage électrique lumineux - à per près mul - interruption de courant.

tenant compte des nombreuses réclamations provoquées par cet état de Choses, etc.

Estimant que le concessionnaire tire Lans deute un lienéfice appréciable de l'application du tarif-

Décide de demander formellement à l'de bou. could de ne pas retarder davantage les formalités à remflir from qu'on puisse appliquer le règime nouveau; l'inite à présenter avant le 19 Mars la réponse aux observations du contrôle.

Electrification des campa-

Le conseil immicipal appeler à donner lon ques Concession à la P.D. H.V. ans sur le projet de concession de la distribution de l'énagie électrique sur le territoire du Lynokeat inter-Communel d' Symontiers, à la C.D.H. 1., et à de frononce Sur l'autorisation à donner au Syndicat à ce Sujet; Emet un airs govorable au froset de concession dont il s'agit : el autorire le syndicat intercommunal d'électrification des Campagnes, d'Agmontier, à donner la concession de la distribution de l'energie electrique à la CD. H.V.

Le conteil municipal autorire le Maire, en outre, à Liquer la convention à intervenir entre la Commune et la Compagnie des C. D. H.V. pour l'annulation de la come Stion fricidenment accordée far la Commune à la C.D. H.V. et son intégration dans la concession ofjudicale.

Sursis d'incorporation (M. Champeaud Pierre)

de conseil municipal appelé à senettre son airs sur la demande de hersis article 33, présentée pour le Champeand viere inscrit sur les tableaux de recensement de la classe 1929 donne un airs favorable.

École de Bussy-travaux

DÉLIBÉRATIONS

Considerant que d'après les indications journées par le voyer Communal, la dépense nécessaire peut s'élever à la Somme de 6000 chiffee minimus.

Considerant que d'Bosselut, entrepreneur à repuoutiers veut de charger de l'execution immédiate de ces travaux

1: de faire esecuter les travaires recessaires ci desurs indiques par voil de marché de que à gré.

2. autorise le maire à passer avec 4. Bosselut, un mor

chré à est effet. 3° Vote une Somme de Six mille francs pour faire-face à la dépense. Cette somme sera prélèvée site les jouds libres par addition au budget de l'exercice 1930, et tera ensuite reproduite en dépense ou budget additionnel 1830 :

Emprunt.

Le conseil minispal, considerant que les travaux: 1: de construction de l'école du hameau de la Roche dont le montant de la dépense restant à la Charge de la Commune s'élève à 54000 fri;

2º d'amenagement de transformation et de réparations d'entretien de l'ancien presbytère pour le service des postes dons

3º d'acquisition et de mise en place de clocher de l'eglise de une mouvelle hortage over quatre Cadrand, et refaration au clocker (fart de la Commune) dont le montant de la dépuse s'elève à la somme totale approximative.

4: de construction du chemin wal du Valageis dont la fast de la Subvention Communale d'élève à 15 200 frs ; Sout emilagés depuis long temps;

Jusen raison de l'interêt général et du conactere unquet que ils presentent leur execution pue Saurait être retardée;

Considerant que les projets afferents à tous ces travauxe out été approuvés par le le trèfet, souf celui relatif à l'ac quisition de l'horloge et des cardrans qui va lui che sommis inclssomment;

Considérant que la dépense totale mui nécessitée Vélève à la Somme de 167.000 que cette Somme ne peut être prélinie sur les ressources ordinaires du budget, qui ne Sufficent para faire face une défenses de même noture et qu'il y a lien de recoursi à l'empreut.

1º Was empreunt de 167.000 à realiser auprès du crédit Bonier de Drance un tour de Cing pranes cing Centuies four cent (5:05/2%) runboureable en 30 and à partir de 1931 et applicable our frois descention des travaus de construction de l'école de la Roche et achat de mobilier, d'aminagement et de transformation de l'anien presbytere, d'achat et de mise en place d'une horloge once to cadrans et reparations du clocher, et de construction du Chemin de l'abiable et du Vabageis (sulvention an Syndical).

2: hue impolition extraordinaire de 27 centimes 70 additionnels are principal des guatre contributions direles fendant 20 aus, a frastir du 1º janvier 1931 devant produire annuellement la Somme de 10.868, 3 nées. soire four assurer le rembourement dudit empreust en capital et intérêts

En outre, il est Convenue avec le crédit Donnier que la Commune renonce à son droit de remboursement auticipe pendant 10 and, à compter du four où le Solde de l'empronet sera verte au trésor four le Compte de la Commune.

Bureau de Poste (modifications).

A le trave separe que d'le Directeur des Fortes demande que certaines modifications soient apportées an pajet d'anienagement du bureau de faile: 1: agrandissement de la Salle d'attente par la supfression du bureau du Receveur; 2º Création de l'escalier d'accès à l'exprontement du Veceveur, dans la venelle qui défare l'immenble de la maison Barnie 3: Slargissement d'une des trois fenêtes de la Salle des 4. Création dans la grande fièce du reg de . Chauste d'un Cabriet pour le Receveur et deme Salle de hi avec boite aux lettres dans l'embrasure de la ferrite; its dépose su le brusan le plan de l'aminagement demande, et fait comoitre que ce changement entraine une dépense supplementaire de 10.000; Ab expose. L'autre fart, que terrant compte de l'auxl'administration des fortes offre de forter de 1500 à 5000 les prise du loyer annél à payer à la Comme.

Le conseil municipal; la le plan d'ammagement du bureau de forte, com portant les modifications demandées; Considerant que ces modifications un travacent une dépense sufficientaire de 10.000. Considerant que l'administration des postes offre un supplement de loyer de 500; rest d'avis; 1: d'adopter les modifications au projet primitif, eur merces a desens. Note whe somme de 10.000 pour faire face à la dépense nécessitée par cette mesure; et dit que cette Somme de 10.000 + s'ajontera à celle de 50.000+ nécessitée four l'osecution du projet fruitif, ce qui fera au total une somme de 60.0004 à couvrir far empunt. 3º d'accepter la prix de 5000 far an four montant du loyer de l'immenble. 3: d'autoriser le maire à faire executer les travaure Supplementaires dont il s'agit, aux mêmes conditions

que ceux du projet frimitif, adjugés le 1930, à 4 louge

Ossistances Vivillards Virieia Georges. a Boubas. admis pour une allocation de 18 Jardelle Catherine, to femme, - id - - de 38 aguet hicolas, a Souffangeal, admis - id - de 38 baure remard, à tredde, admis jour une allocation de 28 Sous reserve du resultat de niese en demeure dem de Les enfants, qui ne figure pas au dossier. Vane Paufique, me Tanit - Étienne, admise à l'hospice Tarret Jean route de Greignac, demande refetée : cat propriétaire et les enfants preuvent lui venir en aide. Ruby Jean, au Café, demande rejstée, me de des enfants lui verse 504 far mois. Boulateix Marqueile femme Vimpère, inscription du la 2me partie de la liste - donnicile de Leons à Voint Fament Lu gove.

Christe M. G.

Nont admis: Roby fewwe Javand, we grande; Chabas. Lier four to forme are very of Orgen; beytiper from menfut, a Chunffour: Pareige harel, avenue voch; Beauvais four So fembre et des enfants me geande; tranty four des deux

DÉLIBÉRATIONS

1º Was empreunt de 167.000 à realiser auprès du crédit Boncier de Drance un tour de Cing pranes cing Centuies four cent (5:05/1%) remboureable en 30 and à partir de 1931 et applicable our frois descrition des haven de construction de l'école de la Roche et achat de mobilier, d'aminagement et de transformation de l'anien presbytere, d'achat et de mise en place d'une horloge once le cadrant et réparations du clocher, et de construction du Chemin de l'alla et du Vabazeis (sulvention an Syndical).

2: lue impolition extraordinaire de 27 centines 70 additionnels are principal des guatre contributions diretes fendant 20 aus, a frantis du 1º janvier 1931 devant produire annuellement la Somme de 10.868, 38 vices. soire four assurer le remboursement dudit empreust en capital et intérêts

En outre, il est Convenue une le credit Donnier que la Commune renonce à son droit de remboursement auticipé fendant 10 ans, à compter du four où le Solde de l'empronet sera verte au trésor four le Compte de la Commune.

Bureau de Poste (modifications).

A le trave separe que de le Directeur des Fostes demande que certaines modifications soient apportées an pajet d'anienagement du bureau de faile: 1: agrandissement de la Salle d'attente par la Suppression du bureau du Receveur; 2º Création de l'escalier d'accès à l'exprontement du Verever, dans la venelle qui défare l'immenble de la maison Barnie 3: Salargissement d'une des trois fenêtes de la Salle des 4. Création dans la grande fièce du reg de . Chauste d'un Cabriet pour le Receveur et deme Salle de hi avec boîte aux lettres dans l'embralure de la fenthe; He dépose su le brusan le plan de l'aminagement demande, et fait comoitre que ce changement entraine une dépense supplémentaire de 10.000; Ab expose. L'autre fart, que terrant compte de l'auxmentation de la dépense jour travaire d'anienagement, l'administration des fortes offre de forter de 1500 à 5000.

Le conseil municipal; la le plan d'ammagement du bureau de poste, com portant les modifications demandées; Considerant que ces modifications un travacent une dépense supplémentaire de 10.000. Considerant que l'administration des postes offre un supplement de loyer de 500; Test d'avis; 1: d'adopter les modifications au projet primitif, eur merces a desens. Note whe somme de 10.000 pour lefoure face à la dépense nécessitée par cette meure! et dit que cette Somme de 10.000 + s'ajontera à celle de 50.000 nécessitée four l'osecution du projet fruitif, ce qui fera au total une somme de 60.0004 à couvrir far empunt. 3º d'accepter la prix de 5000 far an four montant du loyer de l'immenble. 3º d'autoriser le maire à faire executer les travaire Supplementaires dont il s'agit, aux mêmes conditions que cens du projet fimilif, adjugés le 1930, à l'ouigne,

Ossistances, Vivillards Virieia Georges. à Boubas, admis pour une allocation de 18 Jardelle Catherine, to femme, - id - - de 38 aguet hicolas, à Touffangeal, admis - id . - de 38 baure remard, à hedde, admis jour une allocation de 28 Sous reserve du resultat de niese en demeure dem de Les enfants, qui ne figure pas au dossier. Vaive Paufique, me Tint-Etienne, admise à l'hospice Tarret Jean route de Greignac, demande refetée: cat propriétaire et les enfants peuvent lui venir en aide. Ruby Jean, au Café, demande rejstée, me de des enfants lui verse 504 far mois. Bouluteix Marqueite femme Vinspère, inscription du la 2mm partie de la liste - donnicile de Lecours à Faint Fament Lu goue.

assiste M. G.

Sout admis: Roby fewwe Javand, we grande; Chabas. Lier four to formue are very of Orgen; beytiper from menfut, a Bethe Javand Germaine a Sout-Gilles; Courishon me grands; Bordes, four La fume a Bussy; Magadoux a Chanffour; Pareige harel, avenue Toch; Bearwais four So fembre et ses enfants me geande; tranty four des deux

demande de prair présentée pour l'un Chourat.

Enfants, on Cafe; Les demandes de fourniture de cercueil pour indigents présentées from Mm kuve Chourat me grande, et par telle Routand, we Targe, tout admines, ainsi que la

Céance du 13 Juillet. 1930

L'an mil neuf ent trente, le trège du mois de Juillet, à huit heures, le conseil municipal de la Commune d'Symon tiers, assemble au lieu ordinaire de Les Léances, au nombre de treise, en session extraordinaire, sous la présidence de M. le D' braisseis, Député's conseiller général, maire, ensuite de la convacation faite par lui, le nouf du nième mois.

Tresents: 44. 2: Fraisseis, Tehn, Joulage, Lacoutinière Martial Legrand, Nong, Lamy, Cyne, Manivand, Eineier, Poche, Pattier, Weishac.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et prement d'éliberer d'après les termes de l'article 50 de la loi du

absents: L. H. Lacoutunière Hartial dit Garcelin, Dayse , Sachand Vacher, Unazaleigue, Rantois, Bezeaud, Vouters, Hondoly, Le Président ouvre la Seauce;

Ho a été en conformité de l'article 58 de la loi precitée procedé immédiatement immédiatement à l'élection d'un decrétaire pris dans le sein du conseil;

It Joulage, ayant obtom au Scrutin la majorité des Suffrages, a été désigné pour remplir ces foractions qu'il a

He donne lecture du procès-verbal de la dernière Leance, qui est adopté dans observation.

Association des

Le conseil municipal vote un Somme de 1000. Maires des Chambres from Lulevention à l'association des Maires et délégués des d'industrie (Subvention) Chamteres d'industrie des Stations thormales, climatiques et touristiques from propagande à l'étranger en faveur du tourisme. La dépense Leva inscrite ou Budget additionnel

Société de pêche et Union Ho vote une Lubrention de 100° en faceu de la Société de régionale (Subventions) frêche "La Pelande" d'Esquantiers; ainsi qu'une Tubrention de Rustie : la dépense de 20 ha insuste me budget additionne

Chin de for diget une Le conseil municipal examine le dossier relatif dela : anot de Cland (chang!) tif au transfert de l'asset facultatif des chamins de fer de fer départementaire, de claud aux Communicais de Herrae ; la dépense d'élène à 800!

Femmes en cauches.

Souttens de famille

Réception du chemin rural de La Aixure.

Sout admises: I'M. mer Charial anna, a Doulage; Ma. Barthe in Bontinastin; Raynoud Warqueite, or Wacand. Reçoivent un airs favorable les demanies de : Limourice

Gos à la Benasse; Juge Dos à Planchemonton; Mazalairas Joregues a Laint Gilles; Mondoly Pierce à Lombre; Javand Houri à Saint Gilles; Charial Auguste à Doulays, De-lame Yéon aux Doutanilles; Legrand Jean, Place Jeanfauro

M. Meilhac et attier conseillers municipaux Sont désignés pour assister le Maire à la réception de la Route de la Siauve.

Fallier Manustures

July Lung Lucuturies

Quai de Débarquement

Le conseil municipal trouve élevé le montant du devis; demande à l'administration des Q.D.H.V. de laisser à la Commune l'osciution des travais nécessaires. et vote, néarmoins, une Somme de 800%.

A Teren caprole qu'il a reque plusiours reclama. tions lur l'insuffisonce du quai de débarquement des bêtes amenées aux foires et notamment les pores, et tendant à la creation d'un d' quai. Le conseil ommicipal admet l'idée et désigne h. H. Terre et nony pour l' étudier et présenter un rapport.

Caisse des écoles (July) en faveur de l'enfant Lasserre.

A le heave enfore qu'il a élé Saisi d'une deman. de de Lasserre, demourant à Châtoau, pière de 4 enfants en bas âge, touclant à obtenir une subvention devlaire en faveur d'une de les fillettes agée de 12 ans. Des renseagnements recueilles, cotte enfant a des aprilitades Seolaires; Les parents l'avaient placel à la Campagne from les aider à élever leur famille ; mais ils out du l'en retirer sur la domande de le l'Inspecteur et par application des règlements sur la préquentation Teolaire Le falaire qu'aurait rapporte l'enfant d'elevait à 100 par mois plus to nouriture.

Le mais propole au conseil d'accorder au visur Lasserre une Subvention Scolaire de 300 den faveur de la fillette Lastere from l'amie 1930. He dit gave c'est un moyen d'encourage la prequentation Scolaire que l'as-Semblee Communale ne doit pas negliger

Le conteil municipal : oui l'espote ci- deseus; Vu la Situation de la famille Lasserre, qui ti elle paraît interessante, ne doit pas être considérée comma fruie de renources. Le pire et la mère pouvant travailles

Considérant que l'attribution d'une Julevention Scolaire en faveur de l'enfant Lassene, Oreerait Certainement un precedent; que d'autre part la Caisse des écoles est misuse places pour commaitre et apprecier la Vituation Est d'ais de voter une Subvention de 150 a allons à la Coisse des évoles from être Jewie dans la masure on cette Coisse Jugera à l'enfant Tasserre.

(concession de Doucauld)

Eclairage électrique Me le Maire dépose sur le bureau la pièces du dossier de demande d'annulation du traité de concession de distribution fublique d'energie électrique sur le teritoire de la Commune. en date du 15 avril 1908, et d'attribution d'une nouvelle concession de même objet pour une durée de 30 aus, présontée fran U. de Doucauld.

Les modalités de la nouvelle concession sont règlées from in Cahier des Charges nouveau et par une convention Stepulant que l'indomnité de VHO.000+ due à l'de housauld lui sera fragée au 31 Décembre 1930; et que H'de Doucould sura Cenu de percevoir pour le compte de la Commune le montant des Surtazes destinées à gager les annuités d'amortessement d'empreunt au cas où la Commune en déciderait ainse.

A le Maire enfore qu'il avait été couvenu tout d'abord que le montant de l'indemnité de 340,000 Verait page à A de Doucauld en 30 amuites d'intèrêts et d'amortissement egales de 37.404 . Chacine gagées par des sustaxes. Mais que la loi des finances du 16 anil 1920 exonère de l'impôt du le revenu des Capitaix mobilier, les interêts, arrivages des frêts Consentis aux Communes; que cette disposition presunt à la Commune d'empremeter au tous de 5.405%, ce qui donne pour un empreunt de 340 voot rembaureable en 30 and une amunité de remboursement de 23.183 frs; ainsi le montant de cette anmuité de trouve inférieur der le premier de (27 404 4 33 1334) 5.281 price Lorte que la Commune de trouve avoir un gros avantage à contracter directement un empreunt au taux de 5.05% pour payera to de Loueauld le montant intégral de l'indemnité que lui est due . La Commune freut gager par des Surtaxes frayecs fran les usagers le remboursement de l'emprinet.

Me le Mine mirte le Conseil à Le prononcer tout du l'utilité et la Convenance de l'entreprise que sur le mongen a employer pour fager à le de Trouvail l'indemnité qui lui est due. It fait observer que le projet de traité stiquele que la Somme de 340.000 due à 4 de Boueauld est poductive d'intérêts où 5% à partir du 1º avil 1930; et qu'en admittant qu'elle lui soit versie ou Il bécombre 1920, il fant tenir Compte du montant de l'interêt qu'elle aura produit prendant cette pariade de 9 mois, Soit 13.750%, et qu'on réalité le montant de la somme totale à prayer au 31 béaubre 19 so est de 340 oor falus 12.780 4 Seit 353. 7504.

Le conseil municipal;

Vu le projet de traité, le cakier des charges elle plan

DÉLIBÉRATIONS

fixant le presimetre de la Concession; Oui l'exposé de Mi le maire;

frajet de convention et desahier des charges réglant les anodalités de l'amulation du traité de concession en date du 15 avril 1308, et d'attribution purblique d'encrgie êlectrique pour une durée de 30 ans à dater de l'approbation par housiur le Préfet.

Délibérant ensuite sur les majens à employer pour le versement du monternt de l'indemnité sue à 4 de boil-

Considérant qu'il résulte de l'exposé de 11 le maire que la Comme a avantage et contracter directement un enformit pour payer de suite le montant dotal de l'indomnité;

1: Un empresent de 352.750 ps, montant total de la Jomme qui Sera due au 31 becembre 1930 à 4 de sou eauld, à réaliser auprès du Crédit Doncier de Brance au tause de 5.05%, remboursable en 20 aus à partir de 1931 et applicable un paiement de l'indemnité de 340000 plus les interêts qu'elle aura produit prendant la prévide du 190 avril au 31 secendre 1930 soit 12.7504, au total : 353.750 panel, due à 4 de Doncauld en verte du traite à intervenir entre lui et la Commune.

3° une Suntage de 0:30 par Relordatt-houre d'élairage, et de 0' 15 par Rélordatt-houre de force motive à parfer par les usagest à parter du france finn mil renf cent hente et un, derte à laquelle le réseau de distribution devra être remis en état de fonctionmement normal, devant produire la bomme annuelle de 30.953', 45, nécessaire pour assurer le rembourement du dit empreut en capital et interêts; det que le montant de l'amminté de rembourement de l'empreut four la fériode de 1 fauier au 3 hai 1931 seit 9.563', 98 dera insuit au bretiget 1931. Encard insufficaux de produit des embourement de l'imprent est agi au moje de ma petirement de fonds de moderne des embourement de l'imprent est agi au moje de ma petirement de fonds de moderne des embles des modernes modernes de l'impresse en de la moje de moderne de la moder

Me le Maire fait commête que M. Champeaud . 265tourceteur qui a demandé l'établissement d'un prolongement de la consolisation d'eau vers la route de Domps. offre de participer à la dépense pour une somme de 500; et que 4. Diarnais propriétaire intéresse qui pieunte la même demande mais dont la mairon est située un peu plus lois offre de creuser la transfiée nécessaire. Il le maire dépose sur le bureau le dans des travaux à cuédte. L'établissement de cette partie de canadisation dont le montant de la dépense d'élève à 4000+

Ji on en déduit : 12 la subvention de 500 qu'offre 4. Chaus. freaud ; 32 le montant de la déponse privre pour creusement de la tranchée, de 440+, soit au total 940+

Il reste à la charge de la Commune une dépense totale de 3060 4.

Le consiel municipal capprouve le projet de prolongement de la camalisation d'eau potable juignia la maison Biarnais; en décide l'exécution par voie de marché de que à gré à prasser aux l'entreprensur de la ville;

Et vote une somme de 3000 à insuite au budget addition.
nel de 1930 pour couvir la dépense restant à la charge de

Foires. Système de lieation des dates.

Le conseil remaispalestéaise d'une demande de change ment du système de pisation de la date des foires prisentée par la société d'agriculture de la Haute-Visure; le système présonisé est celui que consiste à fixer la date des foires au guantième du mois le se sui le 18 de chaque mois par exemple); cece dans le but d'imitér les différents systèmes de fination des dates existant dans le département. Le conseil pouve que este question importante présente un trop par interêt prouve pouvoir la résouche en un instant; et qu'il est nécessaire avant de le fononce, même provisonement, de commaître exactament les dates et jours des foires des nombreuses localités dont les foires prement concurrences celles d'aymoutiers la municipalité dovra le renseigne ai ce sujet.

Don I'm Venue Fermigier

demensant à Hassey. 43, une de la mairie (Soine et Dise) laquelle capose que son mari avait, de son rivant, fait dépot chez H'Brence, notaire à by moutiers, of me rente prespetuelle de 800 fro par an destruie à l'entretin d'une concession lui apprortenant dans le cimetière d'équicutiers; qu'il était entende qu'après la mort de la danse Dermigien, ladit sente de 600 trait remise à la Commune d'égrantiers à charge par cette dernière d'entretain les tombes des époux Dermigier. La dance Dermigier sprésépé que la Commune ne serait pas obligée de dépresses la donne de 600 en entretien mais quelle pourait en mettre une partie en réserve pour des réparations à effectier à la concassion.

Le Maire mite l'assentlée à se prononce. Le conseil municipal, considérant que la Comme ne retirerait

Canalisation d'eau Rolongement

4

8

N° D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Egout route Nin: 140

Le conseil numicipal : considérant que par délibération en date du 4 hovembre 1928il a demandé à l'administration que soit étudié le projet d'établissement d'un égent le long de la route nationale "140, vers Digeac, dans la traversée d'Eymouliers.

qu'aucune duite n'a ité donnée à cette demande

Considerant qu'il va être procédé incessamment au recharge. ment et au gouchomage de cette soute; qu'une fois en travaise faits, la construction de l'égant suait de beaucoupe plus contense gu'a l'houre actuelle.

Sestime qu'il y a un grand intérêt à ce que l'égout dont il Tragit toit construit avant la refection de la route et le gouthonnage It demande à l'administration des fronts et Chaussées de voule examiner la question, et lui donner une tolution immédiate.

Ecole de Bussy Vente d'un arbre.

Surtappromet 1930

Le conseil municipal saisi d'une demande d'achat d'un Châtaignier ditue Les dépendances de l'évole de Bussey présentée from W. armand;

Considerant que cet arbre ne dent absolument à vien; qu'il pardiait plutet de la valeur di on ne l'imployait pas maintement Est d'airs de le vendre, et accepte l'offre de 40 pour prise de cet arbre, faite par H. armend.

Electrification tes

Le conseil rumicipal examine une réclamation de 4 d'arietent Dannjagnes-reclama-proprietaire à Chourat; lequel enforce que la maison et le bâti-tion Parishout ments d'exploitation me sont pas dessenis par le riseau électrique ments d'exploitation ne sont pas desservis par le resur électrique établi par le syndicat intercommunal d'Exprouties pour l'électie fication des Compagnes, et demande qu'ils le toient.

Le conseil municipal. Louis prendre farticulirement en consi: deration la demande de 4. Karichant, constate que de nombreus erreurs out été faites dans l'étude de l'avant projet soit deurs l'anission d'indication de maisons. Lur le plan, Loit dans dans le valeul du noulere d'habitants dans le mine village Let d'ais qu'il y a d'assez Scrienses observations à relever;

et designe une Commission Composer de H. H. Jenu et joulage et vatter from les examiner.

Pascination des jourses Le conseil municipal, considérant que les demandes de hores. Délivrance du raim delivrance de vaccin contre le rouget du pore présentes directement par des propriétaires de la Commune a aut passegue un cris favorable de la part des services vitérimaires du Département Considérant que leurs voisins, propriétaires traditant le Sopartement de la Corrège en obtesment à volonté

Dete Elibrerme du 3 aûnt lote d'une somme de 1000 pour illumination

A le Merine expose qu'à l'occasion du clavement d'ayun. tiens comme station de tourisme et du hientonaire de honsieur Transois Kichard, poéte limonsin et ancien principal de Collège à Esymontiers, la chambre d'industrie touristique organise une me fête pour le d'ésuit prochain, que le comité d'organisation, domande à la Commune de prendre à La Charge l'organisation de l'illumination de la bille. Le conseil muicipal accepte et vote une somme de 1000 à cet

DELIBERATIONS

anum avantage de l'acceptation de cette liberalité; qu'au contrave elle assumerait tout Simplement la charge de veiller à l'entre

tien de la concession des épour Dernigien; refuse l'offre telle qu'elle

est faite par la dame Bennigier; et indique à cette dernière que

son offre pourait être acceptable si la Commune pouvait libre.

ment disposer de la Somme tant en orssurant l'entretier, de

Cimetière - tombes des mili taires déplacement.

Le conseil municipal, considerant que dix corps de militaires décédés à l'hôpital d'aymouties fondant la quere restent encore dans le cinetière d'Exprontiers, dans des tombres

Considerant qu'en raison du nombre de concessions deman. deed le cometire va devenir insufficiant.

Qu'en déplaçant certaines tombes mal disposses il est possible d'utiliser pars mal de terrain perde un l'état actuel

Constidérant d'autre part, que les corps des militaires défà intiques from aunt sous improvement être rasterebles dans mas tombe Commune dout on pourait faire une toute de monument femèlie et que la Comme entretiendrait toigneusement.

Comande à Mondian le Ministre des Vensions de vouloir très autorice la Commune d'Exproutiers à proceder au trourfeit et à la remion des corps des 10 militaires enterrés dans le Cinetière Communical d'reproutiers.

. Boiseries anciennes Vente.

It le maire expose qu'il a été Jaisi, par to de Romanet, demenant à Tarsae, d'une demande d'achat de boiseries ancien mes existant dans me fièce de l'anciene école de gargons; et gu'um offer de 25004 eté faite

Il explique que d'entres demandes du même goure out eté pieuntels, et que l'offre faite ne parcit pres très avantageuse, et pense qu'il est préférable d'attendre encore. Le connil adopte.

Est fort étonné que les habitants de la Haute-Brune ne puisant bénéficier des facilités accordées à ce hijet à leurs voisins de

It demande à l'autorité supérieure interessée de vouloir lien, prendre en considération et transmettre l'airs favorable les demandes que pourrient présenter les propiétaires de pores de la Commune d'Egmontiers

Champ de foire

No le maire exprose qu'il apparaît que les borus posées and champ de foire pour attacher les bites ne tout passuf fisantes, et qu'il serait utile d'un faire placen d'autres. Le conseil municipal est de cet airs et charge le maire de gaire établir un doirs pour la prose d'une nouvelle ranges de boines au champ de foire. Ces bornes pourraint être en pierre.

alignement_cossion de tensin à di Dequillaume

M-le Maire donne lecture d'une lettre de 16 Dequillaune, guincaille, par laquelle il offre la somme globale de 3.000 pour prix du terrain à lui ceder conformement à un plan d'alignement étable definis plusieurs années Le conseil municipal, considérant que cette affaire dure dynis 6 and; Considerant d'autre part que le plan d'alignement joint an dossier ne paraît pas convenir à l'esthétique de la filace d'armes; Est d'ans de demandes à 4 Dequillaume de fourier un autre plan dont l'alignement à Suivre Gerait une ligne droite partant de l'angle de la maison du demandour et allant à l'augle de la maison de 4. Babet.

A. W. Terre et Manivaud, membres du conseil municipal Sout Charges de finer d'accord ance H. Dequillanne, le pix du tenais à lui ceder

Groupe scolaire - achat de

Il le Maire donne lecture d'une lettre de hadams Venlinger, proprietaire du tenais Choisi from l'edification, du groupe Scolaire, et relative our conditions de vente dudit terrain; 10 m Kemlinger indique: 1: que Son tevair n'est pas à vendre 2º que le prise de la partie qui sera désignée par l'es. propriation doit être fixe en prenant me moyenne entre

15 et 60, le mitre care, fin qui le lont pratiques ou

lotisement de La Cour et dons la ville Le conseil municipal; considérant: 4º que le terrain dépendant du lotissement de la Four est Situé près de celui de 12 me Kembinger, 3º que tous les lots Sout très tren desservis par de larges avenues on chamins; qu'ils sont colimentes en eau potable; et pourvers d'un réseau électrique; qu'ils presentent enfri touter les conditions requises pour bles tenais à bater. 3º que les poix de vente pratiques pour le terrain du lotissement varient entre 34 et 154 le mêtre coure, maitement; 4° que le terain que la Commune domande à acheter à Muie Hemlinger ne bénéficie d'aucun des avantages cités pour les terrains du latirement, qu'il Le touve presque enclave, et que la Commune tera obligée même de construire des routes pour y avoir,

Vense qu'il est tout à fait enagère de parler de fixer le pire de ce tenain en prenant la moyenne entre 15 et 60 le mètre comé mais terrant compte de la valeur reelle actuelle du terrain dont il s'agit; Le basant sur les pies pratiques au lotissement qui varient entre 3 et 15 t le mêtre; est d'ais de faire roffre raisonnable à 16 m Rembinger, et lui propose de finer le prix dudit tensin de 6 à 84 le mêtre carre.

Éléphone installation Le conseil municipal, lu la fraposition de 4. Le maire; d'une cabine à La Roche Considérant que les habitants des villages de La Roche, Heillac, Wilhaguel, La gorse, Raymond, Houset, Villemonteir, La Rus, Brenac, Litués dans la partie Jud de la Commune d'Agenou. tiers. Lout éloignes d'équoutiers d'une distance de 7 à 10 Km; qu'ils me disprotent d'aucun moyen leur pomettant de communi. quer rapidement avec Exproutiers;

Demande qu'une Caline teléphonique Soit établie au village de la Vloche, et destince à desserir toute cette region Le conseil municipal frie 4 le Hefet, auxi que l'administration des fostes de vouloir bien prendre la domande en Consideration

Concessions d'eau supplement

Le conseil municipal décide de percevoir from l'amise 1929 le plain tarif four le Supplément de consommation d'eau par les concessionnaires

Compte de gestion 1929

M. le Maire soumet à l'exeamen du conseil nunicipal le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'amée 1989. Le conseil municipal, après examen de ce document:

En recette à la somme de

On dépense à la somme de

Naturant sur la situation du comptable au 31 décembre 1989, sons le règlement et l'apurement par le conseil de Gréfecture, conformement aux articles \$1 et 157 de la loi du 5 avril 1884; admet les recettes de la ges. Les dépendes, pour celle de 54.698, 93 Lice l'excédent de la recette à 47.681, 85 réglement et l'apurement par le conseil de Préfecture, le consul admet les operations effectues tout prendant la gestion de 1929 que pendant les trois premiers mois de Pagestion 1930 Savoir: Ton recelle, pour ______ 333.161,11 En depune, pour ______ 394.611,77 D'où il resulte un excedent de recelhe de Le risultat definité de l'exercice 1928 ayant presenté un excedent de recelhe de Le résultat définité de l'exercice 1929, égal ou résultat du compte administratif même exercice, est un execédent de recelhe de 38.549,34 90.948,94 Le conseil municipal demande qu'il plaise ou bonseil de Grégodure, faisant droit aux motifs ci-desus enouces, opppromer ledit M. le Maire ayant cide le fauteur de la presidence à M. Toulage, designe par le conseil nunicipal comme président, pour le vote re latif au compre d'administration 1989 Leconsil municipal, après ecamen des divers documents s'y rappor. Hant, approuve le compte administratif pour 1929. Ton recelles (y compris l'exceedent de l'exercice 19 & 8 de 90.948, 94) à ______484.104,05 En dépenses à 294.611, 17 189.492, 88 somme qui sora reporter oux chapitres additionals de 1930. Le Maire présente au conseil le projet du budget additionnel pour 1930. Le conseil municipal, après examen du dit projet, l'ap-

Le consil municipal approuve également le projet du budget additionnel das desses vieinal jour 1920, en recettes et dépenses à la Somme de 3285. 61

Cassistance aux biel lards fixation toux allocation

Budget add chim

V.O. 1930.

Vi le récident donne lecture: 1º du texte de la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire aux millards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, mon difiée par la doi de Vinances du 16 avril 1930;

difiée par la Loi de Tinances du 16 avril 1930; 2º Des Mustructions de M. le Ministre de la Lanté Publique et de celles de M. le Brifet de la Houte-Vienne, relatives à la révision du touse, de l'allocation mensuelle, tance qui ne peut être inférieur à 30 francs, mi, à moins de circonstances exceptionnelles, supérieur à 60 francs.

Il invite ensuite l'Issemblée à délibèrer sur la fixation du Asux de l'allocation mensuelle pour l'assistance à domicile.

Après discussion, le bonseil Municipal évalue ainsi qu'il suit l'alloca tion nécessaire pour l'endretien, pendant un mois, d'une personne entièrement dennée de resources.

Olimentation 42 frs.
Vitement 3 frs.
Rogement 12 frs.
Shaulage 3 frs.

The orrête en consequence à soiseante france (majoration de l'Atat use comprise) le tour de l'allocation menuelle pour l'assistance à domicile dans la commune et frice à la date de l'approbation le point de départ de ce nouveau tourc.

Ossistance aux femmes en couches-fixation tous

es M. le Frésident donne lecture: 1º Des modifications apportées par la Loi de Linances du 16 avril 1930 aux textes des Lois du 17 juin 1913 sur l'assistance aux femmes en couches et du 30 juillet 1913 fixant le touse de l'allocation journalière de cette catégorie d'assistées;

3º Des Muchine de ch. le chimistre de la Sante Gublique et de celles de ch. le Grélet de la Haute Vienne, relatives à la revision du touse de l'allocation journalire, tous qui ne peut être inférieur à 8 4 50, ni dupérieur à 7 4 50

Il invite ensuite l'Assemblée à délibérar sur la fiscation de la quotité

après discussion, le bonseil Municipal arrêbe à six fis. le touse de l'allocation journalière du pendant la période légale de repos subspieur

Compte administratif

Budget add 1930

et consecutif ause couches.

Considerant d'autre fair un projet de construction de chamin

de grande Commication de Chateauneuf - la - Troit a Payed,

le château en passant par la hulte de Bussy-Karactie acté

établi en 1893, lequel a été abandonné pour Luite des dif.

ficultés Soulevees par certains propriétaires pour la cession de

Considérant que ce projet paraît refundre parfateuns

Demande que l'étude du projet de Construction du dit chemin de G. C. Soit reprise de plus tot possible

Le conseil immicipal de constitue en comité decret et prosse à l'examen des dossiers d'assistance.

munications le framettaient:

terrains leve appartment

Chemin de 9.C. n: 30 indte pour our juition tenam.

A le Marie expose qu'il est baise d'une demande de A. Dars, propriétaire riverais de la partie du Chemin de guende Communication nº 20 nouvellement cons. truite, et tendant à obtenir le priement d'une somme de 750 from prin of new frante tenain his appartenant of occupie from la route. I le Maire expose qu'il était entende ance le sépartement que la Commune avait la charge de l'acquietion du terrain recessaire Le conseil municipal est d'airs qu'il faut prendre en consideration le demande de 4. Dars; d'accepter la fination de fire du terrain occupé à la Somme globale Ossistance de 780! et autoire le maire à passer l'acte administra. tif a intervenier. Il demande en outre la dispense de purge d'hypo-

garde Champetre (costume)

In Serve expose que par decision en date de 7 Chril 1939 le conseil municipal a accorde à l'yne, gade. Champietre me majoration d'indemnité de cherte de vie de treute fis for mois; mais lui a supprime en même taupo une indemnito d'habillement. Le resultat de cette décision est que le garde le trouve recevoir moins qu'avant. I Terre propose, en consequence, que Loit rétable le crédit from trabillement du garde Champetre. Le conseil municipal, orpres discussion, adoptela proposition; vote un credit de 500 à inserire aux Châpitres additionnels 1830 pour achat d'un cottume. vareuse four le garde-Champetre.

Sohonin de grande Commu. rication desservant la halte de

Le conseil municipal; Considerant que la halte des chemins de fer de Varis a Orleans, dite de Bussy-Varache riest delline from an come route ni Chamin fratricable; qu'elle Le trouve ainsi complètement enclavée et privée de toute communication par route! Considerant que cette halte place un centre et rapproches deschep line assez importants de Châteauseuf. Veyrat-le-Château, Laint-Julien le Vetit augne, et de gros et nombreux hameaux d'agmouthers serait appelée à rendre de grands Levrices Li les-lour-

Vieillards

Sout admis: Duby Jean, au cafe from une allocation mensuelle de 804 Baule Françoise Veuve René, rue grande -id de 55 x un de ses enfants lui verse 5t Mouret Maria Vaure Chourist, rue des Clottes -id - de 204, m de sesanfants lui verse 40. Genier Jean, a Combat. jour me allocation de 60. Le montant de ces allocations est base sur le avenue tous théorique que vient de finer le conseil municipal, et ne tera applique qu'à partir de l'approbation du conseil gennel Sout admis pour l'inscription du la 22 partie de la liste Comme n'aspart pas leur domicile de Jecour dans la Commune: Monteil Warie Vouve Deplage, à Saint-Gilles, donniele à Voyeat-le-Château Morriand havie Vouve farrand, une des Fours, dominile de trous

bemuses en couches

Vont admises: Bourdarias new Erassondaine Harie, à Mouret hizou née clas lugenie à genrais hutéjou nee Conégnas Anna, à killemonteis Lasurum nes Chenard havie à la Roche.

assistance M. G.

Vont admit: Eanty Huri au Café; Lissendre armand un café; Lissandre Louis à Barsae; kyttjen Tuzanno à Bethe, Lasserre thui à Château; Dimerchand née Ruchand à Terpélieras. Vengand née Wonteil

a Volignoc.

Délibération appro 9. le Brifst le consiller signe: illisible

a Chourist pour hospitalisation and rembourement Brewith we Catholifand Loonis or Symoutiers four hospitalisation , avec un-

Les domandes de Lissandre née Mondoly voire, à vorubre et de Dehout Martial à lombre Lout rejetées : les interesses faraissent disposer de ressources Suffisantes.

Chemin de 9 ! C. ! u: 112.

Tur la proposition de le l'acouturiere, le conseil municipal; considerant que le Chemin de grande Commication nº 113 faisant Suite au Fremin de G. C. nº 111 de Chateauneuf et d' Effications à Treignae n'est ouvert que jusqu'au hameau de Souffrangeas et Esymoutient; Qu'ainsi il ast interrompe et med aucum debouche avaine Commication vers

Demander que le projet du prolongement de ce Chemin jurge à la limite du département soit mis à l'étude et poursuir.

Chauffage central hospier Subvention)

A le haire Sommet au conseil le dossier de fraget d'installation du Chauffage central consegue à l'hospice envisagee par la Commission administra-Time de cet établissement. He expose que le montants de la dépense nécessitée l'eleve à 45.000 pro, que les ressources de l'hospice ne permettent pas d'y faire face et que la Commission ordinanstrative demande l'ob-Tention d'une subvention de l'Elect sur les fonds du pari mutuel

Que dans ce cas la fartification de la Commune doit intervenir, dans les mesures où ses ressources le fer-

It demande à l'orssemblée d'en délibèrer

Le conseil municipal!

be les pieces du projet; considerant que l'execution

lui parait de toute utilité, l'approune; Considerant d'autre part que la Commune ne dispose d'aucome renouve ordinaire disposible; que Chaque année l'équilibre du budget nécessite le vote de centimes pour insufficeme de revenus Dit que la Commune est dans l'improssibilité de prarticiper à la dépense à engager pour l'execution dudit projet

Le conseil municipal apréprouve les mémoires des

homoraires dus: 1º a Montieur Clouget, ingenieur consul de la Commune pour règlement du différent avec le concession noire de l'éclairage électrique, à la Somme de 3933. 25; 2º à Mondieur Touliner, avocat de la Comme pour affaire de la Chaise, oi la Somme de 1175,00 et dit que la dépense totale sera inscrite au budget addition

Our la proposition de l'inchitate, le consul humicipal doude de déléguer un contomier Communal à la Surveillance de l'osecution des travaux de construction de l'école de la Moche, et d'allower à cet agent une indomnité de déplacement de 10 far four , la dépreuse dera prélevée du les fonds votes pour la construction de l'école. Bordes, carronner communalest designé à cet effect.

Siance du 38 Septembre 1930

I'an mil neuf cent trente le ringt huit deptendre, à neuf ham le conseil municipal de la Comme d'Expuositiers, assoublé. ou lieu ordinaire de ses Seances, un nombre de quetorse, en des-Sion esetraordinaire, Lous la présidence de le le DE Traisseix Député, conseille général, moire, ensuite de la convocation faite par lui, le vingt quatre du même mois

Vresents: 16. 16. 10: Traiser, Joulage, Lacouturiere Kancelin; Legrand, Daye, homy, Vacher, Oyne, Wagalague, Hanivand, Pouteir, Roche, Pattier et Kreilhae;

lesquels forment la majorité des membres en envice et pervent délibérer d'après les termes de l'art. 50 de la s loi du 5 avil 1884;

about : 4 4. Lacouturière Martial, Cachand, Lany, Mondoly, Clerca, Vanter, Begand, Errier,

Le Président ouvre la déance;

He a été, seu conformité de l'article 53 de la loi précitée procédé inmédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le Sin du Consul

A Jaulage, cryant obteme au Serutii la majorité des . Suffrages, a été désigné pour remplie ces fonctions qu'il a acceptées.

Honoraires

arrêt - Déplacement.

Lur la ligne me 4 des transveys départementous

firt de l'arrêt de Cloud aux Communique de Farias

Le conseil adapte ce projet et décide de prendre en

Doiseries anciennel - Vente -

Mo. le houre donne lecture d'ime lettre de 4. Boulot antiquaire à Chniens, lequel propose d'acheter les boisseis de la petite pièce de l'ancienne école de garçons pour le prix de 2800!

He dit qu'il a reçu plusieurs autres fraprositions, et que celle- là est la plus intéressante; il piense que los commume aurait intérêt à tien partie de ces boiseries et que

la proposition de 4 Boulet pourait être acceptée. A Vacher estime qu'il serait peut être bon d'obtenir

des offres d'autres antiquaires Le conseil municipal, charge alors to tacher de Le metre en rapport avec des personnes Luceptibles de l'interesser à ces boiseries et de rapporter des offres dans retord.

Electrification Campagnes Ecouts demander! aris favorable.

Le conteil municipal examine les rechamations de 4. Varichou, à Chourat, de 4 Hontandon à Juvais, de 4. Broussas à Lachand, de le tenoble à La Croix du lac, lesquels no sont pas descript france reseau d'électrification des Campagnes et deman. deut à l'être.

Le conseil municipal, considerant qu'il s'agit là de maisons isolées dans le reseau frincipal actuellement à l'étude ; qu'uns fois ceresca établi. I serait beaucoup plus onereus de donner Latisfaction aux reclaments, que manitenant;

Est d'airs que toutes les demandes de ce gour receivent Latisfaction et demande au comité du Syndicat de vouloir tren incorporer es travaux dans le firojet en court.

Le conseil municipal demande en entre que les travaux d' clude du reseau Complementaire soient preparés immédiatement de façon à ce que la construction de ce resson feelesse être commencie aunitôt que le resiau finicipal acheve.

Le contail municipal approuve le décompte définitif present Electrification Village de Dussy Decompte desdepentes fran la Compagnie des Chemins de fin départementaire de la Houte - Vienne pour l'électrification du Village de Bussy, dont la defense a été avancée par le département, à la Lomme de 48.5 40,89

Cur la proposition de 4 le Maire, le conseil municipal, Ossurances Sociales Employes Communoure part décide de prendre à la charge de la Commune la part con. tributive des aquets Communava frair versements aux assurances contributive. Sociales loit une Somme de 1920 par au a partir du 1: betobe

La part contribution de la Commune étant de 35684, la de

Charge les frais necessités. Foires. Changement desdates A le Maire donne lecture des réponses de nombre gement possible de la date des foires. Toutes décient conserver les dates actuelles.

Oramways départementair le consul municipal examine le projet de hous-

La defranse d'élève à 800!

Le consul muicipal, en conséquence, me voit pas la possibilité de Changer les dates des foires d'aymontiers

Donation . Hom Fermigier.

A le maire donne lecture au conseil munici. pal d'une lettre de Madame Veune Germigier, dessess. rant à Massy (Seine et oise) que de la Mairie nº 43, laquelle propose de faire à la Commune d'Exproutiers une donation d'une Somme de 6.000 pro nette de tous droit et frais, à charge pour la Commune d'entreteur convenablement la concession perfrétuelle des époux Demugier dans le Cimetiere d' Expuentiers, et après la mort de la donatice da Commune aurait le libre emploi de la Somme de 6 ovo pro. La conseil municipal, considerant que la donation dont il J'agit n'est greve d'aucune Charge onoreuse on excessive four la Commune; est d'airs qu'il ya tien de l'accepter aux Conditions enouves.

(déplacement).

Cimetière. tombes militaires A le Maire donne lecture de la réponse de 4. le Ministre des partions, relative à la demande de déplacement des corps des militaires inhumes dans le Cimetiere d' Expuositier. A le Ministre fait Lavoir qu'il are peut autorise le déplacement des corps qu'à la condition que la Commune d'Exprantiers s'engage à faire construire à Les frais un Caveau contenant autant d'alvéoles individuelles qu'il y a des corps, et que lors de l'exhumation, chaque Corps soit dépose dans un cruel Le consul ammicipal estime que ces conditions tout hop onerwed et va examiner la question d'une autre manière.

Phaces et mes (carrefour de Macand & élargisement.

totale Seleve a (35887 1920) 4488 frs. et est insaite au budget de 1931. La dépense afférente à la période du sur les fonds disposibles per addition au budget de 1920 A le Maire Soumet à l'assurblée le projet d'élarge. Sement du Carrefair des mes de Mascaud et de Sanit gilles. dont la dépense s'élève à la Somme de 8000 y compris le prix d'achat du terrsin à incorporer ce la voise pu- Employée de la Mairie

blique, soit une durface de 32 mi 35. Ho fuit commaitre que ce terrain appartient maintement à Madame Veuve Chapplain gairsenteute.

Le consuit municipal repyrouve le projet; Dit que le ma a construire restera la propriété de Mom Chrapplain qui en aura l'entretien;

autorise le baire à signer un acte administratif pour l'acquirition du tenain ou frix de un franc le mêtre carre, et demande la dispense de purize des Suppottreques.

Decide de mettre les havans en adjudication qui aura lieu le 9 novembre 1930 à 10 hours. h. k. regeand La dépense nécesitée est inscrite à l'article 71 du bud.

get de 1930.

Cantonniers (chuté de vie) aug = la soume de huiteur d'un crédit de la soume de huiteur toinant du l'enrèce (1930).

8. le gritter le représent puis (1930).

3. le gritter le réprésent journel.

garde-Champêtre

Le Conseil municipal examine une demande d' cangmentation d'indemnité de vie Chère présentée par les cantonniers Communaux, et basée Sur l'augmontation du coût de la vie.

He reconnaît la demande fondée et allove aux cantonmiers une augmentation d'indemnité de cherte de vie de 30 ps par mois à partir du 1º actobre.

Le garde Champiètre ayant, antérieurement, demande à beneficier du même dalaire que les cantomiers, une discussion d'engage à ce Sujet.

Le Maire et plusieurs membres du consul municipal fout observer que le garde fait très mal son service, et que malgre de nombreuses recommandations et observationes faits defuis longtemps, la Situation reste la même

D'autres membres jout remarquer que di on laissait au garde la liberté de chesser des procès-verboux, il auroit beaucoup plus d'autorité, ce qui lui permettrait de remplie

ces fonctions à la Satisfaction de tous. La Maire répond qu'il ne demande pas au garde de verbaliser, mais seulement de Lignaler les contraventions. Ils fait appaler le garde champêtre et lui enpose les diffirentes observations qui ont été presentées à son sujet. Le garde reconnaît lui nième certains manquements dans son service, qui hi sont reproches; et notamment qu'il ne fait pas de

tournées, et qu'il a laisse commettre des abus au Cinctière. Afrès discussion, le conseil municipal est d'ais d'accorder au garde Champiètre une augmentation d'indemnité de Cheste de vie de 30 par mois à partir du 1º actobre 1830, mais à titre provisoire four une durée de 3 mois. Des instructions écile, Secont données à cet agent 1

après discussion au Sujet de l'attribution d'une indemnité de Cherts' de vie à l'exegrand, employée au secrétariat, le conseil rumicipal lui allove 20 par mois à parter du 1º Octobre 1850. La dépense annuelle nécesitée far ces décisions, d'élève à 3480 frs. et est inscrite au budget de 1931. Celle afferente à la préviode du 1ª Ortobe au de décembre 1980, de 870. sera probins Lu les fonds disposibles par addition au tridget de 1940.

Le conseil immisipal décide exalement que la rétribution allouse traitement
Belitération approuve
Gléfation approvuée
Gléfat le rechaire ginisal à Madame Bauvais, préposée à la gestion des bains-Douches, Jua Sur La demande, fortés de 1.50 à 2. de l'heure à partir du 1º Octobre 1930. La dépense sera prélevie sur le crédit ouvert à l'art. 38 du budget pour Gestion des bairs - douches.

Cantonniers (Secons à la

Bains Danches Fréposes

Le 31 heration opprouve Le 31 hovembre 1930 Le 3 réfet le servitaire geniral règle : «leury

A le hoire attire l'attention du conteil ununicipal du la Situation de had in leuve Conequal, verve de l'ancien Conton. nier Chef de la Commune, décédé, à qui la Commune allowait un second de 1200 fu par an.

He rappelle les bons et dévoués services que Consignal a données pendant plus de 30 ans. à la Commune d'agriculturs; et propose de reporter sur la tête de sa veuve une partie de l'allocation de 1200 frs.

Le conteil municipal de range à l'airs du maire et décide d'allouer à la beuve Cavegnad une allocation viagere de 50 ps par mois à partir du jour du décès de Son mani, le 26 Juillet 1930. La dépense sur prélève sur le Crédit de 1200 ps insuit à l'article 15 du brudget.

Vaccination antidiphterique

Le conteil municipal donne un ais favorable à

l'organisation d'un service de vaccination autidishten:

que au deraient admis tous les enfants que le preien teraient ourse Seances de vaccintations, publiques; et

d'engage à voter la dépense qui incombérait à la

Le conseil mmicipal vote une Subvention de

Le conseil municipal ; considérant qu'aucun contrôle

m'existe pour verifier la régularité de la Comptabilité

des Services de la bascule et des bains - Douchet, désigne

M. l. Vouteir et Maniwand, conteillers municipaux, qui ac-

ceptent, pour effectuer Ce dervice.

A le Maire esepose que de nombreures domandes de concer-Sions de terrain dans le Cinclière Sont présentées chaque année, que bientot il ans ne dera felus prossible de leur donner hatisfaction, et qu'il fandra mons prievoir l'agrandisseme du Cinetière, que captendant il y a de nombreux amplacements libres, mais qui Lout difficilement accessibles parce que des tombes sont mal disposées et empréchent le passage; que d'autre part beaucoup de Careaux ou entourages Sont construits sans que le terrain qu'ils occupent soit rehate par les familles.

Le maire dit qu'il est urgent de Minidien à cet état de Choses et propole: 1º de Suspendre la vente de terrain dans le Cimelière 2: de faire dresser far un homme de l'art, un felan détail-

le indiquent Clairement les emplacements occupés d'une manière ou d'une autre, avec la surface de chaque tombe ainsi que le nom de la famille qui l'occupe, et les aufelacements liberes our leve Surface et les moyens d'y accède Un nettogage Complet du Cinetière Serait fait auparavant Le consid municipal adopte, et vote une Somme de Boogs

Our la proposition de to le Maire, le conseil nunicipal, Considerant que defuit très longtomps l'aménagement de la place d'Ormes est envitage; que ce projet presente un interêt general et d'ordre tourestique; que d'entre part il est desirable qu'il s'accomplise au plus tot;

Est d'aire de le mettre à l'étude sans retard, et vote à cet effet une Somme de 2000 frs pour étude et avant projet.

Me Maire Soumet au Confeil municipal me domande presentée par hadame leure regrand, toudout à obteuir rembone Sement d'une Somme de 151, 20 qu'elle a payée from Sup. felement de droits d'euregistrement de l'acte de vente d'une

conduite d'eau ci la Commine d'Expuositient Ho enpode qu'il s'agit de la Conduite d'eau du café que Madame regrand a cedse à la Commune four un fine rela-Tivement bat, qu'an moment de cette vente badance Legrand a paye 1184 de droits d'enregistrement; et que la somme 111,3 est un Supplement que l'euregitement vint de lui reclemer

association contre le Concer

(Subvention)

(Subvention)

Ver prour operature d'un crédit de la bridget de 1920, en faveur de l'association contre le source 1950, en faveur de l'association contre le contre le source 1950, en faveur de l'association contre le source 1950, en faveur de l'association contre le source 1950, en faveur de l'association contre le servicione goueral contre le servicione goueral

. Dascule , Bains - Danelis Surveillance

de sti anne.

Fontaines. installation route Le conseil municipal. Saide d'une demande de I'me have Couffy et de h. Endrune propriétaires en bondure de la route de Ja Onne, tendant à l'intallation d'une borne fontaine publique entre leurs maisons; Considerant que fran Suite de l'allitude à laquelle de trouvent Lituées les maisons en guestion, l'eau ne jeut pas y ariver; que les demandeurs d'offrent à participer à la défience : est d'ais de faire établir au point lace d'Ormes-aminale plus haut possible sur la route de Sainte-annes un borne fontaine; un deirs sene produit.

Fontaine du pont de Marand le Consul municipal docide egalement de faire seibranchement du la conduits de la Wille cuter, le plus tot, le branchement de la Canalisation d'as

combour de ville (nomination. traitment)

de la sovinte de vinet sut he 50 par de la sovinte de vinet sut he 50 par addition en budget the l'adreice 1930 G. le Frett de reptaire gives l'agré: Peury

Me le Voire expose que le Sieur Labyre, tambour de ville, est malade et ne peut Continue Son Services qu'il s'est occupé de trouver un remploreant, et que le Tien Vanteis Jean, accepte cer fonctions mais demande un balaire de 500 par an boit une originentiation de 100+ Le conteil donne acte à l'el Maire de cette Communication, et vote la Somme de 100 pour augmentation de traitement à fartir du 15 Septembre 1930. La somme de 37 1/2 affirente à la periode du 15 deptre ou 31x la 1920 dera prelevie dur

de la ville, la home fontaine du front de Macand : He

gement (projet)

en affrouve le deirs l'élevant à la Somme de 1030 fm. Conduite d'ean-rente à la One - frois enregistrement -remboursement à More Legrand

Delikration approviée 3. le Salt, le suritaire général signée deury

que un regand lorsqu'elle a vende la conduite d'eau

La conteil municipal: the les conditions avantagenses faites

à la Commune fra hadame Legrand, lu le montant très élevé des droits d'emegistiement perçus sur l'acte

Décide de rembourse à Madame leuve Legrand

la partie des droits d'enregistrement perques à titre de lup

plement, soit la Somme de 101, 20, dit que cette somme Leve filevie Lur le crédit prevu à l'attrele 94 du budge

de vente de cette conduite d'eau

pour dépenses imprévues.

à la Commune n'a par compté su des pais di élevés et Le trouve ainci preservoir pour pire de cette vente une home bien inférieure à celle escomptée. Le conteil municipal, un le budget proposé pour 1931; Vu la loi des finances du 31 Juillet 1876 (aut. 16)

Attendu que la dépouve du traitement du garde Champiètre féréà 43 20 ps, ne prent être converte au mojen des renouves du budget, qui sont déjà insufficantes pour faire face aux autres dépenses et dinaires, également obligatoires;

que dis lors il y a nocessité de cren de nouvelles ressources; vote par addition on principal des trois contributions directes 11 centimes, devant produire environ la somme de 4320 ps pour Subvenir à la dépense du traitement du garde Champite pour l'avuée 1931.

Centimes pour insuffe de revenu.

Le conseil municipal; Vu le budget proposé pour l'amie 1931; Considérant que les ressources ordinaires détaillées au chapitre premier dudit budget na S'élèvent qu'à

Condingue les dépenses annuelles ordinaires profosées à ce budget sous le Chapitre 1er, et celles de 9.5 234 pour fairment d'amortissement de l'enfruit four cilairage électriques four la fériode 1 fauvier 31 hai 1931, et de 5000 four travaux complementaires à l'annénaquent du bureau de forte fortées sous le chapitre 2 dudit budget . I'élèvent à .

D'ou il resulte une insuffisance de ressources de 64 880 Kote four l'année 1821, une imposition extraordinaire de 165 centimes additionnels au principal des trois contributions directes, devant produire un somme de euvron, dans le but de courier ce définit et d'équilibrer le budget.

Budget Chemins vicinaus

Joudget 1931

Le conseil municipal vote le projet du budget pour le Service viei nal four l'année 1931, d'élevant, tant en recettes qu'en dépenses à lor Jonne de 63.840 frs.

Le maire Sommet à l'examen du conseil le projet du budget pour 1921, dresi par lui, ce piojet apprinté de tous les documents propres à en pustifier les propositions, est examine article par article Le conseil municipal, après avoir Consigne le résultant de ses votes au tableau du budget à sammette à l'approbation de the trèfet, a cerreté pour l'année 1931:

Les recettes tout ordinaires qu'estraordinaires, et les dépanses de

Emprunt pour indé à payer a M. de Producauld.

A le maire expose que par duite de la fination au 1º Juin 1931 du joint de départ de la perception des buitains à appliquer à la Consormuation de lunière électrique, destimes an umboursement de l'empreut de 382.750 à récolier an it because 1930, il fant prevoir me Somme de four rembaurement dudit empreut, orfferent ala periode du 1º jamier au 31 hrai 1931. Il dit qu'une parille Somme est insente à cet effet au projet de budget 1981. To expose en outre que le Crédit Doncier de Brance demande que la Commune vote une suposition en utuelle de 58 cm 5 pour toute la durée du prêt pour guranter le paiement des amutés en cas d'insufficence du produit des luntasses; et qu'elle preme l'engagement de renoncer à Son droit de rembourement anticipé prendant 10 ans. Le conteil municipal vote:

une imposition extraordinaire de 580 mm 30 prendent 30 aus à fartir du 1º fauvier 1931, destriées à garantir le faiment des amuités de remboursement de l'empreut de 338: 780 ps à contracter auprès du Crédit Doncier de Drance pour faiement d'indemnete à la Doucauloi. Ces continues us Seront mis en recouvrement qu'en Car d'insufficance du produit des recettes des Sutares affectés un Service de

in outre il est convenu autre cause le Credit boncer que La Commune renonce à son droit de rembourement antispe frandant wand à compter du four où le Tolde de l'empres Sera varie au trisor pour le Compte de la Commune,

Services de la Mairie (frais - participation de l'Etat)

de même nature à la somme de Six cent quatre inglier mille trois cent doisante dix neuf fis 69 ci ... 683.379, 69.

DÉLIBÉRATIONS

La conseil municipal; Considerant que le travail incombank and Mairies i've toujours in S'accroissant; que ut ac croissement est de notamment à l'application des lois nouvella Considérant que les déprenses nécessitées ainsi par les seuries des mairies, devisions une lourde Charge pour les

Considerant qu'une grande partie du travail assuré par les services des muines set demandes par l'état Estime qu'il serait tout ci fait équitable quest' that paye la travail accomple four Low Constite Et encel le vam que l'Etat fremis à da chay some partie des dépenses recessitées par les services des

Durson de Poste (chanffage central)

A le Movire soumet ou Conseil municipal, un plan et un deis relatifs à l'installation du Chauffage central au bureau de forte la dépunse nécessitée far cette nistalla Tion d'eleve à Hospes mis di et feut être Couverte de la facon Suivante: 2 000 frs à prendre du les économies réalisées par la Suppression de travaux prevus au projet principal d'amenagement du batiment grande fenêtre bureaux, closson vitres, escalier) et 5400 fre inscrits ou budget 1931 à prendre Sur les ressources ordinaires.

Le maire expose que, d'accord ruce le le Directeur des Tostes, le prin du loyer à joufer à la Commune, verouit ougmenté dans les proportions de la nouvelle dépense à inje-

Le contail municifal, approuve les pièces presentes diede l'execution des travaire d'installation du Chauffage Central dons le bureau de poste, vote la somme de 7400 ca prélèvee Comme il est indique ci. dessus, et dit que la travaux suont executés far l'entrepreneur ordjudicataire des travaux du projet principal.

La Jeane est levés à donze hours vingt nimets et la prochaine fixée un disnanche à Octobre.

Viance du 5 Octobre 1930.

La conseil runcipal d'agmontier s'est semi le 5 ortobre 19% à 10 houres aux lieu ordinaire de les Léanes, Lous la présidence de M. le De Traisseis, député, conseiller général, maire, ensuite de la Convocation faite for lui.

Sotaint presents: 4.4. Fraisseis, Lacontinise Hastial, Legrand, Pacher, Cyne, Canteix, Manivand, Einier, Pouteix, Pattier,

Bezeaud et Joulage. Lesquels forment la majorité des membres en exercise et personnt délibérer conformement à l'article 50 de la loi du 5 avil 1874.

Lany, Mozaleique, Sondoly, Tome, Roche, Weishac. Le Président ouvre la Séance :

Haile en conformité de l'article 53 de la loi sprécitée, procédé immédiatement à l'élection d'un secretaire pris dans le dein dec

de foulage, ayant obtem au secution la majorité des suffa-ges, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Sonds de Chômage

Délibération visée le 39 novembre 1930 F. le Sièlet, le sentaire général sighe: Heury

A le maire donne lecture d'une circulaire de le breflet adhission de la Commune faisant comaître son intention de créer un fonds départemen tal de chômage aurquel fouraient adherer toutes les Comnumes d'une propulation inférieure à 5000 habitants : ces communes étant exclus du bénéfice des Lubrentins du fonds national de

La Comme d'Exprontier de trouvant dans cette categorie part adherer ou fonds départemental.

Mondieur le maire iniste l'assueblée à en delibérer Le conseil ununcipal est d'airs de donner l'adhésion de la Commune au fonds départemental de chomage dont la réalion est enviages. Quem crédit n'est voté pour le moment pour manque de ressources. mais le conseil municipal prend l'engagement de voter les fonds nocessaires en cas de besoin urgant.

Cinema Scolaire (Projet)

Le contiel mmuicipal, considérant que par délibération en date du il a été décide la mise a l'étude d'un projet d'acquisition d'un Cinema devlaire, et l'aminagement à cet effet d'une table dons le batiment du Collège; gu'un projet a étà demanda ence deut, à hondiene Noche, sugaing que se demin n'a pas enere produit ce projet; insiste oupir de & Koche pour qu'il établise au plus tot le

DELIBERATIONS

N° D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

farojet domande.

Elléphone (cabine à la Roche et à Bethe)

A. le hiair expose que l'administration des postes a fait Savoir que le projet d'installation d'une caline téléphonique au homeau de la Roche Lera incorpore au programme de 1931 It dit qu'il a peute à Madama trassandaine pour la génere de la Cabine, mais qu'elle n'accepte pas.

Le conteil municipal lui donne acte de cette Communieation et le Charge de domander à U. Nong ou à 4 laseaux d'accepter ce dervice.

Le conseil municipal décide en outre de domander que soit installie mus Coline telephonique au hamson de Bethe Situe a 9 km d' aymouters, et à 7 km de la Rache.

Assistance medicale-admis. sion d'urgence - Commission.

Tur la domande de le le Maire Le conseil municipal designe h. h. Maniwand Dayer et Yany. Conseilles mmiejrans pour assister le maire dons les doisions à frendre en matière d'examen des demandes d'admission au b'énéfice de l'assistance médicale gratuite

Lotisaements

Le conseil municipal, considérant que plusieurs lotissements où de construient des maisons viennent de Le réaliser sons que les interesses y aient été autorisés conformement aux lois du Mars 1919 et du Juillet 1984; charge la mumicipalité d'intervenir par les moyons dont elles peut dispose from Sauvegarder les intérêts de la Commune et moine des achetous.

Comirecus, rues-réfection

Le conseil municipal autorise le maire à faire exists les travaux de réfection des Caniveaux des rues et d'emperrement de ces dernières dans la limite des crédits awests

Soures et immondires Jarvie d'enlèvement.

Le hiaire expose que le Chaval assurant le dervice du nettoiement des mes et du Corbillard et appartment à la Commune, est vient défà, et qu'il fandra Lans taiden penser à le remplacer. a ce dijet il pense qu'il ya lieu de se rendre Compte d'il est préfére ble d'achette un autre Cheval ou une Camiomette outomobile. He mite le conteil municipal à étudier cette queltion pour en decider ulterieurement

Colice municipale - manubements

Le maire Sommet au conseil un rapport indiquant

les nous des personnes qui encombrent la vie publique. Le conteil municipal est d'avit de donner mission au garde de desen contravention après prearis de 34 heures à tous les recalcitants.

Electrification des Campagnes de conteil municipal, contidérant que les travais d'électri-vote de centimes. fication des Campagnes sont en train, vote pour 1934: 1: pour travaire d'electrification : 39 centimes 2: pour frais de fonctionnent du Tyndicat : 5 Contines additionnels are principal des trois contributions directes.

Droits de places - adjudication be et approuvé . Timoges, le 27 Novembre 1950. Ple Rift le 3ª gineral Signi: **He**ury

A le haire expose que l'adjudication des droits de place et Marches de termine le 31 décembre 1930 et qu'il y a lien de procéder au renouvellement; qu'il faut aussi renouveler l'adjudication four les fournitures classiques et proceder à la vente des bones et unuondices et fumins.

Le conteil unmicifal decidle: 1: la mise en adjudication pour une cherce de trois aus à partir du 1º fanvier 1931 des droits de places, et marchés ; l. adjudication sera faite à l'entiretion desfeux et au plus offrant et regles Suivant les Clauses et Conditions enmisées par le cahier des Charges Comportant les tarifs drasse à cet effet et approune for tile neget. la mise à prix est fince à 3000

Eccles. Commitmes teo: 3º la mise en adjudication des fournitures classiques neces-Saires aux écoles de la Communa fendant l'année 1931, l' loires - adjudication

Va et approve Timoges les ? 96 1930 adjudication sera faite au rabais sur sommissions cachettes? Ple Tright le Drymonal et réglée far le Calier des Charpes et traisse établis à cel effet. siqui : Flury.

Ces deux adjudications aurout leu le 14 Décembre 1930 à 10 heurs, à la mairie . A. l'attier et Eixier, cour llers mmicifaire Lord délignés pour assister le maire Le Conteil municipal decide four ce même four la vente des bones et immondices et funier qui seront amas. Les judant l'amise 1921. He autorite le hiaire à procéder à Cos ventes foir voie de marche de gré de que.

Dones immondices. funier - Vente Va et approuvé Limogules 7.9h 1930 Ple Bélet le seutane Général Signé: Elsurg

Ochainage - chemin du Café Le condeil municipal, examine une lettre de 11. le installation d'une lampedupe De Café est très mal colaire, la mit, dans da partie entre la borne fontaine de ce quartier et la route de timoges, que ce chemin est très friquenté et qu'il serait désirable qu'une lampe soit mistallée à l'indroit inchiqué. Le conseil recommant qu'an

Compteurs d'eau (achat tarif -)

effet cette fortie de chamin est mal éclairée; et deade by faire installer une lampe électrique.

Le conseil municipal examine la proprosition de la Compragnie of sançaise des conduitos d'eau, tendant à maintain les prix défà appliques four l'achat for la Commune d'ymoutiers de compteurs d'eau; Ces prix Lont les Suivants: Compten de 10m - 1444 de 15 mm: 168 , de 80 mm. Le conseil ammicipal est d'air d'accepter le montten de ces pria from 1930 et 1931.

Incendie - Dorvier de diffuse. Me le haire expose que la Commission muicipale Righement - assurance acidentedésignée pour organis étudier l'organisation d'un Terrie d'insendie et désigner 4 ou 5 fersonnes acceptant d'alsur ce Serice. S'est remie à la mairie; et rapporte les propositions don't it donne lecture,

Le haire exepose en outre qu'il a regu plusieurs proposétions d'assurance contre les accidents dont fourraient être victimes les hommes de dervice d'incendie; il en donne Connecissance.

Le conseil municipal; one lecture des rapports et propositions Ci-desus indiques; après déliberation;

1: que la motopompe et des accessoires devont remises dans le garage de 4. A. Champeaud et Cheroux, moyemant une inden mité annelle de 200 fre que la Commue paissa en fin

3: de creer un devoice d'incendie Composé de 6 hommes: tottelaires et à Suppléants. Varni les titulaires de houver un méraminen Charge plus spécialement de l'entretien en don état de fonctionne mont de la motopompe et accessores, de son transport far automobile sur les lieux du finistre ou d'exercise, et de la duc-

Les hommes composant ce levice devont, vusutot privemes d'in Sinistre, La porter au lieu de dépot de la frompre, et sur le lien de Tinistre; ils devont effection toutes monaures nécessais à la mise en batterie et au fonctionnement de tout le moteriel de defense contre l'incendie. Hosderront en vutre assister et assurer les monnouvres d'enercice.

3: Guil sera fait des manaures d'exercice une fois pour

mois an moins. Ces manaures seront faites le plus souvent fran raccondements dur les bouches d'éau à incentie afin de t'assurer du bon fonctionnement de ces dernières. 4: D'approuver les acceptationels le Chéroux, mécanicien, qui J'engage à assurer l'entretien de la motoporupe et ses accossoires. Ton transport en automobile, Lur le lieu du Sinistre on de manœure, et la direction de toutes les menoures du terrice; de 4. 4 lagarde Louis au champ de foir, Legrand Jean, rue de la viente, Lemasson Jean ou champ de foire, Geneia Vene, place d'Armes, et vanteir pils, à Macand lesquels t'engagent à assurer le service de ticours contre l'incendie et de fonctionsmout du matériel d'incentie; et ce aux conditions ci-dessous indiquess.

5: de fixer les indemnités à allower our hommes du bervie d' incendie, ainsi qu'il tuit !

A. Tervie de jour dons la ville et dans un rayon de & Kilomètres Indominté de s. de l'heure el par homme, avec mississem al. Luce de 20.

B. Terrice de muit dans les mines limites que dessus: Indemuité de 8" de l'heure et far hamme avec minimum assure de 30.4

C. Vervice de jour ou de muit dans la Commune chen dehort du rayon de & Nom visé ui dessus, indemuité supplémentaire fixe de 10 for homme; en debors de la Commune cette indemnité Lupplementaire sera de 20.

De Terrie four essercices fériodiques: indomnité omnuelle et globale de 600 frs

6: de finer les frais que devront payer à la Commune d'ay. montiers, les Communes voisines qui pront appel au terrice d meandie, amsi qu'il suit:

A . Anderweite fine pour usur du materiel , de 100 fro B. Andenunté Kilométrique de 34 far Rilometre farcoure four dervice de four; et de 3 fts 50 pour dervice de mint C. Kemboursement de toutes retrebutions à payer aux hom mes de Levice, aiusi que de tous autres frais occasionnes for le déplacement

7: En cas de Sinotre, le conceurs du tervier d'incendie Ina demande Soit à la mairie, soit au garage Champean, Le conseil municipal, décide en outre de contracter une assurance contre les accidents pouvant attendre les homones de Service d'incondie au cours de leur terrier soit à un incendie, Loit à la manouvre, à l'ompagnies différentes Il vote une somme de 1000 inscrite au chapitres additionnels 1930, et une une outre de 1000 prime à l'art. 35 du budget de 1931.

Commissaires Réportiteurs

Le conseil muicipal; Vu la loi du à avil 1884 (art. 61);

Tropose pour remplier les fonctions de Commissaires répartitains pour l'année 1831 dans la Commune d'Expuontiers, les propriétaires dont les noms Juvent:

DÉLIBÉRATIONS

Reportiturs titulaires 1. Répartiteurs suppléants M. M. Denizou Jean meritales, à organités Lectere Joseph. Vin in gros, a Hacher Year , Cafetier . à Symouties Magadown Artonin, cult, à la tianve Lacouturière, paire , cult, à la Tauteire Dawy reter; wilt, an bout Marquenand, prop" à Mouret Laquail Jean , mop a ta horêt Tarlet fils, majon, a Bussy Chouquet son, will a Chowinat (heuvialle gabriel, restaurant, by miting Babet Jean Louis, hotel, a Exquente Morry autoine , propre , à legenoutiers Lerantleau , with a La Veotreme Could prangois, negociant, a Synauticis Vacher hartial, cult. à la Rue Sericand liene, retraité, a ognantien Lagarde Vouis, prope , à bymouties Vanteis quillaume seult, à Chourat V (caymond Vaul boucher à Eymonties

Assistances

Visillourds

Le conseil municipal de constitue en Comité Jecret et fasse à l'examen des volossies de virmandes d'assistance:

Sout admit: Veywiche anna femme falouneir, an Cafe, pour airs favorable pour allocation Opiciale article 20 til venot Outone, an Duy of aixen, pour une allocation de 60420 Romand actavie V. Housevier, a Corpélieras, jour - de 30 t Sur l'allocation de l'étal. Outhier Jeanne for Serve Jean, route de Château, jour - 604 204 Vissionse have Frérèse, voute de Trugnae, jour mu all a de 45+20 Les farent, lui fournissent le Cogement et le Chauffage. Charlon Thilomene Constance Massigne New Rialland, à Legand, distrite Lu la vem fartie de la liste four hospitalisation, or Lon domicile de Lecours à vue.

Est refetée la demande de Rebeyrol rémard, à Nedde; n'est agé que de 6 Pant, et aucune pièce du dossier n'établit qu'il doit être considére infinue et incurable.

Tommes en couches.

Sout admises: Pergue née Éallet Louise, à Bussy; Bereaud via Veynoche, au hout du Rabazuis: Dumont née lignance hadeloise à La Veynade: D'argeas née D'upaure havie. Louise Léontine, Clueur de la Paise.

assistance medicale

Tout admis: Lier pour les enfants, aux tameries ; l'esquel havie Louise épouse Denigou, au Caschouchet; Jeuis Jean, sour da famille, à Bussif; Lenoble anna f. Denizou, à Bethe admis pour hospi. talisation et tous Condition de remboursement des frois,

Soutiens de famille Reçoivent un on's favorable, les demande de : Veuve Voysse n'es Essier harie, route de Chamberel; Veuve Verpent nie Bordas amélie route de Chamberst; Neuvialle gabriel Emile auguste, ausme de la Daix, reservite; Veuve Tiricir née Gerrassier haire, à Claud.

Hanking Mannious Page Freganie Souteis None,

Siance du 21 Décembre 1930

L'an mil neuf cent trente le ringt et un becombe, à huit france trente, le conseil municipal de la Commun d'Aprosuties, assemblé au lieu ordinaire de les léance au nombre de dix huit, en bession entraordinaire Sous la présidence de kontieur le boiteur Braisseise, député, conseiller gé. meral, Maire, en huite de la convocation faite par lui le 16 du viene mois.

Vients: 4. 4. 5. Traisleis, Server, Joulage, Lacouturière bantal, Legrand Jean, Daye, Lachand, hory, tacher, Capie, Mondoly, Vanteir Manivand, Begrand, Einen, Louters, Roche, Weilhac

lesquels forment la misjorité des membres en exercice et perment delle berer d'après les termes de l'article 30 de la loi du 5 Chril 1884; absents: 4. H. Vacouturiere Harcelin, Lany, Wazaleigne, Pattier.

Le Président ouvre la Jeance;

to a été en conformité de l'article 53 de la loi précitée procédée inmé distenent à l'élection d'un secretaire pris dans le sein du Conseil.

A Joulage, ayant obtenu on Senten. La majorité des Suffrages, a été designé pour remplie ces fonctions qu'il a acceptabl.

Il donne lecture du procès-verbal de la dernière deance qui cet adopte' some observations.

Eravaur Come un retard

Le conseil municipal, considerant que de nombreux

travaux commune dont l'execution est enistagée depuis fort longtamps, et quelques uns defines plusient années, ne sout pas encore realises, et qu' aucun projet n'est prêt;

Considerant que ce long retard pour certains de ces travaux, inportants, porte préjudice aux interêts de la Commune d'à la bonne marche de l'administration;

Considerant d'autre part que ce retard est du au défaut d'établissement des projets demandés à honsieur Roche ingénieur Communal;

Décide d'insister suprès de 4. Noche pour qu'il veuille bien se rendre compte de atte Tituation, et qu'il produise les projets demandes sans retard; et d'envisager les mesures à prendre pour que cette situation prinible cesse le plustot possible, et ne se reproduise pas - ainsi que les sanctions possibles.

Le conseil amniepal, considérant que par délibération en date du 28 deptembre 1930 une indemnité de Cherté de vie de 30 " for mois a été allonce au garde Champetre, four une periode de 3 mois prenant fin au 31 becambre 1930;

Let d'ais d'accorder à cet agent me pareille augmentation de cherte de vie de 30 " for mois à faster du 1e janvier 1931. La depute Lera pielevée sur les fonds libres et inscrite au budget additionnel 1921.

A le hairet qu'il apparaît que les metures unitagées par priedente délibération, relative à l'aménagement du Cinchère, Lont uluf. firantes pour donner Latisfaction à touter les demandes de concession de terrain et qu'il semble nécessaire d'envirager l'agrandissement

Le conseil nunicipal est de cet and. He désigne une Commission Composée de 4.4. Essier, Manivand, Roche et Bezeaud, charges d'examine la question et d'établir un rapport.

Tossayeur - princ du creument de la fosse et des prorteurs

Le conteil municipal, contidérant que pour duite de la domission de h. Degabriel du porte de fossegeur, il y va y avoir un nouveau fossospen à partir du se famier; qu'il n'ésiste pour la police interieure du Cincelière aucun reglament, ni tarif despire des fosses; est d'ais de charger la Commission designée ci-dessus de dresser un projet de règlement; et fine à 40 fis le creusement d'un fosse y compris la descente du Cermeil et la Comblement de la foble; et à hops la rémunération des prorteurs, l'orique les familles en chargerant le fossoyeur.

Dureau de Voste (travais Supplementaires) - prit du loyer -

N. D.OLDE

Délibration approuvée le 13 février 1931 G. le siblet le 12 général, rigne : Pleury

Le Maire expose que de nouvelles déponses imprévues pour l'animagement du leureau de facte sont nécessaires : telles que installation de l'éclarage electrique, réfection du mur de soutérement de la Cour, réjointoisment des paries de la venelle, achat de la mitogennete de la partie du nun de how Barnic, installation du chauffage central au 12 étage, et qu'il va s'ensuivre une augmentation du prix du loger du bail; et demande au conseil de vouloir finer une bale à ce sujet, et de décider décider de celeins de ces travaux.

Le conseil municipal après délibération, est d'ais de faire exécuter les travaux Susenences soit par l'entrepreneur adjudicataire des travaux principaux. Soit par d'autres ouvriers et par voie de marché de que à gri. He approuve à cet effet le deis de 3875 dable four l'installation el cetique elett que la déparse ina fillable turles fonds filors for addition au budget de 1831. du loyer de l'immeuble.

Egout route nº nº 140

Sur la proposition du toave, le conseil municipal considérant le refus de l'administration des ponts et Chausses de participer à la construction d'un égout le long de la route notionale nº 140; est d'ais de mettre de suite à l'étude, le projet complet de construction de cet egout. Una Subvention dera demandée au département et à l'état.

Dequedue misseau chassing Le conseil muicipal ajourne la demande de 4. Vénicand, maréchal sus 4.0. Nº 10.

Sus 4.0. Nº 10.

Le dessous le Chemin trimal ordinaire nº 10.

Egout banchement M. Existent Le conseil immicipal donne un airs favorable à la demande présentes par le Szidioux, et tendant à obtain l'autorisation de pratiques un branchement sur l'égout de la ville pour desservir sa maison titule rue

Caniveau. place f: James on dwarf hailon Brunae

Hé divide de faire établir un comireau le long du trottoir de la maison de si Brence, et de faire relever le pave sur la partie de la place al. terrante, où il est enfoncé.

Chemin Vicinal o nº 10 talus - Vente -

Le conseil rumicipal, considérant que plusieurs propriétaires riverains du chemim vieinal ordinaire nº 10, out construit des maisons en bordure de Chemin et occupant ainsi une fartie du talus, est d'airs de leur vendre la jartie da ce talus restant libre au delà de sol noces. Saire four la Construction d'un trottoir.

Cours Complémentaire · fournitures gratuites

Le conseil municipal accorde la gratuité des fournitures des. laires aux élèves du Cours Complémentaire : Darfinille à Conlondit, Defaye haire Louise, voute de terrignac, Deplage

garde-Champietre

Deliberation approvise le 14 janvier 1931 Le Sielet, le 1re général règle : leury

Cimetière (aminagement-agran-

(ind to charte de vie)

dissement)

N° D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

agents Communaux

Defrage Tolonge, à Saint-Gilles.

Montiur le Maire donne lecture d'une Circulaire de Hile Stabilité - délignes au consulatinfe refet, en date 18 Octobre 1930, relative à l'application de la la de 13 Wars 1820 conformement ouse dispositions du réglement d'administration publique, du 23 juillet 1930, Sur les garenties de stabilité du personnel municipal;

He explique que des conseils de discipline doivent être formes et comprendre des délégués des conseils runnies paux et des délégués du personnel Communel; et que chaque Conseil municipal est appele à désigner farmi Les membres an Sentin Secret, un déléque titulaire et un délèque sup-

He mite l'assemblée à procéder à ces désignations

Election du membre titulaire

A Terre Gabriel, adjoint au maire ayant obtome la majorité des voix 13 sur 13 votonts est déligné Comme membre titulaire

blection du membre Drypleaut

A Joulage François, adjoint au hair cayant obtem la anaforité des voix 9 sur 13 votants, est désigné Comme membre Luppleant.

Fairer Lev Compaix Cre de Saint Rim de-Bost - changement

the conseil municipal examine me demande de la Commune de Saint . Werre - le - Bost (Creuse) tendant à reporter la foire qui le tient au Compreix le devaieme Tamedi d'atobre au 18 juin, et donne un airs gavarable.

Latissement - éclairage électrique

4 le haire enfole que les lotisseurs de la propriété à la tom Le Sout engages à conduire la canalitation électrique jusqu'au roud foint du lotissement mais que ce pajet reste insuffisant from desservir toutes les voies dudit lotissement. It dit qu'il a requ de la fast de la Compagnie des Chemins de fer departementaise mu proposition toudant à complèter le reseau électrique dans tout le lotinement à la Charge de la Commune, faisant remarquer que cen amait four avantage de faire executer du mone traps l'ensemble des travaux et réclier les pais de construction du mome reseau en 2 farties

Le haire capre d'autre part que le lotiment se trouve situé dans le perimètre de la Concession accordée aux C.D. H.V. par le Lyudient intercommunal et gux à son airs il est dans l'interêt de la Comunue de domunder ou Tyrichiat suindique de prendre à la charge le Complement de construction du reseau électrique des lotissement. Le conseil municipal est de cet airs.

Plan d'alignement

Tur la proposition de 4 le Maire le conseil municipal, comi dérant qu'il n'existe pas de plan d'alignment de la ville d'èxmantiers; o

Fournitures declaires

Our la demande du maire qui espose que les fournitures scolaires nécessaires ou travail manuel des infants de l'évole de filles entrament une déprense assez élevée, le conseil municipal est d'avis que les articles nécessaires à ce travail soient compris dans les fournitures classiques et journis gratuitement aux slèves

Ecole III le lavabas

Le conseil immicipal examine une demande d'installation de lavabot dans une classe de l'école maternelle ; il charge le Maire de le rendre Compte de l'importance de cette installation et de présenter un deirs tit le juge à propos.

ancienne école de garçons affectation de grenier

Le haire expose qu'il a été saisi d'une demande de hade me Vo Venierieras, locataire d'un logement attribue à 4. Rebayrolle instituteur, et touvlant à obtenir de la Comme l'attribution d'un grence sis ce logement litré dans l'ancience école de gargons. Le conseil municipal : considérant que ce logement attribué ci de Reliagnolle ne Comporte par de grenier; est d'airs de donnon tatisfaction à Me Remenceral, le les disposions des greiners du batiment le permettent, et moyenment une location annuelle de vingt francs.

bela sombre de ing mille cent soms noraddition on budget of lexence 1930. G. le Filpt, le scrittaire gimel right: Hurry,

A. le Maire exprose que les droits d'enregistrement du nouveau contrat passe entre la Commune et 4 de toucauld, mis à la charge de la Commune d'élèvent à 5.100 frs. et qu'il y a lieu de voter une pareille Tomme four faire free à cette déponde. Le consul immicipal vote la dite Somme de 5700 par addi-

tion au budget de l'envier 1920 pour prais d'euregistrement de contrat de l'éclairage électriques passé entre la commune st t. de Souganld.

Elanage électrique - contrat. rais d'enregistement. remboursement

Vu pour servir de titre de recette e la torme de cinq mille ceut très fra 600. Divorge, le 30 ficembre 1930, g. et signi : leury

le lectione sufore qu'il a acresse à hondieur le sirecteur de l'enregistrement une fretition toudant au remboursement à la Comunna d'Expunortiers du montant des droits d'enregistrement payés pour euregistiement du contrat passe entre la Commune et 4. de Loucauld, toit la Somme de S'100 +

He donne lecture d'une lettre de nonsieur le Receveur contré. leur l'informant que cette prétition avait été admise et que l'administration de l'enregistement verserait dans la Caisse de la Comnune la Somme de 5103, 60, des qu'elle aviait les crédits néces

Le conseil municipal prend acts de cette Communications et totale d'autoriser honsieur le Receveur humicipal de la Comnume d'Expresutiers à recevoir ladite Somme de 5103:60; dit que la prisente delibération tiendre lieu de titre de ruette.

Cooperative scolaire. Sub on Délibération approprée G. le 15 janvier 1931 G. le Prist, le 24 général right: Penny

Le consuit municipal décide que le crédit de 500 mg. cuit à l'article 64 du budget 1930 pour Lubreution à la caisse des écoles sera allone en subvention à la Coopératine deslaire from 1930.

Bibliothègus Scolaires Sub 🗝

Délibération approuvée le 15 janvier 1931 Le Fail Le secrétaire giuinal signé: Houry

Il le haire expose que le conseil départemental de l'enseignement primaire à allone une Subvention de 1504 en faveur de la Commune d'Agmoutiers, et destinée: 100 fro à la bibliothèque de l'école de garrons, et 50 frs à l'école de

Ho dit qu'il y a lieu de voter des lonnes Semblables pour en fermettre le mandatement our tresoriers de us bibliothèques. Le conseil municipal, considerant qu'une somme de 50 votes du amice dernire en faver de l'école de Bethe ne lui a fas été versie attende que la torme versee par le ségratement d'élève

tote me Somme de 200 fre à pendre du les fonds libres for addition au budget de l'esercice 1930 four Subvention de 100 ten fareur de la bibliothèque de l'école de pargond, et 100 ten favem de l'évole de Bethe, et four emploi de la Juduntion de 150 'allouse à la l'en faveur de ces évoles.

bantines scolaires

le le liaire esepose que les contines Scolaires fonctionment à la satisfaction des enfants qui les préquentent en assez grand mambre, quisis il a eté nésessaire d'acheter me cuimère le fetet journeau qui y était ne sufficient plus jour la préfaration du repar des enfants; mais qu'il est aussi no assive

d'asheter des toiles cirées pour les tables, et des couverts pour les enfants. Le conseil municipal autorise le hiaire à faire l'ashat des artiles nocessaires au bon fonctionnement des Contines devloues; et vote une domines de fis à preside des fonds libres par addition por ail budget de 1920 pour payer les dépouses engages 1920.

0.5

coût de la vie, une augmentation de Salain de: 480 ps à 4 Mayre Ver from ouverture d'un visit de la somme de deux mille cont trube six lice pasadation au budget de l'unifice 1936. It jamier 1931 9 le Prifé le septilière sprisal.

Tecritaire de Mairie; 144 fre à 4 le Legrand, suployée; 216 à 1 Cyne, garde. Champite et 216 à 4.4. Bardand, neural, Bordes et transondame, can Tormiers; et 72 frs à 11 mes Kalenand cominge, Chapauland, femme de Service aux écoles, Beauvais. préposé aux boins-douches, Benéix pieposée à la basule, Jemmet balayeur des classes et Barbe et ce amuellement à compter du 1º janvier 1931. La dépense d'élevant à 2136 pre sera frélèvée Lu les fonds libres et inscrite au budget add! 1931

Le conseil municipal accorde, su lan domende basée lu le

Vaccination antidiphterique - vote de crédits

Vu et approuve en ce qui concerne le vote du endit de la concerne de deux mile sept cont quale most house sont les sept cont partir les sept de sept cont les sept de sept de

Te conseil municipal, considerant you amoun credit west four payer les grais de vaccination antidiphlésique opiere en 1830, vote une Somme de 3783 frs. à cet effet, a pendre sur les fonds libres lar addition are budget de 1930, et dit que la Sommes dues krout project du me Considerant que la Comme 1 est imposée une loude charge en accomplisant cette surre bouale, demande qu'une Tubvention la plus large lui soit allouse sur le fonds Commun des amendes.

assistance Vieiblands

Le confeil numicipal se constitue en comité levet, et passe à l'examon des dossins d'assistance.

Javanet Jacques, Boulward des fossés, admis from une allocations de 20 fros Lu l'allocation de l'otat, 2 de ses enfants lui versuit 60+ Mazian traire Raynand, à hacand, admise four une allocation; de 60 pre plus 20 pro.

Bordal have leve Continer, avenue du 45 Toch; admire pour une allo-cation de 20 4 Lu l'allocation de l'olat, Les enfauts lui versuit 60 4 Vastier Cathorine Bure Continier, we Sant Sakuet, admise jour

me allocation de 60. plus 20. Cheglerand Cume bewe Lascant, à La Roche, admine pour une allo-cation de 5 plus 20. Les enfants luirement 40 ; la loge et formement le chouffage Jennet Veux Vergne, sue des 4 guerries, admine à l'hospica.
Bexier Jean, à Combas, admis au Benéfice de l'inticle 20 lai, 8. Jan

Berley Jean, me Trango, admis pour neiducation à l'école des multilion d'Ximaget; il dovo verier le montant de son decours de Tood qu'il percoit du Ministère de la guerre.

N° D'ORDRE

En Femmes en comehes.

Danizou germaine épouse l'auteir, à des boud, admise Maourne Marie épouse Chapranland, rue des Tours, admise

La conseil municipal contiderant que les crédits ordents sure articles: 38 four brains douches, 63 four fourithers desling 65 four contines seolaires, 57 four chauffage plairage et balayage des classes, du budget de 1920, Lord épinsés; face and dépenses engages en 1930 : 79.00 1090,00

4: art 66 for Contines Levlaires 1850,00 Soit authal une Somme de Sept mille quatra ent

Déliberation approuvée Si P. le Siljanver-19'3'1
Si P. le Siljet, le conseillerde préfet signe: illiable

1: art 58 pour bains dougles 1: art 57 pour Chauffage baloy ... des classes 3: art 65 four familieres devlaires 4432,30 ding frances SO Comes a franche her les fonds libres for ad. de conseil municipal, considérant que les crédits ouverds aux articles: I pour paitement du secrétaire et des employes de la mairie; 2 pour trais de dureau de la mairie; 12 pour fraitement du prepose de la bascule, 18 pour Traitement du garde champêtre; 14 pour Thai re tement du concierge de la mairie; 19 pour trais d'assiette et de perception des taccès communales; In pour Salaire du tambour; [] from boutributions sur les hiers et revenus communaux; 38 pour frais de gestion et en tretien des bains-douches; 57 pour bhauffage, échainage et balayage des classes; 59 pour Temme de service; 65 pour tourne Aures aux clèves; 66 pour bantines scolaires; 77 pour Lalaire des cantal mirs des chemino vicuaix ordinaires; 88 pour Salaire des cantonniers dels voirie rurale, du budget de 1980, sont épuises; Vote les crédits tur filementaires suivants pour faire face aux dépenses engagees en 1930: 4º Oat. 1 pour Maikement du sevichaire Ades employés de la mairie 308,30 2º Ort. 2 pour Trais de bureau de la mairie 3º Out. 12 pour Fraitement du prépose de la baseule 4º Out. 13 pour Prailement du garde champitre 5° art. 14 jour Fraidement du concierge de la mairie 6° Out. 19 pour viais d'aniette et de perception des toxes communales 1º art. 22 pour Salaire du tambour 8° Oak. Eg pour bon dibutions sur les hims et revejus, communaus 90 Oct. 39 pour Prais de gestion et entretier des bours douches 1136,00 10° Out 57 pour Granffage, éclairage et balayage des classes 41° Ord 59 pour genne de souice 4438,50 12° art. 65 hour Journihures aux élèves. 1850,00 13° Oct. 66 pour banques scolaires

14° and 17 pour Lalaire des cantonniers des chemino vicinause ordinaires 600,00 15º ard 88 pour Salaire des cantonnirs de la voirie rurale 432,00 don't au todal une somme de neuf mille sept unt quarante ang frances 50 cmes à prendre sur les fonds libres par addition au bud get de l'exercice 1930

Le consul municipal examine une demande présentée par le syndicat des Paysans fravailleurs tendant à obteur remise de la somme de 1000° représentant le montant du loyer du hangar que la commune lui lone à raison de 500' paran, pour les années 1988 et 1930. Il accorde audit syndicat la remise demandée

Véance du 19 Avril 1931

Y' an mil neuf court trute et m. le din neuf avil, à huit heures Trente, le conseil municipal de la Commune d'bymoutiers, assublé au lieu ordinaire de les Séances au nombere de seize, en Session extraordinaire, tous la présidence de 4 le Dr braisseix, Députe, con-Seille general, maire, ensuite de la Convocation faite par lui, le Grunze du même mois.

Presents: I. M. Fraisseis, Ferm, Joulage Lacouturière hartial, Legrand, Laye, Lachand, Vacher, Cyne, Vanteis, Hanivand, Bezeaud, Einier, Vouters, Roche et Weilhac.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et feuvent délibérer conformement à l'article so de la loi du ganil 1884 absents: 4. 4. Laconturire hardin, Nong, Lany, Mazaleigue, boundary, attier.

Le Président ouvre la Téance Ho a été un conformité de l'article 53 de la loi présités procédé immediatement à l'élection d'un serctaire pris dans le sein du consiel A Joulage, ayant obtene au Sentin la majorité des Suffa-

get, a été désigné pour surfier ces fontions qu'il a acceptes Donation Me Germigie A. le Maire Commuique au consul houmignal l'acte reçu Vula misunte, delibération for Maitre Brenac, notaire à Symontiers, le 30 Décembre 1330, qui est exécutions par elle même par lequel Madame Chégillat haarquerite Venue de V. Fermi. Simons le 11 mai 1931, se revitaire gineral, gin Léonard, dememant à Housey (Line et Dise) une de la Mairie sight: le servitaire gineral, gin Léonard, dememant à Housey (Line et Dise) une de la Mairie sight: leury

500,00

n: 43, a fait donation à la Commune d'Expuosition d'une Source de Tie mille francs, nette de tous frais et droits qualconques, sous obligation d'emploi pour la Commune, mais à charge par ladite Commune d'entretina à fresprétuité et d'une manièvre convemable, à compter du décès de la donatrice, la concession per-

dépendant de la place d'ames, d'une Turface de 67 mètres carres 39 Ce projet a fait l'objet d'une enquête et le conseil municipal a, fran deliberation en date du 7 deptembre 1924, donner Son airs sur les reclamations et declarations presentres, et fine le prin du terrain à ceder à A. Dequillamme à 30 frs le mêtre comé.

Organd him to Dequillarume offer la Tomme globale de deu, mille francs pour pir de toute la partie de tenain à lui cecter. Le conseil municipal, reprenent l'examen du dossier, et après deliberation est d'avis:

1: d'adopter l'alignement que Comporte le plan établi udate du 1-juin 1984 et annexé au dossier.

2: de fixer ce deux mille francs le prix global de la partie de tenais à cia d'une surface de 67 mètres carrès 39 décimilées carrès, c'cédon a' H' Dequillanne

3: d'obtenir de 4. Dequillanne l'abandon gratuit d'une bande de tenain de un mêtre quarante centimetres de large le long de l' impose aboutiseant her la place d'armel.

Recensement de la Po. pudation en 1931 (Kote de Crédits)

Délibération approuvée G. le Prest le 12 général signé: Newy

Rues'- Venelle me Toange.

dimonde Roug et Foye

A. Le Maire expose qu'il vient d'être pracède un recense ment de la propulation; que ce havail a necessité l'emploi d'agents recensurs et contrôleur au nombre de huit: 4:4. Legrand, Tauron, audouze, venchuquet, Haurange, Tradet, remount, et A. Mayne et & le regrand, controleus; et qu'il y a lieu de voter

la Somme nécessaire four payer ce travail. Ho propole d'allouer aux agents les Sommes Suivantes. Mablies en tenant compte du nombre d'habitants recousés par chaque agent, auce indemnité journalière pour ceux ayant la compragne et du temps passe par les contrôleurs soit pour le contrôle, soit pour établissement de la liste des habitants:

a 4. 4. Legrand 3,000; Jamon 3,704; andonge 2,604; Vinchaguet 3204; Maurange 3804; Wradel 3384; Melixegrand 2564. M. Mayne, Sevetaire de la mairie dit ne pas d'être occupe de ce travail en dehort de des heures de Lewice et ne demande aucune remuneration .

Le consuit runnicipal adopte les propositions ci-dessus. et vote la Somme de 2276 fr 3f - y compris celle de 385 4 pour frais et impinies - n'essessire fair faire face à la dépense, à prendre du le fonds libres par addition au budget de l'enercie 1931.

Le conseil municipal examine me demonde de 4.4. Bourg et Laye, propriétaires, me Large, toudont ce obtenir de la Commune l'autorisation de clôturer à laurs frais la pretite venelle possont

perpetuelle qu'elle prossède au cimetière d'agrucution Le Maire inite l'assemblée à délibérer sur l'accept tation de cette liberalité; Le conseil municipal, considérant que la donation dont il s'agit n'est grevie d'anume Charge onéreuse on execuse pour la Commune : que la position de forture de la donatrice lui permet de faire cette libéralite sans mine à sa famille; Rances motifs: il y a lieu d'accepter la donation dont il s'agit, aux charges, clauses et conditions énoncées dans l' acte du 30 Decembre 1930.

Champ de foire Routation A. le Maire dépose sur le beneau le devis étable four de Bomes. foire. Cetravail Comporte la plantation de neuf bornesen fiere et entraîne une dépende de 2000 ps non Compris la probe des banes de fer

He inite le conseil municipal à en délibérer Le conseil municipal, Sur l'observation de plusieurs mans bres, decide de faire établir un devis dans lequel les bornes en cinquet remplaceraient celles en pierre, dans le but d'és-

momie possible.

Gramways departementaire Le conseil municipal approuve le projet de déplace

(déplacement de l'avrêt de claud) ment de l'avrêt de Claud de C. D. H. V. vote la Somme de 800 ps. à insine au budget additionnel de 1931 pour course la dépende, et autorise la C.D. H.V. à executer les travaux.

Bascules publiques rajus. It le haire enjote que la venfication des bascules publiques tage (vote de vicitis) de la Commune à indiquer la nécessité d'un rajustage des deux appareils, qu'il a falle change deux traverses en fer à la fretite bascule; Ce travail à ité mécute le plus rapidement possible et dans interreption du service de pesage. La dépense ainsi noccesitée s'élève à la Somme de

Le conseil municipal, vote me pareille Somme de à merire un budget additionnel 1931 from couvrir la de-

(exsister de terrain)

Olignement Dequillaume A le hair Soumet au conteil hunipal le dossier du projet d'alignement à donner à le Dequillanne earlier, etequel comporte alienation d'une fartie du terrain

entre leurs immeubles Titues me hange et aboutissant à la liame, dans le best d'empirere les dépôts d'immondices que I'y fout continuellement; on bien la cession à laur profit. Le conseil municipal; vu la demande des prélitionnaires: considerant que cette venelle reçoit un exaut qui passe sousle Lot de la rue harge; qu'elle est bordes des deux côtés par les immerubles appartenant ai h. H. Bourg et Large, et abour tit à la rivière ;

DÉLIBÉRATIONS

Est d'air que la Commune doit Conserver la propriété de cette fartie de tenain; Et qu'il y a lieu de donner Satis. faction aux petitionnaires en les autorisants à fermer cette unelle par une clôture propre aux Senure, dont une clef dera remise à la Mairie.

A. A. Bourg et Laye devont, pour marquer la proposé té de la Commune, payer à cette dernière une redevanne amuelle de un pane Chaum.

Cimelière - agrandissement. Me le Maira donne lecture du rapport étable des les mesures à prendre pour rinédier à l'insuffisance du Cimetiere actuel par la Commission designée à cet effet. La Commission est d'airs qu'un Seul moyen frarait convenable four remidier à cet insuffisance Surtout de on prend en contidiration les nombreus demandes d'attribution de concession dans le Cimetière; c'est l'agrandissement du Cimetière actuel.

La comission enfor en outre que la procelle de tenain Tituée entre le Cirutière actuel et la Carrière, en bordure du chemin de chemin de G. C. n: 14 paraît toute deignie à cet effet, et en propose l'acquistion.

M. Joulage dit que le tenaire Litré de l'autre côté du cimeline. en bordure de la route, et Tuvant de jardin à li le Terre et l'alies présenterait l'avantage de rapprocher du chef lieu de la Con le Cimetière, et lui semble preferable.

Le Maire et plusieux conseillers font remarquer que cederme emplacement freante en effet l'avantage d'être plus frès; mais qu'il presente aussi des inconvenients : 1° il en tuelevation fai napport à la sente d'où difficulté plus grande d'y accèder; 3° il est tout poche de deux maisons d'habitations; d'auhe part it fauchait recourier a l'expropriation et le jayer de double de l'autre.

Le maire dépose sur le beneau le plan donnueux du Terroin à acquerir pour l'agrandissement du Cimetière Il morte l'assemblée à en prendre Commaissance et à tepo

moncer tant dur l'agrandisonent projeté que du l'acquisition qui en est la consequence Le consil municipal considérant que le Constine actuel, d'une continue de m hectare ne Suffit plus aux besoirs de la Commune ;

que Son agrandissement est donc indispressable, Considerant que le tensin a acquerir et apprartement au Sieur Cerra, faraît être le plus convenable pour cet agrandissement; qu'il est place à plus de Cent metres de toute habitation, source et puits; qu'il ce une suprenficie de 4190 m2 33 ; en sorte que la contenance totale du cimetilie sera porter à un ha 4190 m? 33

Vote en consequence l'agrandissement du Cincetière pour l'amorsion d'une parcelle de tenain appartenant au Sieur Jerre, continant 4190. 33. et inscrite au plan cadastral sous le ne 303 Vections. B.

Vrend l'ingagement de payer les indemnites de vaccations du géologue qui sera désigné par te le réflé pour l'examen géologique

It charge la Commission dite du cimetière de d'entendre ruce le propriétaire pour l'achat du terrain et de determiner les conditions d'amenagement et d'occupation de Cometière.

A Terre, proprietaire du terrain enviage n'a pas pris part à la déliberation A. le haire donne lecture des rapports de 4 les ingenieurs des donts et Chaussies Lur le projet de construction d'un égout le long de l'avanue du h = Toch it de la rue de la belieure. He renort de ces documents; 1º que les buses de 200° ne sont fas suffisantes en raison de la ponte faible qu'aurait l'égout ; que ces buses devraient être entaurées d'un eurobage de beton pour pouvoir resister un passage des proids lounds; 2: que la route nationale n: 140 étant goudronnée, il ne Lesa pas permis our riverains (2 ou 3) côte ganche, d'établic un branchement four desservir leur immeuble ; 3° que la dépense entraînée par ce projet d'élèverait à la Tomme appronimative de 41.000 frs.

Le haire expose qu'une telle dépense serait excessive fai rapport au mombre d'immeubles desservis, car l'égout des desservirait en realité que la partie de l'avenue tituée entre la ranspe de la bonne fartaine et le ruisseau de la Manchette côté droit, et qu'il y a lieur d'eurlage un autre mojen four desserir ces unuenbles;

Ho peuce qu'il est possible d'établir l'égout dans les jardins situles deviciel ces maisons, et de l'évacuer Soit dans l'égout de la rue des Ursulines Soit dons la un de la Delineuse (partie basse) de cette façon il est possible d'attendre à peu près le même résultat et ance me depense bien inferieure.

Le principal est d'oblesier l'autorisation de fassage des propriétaires nitienés. Le conseil à range à ut ains et décide de nuttre à l'étude ce projet

6 gout avenue Foch.

N° D'ORDRE

E Olignement Bordes - alination A. le haire donne lecture d'une lettre de 4. Bordes, propietaire rue Combre Souris, par laquelle il domande à asheter me d'une partir de terrois petite partie de terrain dépendant du sol de la me et titrée au Seuil de Sa maison

Le conseil municipal est d'airs qu'étant donné le peu d'importance de cette fartie de terrain, et la situation en Jurilivation du tol de la me, qu'il y a intérêt à la vendre. He en fixe le prix à 10 pre le mêtre.

DELIBERATIONS

brole de la Roche-achat de terrain-Purge d'hypothèque Delileration approvié le 14 mai 1931 9. le Priste le genérales général signé : Peury

re conseil municipal, ne l'état des frais dus à haitre Mosmin, avoir, tous formalités de purges d'hypothègnes fortant dur le terrain que la Commune à acheté à 4. outhail our construction de l'évole de la Voihe; lequel état tasse, s Elève à la Somme de 758765;

bote une famille Somme de 758:05 four grais de furges d'hypothèques dus a l' bosnier, à prendre sur les fonds libres for addition an budget 1931

Elairage électrique-indéé à Me de Fourauld-intérêts

Le consuit municipal, considérant que l'indemnité extracontractuelle due à le de Loucauld concessionnaire de l'ellairage électrique, s'élevant à la Jonne de 340 ms. n'a pur lui être versee au 31 Decembre 1930, date fixie far la convention intervenue à ce Tujet; que cette Lomme luia été versee à la date du 1931; qu'elle était poductive d'intérêt à 5%; qu'il reste ainsi du à 4. de housands le montant de l'interêt podint fendant la période du 31 secendre 1830 au 1931, Soit vote une fareille Somme de frs. four interêts du montant de l'indomenté de 340 oos fis, a payer à 4 de houcauld. La convention citée ci-dessus. La convention citée ci-dessus.

Filiberation approved le 11 mai 1931 9. le rifet, et recrétaire ghinel signé : revey

Cours complère enseignement auglais Le conseil municipal vote un Somme de 400 fre à prendre nitribution

Silibration apprendre la 14 mai 1931 du professeur ayant enseigné l'anglais au Cours Complémentaire 3. le right, l'invitaire gluine pendant l'année 100.

- Marrainage des enfants assistés (Lubrentions)

le Dryndicat d'élevage - Office régio- Le conteil municipal, après examen des demandes qui na cintematagraphique academie lui sont presentées allone les Subventions Luivantes: 1'- an Syndical d'élevage du Canton d' Comouteis, 300/ pour 1930 et 300 fre jour 1931 i'- à l'office pour régional cinématographique des

l'académie de voitiers, so pro 3: au Marrainage des infants assistes du département. 80 x Une somme de 100 fes est aussi votré pour adhésion à l'association des Chambres d'industrie toursitiques.

DELIBERATIONS

Oursis d'incorporation Le conseil municipal appelé à invettre son airs sur las de. mandes de Sursis, article 33, présentées par A. Champeaud home, et h. Dequillanne transois Burtheleny, insuits Lucles talileona de reconsement de la classe 1989 et 1930, donne mais

ment et de la Jianve

Electrification du lotisse. Me le Maire enpose que les lotisseus de la propriété de la Cour, font établie dans le centre du lotissement un réseau électrique destiné à fournir la lumière aux acheteurs de lots. mais ce réseau ne dessert pas tout le lotissement; et les parties restant à desserve devront nécessairement être Comprises dans le réseau complémentaire des Campagnes, lequel n'est pas encore mis à l'étide. De cette façon le riseau electrique de ce lotissement sua construit en dour parties et à dates différentes, ce qui entraînera des déprenses plus fortes que li tous les travaux se faisaient en niene temps.

Stant donne que les lotiseurs font executer immediatament les travaux d'électrification à leur charge, il resait économique pour la Commune d'Exproutier et le Syndicat intercommunal, de fière executer en nime temps les travaux qui resteront à lan charge. Le Syndicat ne pouvant faire l'avance de la dépense nécession autorise la Commune d'Expuosities à faire l'avance de cotte dépare étant entende que le montant en sera incorpore dans la dépense

du reseau complamentaire du Syndicat intercommunal et bineficiona des mêmes Subventions I le Maire expose en outre que les habitants que village de

la Tiauve out demounde le même benéfice, c'est à die que ce hamean doit électifie avec le réseau finicipal; qu'étant donné l' engagement implicite de la rumicipalité, pensant que ce homeau était incorporé dans le reseau principal; qu'étant donne l'effort fait par les habitants en utilisant immédiatement une consonmation importante de comant, il y a interêt, en quelque torte, à lew donner Satisfaction parce que plus la réseau fournira micus

Le Syndicat inter communal, Laise de la question laisse à la Commune La même faulté que pour le lotissement.

Les déphres à avancer ainsi par la Commune from ces deux réseaux s'éliveraient à : four le preside 4678 fro 29, pour le tecond

à 37. 568 for 90, Soit au total 32. 347 for 15. Le conseil mmicipal, considérant : que pour le premier léhau il y a une économie à la construire en même temps quela partie construite par les lotisseurs; que le réseau de la Tisseure présente un interêt certain, en raison de l'importance agricole de ce village et de la consommation de comant nécessaire. vote: 1: la construction de ces deux reseaux en niene toups que les travaux de constrution du réseau principal du Tyndicat intercommunal; 3° la Somme de 38.247 for 1 four convin la dépense, à insuire au budget additionnel 1931 Tous conditions que le montant de cette déponse du morporé dans les dépenses du réseau complementaire du Tyndiest intercommunal et pourra ainsi beneficier des manes Subventions

C. Cherrier G. C. 14 (alignement Darfendle)

Me le Maire Loumet au Conseil municipeal le dollier de construction par de Darfeuille Jean propriétaire à Macand, d'un de clôtier de Son fardin en bordure du chemin de grande Commication n: 14.

De projet a fait l'objet d'un rapport des ingenieurs du terrie

He renort de ce rapport que le Darquille demande à construce à Les grais, Lu le Lot du Chemin de G. C: n: 14 et en bordun de la propriété un mur de clôtur Jewant de clôtur à Lon jardin et de Soutenement du sol du Chemin, clant convenu que a man appartiendrait en toute propriété à la Commune d'agmoutier qui en aurait l'entretien. M. Darfuille praciait, en outre, une redevance ormusale de un frame from occupation du tot force

Le conceil muniquel; ou le dossier présenté; ou les reapports de 4. H. les inquieurs du service viennel; considérant que la constantion for to Darfeville du nue projeté, ne firesente aucun désasses tage from la Commune, donne un airs favorable, et fine à un frame for on a redevance a prayer for h. Darfeulle four occupation du tol sur lequel sera construit le nuir.

Chrtobus-ligne Emoges. Eymou-lo tius-(auît bris Lavergue-transfelt) e

M. le Main donne lecture d'une lettre de le la Réget faisant committee que le conseil municipale de Soint Anne Saint must a , à deux reprises différentes, demande que Soit trans forme en anit obligatione l'arrêt fucultatif de Villevaleix sur la ligne d'autobus de l'inoges à lequoutient, ou que soit déplace l'arrêt obligatoire du dois lavergne en le rapprochant de Villevaleix

A le Préfet insigne qu'il ne peut être donné Satufaction à la Com de Sante Crune, Les le premier point; et domande au conseil muniquel d'Euprontier Sil y a possibilité de déplace l'arêt de Bois Lavagne, Lans mooniement. Lans meonvenient.

Le conseil municipal; considerant que l'arrêt du Bois Lonerque créé sur la demande, desert plusieurs villages importants de la Comnume of Suproutied (Donnarier, Chourat, William, Weilhaguet, Homes est) et rand de grands Terrices aux habitants de cette région ; qu'il est placé à l'intersection des chamins de G. C. n: 30 et u: 43 framettant aux usagers de d'y rendre assez facilement;

Considérant que son défelacement vers killevalues fuerentoiait l'inconvenient de l'éloigne du foint central de cette faite de la Commune, Est d'ant d'inister le conseil municipal de Sainte ame a'eur'. Lager me autre Tolution. Ho pourait ite demande un arrêt à lillevalier Sur la ligne Symouties - Chamberet par onemple, qui, à cet endiat duit le même parcourd que la ligne Linoges - Expuosities

Le consuil municipal, autorise le Maire à Le mettre en rap. post ance A. le Maire de Sainte Anne jour étudin ensemble un moyen d'entente.

Bascule (préposée-talai re et assurances deciales)

A le Maire expose que le me Beineix. préposée à la gestion des bascules publiques, n'a fue assurer son terrice pandant un mois pour Caux de maladie; que atte employée benéficie de la loi sur les assu-Délibération approuvée le 4400 131 rances Louales, et à parque à ce têtre mu indomnité de moitée balaire 3 le Present la malartie, tauf les text premiers signé: Reurey four chaque four ouvrable frendant Ta malartie, vauf les sept primies jourd - Loit 3 frs par jour

Il expose que l'administration Communale a toujours payer l'intégralité du balaire d'un suployé malade, et qu'il ne bourait être question de fense à faire autrement.

Mais l'intervention de la Caisse des assurances Lociales par le paie ment à l'employé malade d'une indemnité fournalière pour chaque jour ouvrable ferait que et employé jerrevait plus étant malade et en tout cas deux fois pour le même objet, frieque la Commune con tiber four to part aux contisations aux assurances tociales et en faveur de l'employér.

Le haire explique que pour cette raison il a cree devoir Luspende le mandatement du Salaire de 4 m Beinsie; et demande au conseil de frendre mu décision à ce hijet.

Le conseil ommispal, considérant qu'il est d'habitude que la Commune fair le montant de leur Talaire aux employés pendant le tomps qu'ils sont malades, sanf pour une maladie touque; Considérant que par l'application de la loi Sur les auvernces so-

Lociales, les aguits vassujettes pourant percovoir un titre d'asserie une indemnité journalière à partir du 7° jour de maladie;

Considerant qu'il Temblerait à première une que si l'amployé malade pergoit au titre d'assure me indomnité journalisse, ilesse Samait prétandre au binéfice de son Salaire ;

Considerant d'autre part, qu'ainsi l'employé malade se. rait desarrantage du fait qu'il est assure, puisqu'il ne porcora que la moitie de lon talaire, calors que d'il n'était pas assure la Commune lui paierait le Salaire entier.

Est d'airs qu'il y a lieu d'applique me Tolution qui premette à l'agent molade de parcoin me Tomme égale au montant de Son Lalaire; et en Consequence, décide 4 me Beineix Loit mandatée Lu Lon Salaire pour une Tomme égale à la dif férence de l'indumité qu'elle a perque des assurances Tociales et de Son Tolaire normal.

Caisse des écoles formitmes et contines Seolaires)

Deliferation approuvee 3. le fréfét, le suréfaire ginnal rigné : (leury

A le Maire expose que la Commune dépense chaque année des Tommes importantes pour les fournitures Sulaires et les cantines Levlaires, sans pouvoir prélendre à une Subvention

Que la caisse des écoles qui vient d'être crèce peut, depar Les attributions de charger de ces derirces, et bénéficier en outre, de Subvention de l'état. Le montant de ces Subventions, est, en général, base Lur le montant des Sommes dépensées par la Caisse des voles. He est endent que di la laisse des evoles dépense de fortes Sommes en faveur des enfants prequentant l'école, elle parcevra me Suboution plus forte que di elle ne deprense sien. Your ces raisons, il y a tout interêt à laisser à la Caisse des écoles le soin depassures les Services des fournitures écolaires et des contines Sevlaires, et de tui allower en Subvention les Tommes necessaines à ces Services

Le conseil municipal; oui l'exposé ci-dessul, line un Ossistances adopte les conclusions.

Décide de confier au comité de la Caise des écoles le Vervier des fournitures et contines Leolaires; et d'allouer à la dite Caisse, en Subvention, la Somme de dix mille francs, insuite à l'article 65 du budget 1931 four fournitures declaires.

Courtemniers (gratification)

G. le Gréfet le registaire genéral 1931

de Cachared consille municipal expose que la partie du chemin vicinal nº 5 d'Egmantiers à la Rue par Villemonteise, comprise entre Villemonteix et da Rue, vient d'être répaire farfaitement par le Cantonine Crassondaine; et que

cet argent a fait preuve d'une réelle bonne volonté et a fauni un gres travail parce qu'il a, en plus, casse toute la pierre employée, qui lui a ité conduite par les propriétaires de la Rue. 4. Lachand at d'airs qu'une recomprense sait alloués au contonnier brassoudeine et propose qu'une gratification de 100 ps lui soit accordée.

Le staine et pluiseus conseillers parlent dans le nième sont et font remarquer que le Cantonnier Bordes, a, lui auni, et à felusieurs repier fourni un gros travail et sutout pour le cassage de fine, et est Lusesptible de b'enéficier lui aussi d'une récompanse.

Le consul rumnicipal, considérant que tarassoudaine et Gordes . contonniers Commana, out founi un gros travail, emej. tionnel pour le cassage de la piene; est d'avis de leur allaceer pour ce travail une gratification de cent france chacun . La depende amsi necessité. Soit 200 Ms Lesa insuite au budget additionnel 1931

Stoires à Nouvie Entier

Le conseil municipal oppolé à donner don airs sur une demande de conseil municipal de heure - Entrei, toudant à ob. tenie que les foires de cette Commune de tiennent le premier marde de Chaque mois, donne sur airs favarable.

Pupilles de l'école publique (Pubrention)

de l'auvre des jupilles de l'école publique, à moirire au budget additionnel 1931

Côtes inécouvrables.

Le conseil municipal : un l'état des produits inécouvrables dressi par le Receveur en vue de l'admission en non-valeur; propode, sous réserve de l'approbation de l'autorité confeteute, d admettre en non-valeur les Sommes énoncées ci-après, Savoir : 1: 4 mp : Degois, art : 58 rôle des eaux 3° - id - aflow transport de corps en corbillard 20,00

Le conseil municipal, le constitue en comité devet et passe à l'examen des demandes d'admission à l'assistance:

Vieillards

Beneytout Tromand, me de la believer, admis pour une allacation de 68 frs, est loge dans la maison lui apprartement Coudier Marqueite Mure Leonet, rue du Mus Collège, admis pour une allocation de sopre. Les sufacts lui verent 20 4 Benasy Leger, Saint gilles, admis pour allocation de 80 4 Ther from, we It theme, admis from I callocation de 20; des enfants persont ten versen 60 frs. trarjandon Jean, and Barris, admis pour 1 allocation de for

T'an mil neuf cent trente et un le trente et un thai , à huit heures trente minutes le conseil rumucifuel de la Commune d'aymoutiers, assemble au leie ordinaire de ses séances ou nombre de guinze en destion ordinaire sous La prinduce de He le D' Traisseir, Député conseiller général haire, insuite de la convocation faite par lui fle ingt sept du même mois.

Vresuto: 4. 4. D. Fraisseis, Veru, Lacontinice harcelin, Lacontinière Martial Tegrand, Nony . Kacher , Wazalique , Harivand, Cinin , Vouste; faulage, atter, wilhar . Mondoly .

lasquels forment la for majorité des membres en envice et prement délibirer d'afrès les termes de l'article 50 de la la du 5 avril 1884;

abouts: M. H. Taye, Lachand, Lany, Oyne, Lanteiz, Bezeaud, Roche.

donne lecture du proces verbal de la dernière Jeane

Le President ouvre la Séance. Ha a été en conformité de l'article 53 de la loi precitée, procedé inmediatement à l'élection d'un heretaire pris dans le vin du consul M. ayant obtenu au scrutin la majorité des Suffrages, a été designé pour remplir ces fonctions qu'il a acceptess. qui est adopte sans observations.

Eclairage électrique (demande Labreme et attier)

Le conseil municipal manine une demande de 4. Laberense proprietaire de la maison nouvellement construite en bordure de la voute de Sainte anne Taint Print, laquelle maison est occupée par deun lamilles, tendant à obtenir le prolongement par de la ligne élettrique jurge à Son immouble et l'installation d'une laupe publique.

Considérant qu'une lampe publique mite déjà dans le Monnin de la signade i don intersection avec la route de St anne, et non lois de la maison du petitionnaire; mais que cette lampe n'éclaire la route de Ste anna que insufficamment par Suite des arbres et de la disposé. tion du tenain; Considérant que le potitionnaire Sougage à parte.

cipa à la dépense; Le conseil municipal est d'avid de faire prolonger jusqu'à la maison du Sieur Labrume, route de Stamme, la lique électique et de faire installe une lampe publique soit devant la maison Soit was peu avent sur les route selon l'implacement qui conviendra le mieux. A. Laboure davra verse une partitipation de 100 gu.

Le conseil municipal dit que de proseils o travaux terout ence entis sur la mouvelle route de Supélieras, Selon décision en date du 7 Chris 1929, et four lesquels 4. Lattier, deura verse la somme de 100+ également.

Temmes en couches

Tout admised: Contand new Calue mina, à Chourat; Geyssier new Becette Carthe, we It Hahnet, a cognoutiers; learnmet née Monteil germaine au Puy d'ayen, mais l'allooution ne lui sera verice que si l'interessee n'est beneficie fas des assurances Tociales, Lebraud use Venand Brisse, a Loutmorting Rialland nos Tiriera Louise Trène, une des Moulines; Horterol nee Mural Marie, a Conegnal; Durand nee hala. tout Marquerite, à la vialle de Lombre; Lebrand nie Form-Lout rejeted les demandes: Lebrand nes Poursalesas Movie voice, rue Trange, farait disproter des ressources def fisantes (proprietaire du fond de Commerce qu'il enploiteté) Champand new Champand anna, in to Foret lest proprietaire exploitant.

DELIBERATIONS

from me allocation de Is deux enfants versent & f.

Senhwet Cionard, we du vient Collège, admis pour une al.

biscier Marie Vener Dupuy, me Monte in Chateau, admin

Veru Jean. Place Jean Jaures, rejet. Jes infants versent 30 4

Bordas kuve Conturier, a me du h! Doch, refet, Son fils

Brivaux Veuve Mariand, an Puy d'ayan, rejet - its enfants d'engagent à lui fournir le nécessaire Vanteire Jean, au Puy d'ayen, rejet, ses enfants lui versuit 80,4

Janand Jeanne spouse Vanteix, an Vuy d'igen, admis from 8 four jour (art. 20 hi).

Denizon Marie Kune Beauvail, rue des Cloîtres, admise

Tes enfants persont his verser 30 x

lui verse 100:

location de 40, deux enfants lui versent 40.

from 40. Son fils ains peut bui verse 40.

assistance médicale

Sout admid: Nizou Mario à gervais; Magal haire, me grande; Laveysière pour la femme et des enfants ; rue quande; Gery thirme, we wante a Chateau leuve bargeas, place Jean auris; Cruveilher Maria et me de Ses enfants, au Mous chouefeet; Dunouhand Jean, à Wilhar; Les cure Jean Baptiste, rue harge; Terris Voger, a Bussy; Mairand anna, a La Liauve; Journet pour la genune et des enfants, au Vetit avis Châle; Lancurice how ser enfant, à La Cerrasse; fintezon a Villemonteir. asale Mainsund Sacouturing Milhon Segroom

N° D'ORDRE

Société de pêche (Sula)

Le conseil municipal enemine use demande presentée par la Societé de pièche "to Blande" d'aymontiers, Laquelle enpose qu'elle a fait de gros efforts depuis sa création et cette années particulièrement, par le repreuplement de la rivière. et solliste une subvention de 500 ! Le haire enpose que le but de la Souité sprésute un intuit et qu'elle merite d'être aidée et misurages; Vilusieurs membres font observer que le but que s'est assique la Societé est interessant en effet, mais qu'il est fort regrettable que certains membres de cette Société soint les premiers à pratique le traconnage; et que pour cette racion, le conseil municipal ne devoit pas allouer de Le conseil municipal, après délibération décide : d'allana à la Société depoche "ta Velande" une Sulvention de 200 Jour 1931, at de lui faire observer que si quelqu'un de les numbres protique lu nume ou favorise le braco mage, la Commune Le vena dans l'obligation de rapproter la décision.

Compte de gestion de l'exercite 1930

Me le Maire Sommet à l'examen du conseil municipal, le compte de gestion du Receveur, pour l'exercice 1930. Le conseil municipal , après examen de ce doument; Statuant Lu les opérations de l'exercice 1930, Lauf le règlement et l'apurement yar le consul de réfeture, admet les operations tant fendant la gestion 1930 que pendant les premiers mois de la gestion 1931 , Savoir: 511.351,78 In recette four 481.014,34 Son defrance, from D'on il résulte un excédent 30.337,54 de reette de Le relultat définitif de l'emice 1939 ayant présenté un excédent de recette de 139.493,28 Le résultat définitif de l'exercice 1930, égal an resultat du compte d'administration, même 159.839,83 exercice, est un excedent de recette de

Compte administratif

Le Maire organt cédé le fauteuil de la présidence à 4 desser déligné par le conseil municipal Comme président, pour le vote relatif un Compte administratif pour l'essercice -1930. Le consid amnieful, après enamen, article for article, dudit compte administratif four l'enercice 1930, et

Budget addition. nel 1931!

Etat de prévision emploi de la tare de Séjour.

Eléphone (cabined à Laroche et Bethe

A le Maire donne lecture d'un lettre de 4 le tréfet faisant connaître que les projets d'établissement d'une Cabine Téléphoni que au village de la Roche et au ville de Bethe, n'ant pu être admis par l'administration parce que la dépose à ongager est beaucoup trop élevée pour le nombre d'habitants desseris. Le conseil municipal; considérant que les & cabines villages Suindiques de trouvert situés à Tet 9 Km d'aymoutent; qu'ils forment chacun un centre de illages dont la population est relatwent nombreuse; noteste contre le rejet des projets precités; renouvelle La demande, et charge le maire dentervenir autant qu'il tera

Electrification des Compagnes A. Laconturiere Contral enfode que certaines Commune, Porambilipatinhis Prix maximum notamment celle de Ste anne, out, par une entente aux la C. D. H.V. fice un pria maximum à payer par les usagers de l'électriate pour leur branchement farteulier; las Communes prenant à lemharge le Temples lorsque le prix du tranchement. est superieur au maximum fixé. He propose que la Commune d'aquontiers enviage ce

moyen pour l'électrification des Compagnes. Le conseil municipal; après discussion, retient l'idée et charge la municipalité de remir les renseignements néces

des documents d'y rapportant, Capyrours En recette (y compris l'excédent de l'exercice 1929, soit 129 492 ? 28) à En dépense, à 640.844.06 481.014,34

Et fixe l'excédent de la recette à 159.8. Leguel Sera reporté au budget supplémentaire de 159.829,82

Le Maire ayant refris la présidence de l'assemblée lui présente le projet du budget additionnel pour 1931. Le conseil minicipal, l'examine tant en recette qu'en dépaux et l'approuve à la Somme de 278.162 755

Le conseil remenicipal approuve l'état de prévision des recettes et des dépenses, relatif à l'imploi de la toue de Lefour four l'année 1931, tant en recette qu'en dépreuse à la Somme de

assistance

saire pour permettre d'apprinir qu'elle servit la répassaison financière de cette pratique four la Commune d'Expunsation. Le conseil mmicipal de constitue en comité secret et passe à

l'examen des dossiers d'assistance.

Visillando Javand Jacques, rejet de sa demande d'augmentation el réduc-tion de 30 à 18 de l'allocation mensuelle qu'il persoit : Tonfils part lui fourier 30 tet le logement, et sa fille spouse Mairand frent lui fournir 20.

Terre Veure Chourat, rue des hours, admise four une callowation de 29. Son fils lui verse 30. et La fille 29.

Verre Leonard, à Villemonteir: admis pour une allacation de 15 fre. Ta fille 1 m Conturior part lui verser 90 ? Son fils lui Sournit le logement et le Chauffage.

Temmes en couches Trans nee Houzier Anna, me houve ; orchine

Assistance Médicals

Veuve Segrat, route de Chamberet; admise; Coiraton nes Durondier Robe, à genrais: admise jour les conches; L'Mondre, cantonnier, au Cofé, four les enfants : réjet

Soution de famille

kuve der Banes; Chemartin Jean, a Château (reiniste); Ballour a Bussy; heuve Aournet are Buy d'ayen; Faye réonard, me des Banes, reçoivent un ais favorable.

Chemins ruraux.

Le conseil municipal est d'airs de répartir les fonds destinés aux chamins main ainsi qu'il luit : Chemin de La bidreme: 1000; - Chemin du Lac +1000; - Chemin de La chapelle: 1000; - Chemin de La Farit: reliqual du Cylindrage.

tions de terrain.

Délibération approvée 9. le Grifit, le 3th général mané: Heury

Chemin de G. O. 11230. acquisi. It le maire expose que lors de la construction de la déviction du Chemin de grande Commication n: 30 à La Sortie d'oymoutiers, la Commune s'est engagée à désinteresse les propriétaires ausquels du assiette du Opremin prendrait de

qu'une partie de torain d'une Tulface de 80 metres carres 85 decemetres carres appartment à honsione Dasse et to ne Babet, demeurant à Magnac, à été incorporée au Lot dudit chemin, et qu'il y a lieu d'an faire l'arquiJition régulire et d'en purper le prix; que Met Marte :, propriétaires, accepté pour prix global de la partie de terrain, la Somme de Sept cent cinquente Le conseil municipal accepte le pris de 750 pour poument de la partir de terrais de une Surface de 80 metres carres 85 décimetres metres caries, incorporce au dol du chemin de grande Communica. tion n: 30, et appartenant à badance et M. Dars. Curtorise le Maire à passer un acte administratif pour l'

Dit que le montant de la déposse est inscrit ou budget additional 1931 Demande la dispense de purge d'hypothèque.

Rues. Mur de Dontine. Le conseil municipal escamine les plan, devit et ment de la rue de la Délicioux cahier des charges relatifs à la resonstruction da la parte du nur de Soutement de la rue de la beliciense, dentie La dépense s'élève à la Somme de 8800 frs. He décide l'execution immediate des travaux par voire. d'adjudication Suas Sommistions cachetées et au rabait; dit que l'adjudication aura lieu le 9 Cloit 1934 à 10 heures à

> M.M. Roche et Manivaud Sout désignés pour assister le La dépense de Floot est invirite au brudget additionnel

Douters Carowares

Seance du 23 Clout 1931

L'an mil neuf cout trente et un, le vingt trois Crout à huit heures treute nimules, le conseil municipal de la Comme na et Supmontiers, assemble au lieu ordinaire de les Feauces, au nombre de disc sept, in Session ordinaire. Lous la présidence de 4. le D' prairies, Député conseille général, houre, mit de la convocation faite par ce deriver le 18 de ce mois.

Reunts: 4.4 Traisdeir, Jenu, Joulage, Laconturière Marchin, Facouturiere Hartial , Legrand Joan , Trays , Lachand, Vacher, Mazaleique, Mondoly, Manivand, Tissier, Vouteix, Roche, Vallier, Milhac.

leaguels forment la majorité des membres en encice et pervent délibérer d'après les termes de l'out. 50 de la loi du

absents: 4.4. Dany, Lawy, Cyne, Vanteis, Olyvand Le Vrisident ouvre la Séance.

Il a été en conformité de l'art. 53 de la loi précitée, procédé immédiatement à l'élection d'un écrétaire pris dans le Lein du conteil

In Pouteix ayout obtime au Funtin la majorité des Lef-fraget à été déligné four remplie ces fonctions qu'il a accepteu flo donne lecture du posès verbal de la dernière honce qui est adopté Sans observations.

Eclairage électrique. conces. A le Maire présente à l'assemblée un projet d'avanut à la conven-(sionnaire - Changement - tion un date du 18 août 1920 from la distribution publique d'énergie électrique dans la ville d'aymoutiert, intervenue entre la Commune et Il de howauld, par lequel la Société " E Mison électrique "unale" Societé anonyme su Capital de 89.320 ooofrancs, dont le Tiège tocial est à varis, 19, un de Lisbonne, La Substitue purement et Simplement à 4 de Doucauld from l'exploitation de la lite diso tribution fublique d'ineigie electrique.

Al apprie de cet avenant est jointe une copie de l'acte de vonta, inegistre, fran Leguel W. de Trousauld vend à ladite Societé 1: la concession par la Commune d'agmontiers de la distribution publique d'energie electrique pour tous urages dans la ville d'aymoutiers, telle qu'elle est définie et règlée par une convention intervenue entre la Commune et le de Aoucould, for un cahin des charges et par un plan du primietre à desservir, en date du 12 Court 1920, approuves par to le Viefel de la Hante - Vienne, la

le 37 Septembre 1930;

2- Divers immenble sis au lieu dit de Charmaillas;

3°. Les droits mobiliers de toute noture appartenant sus vendeurs; Lur le reuse et Sewant à Son exploitation;

H: Les compteurs et appareils;

5: Les marchandises en magatin;

6: Le binéfice de toutes polices d'abonnement;

Le Maire indique que la Cossion de la Concession, ou changement dans le concessionnaire ne peut avoir lieu, à piene de dochéance, qu'en. verte d'une autorisation du conseil municipal, approuvée par h. le refet (art. 34 du cahier des charges).

Il inste le conseil municipal à délibérer Lur la demande de Substitution de concersionnaire primités par 4 de Foucauld et la Société;

"L' Union électrique herale"

Le conseil municipal; oui l'expose de son president he la convention et le cahier des Charges réglant les conditions d'exploitation de la concession de la distribution publique d'energie électrique accordée à M. de Loucauld.

Vu l'acte de vente intervenu entre 4 de Doucould et la Louise

te' " L'Union Electrique "wale";

Considerant que fiet acte de vente, la dite Société de Substitue furement et Simplement, hour ocception ni reserve, à 4. de Aoucauld Comme Conustionnaire de la distribution publique d'anagie élec. trique dans la ville d' Supmoutierd;

que la dite Societé d'engage à remplie toutes les charges acception fran to de houcauld vid a vid de la Consmane d'Esquantins;

Considerant que la Société " l'Union Metrique Murale "parit pirenter toutes les garanties financières et techniques désirables; Délibère:

Ins fororable est donné à la demande de Substitution de la Louité " T'Minion Mectrique Verrale" Lociété amongme au Capital de 88 320 ooofrand don't le Liège est à Varis, 19, rue de Lisbonne, à h. de houauld pour l'exploitation de la distribution publique d'énergie électrique four tous utages dans la ville d'Enquentiers. Le contail municipal observe toutefois, que la somme de huit cent Soissute dix mille Line ant quatre might fis (870 680;) you est versie à H. de houcauld par la Tocide U. E. R. from le toul doit à la concession, Somble - E-il, paraît occessive. Cela lui fait crambre qu'il n'y ait là le genne de difficultés pour l'avenu, dons l'établis Soment du prin de revient du Courant, et fait toutes réserves à ce Jujet. Le conseil municipal autorse le havire à Ligner un avenant à l'acte de consession de la distribution d'inorgie électrique

(chunin rural du B. Gilles A. Cexier demande que le Chemin rural desservant. (riporations) Saint-Gilles par la route du la doit réparé. Le conseil municipal est d'ais d'ajourner ce projet un raison de l'aminagement en cours du lotissement de daton et de la vente de lots qui continue.

en date du 12 Oront 1930, relatif à la Substitution de con-

Echainage electrique public d'Eymoutiers branchements-réfection-)

A le Maire enfore que conformament à la convention ne terreme entre la commune et le concessionnaire les travaux de réfertion du réleau électrique d'ofmontiers sont en cours et même avancés; que les branchements allant aux lampes d'éclasiage public sont en grande partie défections et qu'il y a lieu d'envisage leur réfection Le conseil municipal est d'airs de faire remettre en état ces branchements, mais qu'il est nocessaire de Lavoir avant quelle junt être à ce Sujet, la charge du concessiosmaire et, jour cela, de demander une consultations a M. Donset, ingenieur consail.

pation de la commune).

Electrification des compagnes le le Maire esefose que Selon la décision du consil (branchements particuliers - partici - runnicipal lors de La dernière Léance, il s'est occupé de remir le plus possible de renseignements fromettant d'éclais rer l'assemblée sur la question de participation de la Com mune ouse frait des branchements particuliers meambantaux usagers from le reseau d'électrification des Campagnes. Ho fournit toutes explications à ce dujet

> Il fait communité les prix de nombreux tromchements dans differents villages de la Commune; ces prix Tont très differents Telon que l'inmeable à desserir est plus au moins fres de la lique de distribution, et varient de 96 granes à 547 francs, du une centaina de branchements pour lesquets les pira sont commed le prix mosen ressort à 287 panes environ

> D'après mealeul Sommaire, en fixant à 120 far exemple le pira maximum à payer par le partiulier, le Commune Levrait faire face à une dépende de 50 à 60000 fis environ from l'ensemble du 10 et 2° reseau. Cette Somme ne peut être prélevée Sur les ressources ordi-

moires, et il faudrait recourir à l'emfrant. Jurqu'in me Sule commune (Sainte anne) de celles com-posant le Syndicat intercommunal a voté cette farticipation

pour contre preque toutes les Communes du Syndicat de Chritane. muf la - harit, out vote cette décision , en principe Le Maire invite le conseil à de prononcer du cette question. Le conseil municipal, ou les explications du maire; Vula dépense à engager par la Commune pour cette parti-

Considerant que la moitie des branchements n'entraîment qu'une déponse relativement basse; que permi les usagers qui Supportent les prin les plus forts pour leurs branchements, tous pa raissent avoir une situation de farture suffisante;

Considerant la contradiction des intérêts en cause;

Est d'ais que la non participation de la commune dans la dépense des branchements farticuliers ne peut mire- à l'éactinsion de l'usage de l'électricité dans les Campagnes.

It waste la proposition. Lampes publiques

Le conseil municipal décide far contre d'employer l'ar-gent dont elle journe disposer à faire installer des lampes fulliques dans les villages. Le Maire d'accord avec les conseillers municipaise de chaque region de la Comme, fera le choise des emplacements des

Le conseil municipal. Lu la poposition du maire, Edairage public d'Ey. montions (prolongement vers décide de faire prolonger le réseau électrique d'suy montiers vers le juartier de Macand jusqu'à l'intersection du cherrim Marand) de grande Communication ni : 14 et du chemin rural de Pered.

Electrification Campagnes (reseau de Bussy)

g. le 3 de tolne 1931 G. le Fillet, le revetaire général signé : Newy

Champ de foire .Pose de bornes -

amullée

Le conseil municipal accepte la Substitution du Expudi. cat intercommunal d'Eymoutiers à la Commune d'saymoutiers dans les charges résultant de la construction du réseau électique Communal de Bussy, construit anterieurement au reseau Tyndial aux conditions inoncées dans la délibération du comité du Syndicat intercommunal in date du 38 bécembre 1930.

A le haire erepose qu'il a fait étable conformément au desir exprimé par le contail runnieipal, un dess dominaire pour la frode de leones en ciment au champe de foire; la déponse d'élève à La moitié miron de celle yétainée par la pose du mone nombre de homes en pière de taille. Malgistette différence de pia , étant donné que les 4 nangées de homes dejà plantoes au champ de foire sont en piene;

Quais de Débarquement pour le bétail.

D'ureau de poste - aménage-mut dois supplémentaire -

Etant donné le peu d'importance de la dépense qui sell ve à cooper il est d'airès d'accepter le devis comportant

Le conseil moranicipal, après délibération, est d'ans de adopter le deis pour pose de bornes en piene de taille au champ de foire, lequel s'éleve à la Tornue de

Décide de faire executer ce travail parvoie de ma. che de gré à gre et autorise le maire à signer le marché pour sommiture des barnes, avec to grandjean, tailleur encution des travaux figurant au deis supplimentaire. de priere aux Bordes à l'espace le Château monde des fits de l'account au deis supplimentaire. La déponse mécessitée sur prélaire suite médit bridget de 1934. Camplisation d'eau Le Main enpose que la demande de 4 mm 1° Camply, et de Luke viditi religional empount de 22 000 t et le crédit pour rues et places. Tur la proposition du boure, le conseil municipal décide: 1: de faire aménager une fetite place avec quai de débarquement pour le bétail. Sur le terrain libre à l'intersection de la reute nationale de simoges à Gelletin et du chemin de grande communication n: 14, en face les piles dufont

d'arbres; 2. de fair établir un quai de débarquement pour le bétail Sur le mur de Soutinement du fretit chemin touchant l'imme. ble appartenant à Madame 1º Chéroux, au champ de foire Un deirs des travaux à executer sera étable.

metallique du chremin de per . Cette jetite ploce servit plantie

Champs de foire station Le conseil municipal : considérant que de nombreus voir nement des voiteures. tures fuitent et stationnent sur les champs de foire, notainment tures finitrent et Stationnent sur les champs de joire, notaisement C. Bescules étalages à proximité du celui de la place d'Ormes; que des étalages sont faits à proximité des baseules publiques;

Considerant que us voitures et italanged genent beaucom l'acces un champ de foir et à la bascule et preuvent mans être la cause d'accidents;

Let d'ais que l'accès et le Stationnement sur les champs de foire soit interdit aux voitures, et le Stationnement à proximité des bascules soit interdit aux voitures et étaliages, legsont de foire

Le conseil municipal examine un devis Supplimentaire from travaire d'aminagement à executor au bureau de proste perto de live à 31.598 ho 40 Jelève a 25.598 ps 40

Et, considérant que la dépense entremée par ces travaux est entrée en ligne de Compte pour la fination du loyer

à payer par l'administration des postes. Considérant que le montant de la dépense est inscrit Soit are budget primitif soit an budget additionmel 1931; approuve le deis dont il s'agit

Décide que les havour seront executés conformement aux prescip tions des clauses et conditions du Cahiers des charges règlant le projet d'aminagement du bureau de poste;

Décide qu'un marche de gré à gré tera passé avec l'entrepreneu adjudicatione des travaux compris dans le devis principal, pour

prolongement route de ste anne de Labrance, propriétaires route de Sainte-anne, le consoil municipal a décidé de mettre à l'étude le projet de prolongement du réteau de canalisation d'eau, avec installation d'une borne fontaine, vers le ouartie de la Reseade. le guartier de la Regrade.

He dépose sur le bureau le deis des travoure à enécuter à ce Lujet, lequel d'élève à la Somme de 2300 prs; dans cette dépense ne Sont pas compris les travaisse de creubment et de remblacement de la tranchée, ces travaux deront executés par les cantonniers de

Le conteil municipal, après examen du deis précité, l'approuve décide l'execution des travaux par voie de marche de gre à gie à passer avec l'entrepreneur charge de l'entretien des canalisations

Dit que la déponse sera prélèvée su le

Le conseil mmicipal, considérant d'autre part que 4 m Conffy et H. Labrune feroprietaires, sont particulieument interesses à la realise tion de ce projet, est d'airs de leu domander une Subvention de soofis à chacim.

Ecolo de La Roche (eabinets de préau)

It le Maire osepose que 4 le Inspecteur primaire demande que soint établis à l'école de La Roche dont la construction est terminé; 1º deux winoirs pour les garçons, dans la case restant libre à côté

3° In dallage en ciment dur le sol du préau pour que les élèves, en passant, n'emportent pas avec leurs chauseures, de la terre dans la Salle de classe.

Le Maire enfore qu'il est d'avis que l'installation des vimoirs soit faite; quant au dallage en ciment sous le priau, il est à craindre que ce no soit dangereux pour les enfonts qui tomberaient

en jouant. He pouse qu'il serait de beaucoupe préférable de faire établir un sol en terre battue. He dit qu'il est nocessaire aussi de faire poser une qu'elle Sur le mur de clôture en façade. Le conseil omnicipal, après délibération, adopte la po position du Maire.

DELIBERATIONS

Halle de la mairie réfertion du sol-

Jula proposition du Maire qui capole que le sol de la halle de l'hôtel de ville a besoin d'être refait et foropose d'y établir un sol en tene battue Le conseil municipal, après deliberation est d'avid de faire établir sur tout le sol de la halle une sorte de dal. lage compole de machefer et de Cament.

Marche aux légumes

Le conseil municipal, considérant le nombre de jardinies vendant leurs legumes à Expositions tous les jours ; qu'il my a aum marche d'établi à cet effet, est d'airs de creer un marche aux legumes sous la halle, tous les jours

Edairage électrique inde a b. de rouauld_interêt-Deliberation apynowings life septembe 1931 P. le Tiefft le 1- general Signé: Aleung

Il le maire expose que l'indemnité de 340.000 frs due par la Commune à h. de Doucauld, concessionnaire de l'ilai rage électrique forgable au 31 secembre 1930, ne lui a été verse en réalité que le 15 février 1931, Soit un mois et demi après la date fixée. la date fixée.

que to de houcauld exige que l'interêt à 5 % fine par la convention en date du 12 Août 1930 pour cette inclementé lui Lost page pour la periode du 31 Nh 1320 au 15 février 1931, clausete la somme globale de rooops four montant de cet interêt Le Maire mirte le conseil municipal à accepter cet arrangeneral et demande l'autorisation de passer une convention à ce sujet - adopté.

Calibe-Vitraux-réparation- de le Maire enfore qu'il a reque de le Préfet un duit participation de la Commune-étable par l'administration des Beaux Orts, et intéressant la restauration des Verrières de XV: Liècle de l'église, dont le mont tant d'élève à 30.960 lu se tant s'élève à 30.960 fri 99.

A le Ministre des Beaux arts fait commaître que l'ordre d'executer les havours ne sera donné que ground me fonds de concours de 10.000 fis Leva assuré. He ajoute que pour diminuel l'importance du montant de ce concours une bouteription put être ouverte parmi les fideles et le clugé. A le Main propose de décider la participation de primable

de la Commune dont la trisarerie actuelle ne premet de souscrire ancume Somme; et d'ouvrier la souseription Juggirée par le Mainistre des Beaute arts; une fois le résultat de cette souscription de mus comme, le conseil municipal décidera du montont de la participation de la Commenue.

Cette proposition, d'abord combattue for plusieurs mambres de l'assemblée, est ensuite adoptée en raison du grand mombre de visiteus et de touristes qui sont attrés à symontiers par ces vitaus qui sont celèbres.

Ecoles-reparations-

Le Maire expose que les maîtres des écoles demandent que certaines reparations d'entretien et d'hygiene soient executees ause ecoles; il immère ces réparations, et propose de les faire osciuler Lanf le blanchiement des Classes de l'école de filles et de l' école maternelle qu'on pourait ajournes pour dinter les dépenses Lu plusieurs exercices financiers - adopte.

Ecole de La Roche assurance inemdie

Me Maire expose qu'il a rege de 4. Brenac, agent d'assurance de la Union et le Phinix espagnol, une proposition d'assurance contre l'invendie pour la maison de l'évole de la Roche de montant total garanti Séleve à 170.000 frs et la prime à payer amuellement à 634,59 plus les différents droits de 43,00 Loit au total 109 45 Le conseil mmuicipal, considérant les tarifs proposés par la

Confragnia precités, qui sont très superieurs à ceux prayes pour les autres bâtiments Communaux, est d'airs de demander à 4. Brenac me reduction; an cat ou aucune reduction ne pourait être accordée il y aurout lieu de consulter une autre Compagnie

Pompe à incendie-achat d'accessoires

Tur la proposition du Maire, et Jur la demande de 4. Cheroux, chef du Service d'incendie de la Commune, le conseil municipal décide d'acheter: 100 mêtres de tuyaux de refoulement de 70 m et 100 mêtres de 35 mm; 6 combinaisons en toile bleve pour les hommes de Service, 1 pioche de comprement, 2 pelles, 3 hailes, 2 lampes élections de pache, 4 centures

Le conseil autorise le Masine à faire ces divers achats, et à passer des monches de gre'à gre à ut effet ti besoin est. Le Montant de la dépense tera prélève sur le crédit de 1000 inscrit are Budget primitif pour Service nicendie

Céléphone-poste à maisdement automatique

Directeur des postes de la Frante-Kime, relative à l'installation

N° D'ORDRE

d'un poste téléphonique public à encorissement automatique, du la façade estérieure de l'immeuble de la poste. Cette installati aurait l'avantage de premettre d'obtain des communications tele phoniques internabaines pendant les houres de fermeture du bureau de potte et tant que fonctionne le service teléphorique. Les frais qui incomberaient à la Commune sont aux

d'éclairage intérieur du poste (2 lampes) et ceux de l'éclaireze entinéen (1 lampe), soit en tout 3 lampes.

Le conseil municipal, considérant que le grand montre des abomés au téléphone ausquels it est possible de tadeur pour obteur une communication, permet de un pas attendre l'ouverture du bureau de foste;

Est d'avid d'ajourner cette question

Cimetière-nettoisment

M'le Maire indique que le nettoiement du Cimetière est avancé et que ce travail a permis de gagner tur des broussailles et herbages des emplacements libres

Die expose que ce travail a été confie à Varbonne fosseque. au prix de 3. de l'houre

Le conseil municipal approuve la façon dont ce travil est exécuté et donne acte au maire de Cette Communication.

1) Chamage des aurien cordonniers de Limages-Jubrention-

Sur la proposition du moin, le conseil annuignel; Considérant que plus de 4000 ouvriers de la Chauseure, à Limoges, sont sans travail par suite de la fermeture des fabri-

vivre leur fonnille ;

Qu'ils out pour toutes ressources le montont de l'indaminte de chomage qui lem est payée from la ville de Timoges; que cette indemnité est très insuffisante; Considerant qu'il y a lieu de les aider;

Ut d'airs d'accorder une Subvention de 500 prs à prendre tu les fonds libres de la commue for addition au budget de 824 à charge de la répartition charge de la répartition de la somme entre les ouvriers cordonniers sans travail.

Ecold-lagement des maîtres. M. le Main enfole que M. Bolgiroud, institutair à l'évole outpation par le Borginand - loyer de gargons avait demandé à occuper épièces vides et ne servant fus dans le bâtiment de l'école; ces à pièces étant destinées constituer le logement d'une maîtresse de l'école de filles, dont

le poste n'a par eté attribue en 1931, et a été tour par une tuppleant Ho dit qu'on 1930 ces pièces n'étant pas libres et l'institutive titulaire n'ayant pas de logement une indomnité de logement de 600 4 lui avait été accordée.

DÉLIBÉRATIONS

gu'au moment où A. Bosguand a frienté la domande, l'admimistration ignorait tile poste d'institutice serait occupie par une titulaire et pour eviter que la Commune ait à Supporter une dépense en domant satisfaction à M. Bosgirand, il avait été convenu que ce dessier paierait un loger de 600 frs, montant de l'indam. nité à payer éventuellement à la maîtresse.

que le poste de cette demière à été occupé par une supplés, i ne pouvait prétendre au logement; qui ne pouvait prétendre au logement;

que des lors la Commune ne courait avenn sirque en mettant les deux pièces en question à la disposition de A. Bosgirand; Que M. Vaymend, direction de l'école de garçons occupe dons les mêmes conditions une mandarde moyemant une redevance de d'fra mois;

Gu'il ne freut venir à l'idée du conseil municipal de traiter differenment 4. Bolginand;

grand Soit reduit à 48 frs.

Te conseil municipal adopte cette proposition; decide que la presente deliberation serve de titre de Recette de la Somme de 48 " à recouvrer Lu H. Bosgiand, et annulle le titre de recette de 600 établi jour le même objet, à la date du 23 bai 1931

que ces ouvriert Sont ainsi mis dans l'impossibilité de gaque Cherninsvicinause our Le conseil municipal ocamine une demande présentée par time par leur travail le Salaire leur permettant de vivre et de faire potion redwance li John. Veuve John, propriétaire route de Château, tendant à obtain degravement vivre leur formille. de la redevance annuelle de 10 fra qu'elle pière à la Commune pour établissement d'une conduite d'eun sous le Lol du chemin Von: 13, in. vant autorisation par avité municipal du Reptaulre 1935 Mome Viewe Joly dielare que la conduite d'eau dont il s'agit est obstructo, et qu'elle ne veut plus t'en terin. La conseil municipal décide que l'autorisation accordée à time Veune Joly, pour établissement de la dite conduite d'au tera rapportas frirement et timplement.

Egout aroun Foch

Le conseil municipal décide d'étudier immédiatement le projet de construction d'égant à travers les jandies derrière les maisons a desservir avenue du harichal Troch.

Vente d'une prime Place de d'église

A le Maire donne lecture d'une lettre de 40 du Chalard, propriétaire

à La Cour, leguel domande à achetir une pione de taille déjaie à côté du mur de Soutinement de la place de l'église; cette piène paraît pravonir de quelque d'implition; elle mesure 1" 20 de longues at om if de diamètre, environ. Le conseil municipal, considérant que cette pierre ne peut être employée utilement par la commune; qu'elle est déposée à l. endrait indique depuis très longtemps; Let d'and de la vendre à 4 du Chalard, et en fixelepris à 50/2

Caxe sur les chiens

A le Maire esepose que la loi du 17 Juillet 1931 (art. 3) mo. Met appromoveratione que 13 Jul 1931 difie la quotité des maxima que pouvout attendre les tarifs. Ple suffer le suitaire general de la taxe municipale Luc les chiens, ainsi que le classement de la taxe municipale tur les chiens, ainsi que le classement par catégories de ces animous, à partir du 1º janvier 1938. Le classement comporte dans catégories;

Ju Categorie: chiens d'agrément, et chiens devont à la Chasse; Dem Categorie: Chien Sewant à la garde des transpeaux, habitations, magasins, ateliers, et, d'une manière générale chiens non compres dans la se Catégorie.

50 ovo trabitants: pour les chiens compris dans la 12 Categorie - 40 ft pour les chiens compris dans la 3 ne Catégorie - 10 fre Le Maire indique qu'il a reçu de M'le Directeur des contribu. tions Directest, invitant le conseil municipal à arrêter le nouveau tauf de ces taxes à applique dans la Commune. Le conseil municipal; vie la loi de 12 Juillet 1931 (art. 3) fine les tarifs de la taxe numicipale Jur les chiens à percevoir dans la Commune a partir du 1er janvier 1938, ainei qu'il huit; 1: Chiens classes dans la 1er Catégorie - - 30 frs

Bureau de voste - achat du mur de la maison Barnie

16. le Maire esepole que la construction de l'esealier callante au logement du Leveveur de la poste, lors de l'amenagement de l'unueuble en bureau de poste, or nécessité l'appris ou lour du figuros de la maison appartement à 1 me leure Barine et que les propriétaires de cette maison acceptent les conditions que lew a offertes la municipalité, et qui consistant: 1: achat de la mitorjementé de la partie du Mour occupe on prise de 100 per le mêtre entre de mur devenant la propriété de la Commune d'autorisation d'agrandie à petits ouvertures pratiquees dans le mur du prignon désigné ci-delle

jusqu'à 60 continuètre de côté.

2: Chiens classes dans la 2 in Categorie ... 5 fr.

Le maire domande au conseil d'en délibérer. Le conseil municipal; oui l'empodé ci-desent: Considérant que l'appui au men de la maison appartenant à la famille Barnic a élé rendu nécessaire par la construction du nouvel escalier.

que les conditions accepters par Andone Vauve Barrie et les enfants sont acceptables from la Commune; Decide:

de la maison appartenant à 1 mm bame Barrie et des sufants, cru pise de 100 frs le mêtre cube de mur devenant la propriété de la com.

3º Outorisation au maire de Signer acte d'acquisition de cette partie de mun;

3º Demande la dispense de punge d'hypothèques;

4° que le montant de cette acquisition sera prelevé sur locredits ouverts pour aminagement du bureau de poste.

Les tarifs maseima tont, dans les communes de moins de Mospire-changage central Le conseil nuncipal donne un aris favorable à la décision de la Commission administrative de l'hospice relative à le mise au conesurs des travaux d'installation du chauffage central à l'hospice.

> Compiers - assurance. Deilentin appoivee le 12 spandre 1931 Le Inflat. general Le Ingland general

Tur la proposition du maire, le conseil municipal décide de contracter une assurance contre les accidents font pourains être victimes les sise hommes charges d'assurer le fonctionnement de la motofonpe à incondie, les Tommes garanties four chaque homme Graient: 20.000 for en cas de most _ 30.000 frs en cas d'infirmité' - 20 fre par four d'indemnuté en eas d'incapanté temporaire. Ces tommues à assurés par moitié à la Compagnie Montuelle generale trançaise et à la Viesewatrice. Le maire est autorisé a signé les folices nécessaires La dépende nécessités far cette assurance est pieure au credit de 4000+ inscrit à l'out. du bridget 1924.

Oranouse communaur Stogramme

Le conseil municipal décide d'enisager l'inscrition de diners grands travaure, et en étable le programme par ordre de friorite': 1- Construction d'un abattoir, - 2º construction du groupe Leolaire, - 3º construction d'une Salle desfètes; - 4º aminagement de la place d'annes. He designe une commission composer de 4.4. Voches Eiseer, Vattier, Legrand et Serre, chargée de de rendre du place pour

8.5

DÉLIBÉRATIONS

visiter les abattoirs municipaire de Saint Leonard et de Bourganesef, et de rapporter les renseignements utiles permettant de mettre à l'étude un projet convenant aux besoins de la ville d'Expressitiers.

DÉLIBÉRATIONS

Budget additional Service reinal 1931.

Le conseil municipal adopte le projet de budget addition. nel du service vicinal pour 1831, tant en recettes que en dépense à la Somme de

Vieillards

Dumaitre auce huve Pruby, au Cafe, admise pour une allocation mensuellede 45 frs, Son fils lui verse 30 th sa fille 1 Malavand lui fournit le logement et le Chanfage Lagrandonne Louise Harqueite, Venue Dargeat, place Jean James admile pour une allocation de Toiseante francs, son fils ainé verse softs Ther bichel, and Trontavilles, admis pour allocation de 15. Les enfants his versent of Excidione Haire for ther, and Fortavilles, admire four une allocation de 80 pr. Ruchaud Manjoise, laure Dunowhaud à Doulage voluise sur la 2 mm partie de la liste, donnièle de Secours à Sainte Ause S'hiest limpère lie, à Planchemonton, inscrit sur la 3 m partie de la leite, donnièle à S'Eaurent sur Gorre liste, domicile à L'aurent sur gone Balot Leonard, me Targe, inscrit Sur la 2 un partie de la liste Sans domicile de Secours.

Tenmes en conches

Sout admites: Kytizou née Mare Gabuelle, à Bethe Voulier nee Remenieral harie, au fré l'anneau Bordes vice Condent Jeams, a Bushy Vinatier nec Bachelleire harcelle, route de Statume Champean nee Gioux Gabille angele, rue St. Stienne Bournel née Barba brançoise, sue des Ursulines Mogadour née Meilhac Louise, La Condamine Montandon nice Champeaud faire a La boiet.

assistance M. G.

Lout admis: Sirieir da femme nu grande; Dufmy /2 Baptiste, ru farge. Cher et la femme Chastagnere, an Cafe'; leuve Sirieir, à Claut; Monteil Martial four séjour au Lonatorium, mais devra partiujes à la dépense pour me Somme de g. 4 par jour. Sont regetées les demandes de: Vierrot Jean , rue targe : l'intéresse est sontomier de l'état, et project un Talaire ausquel Tajoutent des indunités pour charges de famille, paraissant lui pravuer les ressources nocessaires pour Salvenier à tous les besoins de l'existence des mombres de sa famille. Javand nee guery Leonarde, à Combas; la famille exploite une metaine d'une importance Sufficiente pour lui permettre d'en tirer les ressources nocessaires à les besons.

Le conseil municipal se constitue en comité sevet et passe.

à l'examen des dossiers de domandes d'admission à l'avis." Contien de famille Lagrandame Émise Konqueite some Margeas, plan Jam Jeures, anis savarable

Monsieur eseposa qu'il ce fait établir, conformement au désir exprime par le conseil municipal, un deirs sommucire pour la pose de borne en Oinent, au champ de foire. La dépense d'élève à la moitie environ de able nécessités par la pose du même nombre de tornes en pierre de taille

Malgre cette différence de prix, étant donné que les 4 rangées déja plantées au champ de foire Sont en piene; Stant donné le preu d'importance de la dépanse que d'élaire frs, il est d'ais d'accepter le doirs comportant la bonne Le conseil municipal, après delibération, est d'ais d'adopter le devis pour pose de bornes en pierre de taille au champ de foire, lequel s'élève à la somme de : fro Décide de faire enécuter ce travail le plus vite possible; un marche de gre à gre sua passer pour la fourniture des bomes ance A. Grandjean, tailleur de jueur aux Bordes de Vigrat le Chateau; la fourniture des barres de fer et la pose des bomes onusi que le tronsport devont, executés en règie.

La dépense de fis nécessitée pour l'execution de ce pro-jet pera prilèvée : 1: Lu le crédit de 2000 insuit au budget additionmel 1931; 2: Sur le reliquat de l'empremet de 22000 pour aniena. generat du Champ de foire, 3º Lu le credit de 10.000 4 pour rues

Ponteis Mailhout

Céance du 8 Movembre 1931.

I'an mil new femt trents et un, le huit novembre à huitheux la conseil mmunicipal de la Commune d'Exprositions, assemblé au lisa ordinaire de les Seances ou nombre de guinge, en tossion ordinaire, Sous la présidence de le le D' braisseix, Député, con-Suller général, maire, ensuite de la convocation faite par luite quatre du mome mois

Presents: A. M. D' Taraisseis, Lacouturière to artial, Legrand, Dayse, Nony, Wher, Copne, Terry, Vantia, Bezeaud, Vanteir, Roche, Joulage Vattier et Weilhar et Cirier

luquels forment la majorité des mombres en exercice et preuvent délibèrer d'après les termes de l'article 50 de la loi

du 5 avil 1884.
A. H. La contunière harcelin, Lachand, Lamy, Magaleigne, Marivared,

de president ouvre la Seance

Ha été en conformité de la cartile 53 de la loi précitée procedé immédiatement à l'élection d'un sécretaire pris dans le sein du conseil.

frages, a été désigné pour remplir ces fonctions equ'il a acceptées de domme leture du procès-verbal de la dérnière téanse aui est adopté dans observations. qui est adopte sons observations.

Electricité - concession d'Eymontiers - camende from retard.

Le conseil municipal, après communication pour le Maire des rapports des inginium du contrôle du l'application des frimalités pion à l'article du cahin de changes relatif à la mise en état et à l'exploitation du réceau de distribu-tion d'inergie électrique d'impresenties, relatifs: l'un à la demen de de substitution du concessionnaire du reseau de distribu tion d'energie électrique d'aymoutiers, l'autre à l'application des pénalités pierres par l'article 30 du capier des charges reglant fer conditions d'exploitation duclit réseau. Constate: que ces deux rapports con tiement - quant où ta date de commencement d'exploitation du reseau par la Jouete I. U. E. R. - et quant aux amélionations que cette societé y aurait apporters of se sousblent enonées, car nous n' avous commu avenue enquête su rapport à ce Sujet Il considerant que sucles les lignes de distribution sont modiquées comme terminées;

DÉLIBÉRATIONS

Considerant que certains secteurs trop charges n'ent pas été soulages mais plutôt Surcharges encore et, par conséquent donnent un citaire rage plus faible au avant rage plus faible qu'avant que un grand nombre de lamper publiques absentes n'ont pas eté remplaces; que les branchements particuliers ne sont pas refaito; que nombreuses Sont les plaintes des usagers au sujet de la

qualité de l'éclairage;

Considérant que tous les havans de remise en état de réseau devaient être terminés à la date du 87 deptembre 1931; qu'ils ne le Jont pas encore et que même leur oxécution est interrompue;

1º de maintair l'application de l'amonde de 29 fre par your telle qu'elle est prevue pour les dispositions contenues dans le cahier des Charges, à partir du 37 reptembre

2: de considérer comme inacceptable la déclaration de la Societé l'Union destrique rurale faite par lettre en date du 33 actobre, qui indique la date du 18 actobre 193. comme terme de retard

3: de gaire porter l'amende Sur toute la période evouler funguia ce jour d'abord, el, ensuite, jusqu'à la date d'un Sonctionnement Sufficant et régulierement constaté.

Electricité réseau d'Eymoutiers - retrocession.

Il le Maire expose que la reserve faite par le conseil municifal en acceptant la Substitution de la Société l'Miron Electrique Venale à h. de Dancauld, concessionnaire de la distribution pu blique d'inergia électrique d'Exproutiers, et portant Lu la difficultes qui poursaint résulter dans l'avenir tout pour la fixation du prix de vente du Courant que pour celle du pa montant de l'ind enuité de la Carcession de on faisait intervenir le montant du prix d'achat de la Concession proprement clite prayé par la Societé, soit 870.680 frs, a été retenue par le seusce du Contrôle. It donne lecture du rapport étable à ce thijet jan de M. les Ingé. nieurs de ce Service. Ce rapport explique que jour parer our difficultés Lignaleis, il est nécessaires qu'intervienne entre la Commane et la Societé, une convention spéciale amose à la Convention tripartie de retrocession. Cette convention Stipulant : que les Tommes qui auront fu être versies au cirlant (1. de Loucauld) per le conces-Tionnaire pour l'acquisition des droits et avantages résultant des contrats de concession ne devront, en aucun eas, figurer au Compte d'exploitation, Soit, Comme Charge de l'entréprise, Loit Comme Sommes fouries for le concessionnaire au morgen de des propres

remources on de Son capital action, que par voie de consequence le concessionnaire s'interdira jusqu'à la fin de la concession, d' invoquer le versement de ces formmes au cadant pour obtenir even tuellement de l'autorité Concedente. Soit une revision du terme consectif, Soit une indomnité Supplementaire de rachat. Le haire iniste le conseil à en délibérer : Le conseil municipal. oui l'espose ci-dessus; vu le rapport de M.M. les Ingénieurs du contrôle : Est d'ais que la comention établie dans les termes indiqués ci-dessus toit passer entre la Commune et la Tocisté l'Union Electrique Rurale, et autorise le Maire à la Ligner.

tion des propriétaires

Conduites d'eau- molongement A le Maire Tommet au conseil municipal les offres de 4 me vers la route de Ste Cinne Pouticipa Couffy et de M. Labreme pour leur participation à la dépense d'élablistement du prolongement de la canalisation d'oay vers la route de Sainte ame . havlame bouffy offer 10 hs et h. Calerine 2 Jops Le conseil municifal : considerant le montant de la défense totale 32 00 prs: considérant le gros interêt particulier qu'ont ces deux propriétaires à la réalisation du projet, est d'ans de leur demander une participation globale de 500 frs.

Eglise-Vitzause restauration - Louscription -

A le Maire expose que par délibération du 33 Août dernier, le conseil municipal a, en routon du manque de renouvres, décide d'ouvrir une Souscription pour cider à couvrir la dépense de remise en état des vitraise de l'église.

To donne lecture d'une lettre de the le Cure d'Exproutiers, qui doctare qu'il ouvina une Souscription parmi les fidèles et le Clerge pendant la période comprin entre la Moël et lagues. Le conseil municipal donna acte au haire de cette communication et est d'ais d'avoir à la Mairie une liste de Sous-cription.

abattoir isite par la com-

A le Maire expose que la Commission d'esignée à cet effet test rendue à Lamt . Leonard, et a visité l'abattoir de cette ville. La Commission ne l'est fas rendue à Bourganeuf comme le comme le conseil l'en avait charges parce que Monsieur le Maire de Bougarent a fait tovoir que l'abortoir date de trop longtemps et n'est pas asses moderne four fermettre d'en tiver des données utiles. La Commission rapporte que l'abattoir de Saint l'ésnard hui provait brin construit et han amenage; The a essage de se rendre Compte si une pareille installation part être aménages dans les bratiments destinés à une

usine, construit en bordure de la route nationale nº 400, à Coulondit. Stant donné la dissemblance des constructions, la Commission le déclare meaprable de dire Li les transformations instérieures de cette usine en abattoir est possible et, Turtout, Li la dépense totale : achat et aminagement ne brait pas supérieur à celle noussaire pour la construction d'un abattoir Lur un autre emplacement; car il faut tenir compte de l'amense de l'eau et de l'evacuation des molières et esus usées La commission propose donc de d'adresser à un architecte pour ren-Seigner exactement le conseil ommicipal Leve le coût d'un projet d' installation d'un abattoir dans les batiments désignées ci- dessus, et d'un abat thoir construit her un autre emplacement.

A le Maire propose de l'adresse à un architecte de Varis, qui lui en a fait la demande, et qui se Chargerait de ce havail à de bonnes conditions; la Commune n'aurait à payer que les frais de déplace-

après delibération, le conseil municipal, craignant que l'éloignement de cet architecte n'entraîns des déponses trop élevées, le remercie, et regrette de ne pouvoir J'adresser à lui ; il est d'avis de J'adresses à un architecte connu et mons éloigné, et désigne l'Brière, 5, me d'Orsonval, à Timoglo.

a Dascule tarifs ajourne Me le Maire enfose que la commission charges du contrôle du Service de la bascule, avoit propose, il y a quelque temps, me augmen tation des tarifs de perage. mais que étant dome la situation économique actuelle, cette proposition temble devin être ajaunes; Le consul adopte l'ajournement.

assurance incendie

Datiments Communaux Le conseil municipal, considérant que les batunents sont assurés contre l'incendie pour une Somme au dessous de leur valeur et pour cousé quent insuffrante, est d'ais d'augmenter la Somme assurée, et de la portes de à 1.200.00 apris La dépense, nécessaire pour payer la prime d'assurance est inscrite au budget de 1931. Le maihe est autorisé à Lique un avenant aux polices d'assurance.

Carrière pour tuf-

Le lonseil municipal est d'ans qu'il y a lieu de louer une carrière de tuf pour les besoins de la Commune, ou de Sentendre avec un proprietaire pour la fourniture de tuf. Lac. et appartement à h. du Cholard lui paraît toute designée en raiton de La proximité et de la qualité du tuf. He charge le haire de demander au projuitaire une location

Soit à l'année Soit à la quantité de tuf entrait pour les besoins de la Commune, et de Signer un accord, di possible, aux misur des intérêts de la Comme.

Kues-talus de 11 - Gilles-aminagement

Our la proposition du Maire, le conseil muicipal, considé_ rant que les talus deparant les rues des tammeries et de Saint Gilles, à l'endroit ou est construit le lavoir des tammeries est un lieu Servant de dépot d'ordures, Sale est malsain, charge le Marine de le faire amonager et d'y faire planter quelques cabres

Enseignement - cours complimentaire - anglais -

Mle Maire expose que A. Kaymand Directour de l'école de gayons deinerait organiser au cours Complementaire un Cours d'auglais, intenessant particulièrement les éleves Le préparant pour l'évole normale; que le Rounilhae, institutur à la même cole Le chargerait de ce court moyement une retribution annuelle de goo fo four I legond d'une heure Chaeune fran Termaine

Il explique que cette Tomme devrait être payée par la Commune, mais que l'état accorde généralement une subvention representant la plus grande partie de la dépense ainsi enga-

Ib dit que le conseil municipal ne doit évidenment rien négliger de ce qui doit développer l'instruction de l'aufant et inite l'assemblée à voter la Somme de 900 cidesses deman-

A foulage fait observe que il y a deux ans, le conseil mumicifal a voté une domme de 400 frs pour le même objet; que cette Somme à été payée pour enseignement de l'an. glais; que cet enseignement a fonctionné très peu de temps et que atte dépense n'a Terri à rien, que d'ailleurs L'Anglais n'est pas domande aux examens que preparent les élèves du Cours Complementaire et combat le vote de crédit.

Le conteil municipal, considerant que cet enseignement risque de n'être donné que pendant cette année puisque I'mstituteur qui en est Charge doit quitter aymoutiers l'an procham, et ne Servicit pour ainsi dire pas; que ce Serait occasionner presqu'institement des frais ourse élèves qui achèteraient

Est d'avis de ne pas accorde le crédit demande

Enseignement de la gymnastique Le conseil municipal, Sur la proposition de 4. Joulage, consi-icole de filha Luyguession du crédit-dénant qu'une Somme de soo fro est allouée à 4. Rebeyrolle, insti-

tutur pour enseignement de la gymnastique aux enfants de l'évile de filles, parce que les maîtresses ne peuvent pas J'en charger. Considérant que depuis la rentier des classes, este amée, une nouvelle maîtresse est nommée à cette évole et paront très bien pouvoir ossura cet enseignement, décide de me pas renouvelle le credit de soofre.

On cas où la nouvelle maîtrese ne pourrait pas assura ce Lervice, hadomaiselle la Directrice de l'école tadrossera, L'elle le juge à propos, à honsieur l'insperteur d'académie.

Enseignement recompense à l'ilive Taval (20+)

Deliberation approved L & Brown 1931 I le Bright, le sue général ligné; Meury

le Maire expose que Chaque amés, la liberalité faite por hondien Taufique permett d'attribuer au meilleur élève de l'école de gargons et à la meilleure élève de l'école de filles, un livret de la caisse mationale d'Exargne de 20 frs.

Qu'il s'est trouve cette amice à l'école de pilles deux très bonnes élaves les enfants Andoin et ravals qu'il n'a pas été possible de départager. Les autres élèves de leur classe ont désignée pour recevoir le livret de laisse d'Opargne l'élève Audoin.

Mademoiselle la Directice de l'école indique que en deux élères meritent aussi bien l'une que l'autre une récompense, et que l'attribuer à l'une et pas à l'autre est injuste; elle demande qu'm'e livret de même Somme Toit 20 frs soit attribue à l'élève Vaval Le conseil municipal est d'avis d'allouer une recompanse de 20 par l'ouvertine d'un livret de Caisse d'oparque, à l'élève Laval . La dépense de 20 + sera prise Lu les fonds libres par addi tion au budget de l'exercice 1931.

Dones et funcier - Vente de gré à gré Délibération approuvée le 28 novembre 1931 Le 3 le sufet, le su general sign! Tenny

Le conseil municipal est d'ais de vendre, comme les années précédentes, de gré à gré aux mieux des interêts de la Commune les boues et immondices et fumier appartenant à la Commune, qui pourront être amassées en 1932.

Déliberation visée le 28 novembre 1931 3. le Brifet, le 14 général ségné, 70 mg

Kues-Service de nettoiment. A. le Moaire expose que le Cheval de la Commune est câgé et fait difficilement le Service de nettoiement et du Corbillard. It dit qu'il y a urgance à pourvoir à von remplacement. He peuse qu'il terait intéressant d'envisager l'acquisition, à ce Sujet d'une Comionnette (que tracteur) d'une force jusqu'à 10 H.P. à laquelle pouraient s'adopter défaiement : une berne pour enlevement des boues, et un Corbillard.

Ce Système amont l'avantage de fair les Services Lusindiques. plus rapidement, et ainsi, fermettrait, avec la même main d'œuvre de faire l'enlevement des ordures ménagères et des bours, tous les

N° D'ORDRE

Rues. alienation au pro-

Détitoration oppromée le 11 décembre 19 9 : 3. le trôfit, le 1 re-général régré : leury

fit de M. Bordes)

DÉLIBÉRATIONS

jours, et d'executer des transport de matériaux pour les Chemins, Cette proposition est dissertée par plusieurs Conseillers munici-

DÉLIBÉRATIONS

Le consul municipal Change la municipalité de semin les renseignements nécessaires permettant d'évaluer la dépense à ingager : 1º pour l'achat d'un cheval; 2º pour l'achat d'un materiel automobile.

Le conseil unnicipal appelé à donner Lon ais Lule Electrification des Campagnes Le conseil unuicepal apprele a donner son aus sur le Comme Constitudes propriété de Mo Lamontre) projet d'établissement de territudes sur le territoire de la Comme Chrotnité de la Lamontre). pour passage des lignes électriques (propriété de l'amontre). pour passage des lignes électriques destinées à l'ilanage des Campagnes, et dont le dossier est mis à l'enquête.

Emet l'ans que le tracé des lignes tel qu'il figure au plan joint au dossier d'engulte Soit approuvé!

Vote de Crédito

somme de treise mille france per addition au budget de l'expect 1931 I le helpt , le 2 décembre 1931 I le helpt , le peritaire général

de conseil municipal, considerant que les credits au verts and carticles 34. pour conduites d'eau et achats et réparations de Compteurs, 54 pour location ou entretien des écoles, 57 pour Chauffage éclairage et balayage des classes, du budget de 1921 Sout épines; qu'il roste à payer certaines dépenses faites;

pour entretien des conduites et sontaines et achat de compteurs ... pour Chauffage seclairage et balayage des classes 30004 He vote Egalement une Somme de 5 000 pro a allower en Subsention à la Caisse des écoles pour l'aider à payer les fournitures. Leolaires pendant l'année 1931. Soit au total une Somme de 13 ooops à frendre Lu les fonds libres for addition au budget de l'enercice 1921.

Ecoles - Subventions départe-mentales

Déliberation approuvée G. le Sièfet, le 12-genéral, igné: Geury

Le consul municipal considerant que le consail départe. mental de l'enseignement primaire à alloré à la Commune les subventions de 1: 50 fra pour la bibliothèque de l'école de gargons instituturs-horation 2:50 frs four la tribliothèque de l'école de filles; 3: 50 fes four la libliothèque de l'école de la Voche; 4° 6 gfrs pour achat de materiel d'intergrement à l'école de Bussy, 5° Copes from active de materiel d'enseignement à l'école de Bethe, Soit au tolal une Somme de 370 frs. que cette Somme ne Sera verse dans la Caisse de la Com-

mune qu'apres justification de son emploi;

Vote la Somme globale de 370 fr à prendre sur les fonds libres par addition au budget de 1931 pour imploi des Inloventions suindiquées.

Mo le Maire Sommet au consul nunicipal une demande presentée par A Bordes, propriétaire une Combe Sourie, tendant à obtenir l'alienation à son profit d'une partie du sol de l'accolement de la tue, un davant de

No dépose sur le bureau le plan des lieux sur lequel est inséquée la partie de terrain à aliener , et qui est d'une Turface de 37 43 43.

He indique que cette petite partie de tenain le touve en suillevation du sol de la rue et necessite ainsi la construction d'un petit mur de. Soutinement; qu'aujourd'hui ce mur est en tres manvait état, et doit. être reconstruit, et que la dépense incombe à la Commune,

que d'autre part, la partie de tenam vier ne dépasse par les limites de la maison de 4. Bordes, et n'est utile qu'à lui mone He invite le conseil municipal à en délibérer.

Le conseil municipal; après eseamen de la domande de 4. Bordes tendant à acquerir une partie de tenain en face de la maison une Combe Touris; du plan armesée. Comprortant figuration des liens et de la partie de terrais à aliener d'une surface de trente sept mêtres carrès quarante trois décimènes courés

Considerant que cette petite partie de tenais ne presente anem intérêt général; qu' un contraire elle entraîne des déponses pour la

fixe le prin à die pour le metre caré; autorise le Haine à Ligner?

un acte administratif à cet effet. Demande la dispense des farmalités d'enquête, en raison des frem d'importance

Dit que 4. Bordes devra reconstruire le mur de Sentenement et anionager cette fartie de tenain d'une façon convenable de la

Ocoles logment duppliment de conseil immicipal, après avoir pris commaissance de la lettrede M. la Trefet en date du 9 actobre 1981, relative à la location de locaux inoccupes aux instituteurs:

Considerant que les interêts de la Commune Geront plus Surement Sauvegardes; que le Maire restera ainsi plus libre de ses actions en eas de Changement du personnel ensignant et ne risquera pas de paraître donner une préférence à tel ou tel instituteur; majutient La deliberation en date du 28 août 1931, et décide que A. Karprand et A. Bosgiand paieront une redevance mensuelle

Bureau de Poste (deis Supplémentaire)

5 m approuves le 15 Décembre 1981 Four le Trifle Le moulter les hifitans déléqué Signé : illistible

de deux francs pour chaque pièce occupée en Supplément de leur lagement régulier. Soit 24 frs pour A. Kaynand et 48 frs fra M. Bosgirand.

Le conseil municipal examine le devis des travaux Lus plementaires d'aménagement à exécuter au bureau de poste le Bureau de Poste Suitequel S'élère à la Somme de 30.240 francs. Considerant qu'un monché de gre à gre est intervenu entre

la Comme et A. Billard, à la date du 21 Décembre 1920 pour l'installation électrique four la Somme de 2275 fr. et que cette Somme est parfer;

Considerant que ce travail est prevu au devis précité four la Somme de 2300 frs qu'il fant dechire de la Laure totale que le montant du deirs le trouve ainsi rameré à 30.240-2300 = wingt Tept mille new cut quarante frances. (37940) Considerant d'autre part que l'entrepreneur adjudicatione des travaux d'aminagement n'accepte fas de de charger de l'installation du Chauffage Central; que cette installation nécessite une dépense de 12.100 francs

vout à la Comme de 27.940 frs.

2° de procéder pour l'enicution des travoux. far vie de marche de gre à gre à intervenir:

A. Ence qui concerne les travaire d'aminagement profrement dit dont la dépense d'élève à 12.99 frs 84 auc A. Conegnal, entrepreneur adjudicaire des travaux du devis primilit; étant entende que le rabais de 7% fait four le 1'dois est. applique au devis supplémentaire.

B. in en qui concerne l'installation du Chauffage central dont la dépuse d'élève à 12100 francs avec A. Delage, ingineur . constructeur, I Boulevard Touis Blow, à Ennoged. (Inite page Inivante)

It le houre donne beture d'une lettre de le le trèsi-Electrification des Campagnes Vote de niuse en reconverment de entimolent du Syndical intercommunal d'électrification lui

Limoses to the seculty 1931 J. Le griefit to 12-gintral signe: Hury

faisant Savoir que la Commune aura le realiser en 1932, les ressources destinées à couverir l'insuffisonce à prendre en charge, four le paiement de sa part contributive dans les amulés des empreuts écheant au cours de ladite amee, et dans les frois de fontionmement, In consequence, le conseil sumicipal vote la mire

en rocommement de 39 continnes Lu les impositions eventuelles votées le 22 deptembre 1929 pour les travana d'électrification : il vote egaliment l'inscription are budget de 1932, de l'imposition the Ciale de 5 contines destinés au fonctionnement du Tyndicat

3º d'autoriser le maire à signer les marches à intervenir auce les différents entrepreneurs. Le montant de la dépense soit 27 940 peaues sua prélevé: 1. In le montant de la différence entre la Somme pievre au deirs primetif . List: 43. 680 frs et la Somme de 6000 frs comprise dans le supremet de 167.000 ? que la Commune a contracté au Crédit Doncin de Arance: 60.000 - 49.680 = 2: Lu la crédit de 5000 prime au budget primitif de 1931. article 115. 5.000 3° Sur le cristit de 10.000 fis priver au budget additionnel 1931, article 19. 10.000 4° Jur un crédit de 26 20 frances à prendre Sur les fonds libres par addition au budget de l'enercice 1921 2.640

27.940 1: d'approuver le devis des travaux Supplementaires, tiles Chrisin V. O. nº 17. alina. Montien le hour Sommet au consul Municipal une demande tion on profit de M. Chapbal presentes from A. Chapsal, tendant à acquerir la partie de l'aucien Chamin rural non recomme de Terpélieras, au devant du pré lui appartenant situé au Vey d'ayen à aymonties. Cette partie de chamin de trouve service entre le pre cappartenant à 4. Chapsal, l'inneuble appartenant à 4. Noveau et le Chemin vienal ordinaire nº 17. Elle ne presente aucum interêt general pour la Commune qui ne peut en tirer parti; et elle ne peut être utilisé que par le Chap-Lat, Level proprietaire riverain.

la portie de tenaire que dansude à requirir A Chaptal, ainci qui una partie de terraine approntanant à 4 Prapral, à morforer au tol de lavoie.

Le tenam à aliener a une Surface de 77 m 33. Colin à acquir. rie a une Surface de 6 m 278

Le heave minte le contail à en délibérer.

Le conseil municipal our l'exposé ci-dessus. Vu le plan des lieux figurant la partie de terrain à alience et celle à acquerir

Considerant que la partie de terrain dont l'alienation est demander ne fruit être utilisée que par le Chapetal - tout en raison de la Situation, qu'en verte de la loi du 20 Haut 1881

DÉLIBÉRATIONS

Considerant qu'il y a lieu, pour élargir le potit triangle de tenain apportenant à la commune à l'interaction du chemin sural nº 13, d'acquerir una pretite partir de terrain d'une Surface de 6 m 28 appartant à h. Chapsal Sumonnie. I bost d'airs d'aliener au profit de M. Chaqual la partie de terrain d'une Surface de 77 433, désignée Sur le plan ci-joint; en schange, de Chapsal cèdera à la Comme, la partie de tenam désignée au niene plan par un triangle d' une Surface de 6mi 78 en bordure du Chemin reval 2:13 A. Chaptal paina, en outre, une Soulte de Tept cent cing granes 50 cmes (705.50)

DELIBÉRATIONS

Stank donné le peu d'importance du Tol à échanger. le conseil municipal demiande: 1º dispense des la josma. lites d'enquête de Commodo; 2° dispute de purge d'hyprothèques: Le conseil municipal autorise le haire à Signe

l'arte notarie à intervenir

Le houve donnet à l'exemmen du conseil municipal le projet du budget pau 1921; ce projet, appreyé de tous les douments propres en en justifier les propositions, est avaime Temmes en couches article par article.

Le conteil municipal après avoir consigné le resultat de les votes au tableau du budget à Samothe de tile méptio arrêté pour l'année 1932:

Les recelles, tout ordinaires qu'entraordinaires, et les déposeus de niene nature, à la Jonne de trois cent Cinquante ling mille huit cent guarante Cing frances 64 . . Ci . . . 355.845,64

Le conteil municipal; be le projet du budget pour 1933 Châpitre penier Silvent à 331.378.45 Fandisque les dépenses annuelles ordinaires

profosees à ce foudget laus le Chapitre 10 d'élevent à 288.089.25 D'ou il résulte une induffisance de ressources de 56.710,80 Vote pour l'année 1938, une imposition extraordi-

maire de centimes additionnels au principal des trois contributions directes, olevant produire une Somme de 56710/2000, moiron dons le but de comoier ce déficit et d'équilibrer le budget

Le conseil numicipal de constitue en Comité devet et passe à l examen des dorriers de demandes d'admission à l'assistance.

Vieillards:

Bardand hartial, we therbet, admis pour une allocation de 10 fres Reminieras anne femme Bandand, mine adresse, achiese pour une allocation de 10 prs. dans infants versunt cont pranes par mois Laconturière Lionard, hue Neuve, admis pour une allaestion de 5 pres-ton plo verse 40 frs - La fille fournit le logement et le chauffage. Dubaile haile huve Chambaretand, à Je Gilles, ashuise à l'hospice deux fils verseont 110 frs par mois Genassy Leger, a Saint-Gilles, admis a l'hospice Vaturand anne have Varners, and tanneries, admite pour me allosation de 20 grs - La bru et un fils prement versu is chaeun Rebeyrol Tesmand, à Wedde achiers pour une allocation de 45 pro La fille 16 me Besse fouriet le logement et le Chauffage Delaye anne femme Guerre, me trange, rejet - me fille, time Arfanillere lui verte 100 jrs. Vareille Robert Viene, Ovenus de la vaix, rejet jeux à quelques bals publis gain Supérieur au tous de l'allocation

Barthout wer Denizer aregels, a Weither, achinise. Anglerand nee armand havie, à Lachand, admise Valand nee Lutringle Germains. à la Cerrasse. achiere, en raison du mauvait état de Souté du maie Bordes nee Condier Kalérie, rue tombe Touis, rejet - la spoure Border but proprietaires d'une mailon, et le mari platier gagne duf. fisamment pour Tubrenir au besoin de membres de la famille Toiser nee Devand Maria, à Gervais, refet - les épous Cisier possedul une propriété d'une vatur de 60.000 frs, qu'ils emplos

assistance medicale

A le Vrésident expose au conteil municipal qui aux tennes de l'article 14 de la loi du 15 Juillet 1833, il doit arrêter la liste des bénéficiaires de l'assistance médicale gratuite; Le conteil municipal, après examen de la liste dres-Sée par la bomnission du bureau de hinfaisance, l'anête pour 1932 aux chiffres de:

jeu Catégorie 167

200 Catégorie " 228

Jame Categorie 61

Soutiers de famille.

Casseure adrien, rue St blienne Chemartin Transoit, à Courcellas Mazaleique Kuve, nie Verstigen anna, me Trange Monteil Louis, à la Fontmacaire. toutes ces demandes reçoivent un airs favorable.

Le conseil municipal; Vu la loi du 5 avril 1884 (art. 61) Propole pour remplier les fonctions de Commissaires reportiteurs pour l'année 1932 dans la Comme d'lymoutiers, les propriétaires dont les noms Juivent :

Réportiteurs titulaire / Répartiteurs Buppléants Nony Denis à La Roche Lagarde Louis, au champ de fine Babet Jean Louis, ame de la Paix Conegnas Tois Viarteise Fois Lerousseau, ult, à la Vedreme Loutet Transois, route de Limoges Senicand a Louffrangers Franteise quillaume, à Chonnat Nicard bugine , place des Band Ornglerand ! Dutheil Louis, à Meilhaguet Meilhac Leonard, au Lac Raymond and a bymoutiers Command Montial rue Monte à chter Maartin, cult. Varcher Martial, à La Kue Lemasson Etiene, a Doulage

Berry, rentier, me des Mosulines Maanivand Léonard, Cogniontiers Le conseil municipal; Va la loi du 7 Juillet 1874 (art 1 et 2)

1. Mondieur Roche Teon, conteiller municipal à by montiers, pour faire partie de la Commission chargée de la rinsion de la liste électorale pour 1932

2° M. M. Corpre heartial of Verre Gabriel, pour Jadjoundre à la Commission charge de committe des reclamations presented.

Horny Taye Begans

Céance du 27 Décembre 1931 i an mil nouf east treate et mile ringt tept December à neuf houres le conseil municipal de la Commune d'aymoutiers, assemblé au lieu ordinaire de ses séances au nombre de seige, un tession outravadimaire, Sous la présidence de A le De brouseire, Député, conseille

le 23 du même mois Tresents: A. M. D' maistier, Jerry, Joulage, Legrand, traige, La-Chaud, Nony, tacher, Cyne, Hazaleigue, Cars, Maiivand, Einier, Pouteix, Roche, Vattier, Mailhac

general, Maire d'agrucutions, insuite de la convocation faite par lui

leaguels forment la majorité dos membres en exercice et prement d'olibérer confohusment aux dispositions de l'article 50 de la loi de sanil 1874 alishets: 4.4. Cacouturière hartial dit he arcellin, Lacouturies hartial Lamy Vanteia , Osepeaud et Mondoly .

Il a été en conformité de l'article 53 de la toi précités procédé immiediatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le tin du conseil M. Vanteis ayout obtenu au Terutin la majorité des Suffrages, a eté designe pour romplir ces fonctions qu'il a acceptées Ho derme lecture du poces verbal de la dernière Leance, qui

est adopte' Lans observations.

Elairage électrique (voltage)

à La Dorêt

à Villemonteir

a vérassous

Me le Verphique qu'il a demonde à le Donzet, inquieur conelectrique dans comoutiers; que ces verifications out été faites en présence de l'inginisur representant le concessionnaire, et nut donné des résultato Satisfaceants, mois it fact tener compte qu'elles out défaites un Samedil reprès midi four au la fabrique de Chanises qui consomme beaucoup de courant, ne fonctiones pas. A le Maire donne l'esture d'une lettre de houtieur l'Ingenieur re. presentant le concessionnaire, disant que les travaire de remise on état du reseau electique downt refris très rapidoment des que la Société

l' U. F. R. aura "to acceptée Comme concessionnaire. Le conseil municipal france acte de Communications, et autorise le Maire à Legner et transmettre le projet de retroussion de la distribution publique d'energie electrifice d'Exmoutres

Eglise-litraux-

A. le Main expose qu'à la Suite de la délibération du consul; municipal d'scidant d'ecidant d'averir une Sousciption pour réparation aux intraux de l'églis, il a regu la visite de le lure qui lui a

Liste électorale Révision. Déliqués_

fonds de consours pour la réparation des vitique de l'église, et ajourne de déci-

Chemin rural de Coulondit- Avrêt de la Cour d'appel-

A. le Maire expose que par Aviet en date du 15 décembre 1931, la Cour d'appel de l'imoges a rejeté la requête de la Commune d'aymoutiers, interfetant appel du jugement du tubunal cuil de la Houte Vinne en date du 31 fuillet 1939 declarent M. de la Chaise, propriétaire du Sol du Chamin rural allant de la sonte nationale 32 140 au chaminade G. O. nº 14 en traversant la propriété de Coulondit, et a condamné la Commune à payer au Jusnomme la Somme de mille cinq ants panes à titre de donnages et intérêts.

He some lecture de l'arrêt précité; lequel confine le jugment survisé roude le 31 juillet 1931 par le tilbural civil de la Haute-Home et condounce la Comme d'Expudities à l'amonde d'aux dépens

A le Maire espose qu'il part être acquiesce à l'avrêt de la

com d'appel et ainsi enter des pais de Liquification. Le conseil municipal; oui l'expose ci-dessus; oui lecture de l'avrêt de la Cour;

Décide d'autoriser le Mosive à acquiescer à l'avrêt de la Cour d'appel de Emoges, en date du 15 bécoubre 1931, rejetout la requête de la Commune contre de Cerrier de la Chaise, et à abandonner l'affaire - où, cependant, le bon droit de la Comme.

Chemin rural de la Rue - Inbrention -

de le Maire espole que le Service du génie sural a fait procéder à l'étude Sommaire du projet de construction du Chemin sural de la Rue.

Le montant de la déponse à engager l'élève à 350007 Les subventions de l'état et du département, en-

Sembles s'élevent à Le montant de la part contributive restant à la charge de la Commune et des particuliers, Felene à 38.000 Le Maire Sommet au conseil hounicipal la liste des Louscrip. tions des particuliers de montant des Souscriptions en arquet an

S'élève à 5 000 ps ; de Sorte qu'il reste à la Charge de la Commune une dépende de 33000 fes. Le traire unte le conseil à en délibérer

Le conseil municipal; vu l'evaluation des déponses pour cont. truction du chemin rural de la Voue facte par la Juvice du genie rural, to montant à 95000 frs. hu le montant des Subonitions de l' that et du Département

confirmé que une Lousciption deroit ouverte à l'églie pendant la prince comprise entre les fêtes de Noël et de Vaignes le le ceré a moure promes un someours du montant de 5000 frs, c'est à dire la montie de la contribution de 10.000 ps demandée par l'administration des Beaux Le Suaire donne lecture de deux lettres de M. Chigot, entrepreneur à Euroget, charge de la réparation des itraux. A Chiget expose que

pour des raisons d'emploi, en toups voule, des crédits ouverts pour l'administration des Busun Cots, il y aurait lieu de demander à cette administration de donner l'ordre de Communeuce les travaux avant le 31 Décembre 1931; mais que four cela, il est indispentable que l'ingagement de fourier le fonds de concourt de 10 000 fis Sait pris par les autorités locales.

A Chigot dit qu'il est intervenu auprès de le le le d'Eymontiens, et que le dernier a pomis 6000 frs; qu'ainsi la part de dépen les vertant à couvrir n'est plus que de 4000 frs, représentant à pen près 1320 du montant de la déponse totale. He expose en outre que l'execution de ce travail lui éviterait de mettre en Chomage plusieur ouvierd. He demande à la Commune d'Eymoutiers de lin vouloir prendre l'ingagement d'assurer un fonds de concours de

A le traire dit qu'en raison de la grande beauté artistique et de l'interêt historique des vitraux de l'église d'Eymoutiers, qui forment une collection très rare, presque unique au monde, qu'en raison du grand nombre de touristes et visiteurs (artistes, Lavants, critiques d'art historiens) qu'ils attirent dans notre ceté, il y a certainement me interêt general à veiller à leur conservation, et demande d'en délibérer.

Les raitent données par le Maire Sout combattues par plu-Tient conteillers municipaux

Le consil municipal; et for Tvois contre 6- de reponsser la participation de la Commune au londs de concernt au fonds de concarul.

Le maire l'élève vivement contre cette décision re conseil délibère :

Considerant que la Comme va le trouver dans l'obligation d'ouvrir un fonds de Châmage; tenant compte des conditions un peu rudes qu'on lu timposées pour l'installation de l'horloge du clocker (aucum rafeport, autrement que par l'intermédiaire du prestytire aucune aide - aucun and même de terminaison des travaux) Déclare, à la majorité, ne fouvoir participer présentement au

s'ilevant ensemble à 5 f 000 fs Viu le montant des souscriptions des particuliers s'élevant à sois Considérant qu'il reste à pourvoir à la différence soit

Décide de prendre à la Charge de la Commune ladite Somme de 33000 pro pour Subvention pour construction dudit Chemin La dépense sera converte soit par un crédit à ouvrir an budget additionmel de 1932, Soit par imprimit.

Bureau de Voote

Tur demande de te le Receveur de la poste, la conseil numi. cipal est d'ans de fair établir dans le vestibule du bureau de poste, me cloison Séparant l'entrée des divert locaux des Services de la poste de l'escalier du grenier. Le travail Jera saiente en régir lu dois présenté par l'entrepreneur. La dépense en tera en ligne de complé pour fixation du prise du loyer

Ensignement - Cours comple: D'= approvie le 24 hoars 1832 P. le Vreift Le Gre général Tigné : Teury .

Me le Maire donne lecture d'une lettre de hondier l' Inspecteur primoire, leguel regrette que le conseil rumicipal m'ait pas eru pouvoir voter une Somme de 900 frs pour aix. tion d'un cours d'Auglais au Court Comprementaire Montien l'inspecteur indique que di l'instituteur pourant de charger de cot enseignament quite Comoutiers, il Sera remplace par un autre; qu'enfin une partie de la déprense ainsi engage par la Commune tra converte par une Subvention de l'Etat, et demande que la commune veuille bien voter le Crédit neus Le contril runnicipal, our les explications Ci-dessus Vote une Somme de los per distince à couvrir la dépende nocessitée far l'enseignement de l'anglait au cour complaiser. Tontaines publiques. gelir. taire pendant l'anne 1932. La départe lora inscrite au budget reparations par particuliers Demande que la Subvention la plus forte fossible soit Demande que la Subvention la plus forte fossible soit accordée à la Commune d'Expuditions.

Cimiline - déclaque honoraires de consul approuve le minione s'élevant à 500 ps frésule Ple Référ le 14 janvier 1882 par 4. Vatte, projesseur, à l'actions, pour pais de déplacement.

Ple Référ le 1se giunal honoraires et rapport, pour seamen géologique du terrain
à acquerir par la Commune hour aconardissement du Cinatière à acquerir par la Commune pour agrandissement du Cinction Dit que la dépense dera prélèvée sur le crédit de sont insent à l'art 38 du budget de 1931 pour entretien cloture et aminagement du Cincetière.

Station de tourisme -taxe-Suppression -Limoges & 17 famier 1832 The Trifet le Me sentral Signé: Slavy.

Association des Montiles des your de France et des Colonies - autorisation de vente -

E. cole de La Roche - assurance inendie -Délibuation approuvé le 6 jamin 1932 9. le frifit, le receboné général 12 fair : Eleury

Considérant que cotte taxe n'a ven produit en 1931; Ut d'avis de votor la Suppression de la taxe de Ajour dous so la Station de touisme d'agnouties Le conseil municipal, dur la domande qui lui est presulte d autorise l'association des Monteles de Trance et des Colonies, dont le Liège est à Varis, 39. une quillaume bell, à procéder à une vente publique de bonnetine, tiens, Soieries, lainages, etc., au profit de

l'association, dons une talle de la heavie.

Le conseil municipal; considérant la mauraise volonté des

hoteliers et logeurs pour l'application de la torre de Sijour dons la station de tourisme d'agmouteurs;

Le conseil municipal; ne la domande presentée par houseir Brenae, aquet d'assurances, à l'images, tendant à obtenir l'assu-rance incendie de la maison d'école de la Roche, nouvollement.

tule projet de police présentée à cet effet, et dont le montont de la prime d'élève à 88,60

Considerant que les conditions offertes tout avantagenses pour la Commune

Post d'airs de contracter une assurance contre l'incendie pour garantir le batiment de la maison d'école de La Roche, le mobilier Lolaire et les risques locatifs pour une somme totale de 170 orops, à la Compagnie « La Union et le Chanise ? Espagnol

Le Maire est autorisé à Tigner le contrat à intervenier. La dépende est inscrite au budget de 1932.

Le contail municipal; considérant que par tite de la forte gelée des jours dernient, le fontaines publiques ont été gelées et le délit d'en arièté. le débit d'eau arrêté. que certains particuliers, Sous autorisation et même Sous prévenir la Mairie, out provoqué l'éclatement des conduites d'eau en estayant par divers moyens de dégeler les bornes fontaines Qu'il y a lieu à présent, de faire réparer ess conduites, et que ce travail va entraîner une dépende Considérant qu'il y a lieu d'emprêcher ces pratiques dange-renses, et onémenses pour la Commune.

Est d'avis de demander aux intéresses le paiement total on partiel des reparations à faire; Et déade qu'un airs bera donné publiquement à la popula-

de si avoir plus à le permettre d'intervenir elle-même dans de parels cas la municipalité devre le mettre en meture de fair le nécessaire.

Voirie - Service d'enterment des bours - remplacement du cheval -1938: le Prifét, le secretair général signe: le lerge

A le Maire expose que le cheval de la Commune dont le consul municipal avait déjà preve de remplacement, S'est trouvé, depuis, dans l'impossibilité d'assurer le service, et que la num. cipalité a été obligée de pouvoir à son remplacement

He dit que ce cheval a été vende à la Conegnas pour la Somme de 1200 frs. et qu'un autre plus jeune à été acheté pour la Somme de 1820 fors.

Le Maire expose que le jeune cheval acheté n'étant pas completement dresse et pas habitué au travail n'a fue être Conduit par le cantonner, âgé de 71 ant, charge de ce dervice. qu'il a falle l'échanger pour un outre cheval habitué au travail et faile à mener. Mais que le dernier est beau. coup plus fort, et a été échange une le précédent moyement un Suppliement de 1220 frs.

Le maire demande au Conteil d'approuver ces transactions et de voter les fonds nocessaires.

Le consul municipal autorise le Maire à procéder à toutes transactions utiles pour remplacement du Cheval de la Commune, et vote une Somme de 310 of som faire face à la déponde, à prendre du les sonds libres par addition au budget de 1932.

Dit que les pais d'engestrement et de timbre occationnées par les marches à intervenir Teront Tupporter pour la Commune.

Le conseil rumicipal appelé à smettre son ais sur la demande de Sursis, article 33, présentée par N. Dequillaume insent sur les tableaux de recensement de la classe 1930 donne de suis favorable.

Mo le houre expose que lu demande de Mom V. Couffy et de 4. Valoume, propriétaires soutes de Jainte Anne, le conseil municipal a docidé de mettre à l'étude le projet de prolongement du réleau de canalisation d'eau, avec installation d'une borne-lontaine, vers le cuartier de la Textrade

fontaine, vers le quartier de la régrande Il dépose sen le bureau le deirs des travaux à executer. lequel s'élève à la Somme de 2300 frs Dans cette dépende me sont pas compris les travairse de creusement et de remblacement de la houchee; ees howaux devont executes par les cantonniers de

La conseil municipal: après examen du deis Susisé, l'approuve: décide l'execution des travaire par one de marche de gre à gre à passer avec l'entrepreneur charge de l'entretien des canalisations. Le montant de la dépanse, soit 3200 frs, sera prélèvé du les fonds libres par addition au budget de 1932, et inscrit en dépense aux châpites additionnels. Le conseil municipal accepte les Souscriptions de kadama kewe un Conffy. place des Rames, de 150 ps, et de la Exbrune, rue Saint-Bakuet de 390 frs.; et décide que la présule délibération tiendra lieu de

Sompes Junebres indte Le conseil municipal fixe à 200 frans les prais de déplace. de déplocement au construction du monts et indemnités, à allouer au conducteur du Corbillard pour Tervice effectué les dimanches et jours féries jour l'année 1931. Corbilland (1931) Dit que cette dépense sua puse sur le crédit de 5000 fet moint

Délibération approuve le 16 janvier 1932 3. le frécet : le servitaire général

à l'art. 28 du budget de 1931 jour entretien du Cinchier, et ou res te libre me Somme plus que Tuffisante. Caxels Communales Le Maire donne lecture d'une lettre de 1 le Directeur des chanes gardies et louises) contributions directes, lequel expose que le conseil d'état a décidé que Don approuve le 28 jan dans les Communes où Le trouvent des chasses qui tont à la fois louis

rin 1932 Ple Right le De et gardies, la taxe du les chasses louies et la taxe du les chasses gan p general : Tigne : illistelle dies na prouvent pas cooxister ; Que la Comme d'agravantier comportant l'inc et l'autre torse il y a lieu que le conteil municipal fine un choia Le conseil municipal; après deliberations, décide, que loss que la mome chasse sera à la fois louis et gardie, la toxe vera

appliques à la Chasse gardes Fulment.

Ecole de La Roche (duis Supplémentaire)

De appromée le 25 fet 1932 Ple Trefet Le De genéral Signé : Flewy.

Le conseil municipal escamine un divis de havaux Jupplementaines à encentes à l'école de la Roche : Cos travaux consistent en la construction d'un mur de clôture avec fore d'une grille, d'un lambregum au fréau, d'un bac en Ciment dans la Com de mobilier four l'école et la Contine, d'égout, etc. Le montant du deirs s'élève à la somme de 13800 fors y compris une Somme à valoir de mille Lie aut ringt ling

Le conseil approuve le deirs freunté; deude l'osecution des travaux par voie de marche de que à gre à fasser avec l'entrepreneur adjudicatoire de l'entreprise principale, étant entrudu qu'il ne tera fait avan rabais dur les fire indiqués

Oursis d'incorporation (Dequillaume)

Canalisations d'eau.

I'an mil neuf cout treute deux le might et un fairer, à huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune d'organitail, au line ordinaire de les Séances, au nombre de die Sept, un Testion ordinaire Lous la présidence de A le D' Truissure, Député, consuller général Maire d'Expusutiers, en Suite de la Convocation faite par lui le Suize du mine mist. Viesuits: No. 16. D' Braissein, Tenu, foulage, Vacontuière Harcelin, Facen-tuire martial, Daye, Nony, Vacher, Corne, Mondoly, Vantere, Noam: vand, Bezeaud, Touties, Roche, Tathir, et Cazalique lesquels forment la majorité des membres en exercien et rement deliberer conformement aux dispositions de l'art 50 de la loi du 5 auil 1884

absents: h. H. Legrand, Yachand, Yany, Ciair, Meith Haite en conformité de l'art. 33 de la loi précitée procédée immediatement à l'élection d'un beretaire pris dans le Lin du consil A. ayant obtime an Scrutin la majorité des Juffrages a été désigne pour remplier ces fonctions qu'il a acceptées.

ture d'un chantier - vote de le chantier de la Carrière de La Karache, une guingaine d'ameriere carriere credits pour foretionnement du d'ognoutiers de trouvent Tubitement Jans travail. fonds déjustemental de chômage le dit que de l'airs de 4. Duging, entrepreneur infeloitant de D" approuve pour auverture cette carrière, un réembauchage partiel ne poura avoir les que d'un crédit de 4 000 fames dans une guingaine de jours, et la remise en marche normale dut

Chantion pout demander un délai de deux mois Ple Prefet de Sugarial La Mesire expose qu'il a reque des ouvriers habitant Expuoutiers.

Signé: Dleury. une donnande d'obtention d'un Seeses de Châmage He expose in outre que par délibération du 5 Octobre 1930, le conseil municipal or adhera au fonds départemental de Chômage , et qu'il part maintenant alleur un secours aux chômeurs et bénéfiein des Subventions de l'État et du Département.

Mais il est d'anis qu'il suait de beausoup prépuble de domor du travail aux Chomeurs; ch propose à ce Sujet, de les occuper aux cassage de la pierre nécessaire pour l'entretien des rues et des chamins ruraux, clant down que des credits Lord ouverts pour ces travaux, au budget de 1831: 1: pour les rues : 13000 4; 2: pour les Chanins rurana 10859,38, et du lesquels restent libres les Sommes de 41880 et 8918. Le haire mite l'assemblée à en délibérer Après discussion le conseil runnicipal décide ; 1ª d'ouvrir un chantin de cauage de piene nécessaire

an devis : Les pais de timberes, euregistrement, et autres bront à la Charge de l'entrepreneur. La dépense Sera preleve sur le crédit de 48374 ps 80 insuit à l'art. 13 du budget additionnel de 1931 dispossible, et reportée en dépense au budget additionnel de 1933.

Assistance médicale

La conseil municipal La constitue en Comité Secret et passe à l'examon des demandes d'admission à l'assistance médicale Sout admid: Denizon Jeanne spoule baye, on luy d'ayen; Vere Vergne, aux Cameries; Vebeyrolle épouse Dupuy aux Canneries; Humblot kaire éponte Magadoua, rue de l'évêque Roses from Durand, et Durand baurice, me harge; Sout rejeties les demandes de ; Vierrot jean jour Sa genne et 40 infants: Javand nee guery a Combas; Malavand have louise

Forfeir Softier e Vorus

Chomage- vote l'ouver. A. le Maire expose que frar Luite d'un incendie Survem dans

le 8 avril 1938.

from l'autretion des mes et chronimes revaux pour occupion les ouvriers châneurs. Le cassage du mêtre cube de pierre sera pagé La fourniture de la piene pour les mes vous assurée par A Lissandra entrepreseur de travaux publies au pris de 87 4 le metre cube, conduite tur la place d'anner à Exprovement de la Canière de Legand. Pour les matériaire à livrer iventuellement dur les chemis mans, la founiture poura être faite par d'autres entrepreneurs d'aymontiers ; les prix et les conditions en teront fixées de gré à gré untre la municipalité et les fournisseeus. Le Maire est autorisé à passer des marchés de que à gre pour

Le montant de la dépende sur prélué sur les crédits de 41880 fro et 8918 fre susindiqués, et reporté en dépense au bud get additionnel 1932.

2: d'ouvrir un crédit de 4 000 ps pour fouctionnement du fonds départemental de chômage au cas ni la Commune me pourait pas occuper tous les Chômeurs.

Le montant de cette dépense, à prélever sur les fonds libres par addition au budget de 1932.

Mondieur le Président donne lecture d'une lettre de Mondieur l'administrateur directeur de l'office national du tourisme relative à la décision qu'à prise le conseil municipal par déliberation du 37 Decembre 1931; en décidant la Suppression de la taxe de Sejon dans la Station d'Expuoritiers

M. l'administrateur directeur de l'office national du tourisme indique qu'une telle meture de trouve en délaceord avec le Direct du 30 avril 1829 qui a érigé la Comme d'Expressitues en Station de tourisme, et pourait avoir pour consequence la radiation de la Commune de la liste des Stations de tourisme Le conseil municipal, ou l'exproli ei-dessus.

vu Sa délibération en date du 37 Décembre 1931 par laquelle il vote la Suppression de la taxe de Sejour dans la Station de tourisme d'Expunoutiers;

Considerant que par cette délibération il n'a pas en l'intention de Supposition la torse à agmontiers, mais simplement faire davoir 1932 qu'il n'en demandait pas le renouvellement pour 1932.

1: de rapporton sa délibération du 27 béendre 1931 Susvilée; 2: de punche à la charge de la Commune les pais de pendre

à la charge de la Commune les frais de fontionnement de la Chanbre d'industrie touristique et d'execution des travaire d'assaississement de la Station, concurremment avec le produit de la taxe de Tijour qui pourrait être perque à l'avenir. He midigue que ces travaux ont seu un commencement d' .

execution par la construction d'une partie d'egout d'une longuour à de 50 mètres suriron, dans le boulevard des fossés.

Eglise-reparations aw flocher-

Mondieur le Maire expose quoil à secre de Mondieur le trefet me dens des réparations à oriente à la toiture du clocher de l'église, etabli par l'administration des Beaute arts.

He dome commaissance de ce document dont le montant de la dépense d'élève à 15.987 ps 16 ma; et inplique que l'ordre d'exécution des travaire Tera donné des que la Commune d'Exmantier de Sera engagée à participer à la dépende pour une somme de 5 000 frs.

Le conseil municipal, capies exemen du deirs Tubindique; reconmait l'utilité des réparations indiquées;

heart considerant que le mu intérieur du clocher, dans la cage de l'éscalier, et l'escalier lui même, nécessitent des réparations, est d'and qu'il y await lieu de les faire menter en même temps que celles à faire à la toiture pour voiter autant que possible des pais de déple. coment d'ouvrierd, et autres

Il retourne le divis communique un demandant que les haveux s d'entretien Liquales y toient jourts.

Sur la dunande de N.A. Patter, Moreau et Vaillier, propriétains Canalisation d'eauprolongement ous Sujetioned route de Serpélieres, le conseil Romeripal est d'airs de mettre à l' étude le projet de prolongement, vers ce quartie, de la conslication Les propriétaires Sus norminal d'ongagent à prendre une conces-

Le conteil municipal, considerant que les baseules fubliques aux Bascules publiques et batment - vissurance mendaque le fretit batiment devant de bureau et de logement fran la Draffessive lumbak interestation the James a mon approbation 1 20 miles 1935 The Trefet Story of Signot: Theory. prépole au pesage ne Sont par assures contre l'incendie est d'ais de contracter une assurance à la Société " La Montrelle de l'Indre from me Somme de guarente mille francs

Le montant de la firme à frager tera préleve du le crédit de 6500 ps inscrit à l'article of du budget de 1838.

buf - achat.

Me le Maire expose que conformement à la décition du contril muieipal, il a demandé les constitions aurquelles 4. du Chalard voudrait

Itation de tourisme - taxe suspension -

1500,00

Délikiation visée le 5 mars 1932. 9. le Prifet, le secrétaire gonisel signe: (Pluy

Saumin du tuf à la Commune, vinsi qu'à Madame Joly, qui pos side une carière située côte de Château. I'm et l'autre demandent 2 fre le mêtre cube : I It dit que M. Terre a offert de fournir du tuf à raison de 1.50 le mêtre cube pris dans la carrière Like un bordure de la route nationale n: 140, vers Boubas; que ce dernier pris parent avantageur from la Commune, et propose d'accepter cette office

Chartrification - hampus publiques de conseil municipal est d'airs de faire installer au plus tet installation les lampes publiques dans les hameaux les demande à la C.D. H. V. de lui faire établir me devis de la Ho demande à la C.D. H.V. de lui faire établir me devis de la dépense à engager.

Veues - mur de fontenement dosrière l'église-entorment

M. le Maire expose qu'un fretit mur de Toutenement de quelques terres adossies au pied du mur de l'eglise dans le quartier des clothes, I est écroule en partie, que ce mur sévrait être le. construit et entronnerait une déprende, sous parler de son entre. tim ; qu'il ne sert à rien et que la Commune a intérêt à le faire enlever ainte que les terres qu'il Soutient.

Ho dit qu'il a envisagé cette Solution et étudier le travail qu' elle demande; il faut beaucoup de main d'euvre parce que l'accis en est très difficile.

Le Maire indique que de toutes les propositions quiel a reques pour executer a travail, celle de M. Kony, consistant en l'enlèvement à Son profit du mur et des terres moyenment paie ment par la Comme d'une Somme de 3 orfes, et la plus avan-tageur, et a été retenue - adopté

Canalisations sous les routes nationaled - autorisations.

Me le Maire expose que les dispositions de l'arrêté préputaral en date du 15 janvier 1907, modifie par celui du 14 Octobre 1930. fisant les conditions à observer pour l'établissement de canalisations Sous le Sol des routes nationales prescrivent que, Lauf aux haverdes des chausiel, les Canalisations souteraines Seront, à moins d'autori-Sation Speciales, places Sous les trottoirs.

que l'agglomination d'aymoutiers est traversie par deux routes mationales: la nº 140 de Digear à Contargis et celle de Vimoges à Belletin.

fromts, des canalisations d'eau et d'égents; que ces camaliscations pouvont avoir besoin de reparations le cas de présente assez Souvent pour les conduites d'éau);

que d'autre part des branchaments prarticulier perwent être demandée, que l'extension et le bon entretien de ces canalisations et des branchements particuliers sont Souhaitables pour la bonne hygiene et

Et qu'il y a lieu de domander à Mondieur le Préfét : 12 l'auto-risation pour la Commune de pratiquer d'accord avec l'administration des pouts et Chausses, toutes les réparations d'entretien de ces canali-Sations; 2° de less vouloir accorder aux particuliers l'autorisation d'élablir des branchements - adopté.

Circulation Station du la proposition de honsieur Cereu, le conseil municipal nument - règlementation est d'airs qu'il y a lieu pour assurer la circulation sur les voies Tur la proposition de hondieur Cereu, le conseil municipal publiques, et dégager les champs de foire, et prévenir des accidents possibles, de désigner des emplacements pour le Stationnement des voitires les jours de foire.

Chemin V.O. nº 10 - vente des talus

Le conseil municipal, un sa délibération en date du s'inspitante 1929 demandant l'établissement d'un plan des lieux unes indication des Surfaces de touain du talus du Chemin vienal ordinaire nº 10 Susceptables d'êtres vendues aux propriétaires riverains ayant fait

Considérant que cette délibération indique qu'il y a lieu de consesser la propriété à la Commune d'une bonde de torrain d'une largeur de un mêtre 20 cmes au dela du caniveau pour construction deventuelle d'un,

Considerant qu'après virification du place, la Commune ne possède pas sur toute la longueur de la partie du talus intéressée une largeur de tensin aussi importante est d'aire que la bande de tinain à consumer au delà des laniveaux tere de toute la largun du terrain, tel qu'il de comporte, apprartenant à la Commune Sans excéder 1 m20 de large - et sans tenir compte des empietaments,

Vote de Crédits divers

Vu pour occuerture d'un erédit de la somme de fruit mille cent soi-sente trois fra 93 par addition are brought de l'aborice 1931. I le Grifte le serretair gines digné: (leurs)

La conteil municipal, Considérant que les ciedits ouverts aux articles Ci-dessout désignés du budget 1931, Sont épuisés, vote par addition au budget de l'exercice 1931 me Somme de 8.163 ps. 93 répartie : 800 × article 3 pour pais de bureau de la mairie 1011,10 art. 3 pour imprimes à la Charge des Communes art. I pour pais de confection des voles 263,53 art. 34 from entretion des fontaines, prints, mares et complement 200,00 art. 40 from contingent de la One pour alienes 3787.30 art. 57 from Chamflage, clavage et balayage des classor 2000,00

ort. 59 pour mobilier Troloire et materiel d'inseignement

Chemins V.O. et ruraise.

75 pour pais de gestion du Syndical inter communal d'électification 34 pour payer des déprenses faites en 1331.

2 MARTINE DELIBERATIONS

Mondiur le Maire donne lecture d'una circulaire rela 1º de l'établissement d'un nouveau programme de classement

des chemins vicinaires ordinaires dans le reseau de grande Com-

3: à la modification des conditions d'inscription des Comme aux programmes Subventionnes de chemins vicinaux ordinaires. et demandant au conseil municipal de vouloir tren dres du une lite Comprenant dans l'ordre de priorité, les chemina vicinaire ordinaires de la Commune, à classer dans le releau de 9. C. et une lite Comprenant par croire de priorité et d'urgente tous les channies Communaire (vicinaux ordinaires, ruraux reconnus ou non) dont la conttruction est envisagee à plus ou moint longue expense. Soit au titre des chemins 1.0, soit au titre des Chemins ruraus Après deliberation, le conseil municipal, établi es 2 listes andi qu'il Suit:

1º lite: Chemins vicinaux ordinaires à classer dans le reseau de G.C.

A. Chemin 1. O. n: 3 d'Expresentiers à Bussy fran Lartae B. Chemin V-O. n. 4. d' dymontiers à Courcellas par Le tac C. Chemin V. O. nº 10 d'Exprediers au Sois tavergre D. Chesim V. O. n: 8 d'Exproutiers à la Chapelle pour Le Chil

2: liste:

100 partie - Chemins V.O a constructe A. de Lachand à Souffrangeas B. du G. C. nº 14 (pont metallique) a la route nationale de Limages à Telletin far les tameries et côteau de Ségilles 3: partie . Chamins ruraux à construire 4: La château à la route nationale nº 140

B. de brellingeal

C. de La Condamine à Expord par Le Mont

princtière - achat de tenain. Monsieur le Maire oxpose que par délibération en date du 19 avril 1931, le conseil municipal a décide l'agrandissement du Cometière, et désignée pour être acquise à cet effet me parcelle de terrain Titure en bordure du Chornin de G! R. nº 14, attenunte au Constière actuel du Côté de Bujaleuf.

que en terraine a fait l'objet d'un essenten géologique auce me rapport favorable!

He dépose Sur le bureau :

I le plan et le proces-verbal descriptif et estimatif de la parcelle de terrain Susindiquée figurant sur le plan cadastral de la Commune Jous le numero 363 Tection B., d'une continue de 4190 metres carred 33, et appartenant à 4. Terris Leonard.

2º La promette de vente Loudente fran la propuetaire;

et mite le conseil municipal à en délibérer: Le conseil municipal, après examen des pièces précitées;

Considerant que le prix d'estimation fixe par l'expert, à quatre pones le mêtre carre n'a vien d'exagére;

que le propriétaire consent à ceder ladite parcelle de terrain. ou frise fixe from l'eseport;

deprouve ces documents

Décide l'acquisition de la parelle de terrain Sus désignée from la Somme totale de 16761 frs 32 Omes

Demande la disperse de la formalité de prage d'hypo-

autorise le Maire à Signer l'acte de intervenir Dit que la dépende dera couverte par voie d'empreunt,

les ressources ordinaires ne permettont pas d'y faire face. . Aprondieur Jerre, adjoint au toaire, propriétaire de la parcelle. à acquerir, intéresse, n'a pas assiste à la deliberation du contiel

Le conteil municipal décide en outre de faire établir un projet d'amonagement et de clôture de la nouvelle partie du Cimetière, la dépense nécessitée sera ajoutée à celle d'achat du terrain.

assistance

Vieillards

L'examen des dossiers d'assistance. I près ans de la Commission du bureau d'assistance, le conseil décide : A. Kareille Robert, avenue de la raix, aars favorable pour le bénéfice de 10 Me Keuve Lonoble vier Cardeur, à l'hospice, prentionnaire payonte, ad.
mise pour le Compte de l'assistance, 2 de ces filles verseront 160 far mois
keuve Defaye née Laure Chérèse, rue Saint-Chome, admise pour une allocation de 60. Mono Cher nee Days Maise, rue Saint. Éterme, admise pour une allocation de Cing fanes. Les enfants prenont hui resser 55 frs.

Mono Benétout nee bouignoux Marie, rue de la Déliciente, admise pour une allocation de 40 frs.

Seame du 34 avril 1932.

I'an mil newfout tunte deux, le inigt quatre anil, à huit heures trente me nutes, le conseil municipal de la Comme d'aymontiers, assemble au lieuordinaire de les Séauces, au mombre de quatores, en Sission extraordinaire, sois la presidence de Montien le D' braineir, Député, condeller général, Maire persuite de la convocation faite par lui le dix neuf du même mois Vients: A. W. Draisses, Jenu, Joulage, Lacouthière Morcelin, Legrond, Nony, Vacher, Cyne, Teru, Vanteir, Cixier, Koche, Yattier, Meilhae. lesquels forment la majarité des mombres au exercise et pouvent délibérer conformement our dispositions de l'article 50 de la loi du

abouts: No 16 Lacouturiere Martial, Taye, Lany, Magalique Mondoly, Manivard, Bezeard, Ventein,

Le président ouvre la Teauce

Haite en conformité de l'article 53 de la loi précitée, po-cédé immédiatement à l'élection d'un tecritaire pris dans le tim

Mondieur Joulage ayant obtemm au Sentin la majorité des Suffrages à été désigné pour remplie ces fonctions qu'il a acceptées

Le Maire expose que la fourniture de la pierre pour occuper la chômound a de faite for moilie from A. V. Vissander et Biarnais entrepreneurs La piene livrée lu la place d'annel et provenant de la Carrière de Legand a été fournie par le Lissandre au prin de 37 per le motre cube La pierre livrée Sur le Chomim du Vac ch Sur le Chomim de Chousiat a été fournie par M. Biarnais ; celle amenée Lu le chemin du Lac provient d'une corrière tituée près de ce chemin et est payée 33 le metre celle amence sur le chemin de Chourat devant être prise dans la carrice de la Voche au prix de 31 ! le mêtre, mais 1. Biamais argant en l'avantage de houver chez un propriétaire une carrière beaucoup plus proche du chemin, y a pris la piere dans viis. de l'administration. La Commission de reception des mataisure demande à 4. Biamais une réduction de pis de 2 fres pour mêtre cube pour la pierre anime lu le chainm de Chouviat pour inexecution des conditions de Son marche A. Bicamois accepte.

D'autre part, la Commission a constate que la pierre qui Le trouve Lun la place d'armet, a été cassée beaucoup trops grosse for manque de Surveillance.

Le Maire demande au conteil municipal d'accepter la réduction de 27 par metre cube, imposé à M. Biannais.
He propose de visigne un Surveillant des turvaux Communiques.

Mazarier Leonard, a Saint amond le letit, admis pour me allocation de 4.20 Chownat Know Ribere, an Cafe, admise pour inscription du la 2º partie de la litte, a Son domisile de Secours à Medde Cagadoux Marie Veuve Taquais 104, rue des Omandiers à Paris, rejet: me fille lui vert 400; me autre lui asture la normiture, le logement et le Chouffage: Coutures Marie Veuve Mazaleigne, aux Carmeries, rejet:

2 DELIBÉRATIONS

Les enfants lui versent 85 frs.

Mondoly Jean, an Rabazeise, rejet: Is unfants penvent Sub. venir à tous les besoins de son existence;

Donnarier Maire Kuve Flotte aux Barris, rejet: Les infants lui verse une Samue Supérieure au taux de l'allocation

Dujung née Rebeyrol Maria, aux Cameries, achiese Laye nee Denizout Jeanne, an Vuy d'ayen, admise Vedreme nee July Bethe a bybord, achiel Chastagne nee Ceru Marie vouise rue parge, rejet: le mari travaille avec Son père entrepreneur de majonneire et gagne Suffisamment pour Subvinir aux besoins de La famille, en outre les époux Chassagne-Terre out fait un contrat de mariage et disposent d'une certaine fortime.

Sout admis: Rouse Jean, à Château; Toulier four Parachaut aux Cameries; Bouchetout anna femme Terre, route de Château

Vierrot cantonnier, me Large, actuellment à Bessines sur gartempe, inscrit sur la lite n: 2, n'a pas son domicile de Secont dans la Commune

Educatian Youard a Mouret: Malavand funn Baucher me grande; Martin Jean (reservete) à Villemonteile. Chambaratant Joseph (reservate) a harsac; bouted femme Vanters (reservate) attacent Bereaud Hemi (resniste) au bout du Rabazair, Javand Leonard

Patrier toutes airs favorable.

Patrier toutes

Glandie Eju St.

Assistance médicale

Cemmes en couches

Familles nombreuses

Contins de famille.

Chemens ruraux fourniture de pierre)

Abattoir'

Selibration vive le 7 mai 1932. F le Griffet, le scrottaire genéral right : Pleury de conteil municipal accepte la transaction avec 4. Biarnais. adopte le principe de la désignation d'un Surveillant des travision et demande l'application Stricte de toutes les claves et conditions impossées par les marchés, cahiers des charges, etc righent les entreprises de travaux et fournitures, communales.

Par une friesédente délibération, le conseil municipal a demandé qu'il hui soit founie l'évaluation sommaire de la dépune qu'ubrainerait l'installation d'un abattoir municipal dans les bits ments neufs à destination d'usure construits à boulondit, en lus dure de la rente nationale nº 140; et de la déponse qu'entrais mait la construction d'un bâtiment spréal from abattoir.

Le consail municipal a désigné pour faire utte étube. A. Briere, architecte

Le muire donne lecture d'une longue lettre de H. Brière

le Prière n'a pas fait d'évaluation de la dépense.

Il dit qu'après élude Sommaire, l'abattoir municipal peut être installé dans les bâtments de l'usine mois que les duvies essentiels de l'installation ne fonctionneront pras avec la nime facilité que s'ils sont crées dans un bâtment conque spécialoment "le exprose que ces bâtments sont beaucoup trop grands, que l'implacement qu'ils occupent est trop en vue et à proximité de la grande route qui constitue une des promenades d'byman

tiers; qu'il n'y a pras d'eau potable; que les canalisations à établir pour l'évacuation des eaux de lavage et rélicheaires smont longues et coûtentes; que d'énormes modifications seront à faire même à la toiture qui comporte des châssis vitres à Lupprimer; some toutes ces raisons. Is l'architecte conclut à la construction d'un bâtiment spécial, sur un autre emplacement.

capits discussion, le conteil municipal, considérant que ces bâtiments vout le vendre au tribunal à une époque qui peut être très éloignée; qu'il est absolument impossible de prévoir, même appresimationment, le pies d'adjudication; temant compte des observations ei-dessus;

Est d'ans qu'il est préférable pour la Commune d'emisager la construction d'un abattoir Leu un autre terrain; charge la numicipalité de faire choise de l'emplacement sur un des trois déligiés ci-après : dons le pré de le Veclere, situé à droite de 9. C. 4º 4 dans le pré de le de la Chaise, situé à gauche du C. C. 1º 14, et sous le pré de le harjanden, situé entre la route ne de muoges à Telletin

et le chemin de claud.

Cimetière

Le conseil municipal; considérant qu'il n'y a pas d'en au cimetière; que l'endroit le plus proshe ou il soit protéble d'en puise de trouve très éloigno; que cette situation est his mal Communde et même onéreuse pour l'execution des haveux de magonnerie et autres nécessitant de l'ene; qui le font au Cimetière;

Considerant qu'un source appartment à A deux, est lituée une loin de la route, pourait être conduite à 150 mêtres eniron de l'entrée du commitée :

Est d'avis de demander à 4. Cense d'il consentrait à céder à la Commune une partie de cette Source; et, dons le cas contraire, d'il autoriberait tomporairement la Commune à utiliser cette seu métablissent une canalisation

Dénomination de la commune

Le Maire donne lecture d'une lettre de le Préfet de la Haute-Viance faisant connaître que te le Ministre de l'Intérieur apprelle don attention, sur l'intérêt qu'il y assait à ce que les communes qui postant le mu dénomination identique d'adjoisquent une moni de Chaplemaist, de façon à rendre toute Confession impossible.

A. le Prest indique que la Commune d'Esquoutier poste une desconnination absolument identique à celle d'autres Communes, et invête le conseil municipal à maminer d'il n'y await pad lieu demander, d'inon un changement de nom, du moins l'adjunction d'un complément

Le conteil municipal, considérant qu'il n'y a pas, à la Commaissance, dans le Département de la Haute-Kenne de nom de Commune identique à celui d'aymoutiers; que tidons les autres départements plus ou moint éloignés, il se trouvent des communes portont le mane. nom, l'orthographe en différe.

Est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'envisager un changement quel conque dans la dénomination de la Commune - ce qui ne trait pas sans inconvenient et sans nouvelles dépenses.

Lotissement (travaure d'aminagement - riception) 5 apprayone le f hai 1.132 Ple Prefet Le 12 general ligné: se leury

Le Maire enpose que hur la domande adresse à toonsieur le hift par les letiseurs, il a été appelé à procédé à la réception des havaire d'aminagement du lotissement de La Cour. Il rappelle qu'un procès-verbal avait
été dresse contre les lotisseurs pour inexecution de leurs engagement, et
qu'un jugement rende après rapport de 3 experts nommés pra le Juge,
les a obligés à complèter les havaire.

Il dit qu'il s'est fait assister, from la réception des dits havaure par M. Maichelet, ingénieur des travaux publies de l'État, à Châteauneuf, qui faisait partie des 3 experts.

N° D'ORDRE

A Michelet a étable un rapport succent de l'état de cer traverse. Il signale que le mur de Soutenament de l'avenue de Bel'air que pas ité consolidé Comme son état le demande Jur une longie de 23 metres suriron dans ta puertie centrale.

que truis bornes fontaines Lur 4, Sout beranchees Sur la canalisation de la ville ; que pour la Source existant dans le lotissement même aucun document d'anvalyse de l'eau n'a cté produit; que les butes sur fosses pour permettre l'accès à l'entrés de chaque

lot ne Sout pas parteut établies.

Le Maire indique que toutes ces observations Lout justes sant cepindant, pour l'établissement des buses à l'entrée des lats qui en Sont presque tous pourvus. Cour de ces lots qui n'out pas de butes à l'entrés appartiement à des propriétaires que auraint ajourno leur installation, et les poderont plus tard à

He exprole qu'il a transmis aux lotisseurs capie au rapport de l'ingénieur en leur domandant of avoir à terminer leurs ha-

vaux pour l'execution des manquements Tignales.

He a ensuite reque la visite des lotisseurs qui lui ont fait la proposition Suivante: les lotisseurs passeraient à la Commune d'Expositions tous les ouveages (routes, fontaines, Lource, lignes èlectriques, canalisations d'eau, etc, qu'ils ont executes pour l'amine gement du lotissement, claus l'état où ils trouvent actuellement; ils varberaient, aussitot l'accord intervenue, à la Commune une Sommes de 800 fis distince à la réparation à faire au anun de Ecoles - chasses enduit Soutinement, et déposeraient à la mairie une analyse de l'eau unti-poussière. de la Source.

Le traire inite l'assemblée à en délibérer. Le conseil municipal; après délibération;

Considerant que la Commune est appelée lat ou tout à reconnaître ces travaux du lotiement, et à les incorporer dans le domaine communal;

Considerant que les travaire Sont acceptables en l'état au ils de trouvent, Lauf le mur de Soutinement et la 4º borne fontaine; que la Source du lotissement peut alimenter cette 4: bonne; que la Somme de 800 fis offerte pour reparation du mur-paraît insufficante;

Est d'ais que la commune pourra france en charge les havens d'aminagement du lotissement moyenment que les lotisteurs rapportent une analyse établissant la potabilité de l'eau de la Source du lotistement, et J'engagent à verser dont la caisse de la Commune la Somme de 1000 frs, jugée noist

Saire pour la remise en stat du mur.

Chemin de 9. 8. 129 Le conseil municipal; demonde de construction.

Considerant qu'aucune Suite favorable n'a été donnée à Sa domande inice par délibération du 18 Juillet 1930 et toudant à ce que Soit repris le projet d'étude de construction du chemin de grande commication, de Châteauneuf-la- soit à sujeat le château, établi en 1893 et abandonné (trongon entre le hameau de la Ribiae (augus) et la partie de cette Considerant que la halte de Bussy-Varache Sur la ligne V. O. (Egg)

est toujour privée de tous morques de communication.

Considerant que depuis la demande du 13 Juillet 1930, la carriere de priene Située à proximité de la halte a pris beaucoup d'extension, (elle produit à l'houre actuelle un train complet de pierre cassée par jour) que plus de cent ouvriers venant de tous les points de la région y sont occupés; qu'un projet d'installation d'une simportante fabrique d'objets en coment, portre de la carrière, est à l'étude; que d'autre part cette halte entourée de nombreux framesux importants frait appelée à rendre de très grands terries par le trafic quelle pourait assurer ti elle avait un débouché par route;

Demande instamment que le projet de construction du chemme designé ci dessus soit repris et reçoire encution tout au moint dons la partie Située sur la rive ganche de la l'enne de désenclaver

Il le haire expose qu'il a acheté un produit anti-fousière pour endière les planchers des classes de la Commune afin d'enter l'enome pousière qui d'en dégage, au balayage, à l'essuyage et même au passage, et améliorer ainsi les conditions d'hygione.

que ce poduit est tout à fait efficace , mais at inconvenient de coûter trop cher; la dépense d'achat de cet enduit messaire pour Toutes les classes de la commune d'est élèvée à laudrait refeter l'opieration aux moins chaque année.

Le maire est d'avid que la Commune ne pout pas faire une dépende pareille . He d'efforcera de trouver un produit avalogue revenant moint chen; Linon ce mo yen dera abandonnie. - adjepte.

Egant ame du M. roch

Le conteil rumicipal, considérant que le projet de construction d'un égout à construire avenue du 11- Doch, n'est pas étable; que les eaux usies de dévusent dans les caniveaux de la route; que ces converue n'out par une pente Suffisante frew assurer l'écontement et que des Stagnations de produisent et creent de mauvaises odeurs; Charge le maire de fundre rendez-vous avec l'ingenieir Comcommunal pour suisages les moyons à prendre

Eglise (entretien-demon de aux Beaux arts).

Le conseil municipal;

Vie la montant des contributions successives fournies par la com mune depuis quelques amises, pour réparations d'intretien de l'iglise monument historique (remplacement des abat- Sons, rejointaiement de la façade Lud) soit 4600;

Vue le montant d'installations de la nouvelle hortoge et de l'enlevement de la vieille, ce demier travail ayant permis le dégaquement d'une partie de la façade Jud du clocher, Loit 35000 frs.

Considérant que l'execution du projet de remise en état des vitraise mome et aux fidèles d'aymentiers

Considerant que le projet de réparation de la toiture et de l'escalier dir clocher, est actuellement en préparation; que le montant de la dépende frience partêtre evalue à 30000 + mirron que l'administration des Presun arts va demander à la Commune de participier à cette déprense;

+ 10000) = 49. 600 frs. depuis 1934 pour l'entretien ou l'embellissement de l'église d'Exmoutiers ; dont enarmes

Cutes la commune et la cité d'Expuosities sont très fières de posseder un tel monument dont la beauté et les caractres artistiques, très goutes des habitants, attuent un nombre appreciable d'artistes, de Savants, de touristes

Elles l'out montré en consentant de nombreux sacrifices et charges, mais la comme d'agmoutiers ne pout quere cile plus tour à cause de l'état de ses finances, des charges excessives comme Sta tion de tourisme, des constructions en cour, (égouts, voirie, etc.) des constructions projeties (abottoir canalisations d'eau en ville et dans les hameaux - électrification des Compagnes et réfection du réseau êlec.

malgri la meilleure volonti le conseil municipal me prouvra pas donner Son assentiment ce la contribution qui paserra étre de-

En consequence le conseil municipal d'Eymoutiers, prie Mon? sien le Ministre de l'instruction publique et des beaux arts de vouloir bien lui accorder son concourt le plus large possible sous la Some qui lui pravaitra préférable, pour qu'il n'ait pas le regret de voir ajourner des travaire dont il est le premier à recommontre

Champ de foire

la nécessité et l'urgence. Sur la proposition de la le Maire qui enfilique les condi-tions dans lesquelles put être installer un rangée de bornes

Canalisation d'eau (molonge ment voute de berpéliéras)-

Le haire exprose qu'il n'a pas fait établir le projet de prolon-gement de la comalisation d'eau route de Supéliéras parce qu'il a pourse qu'une participation à la dépense pouvait être demandée aux propriétaires intéresses, comme pour les autres prolongements qui ont été foits. Il indique que les propriétaires habitants route de Chambert, ami que ceux habitant me Therbet et me du Café', ont tous participé à la dépense des prolongements de canalisation qui I y sont faits depuis quelques années Le conseil municipal est tout à gait de cet avis et décide de demander à 1.4 Moreau, lignane Vattier et Vailler, de fournir une contribution à la dépende qu'entraînera le prolongement dont

Omnondations en Eunisie

Le conseil municipal examine une circulaire de A. le Refet de la Haute-Vinne relative à la Souscription en faveur de la Eusisie ravagée par les innovdations.

Les ressources de la Commun ne lui permettent par d'accorder me Subvention Communale.

Plan touristique

Suivage : 1 mai 1982 signé: «leury

Le conseil municipal examine me proposition faite à le Commune par las établissements Renova Bellevier signalisation Urbaine et routière) 5, rue de Brest, à Courbevoie (Seine). Les établi-Hement Venova Bellevier installaraient entirement à levas frais Lans un endrait le plus prassager de la localité un plan touristéque du quart de la France dormant toutes les Stations thermales climatiques, balneaves, towestiques, les chemins de fer avec leurs stations, les fluves, les voutes nationales, départementales et de G. C., limite de Département, le/slan d'Expressions; l'appraveil comporte en outre un barometre et un thermometre

Cet appareil, en acier, Terait entretenu par les Joins et aux frais des établissements Renova Bellevier.

En ichange de la pose gratuite et de l'outration de l'apepareil, les établisements Renova Bellevier auraient l'exclusionté de la publicité pendant une durée de 6 ans sur l'appareil

Oprès discussion, le conseil municipal, est d'airs que cette proposition est avantagense pour la Commune, et qu'il y a lieu de l'accepter ; et autorise le Maire à Tigner une convention à intervenir et à désigner l'endroit où sera placé l'apparail

- Lubrention -

N° D'ORDRE

DELIBERATIONS

d'attache au champ de foir, le conteil municipal décide

de faire ensenter cette installation. Les bonnes suont au pierre de taille, et identiques à celles dix

posses; elles seront fournies par A. Grandjean, tailleur de pierre aux Bordes de Veyrat, agui accepte au prix de 180 fis l'une. Soit pour I bornes necessaires, me Jonne de 18089 = 1630 fis l'ette somme il faut ajouter les frais de transport des bornes et la fourniture et la jose des barres en fre, dont le montant est évalué à frs.

La déponse totale d'élévanté à fre dua inscrite au budget add Le heaire est autarisé à passer un marché avec 4. Grandin et a faire executer en regie tout autres havana necessaires

Cimetière - retrocession de terain. Do approuvé le 20 Juin 1932

Le Se General Signe : Therey.

Le conseil oxamine une demande presentes pour il list Montium hontaine, tendant à retroccider à la Comme la concession d'une Surface de deux mêtres carres de terrain aquis par 16 " Varguet Marianne Vane Cramazand, our droits de laquelle ils de trouvent, à la date du 10 Oriel 1849. Cette concellion a donné lieu au verdement : 1º de la Somme

de Cinquente panel dans la Caisse municipale; 2: de la Somme de 46,66 dans la Caisse de l'hospice d'aynoutiers. re contiel contidérant que une demande d'achat de ce mome terrain est intervenue

que le pira de vente de cette concession de 2 metres carres donnera lieu actuellament au versement des Sommes: 1: de 50 frs dans la Caise de la Commune ; 2: de 29.4 dans la Caisse der hospice.

Qu'en acceptant cette retracession la Commune ne fait fias d'afration débavantaquete; qu'au contraire elle dormora ainsi Latisfaction a me des nombreuses derrondes de concession

Contidérant que les restes des corps qui y sont inhunies voulité transférées dans un Caveau de la famille; lost d'ais d'accepter la retroussion dubterrain indique morjament paiment par la Commun d'une Somme de Criquent panel à prevoir en dépense au budget adolitionnel.

assistance

frake à l'examen des dostiers de demande d'admittion au binofice de l'assistance.

Conignas jean liere, à l'hospice · la part contributive pagis par son fils Conignas amile, dememant à joinviller les

N. D.OKDKE

DÉLIBÉRATIONS

Vont, 37, rue du canal, est réduite de 100 à l'ofre. Vatour d'ougene, au Champ de foire, admis pour une allocation marsuelle de 60 frt.

Delaye ame Veuve Guerre, une Darge, admise pour une allo-cation mensuelle de 20 frs- La fille 16 mm argenillere peut lui vorser 40 hay moid.

Vemenieral Rionard, à Charapout en de Taint amand, ajuné le dossier ett incomplet.

Sallot Toma Honorine, à l'hospice, inscrite dur la sere partie de la liste : a Son domicile de Levers à Stains (Seine)

Townet Time time Theyssier, rue Darge, inscrite Lu la sine partie de la liste - a son domicile de Leaurs à Creignac.

Finnes en couches

Merinier Catherine épouse Vecheune, a Bethe, admite Seru Marie éponse Barlet, à Bessey, admise Jueny Butha exponse Redrama, à Explored, le dossier est retour no par la réfecture qui domande le rejet d'en raison des res-Sources de l'ultivasse (3400 navis logée).

Le consuit runnicipal, considerant les ressources clout sisposte le menage; vu les décisions recentes de la Commission cantonale, Sur les demandes d'appel, maintient l'inscription du la liste des bénéficiaires de l'assistance aux jenues en conches de Il me

Zardon Ome Marqueite éposse brougevialle, une des quatre Justial - refet - le mari gagne 500 par mois plus le produit d'un petit commerce qu'il eseploite pour son compte et le produit d'installations électriques qu'il fait également pour son aupte-

Venot épouse Taurant, à Sou ffrangeal, rejet, les épous sont furprietaires du petit domaine qu'ils enfloitent - ressources bien Suffisantes.

assistance Révisale

Dumont Olice fronte Vergne, and barrage from hospitalisa tion; Veuve Vedreme à St gilles, pour Saison thermale; House Marquerite à Macand pour Saison thermale; Malavand Marie époule bluzeau, à Louffrangeas, Sont admit.

Soutiens de famille

Moreau Jean , à Doulage ; Mulatier Jean ; à Buty ; Chompsond Louis , à baint-Gilles ; Magadoux Leonard , ou Chomp de foire Petignoud Jean Eugène , au Tuy cl'ayen . cirs favorable . e Vorry Lowdwries Tother

Vieillands.

Siance du 5 Juin 1932.

L'an mil neuf cent trente deux le cing fini , à huit heures trente mi-nutes , le conseil muiripal de la commune d'Expronetiers , L'assemble ou lieu ordinaire de les Séauces, au nombre de triese en Testion ordimaire, tous la presidence de li le d' hraissire haire, consuller gineral, in suite de la convocation faite prantie premier du même

Wisher : M. H. D. Truiseix, Jone, Joulage, Lacouturiere Karelin Caconturiore Martial, Legrand, Lachand, Nony, Vacher, Pantais, Noche, Rattier, Meilhac. Noche, Lattier, Weithac.

lesquels forment la majorité des mombres en exercice et peuvent délibér éonformement aux disprobitions de l'article 50 de la loi du 5 Avil 1884. du 5 avril 1884:

Panties, Manivaud, Degrand, Eixier,

Le frésident ouvre la Seauce

l'a été un conformité de l'article 53 de la loi préstée, procé-de immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du

M. Vouteix ayant obtime au Suntin les majorité des Suffrages a été désigné pour remplie les fonctions qu'il a acceptais.

Le Moire donne convaissance au conseil des rédultats de la visite des terrains désignés par précédente délibération pour construction

He enplique que la Commission, d'accord avec l'archidecte, a classe ces emplacements from ordre de préférence: nº 1 terrain de Nivelore, nº 2 terrain de Ni Targeourdon, nº 3 terrain de Ni Berrier de le Chrise.

He a demande à ces divers propriétaires dils condutraient à cede leur turain et à qualles conditions, mais n'a pas encore reque + ? toutes les réponses.

Le conseil municipal;

Considerant les dépenses élevées qu'entraîne pour la Commune d'Exproutins le service d'assistance médicale gratuite; Considérant la parte progression de ces dépenses défuis quel ques années

Vu l'organisation du fonctionment de ce Verrice; Considérant qu'il y a lieu de rechercher et pundre Toutes mesures utiles pouvant présent et éviter les abus;

Decide:

au cours d'un acconchement au compte de l'assistance médicale aucune intervention de medein ne sera autorisée ni payée di le medecin n'a pas ité appelé pou une lettre de la Jage-forme qui est augures de la malade.

Cette lettre qui indiquera Sommanment les raisons de l'appel de médein devra être déposée à la mairie pour déliveance des billets de visite destines ou médecin.

recevra un certifiest medical toudant à l'autorisation de visites ou consultations au delà de la 10 mm, un contrôle sur place privue par le ciculaire prefectorale du 36 Décembre 1929, devra être exerce avant l'autorisation au promt de vue de la nécessité et de la tincerité des fournitures tout des médicaments que des tous médicause.

Le consul municipal, considérant le montant de la déprense ne cessitée par la fourniture de poin aux indigents passe qu'il at protlible d'obtinir une réduction de prix pour cette fourniture doit par me demande aux boulangers boit en mettant la fourniture en autjade

Edairage sublie d'ày.

Montieur le Maire repose :

1º qu'il a resu de la société concessionnaire de l'éclairage électrique m D' approuve le 20 Juin 1932 état des sommes à payer par la commence pour les lompres publiques de sentent gueral pour les lompres publiques signe : était s'elève à 1778; ce signe : était s'elève à 1778; ce signe : était s'elève à 1778; ce qui représente une dépende annuelle de 7100,

2º qu'il a demando à la dite Société le versement des montant. de l'amende applique pour retard dans l'execution des travaux de , rouise en état du réseau, fixée à \$550 pa pour la préside du 2 pople 1831 au l'épar le Service du contrôle.

3: qu'il a reçu de Mondieur l'Argenieur représentant la Société la proposition Suivante: La Souche tenant compete du retard d'execution des travaux de runise en état du réseau accorde à la commune le taif ancien pour l'éclairage public et des bâtiments Communaux Soit 3000 4? par an jusqu'au 31 Décembre 1832. Une fois l'installation de l'éclamage refaite la société étudiera avec la Commune tiles tarifs du capier des charged correspondent à l'utilisation que la commune compile foire des lampres installies, et, dans le cas contraire, un réagustement des pria en faveur de la Commune. La Societé compte que devant son espit de conciliation la Commune

voudra hin asmuler les demandes d'indemnité qu'elle a présentées

from retard of enscution des travaux.

assistance Midicale

abatteir

DELIBERATIONS

nume et qu'elle prest être acceptée.

Le conseil municipal adopte.

N. D.OKDKE

DÉLIBÉRATIONS

necessaires.

Societé de pieche

Le Maire donne lecture d'une domande de Subvention, accompagnée d'un compte render Lucint des opérations effetuées, présentée par la Société de piètre " La relaude " d' Expusution .

Le consul municipal, considérant le but de la Société de prêche, et les operations qu'elle a faites dejuis La fondation Est d'ais de lui allour me Subvention de 400 fis en lui demandant de Surveiller et verifier la braconnage particulièrement parmi Les propres membres, et d'eurisager l'organisation de manifes. tation (fites - concours de pahe).

Flace d'armed (aminagement) de Maire expose qu'il aurait l'intention, pour commencer l'amonagement de la place d'annes, de faire enlever la premise rangée de tillands cellant du café Continas vers la gare, et de faire planter ; de jemes arbres dans le bat de la place en la sue des Tours.

Voirie (occupation)

Délibration visée le 15 juin 1932 9. le Fréfét, le servétaire généal signé : Henry

Le Maire expose que Montieir Denizau, mennisier demouvant à Soymontiers, a fait édifier, sons autorisation, sur le sol de la rue Sonte. Joneviere, in escapier secedant à la maison, que cette occupation du sol de la sue gons insminent le passage dans cette sue, me print d'empe

que M. Denigou a été mité par lettre à fair disparditre cette construction; qu'il n'en a rien fait, et n'a mome pas réponder;

Le Maire est d'anis que de l'en me decide pros de fair enleve l'escalie, il peut être demandé une forte redovance en rapport avec y. la gene apportée.

Afries discussion, le conseil municipal, considérant qu'il y a lient e Le Maire expose qu'en application des nouvelles dispositions des nouvelles dispositions propriété de la commune, et d'assurer une bonne circulation dans les mes et passages, est d'aire de mettre Monsieur Dinigou en mesure d'inlever l'éscalia qu'il a construit sur le sol de la me ; et s'il ne s'execute pas lui faire dresser proces verbal conformment aux lois et raglements

> Logement de la troupe (liste des habitants)

Le Maire Sonnet au conseil municipal la liste nominative des habitants de la Commune susceptibles de fewrier le logement de la troupe de passage après maman de cette liste le conseil runnicipal l'approuve.

Le condeil municipal ocamine le dossier de mise à l'inquête du projet d'agrandissement vet d'achat des tenam nécessaire

Chemin Tural de la RW Le Maine inchique que la constitution et une association Symplicale de Combatitution de la De à l'association symble) proprietaires agait élé envisagée pour la construction du Chemin moul de La Rue

Le Mair pense que cette Solution est avantageuse pour la com-

Mais, cette constitution se heurte à de nombreuses difficultés de réalisation, notamment des difficultés à ordre-financier. Cenant compte de cet exposé, le conseil municipal, après en

avoir delibere:

1: Considerant:

A que la construction du chemin projeté presente, au double point de vue agricole et Communal, un interêt general indiscutable B. que les associations syndicales privues par la loi de 1881. Le montrent, le plus souvent, incapables de menor rapidement à bien les travaux de construction des chemins ruraux.

C. que las formalités de constitution de ces associations syndicales Sout toujours longues et compliquées

D. que la Commune participe pour me part importante dons la dépende de construction de ce chemin sural, propriété inalimable et imprescriptible de la Commune.

D'accord auc les propriétaires interesses, que la Commune Sut Substituée à l'association Syndicale eursagée pour: A. executer les travaux prevus en projet qui Sera dresse par le Terrice du genie rual ; 8. Vineficier de l'attribution des Subventions qui pouront être allouses in vue de l'execution desdets travaux.

relatives à l'attribution des Subventions from travaux de chamins suran, (auité et circulaire de l'élémente de l'agriculture un date du 4 trai 1980) il est noullaire que le conseil numicifial premue l'engagement d'as-Surer l'entretien du Chanin rural de la Rue prour la construction duquel une Subvention a de demandé Sur les fonds du genie mal. Conant compte de cet exposé, le conseil immicipal, après un

Le conseil municipal prend l'engagement, au nom de la Com-mune, d'assur, à sis pais, la conservation en bon état des ouvrages, et, à ut effet, d'inscrire à son budget, chaque année, les ressources

Le conseil immicipal donne un avis favorable à ce projet.

qu'il y a lieu d'envisager les mesures à prendre.

Cimetière (engréte)

Vu le procès-verbal d'enquête établé par hondieur le comments.

Considerant qu'aucune diclaration en faveur on contraine

Le résultat définité de l'enercie 1931, égal un compte d'administre-tion même vaercie, est un excédent de recotte de 160063:06

Compte cadministratif

Mondieur le Maine ayant cirdé le fauteuil de la présidence à Mo. Terre gabriel premier adjoint, désigné par le consil ma nicipal commune président, pour le vote relatif au compte admi-mistratif du Maire pour l'exercise 1931

the conseil municipal, a près examon, article par article, dudit un comple administratif 1931, et des documents 1'y rapportant, l'appear En recette (y compris orcedont de l'osercie 1930 (159.829.82) à 980471, 19 En dépense à 830408, 13

Et fixe l'excédent de restre à 160063.06 Leghel sur reporté au budget supplémentaire du même exercise

Budget additionnel Le Maire reprend la présidence de l'assemblée et lui présente. 1932. le projet de budget additionnel pour 1932. Le conseil numicipal l'anomine, et l'appeaure, tout en recette qu'en réspense à la Somme de 301. 388 fr 06

> de conteil municipal examine une demande présentes par Madame Viniano née Vegrat, demurant route de Chamberet, ten dant à obtenir le bénéfice de l'assistance médiale gratuite pour l aider à payer les frais médicaux et pharmaceutiques qu'elle a engages au court de les couches Juivies d'une maladie

Le contiel municipal:

ke les dépenses engagées , Lavoir : 740 honoraired du médecin honoraires du chirirgien 7200 215.30 Jean pharmaceutiques 24.85.20

he la part de les dépendes remboursée par la caisse des assurances Sociales respectivement: 269.05 + 136, + 95.65 = soit Soo presto He reste à la charge de 1 me Kiriane la Somme de 1654.60 Considérant que le menage des épouse liniane ne possedo rein; que ses ressources consistent en le produit du travail du mari. que a dernier, magon, est reste; ainsi qu'il l'orgrose, longtrups. Soms pouvoir travailler.

He paraît improbable que les épour Viniane puissent de lebon

Considerant d'autre part que 4 m himans n'a par prisenté La domande en tomps voule pare qu'elle compitait, se dur erre fartice

partie de terrain place des banes -

Vivie - occupation d'une le conseil municipal examine me domande frésulte par su Nicot negociant à Exmoutiers, tendant à obtenir l'autoritation De Rift Le 12 quielal Ligno Houry agrandissement de Lon garage. Cot avancement a les dimensions de de construire sur la petite place des banes un avancement pour 3 mg 1 sur 1 mes soit me surface de 3 metres carres 65 documetes coins il denit construit on brighes of courset on tale, I a me hautour de il trait construit on bridges et convert en têle.

Donne un ais favorable et transmet le dossier

Le conteil municipal; vu les plans des lieux. Considerant que la fretite palser des Sanes de trouve undavée entre les inmoubles appartement à 44 Miest, Cadet, Ruby, Debas et Degabriel,

Considerant que l'ouvrage que vent construire. N. mich La trouvera place dans me envoignestre de la maison, et me genera pas la circulation presque mulle, Lu cette place; Est d'airs de consentir à Mondieur hiert un location de la partie de tenam Indesignée avec autoritation d'y construire au droit de l'entrée de son garage l'avancement désigné ci-desses. et figure sur le plan joint à la demande. Cette location Sera temporaire, et révocable sur simple.

decition de l'administration municipale, au reçu de laquelle W. Siest Sur tome d'enlever tous ouvrages qu'il aura de autouse

a y construire.

Laire inquiterer;

au projet n'a été présentée.

Compte de gestion

Le Maire Soumet à l'examen du conteil numicipal, le compte de gestion du receveur Monniegral pour l'emrice 1931 Le conseil municipal, après examen de ce domment; Statuant dur les opérations de l'enercice 1931, Samp le réglement et l'apurement par le conseil de bréfecture, admet les apérations effect tuées tant pendant la gution 1934 que prendant les premiers mois de la gestion 1932, Lavoin:

En recettes, from 820641,37 En dépenses, from 820408.13 D'ou il resulte un encedant de recette de 233.24 Le résultat d'afantif de l'enercie 1920 ayant présents' un exéculut de recette de

159 829 , 52

participation beaucoupe plus jorte aux pais de maladie, de la carre d'assurances Sociales; 2: Sur le produit meilleur de travail de son mari. et ainsi ne pas avoir besoin de l'assistance médicale gratute from payer tous les grais exproses de conseil municipal est d'airs d'accorder à Madame Miniame le binifice de l'assistance médicale gratuite jusqu'à concurrence d' une Tomme de jos pour l'aider à payer les grais exposés par elle au cours de ses conches et de la maladie

He domande que cette Somme Di Soit mandatie par le Service departemental soit à l'intéressée soit un médein

Chambre d'industrie touristique

Le conseil municipal statuant sur le compete de (excuptes de gutin et administratif gestion du tresorier et dur le compte administratif de l. Ordonnatur, de la Chambre d'industris touristique d'apmou tiers from l'exercice 1931, les approuve; l'un et l'autre In recettes 6.537 ! 60.

Su dépenses 3.200,00

It fin l'encident de recette à 3.337 per 60

Budget 1932.

Statuent insuite La le projet du budget pour l'amée 1932 en propose l'adoption à la somme de 4.337 fis 60 tant en recettes qu'en dépenses.

Eglist. Vitraux reparation Montien le Main expose que la Sonteription ouverte à ra participation de la Commune Maine pour faire face à la dépende nécessitée par les travaux de musie en état des vitraux de l'église n'à rien produit; runie en état des vitrava de l'église n'a vien produit; que celle ouverte à l'église par le clergé n'a pas produit une Tomme Luffisonte (6000 fes) Le montant du fonds de concours domande par l'admis a la différence tait 4000 frs.

To expose en outre que pour ne pas retarder lestravaux qui étaient urgents, et aussi pour donner du travail à Les ouvriers Chomeuns, Is Chiget punte, à amages, charge d'essente le travail dont il s'agit à tien voule avancer la Somme de 4000 fres, qui manquail

M. Chigot demande à la Commune de vouloir tran lui assurer Le remboursement de cette avance

to control municipal, contiderant l'interêt que presente la romise en état des vitaire de l'église; he l'insuffisance du produit de la Vouscription

Vote une Somme de 2000 fres à inscrire au budget addition nol de 1932, pour participation de la Commune à la dépense ou de réparation des intraus. La Somme de 2000 + Sora verses entre les moins de Mile Curé qui a recueille la Souscription, et charge du versemento des

assistance

Le conseil municipal se constitue en comité seuct et passe à l'us examen des dossiers d'assistance.

Vieillards.

Coignae Limard, à Toit-gilles, admis from une allecation mousuelle de dix francs. Ton fils Louis frent lui verser-to fres et Ton fils Hauri 10 fres Magurer Jean à Sanit-gilles, admis pour allocation de L'état, des enfants lui verent 50!

Dangen L'évande épouse Mazine, à 1º gilles, admise pour te. une allocation de 60 frs.

Excidious Marie Viewe Vivat, we grands, admise pour me allo. cation de 25 fres. Jes enfants pouvent lui versen: l'un 20% l'autre 18 fres. Regardie Catherine Vew Homanet, aux Barris . admise pour inscription sur la vive partie de la liste, a son donnicile de Locant à Ougne.

Temmes en couches

Dumont n'es Dallour Chérèse, à Bussy, admise Duval née Darfeuille Eulalie, à Saint-Gilles, admise Vintegout vie Marchia adile, me des 4 quegnial, admite

assistance Midicale Sout inscrits: Four georges, pour La forme - Vestigou Maurice pour Son enfant andrée à depond - Denigout contomien à Bothe, pour sa ! former et des deux enfants (toms pharmaceutiques teulement). Bournel François, rue des Moschies, - Kinane nee Rigrat anna, ou toroir, romboursement des frais engages pour la maladie jusqu'à 700! -Theretier howe, on Very d'ayen, - Rouse Marquerite, à Macand, -Lany from Viere, aux tameries, four hospitalisation, - Ormand nes Majaleiras, a Lougeolles.

Le condiel municipal approuve le memoire des troncraires dues à taîte Lauliner pour plaidoine dorant la come d'appel, dans l'action Cerrier de la Chain, lequel d'elve à la Somme de mille fames.

Patting Mailhor Louanting

· 4. 4. 4.

maonis contense.

Piance du 28 Clout 1932.

I'an mil new cent trute deux, be ingt huit with, à muit heures trente minutes, le conseil muicipal de la Commune d'Expracution assemblé au lieu ordinaire de ses hances, au nombre de Muse en Session ordinaire, Sous la présidence de li le D'Araisseix, conseiller général, Mair d'Expusution, ensuite de la convocation But par lui le vingt quatre du même mois

Trebuto: M. M. D. Fraissie, Jeru, Joulage, Legrand, Daye, Kachon, Mondoly, Cixier, Noche, Vaconturier Mortial Vather, Meilhac

d'elibérer conformement aux dispositions de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884

Absurts: M. H. Carouturiere Harrelin, Carhand, Fory, Comy, Comy, Corpe, Manzaleigue, Canteix, Manivand, Bezenad, Pouteix,

se président ouvre la Sionce. He a été en conformité de l'article 53 de la loi frécitée frocédé immédiationent à l'élection d'un secrétaire pris dans le sui

A Joulage ayant obtenu au Scrutin la majorité des luf. pages a été désigné pour remplie ces fonctions qu'il a acceptées.

A. le Maire expose qu'il a usu de nouvelles propositions de rente de terrain from la construction de l'abattoir

1: de H. flangeaud pour Jon pre titué à l'interrection des routes nationale n: 140 et Q. C. n: 14 (partie en bordure du ruisseau);

D'- det orliange pour son fie situé en bardure de la route nationale n: 140 (partie bordant cette route et le pré de 11: glangeaud)

He dit qu'il a cru très utile de demunder à l'architecte de vain visite ces nauveaux emplacements et donner Son wirs Sur leur convenance, pour quider le choix du conseil municipal M. L'architecte appele, explique qu'il a visité tous ces tenains ce matin mine. He dit qu'à Son airs tous prevent convenir au projet projeté; mais lien entende avec plus au moins de commodité et de dépenses d'aménagement.

He les a classes fran ordre de preference ainsi qu'il Luit : n: 1 terrain de A: Veclere; n: & terrain de M. Bargeaudou; 912 3 terrain de Mi arliange; nº 4 tenais de Nome de da chaise; nº 5 terrais de Mi Glangeaud; auce Justerence marques pour le terrain nº 1, en roiton de la bituation, de la commodité d'animagement et d'accès, réalisation

Le consuil municipal n'ayant pas more Presu la réponse de 40mm et de la Chaise, est d'avis d'attendre pour prendre une décision duit le choix de l'implacement. assistance medicale It le Maire expose que devant les frais très onéreux du surie gratuite - remboursement des d'assistance médicale gratuite pour la commune, il y a lise de rechercher frais par les familles non déposer tous les moyens susceptibles d'éviter les abus possibles.

He signale à cet effet qu'il n'est pras très rare de vive des fouvilles dont les mombres bénéficient de l'assistance médiale gratuite fière 5 de gros frais pour les obsegues d'un des leurs.

Il ya la guelque chose de Choquant

Le Maire parse qu'il suait juste que le Commune demande à ces familles non dépouvoues de ressources, le semboursement des pais occationnes par elles au Service d'assistance

Le conseil municipal est tout à jait de cet airs et décide que les familles dont quelqu'un de leurs mambres aura bénéficie de l'assi. tance meidicale gratuite, et qui feront des frais andersus de l'ordinaire from des obseques (enterement à l'églie andersus de la sem classe) devront être mises en demane de rembourser à la Commune tous les frais qu'elles auront occasionnes à l'assistance.

Ocole de Bussy. rifection de la toitur

run de ressources

I le tréfet Le Le quiral Signé: Fleury.

Le conseil muicipal examine un devis des trevaire à faire pour la refection de la toture de la maison d'école de Gussy, et répraction de D'= approuvei le 13 de 1932 la totur de la classe.

Le montant de la dépense à engager 1 eleve à 4.908 francs. Considerant que l'execution de ces travaux d'improbe; qu'il y a inthat à les fair meuter pendant les vacances declaires; que la déprense y. paut être couverte par la vidits de 6000 frs, inscrit à l'article s'4 du budget primitif et de 2000 frs inscrit à l'article 48 du budget additionnel ce

de l'accention des travaux de réfereis de la toitere de logement du maître de l'évole de Bussy et de réparation de la toitere de la

2° l'execution de ces travaux par voir de marché de gré à gré 8° d'accepter la Sommission de 4° Champeaud, intrépreneur, à by mouties, qui s'ongage à suienter les travaux aux prix et conditions

4: Affronve le deirs relatif à ces travaire: et dit que la déponse de 4.908 frs ma prélevée sur les crédits indiqués n'e dessus.

onti-possive.

A le Maire expose que selon le dévir du conseil municipal la doman

Abattoir - implacements -

d'emonde à la maison Nikel de meillaires conditions pour l'askat de produit anti-posssière pour les classes

Le Directeur est venu et a fait offre du produit au pris de Efis le litre pris par fût de 100 litres

Le prix par lidon de 5 litres prayé précédemment était de

Le conseil municipal, considérant l'efficaité dece produit et le nouveau prix proposé, décide d'acheter un fit de soolitres de produit anti poussière

La dépense sura prélevée sur le crédit ouvert pour balayage

Wurs - mur Soutenment chine des

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mi Bardolle proprie Unsulines grille rejointoiement. taire de la maison situé rue des Ursulines dont le jardin d'etant fran device jusqu'au Boulevard des hosses, en longeant le men de Soutenement du petit chemin faisant Communiquer les rues

> Monsieur Bardolle signale que fréquemment des pienes ou autres objets pouvant provoquer des accidents Lout jetes dans Lon fardin; que même des ordures minageres y Lont jeties en certains endroits.

> Il domande que la Commune veuille bin faire établie Lurle mur désigné ci-dessus une guille pour emprêher cela et sorter des chutes du haut du mur.

Le conseil municipal decide de faire établir sur le mur in question un treillerge épais fine par des friquets en fer Seelles dans le mur , et de faire refaire les joints du mur propriété

La dépense sur prise sur le crédit ouvert pour entretien des

Le Main est autorise à jaire esceuter ces havans en lègie.

Société de pièche-subgarde

A le Main expose qu'il a ité baise d'une domande de la briell de parte d'Expositions, tendant à obteur de la Commune une Subvention from remuneration of un garde Specialement charge de la repression du braconnage.

La socité de prêche expose dans la demande, qu'elle emplace à peu près toutes ses ressources à improissonner la livière, et qu'elle ne possède pour ainsi dire oneun moyen efficace pour réprimer le bracomage.

La Société amait l'intention de disigner un garde charge de la repression, mais qu'elle ne dispose pas des reseaurces nocessaires pour le payer. Lur la proposition de son Maire, le conseil municipal considérant que la question de la parte est une des principales attractions amount des pechaus et des teuristes à Symantiers, et présente un intrêt de premier outre pour la Commune, est d'airs qu'il y a lieu de l'incourager par tous les moyens possibles

Considerant que la Société de poche pourant ce but; Devide d'allouer à la société de puble "La Velaude" d'Expunenteus me Tuboution qui ne dera pas inferieure a 50% du montant des frimes allowers fran la Societé pour procès verboux dresses pour delits de peihe. Cette Subvention sua versei en fin d'année sur production des pièces par la Société.

La dépense Lera inscrite au budget 1933.

Cimelière - regnonnetombes des militaires

Me haire donne lecture d'une lettre de Mondieur le Réflet de la Haute. ment et aminagement des Vienne informant la municipalité d'Exmoutiers que des crédits sont mis à la disposition de Mondieur le Ministre des pensions pour amina. gement et embellisement des cinetières nationeux et des tombes des militaires existantes dans des cinetières Commana.

Cas crédits doivout être employées avant le premier jouvier 1934 L'amenagement et l'embellisement des tombes consisteraient à casembler ces dernières, à runplacer les croix de bois existantes par des croix en malière durable, à garrier les turnelle de fleurs et de plantes vi-

Mondier le hight Lignale que les Jervies de Housin le Ministre mettront à la disposition des Communes la documentation nécessaire from la preparation des projets.

A. le Maire expose qu'il existe dans le cinetière communal d'by moutiers. 10 tombes de militaires; que ces tombes occupant don 3 miplacements differents; et qu'il y avrait tout interêt pour la Commune à procéder au regroupement de ces tombes.

Il imite le conseil immicipal à en délibèrer. Le conseil municipal, au l'empose u'- dessus

Est d'avis de fair proceder, conformement aux indications de Mile Ministre des purlions, au regroupement et l'aminagement des tombes des militaires existent dans le cinetière d'Egmoutiers

He prie Morbier le Ministre de lui envoyer la documentation necessaire à ce Lujet.

Kue- occupation de

M. le Maire Sourcet su conteil municipal une demande presenté terrain - location à N- galinaux par housieur Galinaux, propriétaire d'ine maison tities rue de l'Evigne et tendant à obtain de la Commune, soit la vente, soit la location d'ince partie Mondian Magardoux, pour y construire un pretit bucher

de tenam to trouvant en encoigner entre La maison et celle de

mesurant & 10 de long un 1 100 de large, soit une surface de 2 mg4.

visie n'est pas utilisée par la commune que son occupation déjà

effective - par le prétitionnaire ne jenera par la circulation dans la

Mais que rependant la commence doit en conserver la propier

Let d'airs d'un consentir la lacation à Mondieur galinand magne

1. Galinand Sera autorisé à établic Lur le Sel loue, un pretit hangar en pierre convert en tuiles. Este ouvrage devra être d'aspes

mont une redevance amuelle de un franc.

convenable et tenu en état constant de propreté.

me de l'Eveque

Le conteil municipal, considerant que la partie de terraine

va partie de terrain a occuper à la forme d'un relangle

La dépense sua prélude sur le crédit de

Le conseil municipal décide en antre de demander à l'administration dos prostes une augmentation du loyer, lette augmentation devant être igale à ling pour cent de la déponse faite pour execution des haveur Supplementaires, doit the fixee à L'Opanes par an Le Maire est autorise à Signer un avenant au bail, réglant cette

convention.

- Subvention -

Our la domande que lui en faite le conseil municipal vote : Délibration - 1° une somme de mille pares en faveur de l'organisation d'un moching Délibration avenue le 5 masses d'automobiles et de molacyclettes devant avoir lieu à Expressitent, le suiet, a militure de publice et s'expression prochain

La déponse sua prilivée sur les fonds disposibles de la commune. par addition au budget de 1973.

2º me somme de 300 francs pour couvrir les pais qu'oceationners la reception à la mairie par la mmicipalité, des felibres, à l'oc-

casion de la fite du 11 deptembre 1932 - Un vin d'horneur sera offet. La dépense sora prélevée dur le crédit de 1000+ inscrit à l'article 90 du budget 1932 pour autres fites publiques

assistance - corret pour Me Veytizon -

M. le Maire enpose que Mel Veytizou domeurant à deport niscuite su la liste d'assistance médiale gratuite pour hospitalisation, n'a pu être traites dans cet hopetal et a été renvoyée chez elle

M. le Douteur Vagnand lui a prosent le port d'un corset en Collubir La dépense à magge pour la confestion de ce enset est de 1100 fix M. Veytizou. piere de la malade ne peut Tupporter cette déprense et domande le bénéfice de l'assistance médiale gratuite, s'ingageant à verser me Somma de 350 francs.

Le consul municipal autorise la dépense une frais de l'assistance medicale gratuite

Cimetière (retracession de tenain par Mi Serrier)

Le conseil municipal examine une demande présentée par Hondien Ferrier Jean, instituteur in Linages, Parrage d'autony, et tendant à retroider à la Comme la concession de terrain dans le cime Déliberation approver le 15-7 ha 1930 tien d'une Surface de trois metres carrés ningt din décimitées carrès acquis 9 le Frefet, le soviétaire génée : leury par le sus nomme à la date du 12 Novembre 1919.

Cette corression à donnée lieu au versement de la Soume de 81, 10

Cette comession a domie lin au versement de la Soume de 81./0 dans la Casse de la commune, et de la Tomme 40,75 dans la caisse de l'hospice

Contiderant qu'un demande d'achat de ce même tenaire a été firemtée;

M'beeting automobile

Vite felibreenne

riception des filibres

Telibration approvié le 5, 3 he 1932 P. C. Fright, le voissible de préférènce abopré : élécuble

Congrès contre la guerre adhission. (Subvention)

M. Barbusse Huri a Annout par Leules

Do unoyer of Prefet le3 reque à meeter le 5 yet

Sur la proposition du Maire et de le Joulage, le conseil municipal, à l'invanionité donne, au mon de la Commune don adhesion entière au congrès contre la guerre qui le tient à Austerdam He rote une Subvention de 300 francs à Dallow au congrès! La dépense sua prise sur le crédit de 1139 frances 14 inscrit à l' - article 94 du budget de 1982 pour dépenses imprevues.

Le consul municipal écarte les demandes de souscriptions: 10 en favour des victimes du Cyclone de la Rémion Survoir le 2º en faveur de l'inection d'un monument à la mensire d'ais

Direcu de poste-travais

as contail minicipal examine un deis des travaux Lupphimentaire Supplimentains - aug " pois du loyer - d'aminagement du bureau de poste demandés par l'administration des

Ces havana: 1ª établissement d'une cloison vitres dans le restitule du rez de chauseu 2° établissement d'une cloison sons l'escalier accédent au logement du Receveur.

3: consolidation de la fermeture de la porte d'intrée;

4: consolidation du plancher au dersons du coffre fort 5- Pole d'un radiateur Supplementaire from Chauffage Le montant de la déponse à engage Vilère à 3834 pro la Le consul municipal décide l'execution de ces travaux par val de marche de que à gie à intervenir entre la On et Mondieur Couragnal entrepresser qui a fait des propositions.

que le prix de vonte de ce mome terrain donnera lieu artiel. lament are versement des mêmes commes; qu'en acceptant cette retrocession la commune ne fait pas d'opère tion désavantageuse; Considerant que le terrain est vide de teus rectos des corps qui y araient été inhumés; Est d'airs d'accepter la répacession du terraine indique muyen. ment paiement par la Commune d'une somme de quatre ningt un francs Eniquente continues, à prendre Jur les fonds libres fran ad-

C École - rèfection de la enisie de le Melle Raynand.

Lotissement de la Cour et classement des voies)

Nur la demande de l'intéressée, le conseil municipal est d'ais. de faire regaire soit la blanchiement. Soit la tapisserie de la witing Decepes for hademiselle Nayroud, institutive

dition au budget de l'exercice 1932.

1. le Maire exchose que par délibération du 24 avril 1832. (will en change des travaux d'aminage le conseil numicipal a décide de prendre à la Change de la Commune les voies du lotiosement dit de "va Cau " moyennant certaines conditions à ruplir par les totisseurs;

re haire explique que les lotioseurs out accepté toutes ces conditions, et qu'aujourd'hui rien no d'afeprole à ce que le Commune incorpore dons son reseau de voirie les dons voies crees dans le lotissement de la Cour.

The dépose sur le leureau le plan de morcellement. Classificateurs (propriéties du lotrisement figurant le tracé des voies: Celles ci condistent:

1: Una avenue allant d'Est à Quest, dite de "Bel-air d'une longuem de trois cent deux metres eniron et d'une la gen de 8 metres;

d'une longueur de Deux cent Cinquante mêtres environ, et d'une largem de huit motres; Cor down Overment to wint an contre du latissement

3º Un roud point litée au centre du lotissement, et au crossement des deux coumes, d'un diametre de vingt Cing metres emiron 4: Un protongement de l'avenue de Bel'air, vers l'aust. d'une longueur de quarante test mêtres environ et de quatre mètres

He inte usuite to assullie à un déliberer et deudes dans quelle catigorie elle entend classer ces voies. de conseil municipal; ou l'espose ci-dessus;

Considérant que la travaire d'amonagement de lotissement de la Prome Sont termines;

Considerant qu'il n'y a avens inconvenient à la prise en charge Ala tous ces travaux par la Commune;

Considerant qu'il y a lieu de provider au classement des voies desservant le lotusment.

Décide :

1. La prise en charge par la commune d'aymoutiers, de tous les travaux d'amenagement du lotissement

2° Le classement des voies telles qu'elles Sont tracés du le plan ei-joint, et désignées ci-dessus, ou titres de vies Urbaines.

tion de viedit.

Edise- Vitraux-amula de conseil numicipal, ou La délibération en date de 5 juin 1932 fran laquelle il vote un crédit de 2000 francs pour partie. pation de la Commune aux pais de reparation des vitaux de l'église ; et ainsi parfaire la montant du fonds de consours de 10 000 fres Considerant que la montont total du fonds concours de 10 000 pres a été verse à l'administration par les Sonis de Gondien le livé qui avait ouvert une Souseription;

Qu'ainté le crédit de 2000+ voté par la Commune devient instile annule furement et simplement da délibération sus indiquée.

Le conseil municipal, ou la loi du 30 bécembre 1998 art. 8, propose en via de la Constitution de la Commission des classifications, charges des aperations de revision des evaluations fonciones des

froquiétés non bâties: A.M.
Réapriétaires foniers Bapiloitonts A. Weilhar Timard, are Tac M. Vanteir , a Bussy - Laye lieve , à la Forêt h. Hagadour Simin, à la Siaure - Conegnal François, a Tresungeas Martin Jean . à la Walle de Tombre - Lacouturière Kartial , à Longpange - Marquinand Jean a Nouret Orliange Lawret , ame dut! Koch - Magalaigue Jean . La Chand It Clair - Marivauch Arangois, place In Jaures Dargeaudou Louis , à rimoget - L'aconturière pere , à la Santerie - La journand de Bellabre, à la Condanine - Laseaux Julin , à la Roche - Vanteix guillaume, or Chouviat - Venache prançois, Le Mont - Terre gabriel , we chewe - Veromet à Charapout C'a det - Moercy Theophile, amede la baise - Charlowy, a JE Kartin chateau . Lemasson Tunand, a Ste anne Februar

Bains, Danches

Sur la proposition de We le faire, le conseil municipal, considérant

de la Commune.

libres dans le gourd du bâtiment des bains-danches.

Une subvention la plus forte dera demandée.

à exocuter et dos dépresses à engager.

Mospice - installation de Water. Montieur le Maire Sommet au conseil municipal le dossier du projet

closets de bains-douches-Portinipation de divers travaire à exécutes à l'hospice suivant decision de la commis

fonds du pari Mutuel.

re conseil municipal;

que les deux baignoires existantes ne suffisut pas prendant la Sailon d'été

est d'airs d'un fair installa une troisième sur une des 2 farties rotant

Le fair set autorité à fair établer un deirs des travaire et fournitures

Sion administrative de cet établissement, en date du 26 août 1932.

Ces travaux. Comprement : 1º Installation de Mater. closets dans le

batiment de l'hospice; 2° construction de Water - Closets det d'urinous

M. le Maire expose que le montant de la dépense totale necessités, est de 183. 600 panes; que les resources de l'hospice

ne premettent pas d'y faire face et que la Commission adminis-

trative demande l'obtention d'une Subvention de l'état lu les

que dans ce cas la participation de la Commune doit

lu les frièces du projet; considérant que l'execution des travaux qu'il comporte présente une reelle utilité, l'approuve Considerant, d'autre part, que la Commune d'ognisuters

intervenir, dans les mesures où ses ressources le permettent

It demande à l'assemble d'en délibèrer

tion de bains, de douches, de bureau et de lave à Charbon;

allocation de 20. des enfants preuvent lui fourier: Son fils Jean 50 ; et la fille Toiseir Jean. au Tuy d'Orgen, admis pour sure Tomme de 50. La fille pout lui verser 10. Marteau Catherine Kiwe Orfonillous, rue des Banes, admise pour une allocation de 60. ne dispose d'aucune ressource. Rimeneral Jean, à Yourere, admis from une allocation de 10; des enfants powent lui fournin: Son fils Jacques 20, Sa fille to me Diret 20 La fille Journame 20, dons fils here 10! Treissera Harie ame leuve Raynand, suscrite Lur la 3 mm partie de

Derizou germaine from lantin à Explored, admis Jacquet Marie adelaide épous Couland, soute de Sainte-Arme, admise

assistance Midicale Neuve Langlade Julie, me grande, admise Mariand spouse Saucher, an Iny d'agen, admise Dumont alice épouse Kergne, au Banage, rejet le mari employe au falomeix. Le lafe, admis Faure Paul, me grande, admis

Lany Jean Rive, aux tameries, radio de la liste, a repris don havail

la liste, a son donnièle de tecours à augne.

Veure Petige, à billemonteix, ais favorable. bluseau Piure, à Suffangeas, ais favorable. Coiraton Sylvestie, à nontamilles (réserviste) ais favorable.

July Story Mailhar Vacationing

equilibre du budget nécessite le vote de centimes pour insuffi-Sance de revenus; Dit que la Commune est dans l'improssibilité de participer à la dépense à ingager pour l'execution dudit projet.

Ossistance

L'examen des dosiers de demande d'assistance.

me dispole d'aucune ressource ordinaire; que chaque aimes l'

Vieillardo

Magaslaus Neuve Laquais, me des amandiers, 104, à l'aris sejet ; they de ces oufants peuvent lui fournir : 4 me litage, la nouvriture et le loquent de Hun guyot, une somme de trente panes. Kumomeras Lonard, à Charapout de Je Amand - le Solit : achous per me allocation de 35 ps; Son gendre 4: Meilhar peut les fournir le logement, le chauffage, plus me donne de co? Cerrassin Econarde huve Virieix, me grande, admise pour une

dans la com des dépendances; 3: construction d'un pavillon à destine Temmes en couches

Contiens de famille

Viance du 30 Octobre 1932

L'au mil nouf cent troute deux la trente Octobre à huit house trente mi metro, le conseil memicipal de la Commune d'oymoutiers, assemblée au lieu ordinaire de des Siances, au nombre de quatorge, en tession extraor dinaire. Sous la prisidence de Montieur le D. Maisseix, conseil général Maire d'Expreditions, mente de la convacation faite par lui, le must Vise du même mois

Trisuts: M. M. D. Braissein, Jenu, Joulage, Varoutinière Martial, Legrand, Saye, Nony, Kacher, Cyne, Mazaleigue, Cixier, Postein, Noche, et Meilhac

lesquels forment la majorité des numbres en exercice et peu-vent délibérer conformement aux dispositions de l'article 50 de la lai du 5 Avril 1884

absents: M. H. Vacontinier Marcelin, Vachand, Yanny, Mondoly, Manivard, Bezeard, et Vattier, et Vanteix.

re irésident ouvre la Seance

la été en conformité de l'article 53 de la loi precitée procédé immediatement à l'élection d'un secretair pris dons le sein du conseil A Joulage ayant obtenu su deutin la majorité des Suffages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le donne lecture du proces verbal de la derniere Lance qui est te souterraine) adopte law observations.

Le Maire expose qu'il a reju la réponse de Madame de la Chaise Lu la demande d'achat eventuel d'une parcelle de tenain pour constituire l'abattoir. Il me de la Chaise fait savoir qu'elle n'est disprosée à vendre aucune purtie de terrain.

To baire indique que cela ne précente accum mes manient puisque l'architecte cearte le terrain de 11 me de la Chaise comme ne convenant Coglise repronations

Le Maire expose en outre qu'il a fait pratiquer dans les deux tensins no 1 et 2 appartenant à U. V. Voilere et Larjandon, des faulles pour Sonder le sol et savin si on peut y construire. L'architecte consulté est d'airs que les batiments perwent être construits sur les deux unplacements à dépense à peu pris égale.

Mais l'endroit choise dans le pre de Mondieur l'ellere obliqueit probablement, en raison de La Tituation au milieu d'une parcelle rectangulaire, à acheter mu grande partie de la parelle, c'est à dire 6000 ou pour mêtres carres de terrain beaucoup plus qu'il n'est nécessaire Candingue le terrain appartenant à 4. harjandon ne

présente pas cet inconvenient, et il est facile de capiter, un peu plus haut, vers le Bougin, me source suffisante pour alimenter les abottoirs. avant de faire un choix, le conseil municipal est d'ais de danqueler à Mi reclere til consentuait à vendre sulment le terrain nécessaire soit 3000 à 3200 metres carrés sur l'emplacement qui convient

Mile Maire expose que les conduites d'eau d'opmoutiers paraissent Le trouver en mauvais état ; depuis quelques temps on a constate megrosse perte d'eau sans pouvoir decouvrir de fuites.

He craint que le réseau soit à refaire. Et s'ce travail s'impose il intramera me grosse déponse, d'autant plus qu'il faudra en même temp construire un basin plus elevé que celui existant et peut être augmonter di possible le dibit d'eau

Le cas chéant la Commune sera part être obligée de remettre à plus tard la réalisation du projet de construction d'un abattoir, en raison des lourdes charges qu'elle devra s'imposer pour les fontaines qui somblent

Le Maire espère pouvoir apporter des renseignements plus précis à une prochaine Seance.

Lostes télégraphes et

Le conseil municipal, considérant l'importance du Suvice des postes telephones (wils en condu et tiligraphes et telephones d' Exproutiers;

Considérant la grande quantité de fils airens installés dans différent, rue de la ville pour ce service;

Considérant que us canalisations sont génantes pour les particuliers et donnent aux rues dons lesquelles elles sont installées un aspect désagrée-

Demande à l'administration des Portes de vouloir lien enisager l'installation de ces conalisations en conduites soutenaines

Le consul municipal manine les deurs étables par l'administration au clacher-projet ajour des Beaux arts pour consolidation de la charpente du clocher de l'église et la réfetion de la couverture pour une donne de 15987 france 15; et pour la consolidation de l'escalier et du mur conduisant su clocker pour une somme de 15758 fres 41 soit une dépresse totale de 31745,27

Montieur le Jous . Lucitaire d'État des Braux arts mile la commune à participer à la dépense pour une somme globale de 10.000 ! Il fait connecte qu'en cas de refus de participation de la Commune il ajaurnera la realisation de ces entreprises en laissant à la municipalité la responsabilité des consequences Susceptibles de résulter de cette décision Le conseil rumicipal, considérant l'état des finances de la Commune,

abattsir

et les lourdes charges qu'elle s'impose actuellament, de voit dans l' obligation de ne pouvoir auorder pour le moment, la somme de 10.000

Le consuit municipal regrette que devant les gros Lacrifices qu'a consentis depuis guelques armées, la commune d'oymoutiers, pour la banne conservation de l'églese, monument historique, l'administration des Beaux Arts ne consente par à faire executer ces réparations-ingentis-Sans contribution de la Commune. Les responsabilités devront bien être au moins partagées et la commune poura Le justifier par ces 200 centimes additionnels from insuffisance de revorme pour l'année 1933.

Chemin rural de Southe (travaux d'amilioration)

Sur la proposition de A. Taconturière, et la domande des Magus le conseil rumicipal décide de fair exécuter des travairs d'élargis-sement et d'amélioration du chemin rural traversant le village. de gethe.

Le conseil municipal accepte les sousciptions offertes par les propriétaires de Bethe et consistant en: 1: 700 fres en argent. 2º 40 journées de travail avec bétail, 3º abandon gratuit du terrain

Les travaux seront executes en régie vous la Luveillance de A. l'ingenieur Communal. La dépense Les prise partie dur les 700 de Souscriptions, partie sur le credit de sooot ouvert au budget additionnel 1932.

Chemin rural de château (demande de vise à l'étude)

Le conseil municipal, considérant que la projet de construetion du chemin dural de la Rue va être réalisé en 1933, est d' airs de demander la mira à l'étude ance le concours du gime rural, du projet de construction du chomin rural aquirole de Châtian, insuit au programme Communal Lous le nº J.

bours complémentaire - maignanut anglais.

loimetière - rétrocession de tenain Ort affaourée le serboumbre 1912 The nifet. Le 12 général lique : Tolkung.

Le conseil municipal maintant from 1833 le crédit de 900 voté pour enseignement de l'Anglais au Cours complementaire

Le conseil municipal examine une demande presentée par Madame Viewe Vintou nee Constanty Augustine Rollie, Summent à commune a retroide à la Commune la concession d'une huface de deux mêtres carrès de terrain acquite for Jadame have Mount Kartial Joseph, we Bataille Catherine Julie aux droits de laquelle elle se trouve, à la dat du 9 Mai 1845 Cette concession à donné lieu au versement ; 1º de la Somme de Cinquante frances dans la Caisse municipale; ¿ de la Somme

de 16:16 dans la cause de l'hospice d'aymantiers. Le conseil municipal, considérant qu'une demande d'achat de ce même terrain ast présentée.

que le prise de vente de ce terrain d'une Luface de deux mêtres carrès donnera lieu actuellement au versement: 1: de la tonne de 50 x dans la caise de la Commune, 2: de la Somme de 21. dans la laise de l'hosfuce

gu'un acceptant cette réhocession la Commune ne fait pas d'ope ration désavantagense.

Considerant que les rentes des corps qui y sont inhumes vont être transferé dans un caveau de famille

Cost d'airs d'accepter la rétrossion du terrain indique moyenment fraiement par la Commune d'une somme de linquante francs à prêle ver lu les fonds libres par addition au bridget de l'exercice 1932.

Répartiteurs - 1933

Le conseil municipal;

Lu la loi du 5 avil 1884 (art. 61) Propose pour remplie les fonctions de commissaires répartiteurs pour l'année 1983 dans la Commune d'agruputiers, les propriétaires dont les noms Suivent:

Répartiteurs suppléants
Liny Denis, a La Roche Bernez Jean. rue des Meulines
Manivaud Leonard rue des Tours
Raymond Eaul, Expunutions
Laconturière per . La Santerie
Bernard - Chourat Borne Louis a Domainer
Duras a Bussy it. Smart a Le gilles

Vote de credits Supplementaires

Le consuit immiepal, considérant que les crédits ouverts aux articles ci-desens disignés du budget de 1932, Sont épuisés, vote par addition D'appromie le 24 Hormber 1982 au budget de l'exercice 1932 une domme de 10600 frans, répartie. Ple hight le 12 general Orticle 54 pour location ou entretion des civles publiques 4500 hope : Pleury. 37 pour Chauffage velavage et balayage des classes 4000 + 58 pour Mobilier Tolaire et material d'enseignement 1500 x 300+ 94 from Depenses imprevues 89 pour files publiques. 300 from payor des dépenses engagees en 1938.

N° D'ORDRE

Canté publique (ovrêté minicipal)

Diste électorale révision Déléqués.

Elisirage public des campagnes

Vacues et immondices - Vente -

Assistance.

Temmes en cauches

DÉLIBÉRATIONS

Le consil muinpal approuve le projet d'arrête qui lui est son mis, relatif aux mesures a prendre par les restaurateurs et autres de vant au public, a manger, à boire ou à deguster, et par les conffem masureres, pictiures, masseurs ete pour le nettoyage des ustensiles et objets suployés afin de restremente la contamination des maladies

te conseil omnicipal; Me la loi du 7 fiellet 1874 (art. 1et 2)

Désigns: Nousieur Koche rem, conseiller municipal à Exprantiers, pour faire partie de la Commission Chargée de la revision de la liste électorale pour 1933.

et H. 4. Cype Hartial et cerre Jabriel from I adjointre à la Commission charges de communitre des réclamations pri-

Le conseil municipal examiner le deirs estimatif établi pour l'installation des lampes électriques pour l'éclairage public dons les hameaux. La dépense à engages deroit de 27.900 francs. Dans ce prix est compris un candélabre pour le rond point du lotissement. re conseil municipal approuve en principe le devis m'y

mentionmant certaines modifications. Est d'airs de faire meinter les travaux courant 1933 et vote un credit de 39000 pres, inscrit au budget de 1933.

Les intérêts de la Commune, les boues et immondices et fumin de la ville, qui deront amassés en 4933.

Le conseil municipal de constitue en courté beret et prasse à l'ora-men des demande d'admission à l'assistance.

Vieilhards: Charfeix Lonard, à l'hospice, airs favorable pour inscription sur la sime partie de la liste - a son domicile de Luns à chédde. Verigand Marie Neuve nouvet, rue Barge, admise pour allocation mensuelle de dix francs sur l'allocation de l'âtat. Ses ufants lui verent 30 hus.

Canon Marie Veuve Legeure, à Bussy, admise pour une al-location de 10! Les infants hui versuit 50 fres.

Gordes née Courdert Jeanne, à la barache, admise

N° D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Mondoly nee Denizou, à Combre, admie Viral née Vignet, à Manchemonton, admise

assistance M. g.

Le conseil monnicipal, arrête la liste des bénéficiaires de l'assistance midicale gratuite pour l'année 1933, aux chiffres de :10 latégorie 2: Catégorie , 3: Catégorie , au total personnes

Soutiers de famille

armoral Jacques pour ton fils reservite, airs favorable Veuve Darfeuille, à Coulondit, airs favorable Javand here, à la Foret, wis favorable Vialatore Marie, à Bussy, airs favorable Sirieix Transpis, à Claud, airs favorable Veuve gerband, on Bas Lymbre, airs favarable

Nong Sty Lagram town times

C'éance du 29 Janvier 1933.

I'an mil nouf cent trente trois, le migt neuf fairer, à huit houres trentes minutes, la conseil municipal de la commune d'Egenou tiers assemblé ou lieu ordinaire de Les Jeances, au mombre de Alize en dession extraordinaire, sous la présidence de Mi le Dr. Braisseix, conseil general, maire, ensuite de la Convocation faite par lui le migt ening du même mois.

Vicent : A. A. D. Grainie, Arru. Joulage, Lacouturière hartial, Lacarturiere Marchi, Legrand, Nony, Kacher, Cyne, Mondoly, Pantein, Hani; vand, Evair, Voutine, Norhe, Keilhac lequels forment la majorité des number en exercise et prouvent délibrier conformement our dispositions de l'article so de la loi du

absents: H. H. Days, Lachand, Lamy, Mazaleigue, Byeand

Le Président ouvre la teauce

Ha a été un conformité de l'article 53 de la loi précitée procédé . immidiatement à l'élection d'un decretaire pris dons le vien du conteil M. Poutetse organt obtenu ou Serutin la majorité des Suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Obcuttoiv

Il donne lecture du proces verbal de la dernière Veauce qui est adopte Sans observations.

A. le haire expose qu'il a demandé à M. Leclere d'il consentirait à cedor le terrain necessaire à la construction de l'abattoir à l'audroit qui convindrait le misure dans son pre. M'éclère à domandé à the convoque devant la Commission. Tatisfaction lui a été donnée. A. Fargeaudou qui a également propose un terrain, au même prix que d'delac, et les deux terrains convenant aussi bien l'un que l'autre a été convogue aussi devant la conomission afin qu'il puisse au même titre que A. Veclerc faire des propositions A Vargeaudon de trouve à l'aire et n'a pu venir, mais a evit qu'il céderait son terrain on mome prix qui serait fait from un autre terrain et qui il abandonnerait 500 fro au profit de une œuvre de binfaisance de la Commune. ainsi, li hargeaudou s'attribuait à coup sur la préférence

Pour inter autant que possible de favoriser l'un ou l'autre de ces dous propriétaires, la Commission a donné commaissance à Mi telere de la lettre de Mi hargeandon

A reclue I est alors alesteme de finer un pris , mais a consente à laisser prendre le terrain nécessaire à l'androit de son prie qui conviendra le mieux.

Devant ces deux propositions, et étant donné que les deux terrains convienment egalement, le Maire propose qu'il soit écrit à H.M. Teelue et Targeaudou, me lettre lew demandant leurs conditions? et s'ils assurent l'eau nécessaire à l'abattoir et l'agréement des différents propriétaires riverains des ruisseaux devant recover l'

Le conseil municipal adopte la proposition el charge la commission de l'abattoir de poursievre les démarches ance les vendeurs éventuels.

Il décide de la transporter sur les lieux pour examiner la convenance et les meorisments et avantages de chaque enplacement. He fine cette visite à une heure cette après midi

Me le Main expose que la Société de murique actuellement dissoute va être réorganisée, et d'assurrait le concours de M. Lascour aucien chef de murique. He espère que cette société peuva parfaitement fonctionner et rendre de grands services pour l'éducation des jennes gens.

He propose de lui allouer une Subvention de 1000 fis. lette Somme serait versée à la Chambre d'industrie touristique charge

Le la reversa à la société de musique. Le conseil municipal adopte la proposition et vote une somme de 1000+ à promotre sur les fonds libres par addition au budget de 1333

Ecoles - blanchiement des couloirs du collège

A. Raynand, direction de l'école de gazons demande que les murs des coulais du collège soient blanchies.

Considérant que ce travail n'a pras été fait depuis longtemps, le conseil municipal autoire le maire à le faire ordenter.

Lotissenvent : refection de l'avenue

Le Maire expose que le mue de soutenement de l'avenue de Belair du mun de Soutenment dans le lotissement, que la commune à pris en charge, nécessite une réfection complète et qu'il y a lieu de faire enécuter ce travail sons retard. Les lotisseurs out déjà verse 1000 frs dans la caisse municipale from cette reparation.

Le consul municipal décide l'encention en règie de ce travail. la déponse tera prélèvée sur le crédit de

Egent avenue du M. Took A le haire donne lecture d'une lettre de A Roche, inginiem, lequel supone que le construction d'un égout à travers les terrains prives pour dessain les maisons tituées avenue du Marichal Foch, me s'impose plus, puisque à pour pris toutes les maisons intéressées pouvant être dessernées tout fromvues d'une force deptique, et propose qu'une Commission de rende Lu les lieux pour examiner cette tituation.

Le conseil municipal décide charge la commission des travaux publies d'examiner cette question.

Courisme - abonnement

Le conseil municipal decide de souscire un abannement à la à la revue "Les Stations françoise revue " les Stations françaises" La dépense de 80 à misure un budget to

Chomage-fonds-

Vu et approuve et pour autorisations d'aumètre. d'un exidit de 5000 frances par additions au bridget de 1333. Europa & 14 Février 1933. G. le Itely. Le secritire ginéral digné: Pleury

A. le Maire expose que le chomage commence à le faire Sentir à Eymoutiers. La Mairie à euregistre deux demandes d'allocation de chomage. He be peut que cette tituation ne d'aggrave pas, mais il peut aussi que le nombre des châmeurs augmente. Pour pouvoir fair face aux nocessités à venir, le maire propose de voter une somme de 5000 fus à prendre sur les fonds libres de la Commune pour allocation aux Châmeurs. Cette Somme ne sua pas dépensée s'il est possible de prouver du travail aux chomeurs. après discussion, le vorseil municipal décide de voter une forme de

5000+ pour allocation aux châmeurs remplierant toutes les conditions oxi-

Le montant de la dépense sera puèleve sur les fonds libres par addition au budget de 1933.

Docieté de musique (Subvention)

Vu pour ouverfure d'un exédit de la somme de 1000 frances par addition au budget de l'excellère 1933 Etimogus Er 44 février 1933 G. G. Fréfet, le scribbine générals stigné: Teury

Rues - impierrement.

Défiliation approuvée le 13 finier 1933 Le strafet, le secrétaire genérals signé: Plury

Sur la proposition de le la Maire le conseil muicipal décide d'auvier des chantiers de travaux lomminaux pour occuper les ouriers some travail.

He décide la réfection de l'impierrement de certaines rues; l'execution de ce travail sera confice à l'Essandre entrepre neur qui accepte, avec obligation d'occuper les ouvriers chômeun que lui envera l'administration municipale. La piene tera prise in grande partie dans la carrière de Château 1 Elle sera payer à raison de 124 le mêtre cube livre cassée et Chargée sur la route de château; le transport dera payé à raison de

La quantité de pierre à fournir pourra être de 400 metres cubes . La dépense évaluée à 13000 fres deva prélèves d'une part dur le credit de 4000 prion à l'article ou budget 1933, d'autre part dur celui de 18000 prevu à l'article au budget 1932 et où recte disponible une somme de 9533 fres of

Une partie de la piene à fournir pourra provenu de la Carrière de la Lablade ou de la carrière de Chassat. Dons ce cas , elle tera payer à roison de 36 le niche cube livres casses un lien d'emploie

Cerrain de Jeux-aminagt. Le conseil municipal decide en outre l'amenagement du Vu pour ouverture d'un crédit de la somme terrain de jeux de s'aint-Gilles. La dépense o élevant à 1800. —
de 15 of a par addition our budget de l'esercre 1313 d'inogen le 3 mars 1333

F. le riefet de sirritaire général

Ce tenain une fois aménagée Sommaionent pourrait être mis Ce terrain me fois amenagee Sommairoment pourait être mis à la disposition des sociétés sportines et de la jeunesse de lon

Vol a voile. subvention.

Déliferation, approvée le 13 février [983 9. le trefet, le secrétaire général tiglie : «leury

A le Maire enprose que l'association l'airo Club du rimousin faient des exercises de vol à voile a envisage la création d'un torrain, destine à ces exercises. Lu la colline dite "Le grand grommont "tituée à une digaine de Kilomètres d'Exproutent. Les eseperionees y out en lieu dejà, et l'association parait avoir fait choix de ce terrain

Le gene d'attraction est desceptible d'attirer beaucoup de monde dans la région d'Exproutiers, et à Exproutiers même ti des appels tout faits

le but entrepris et l'aider à l'aminagement du torain, il serait bon de lui allower une Subvention.

Le conseil primicipal vote une Subvention de soofes à inscrire au budget additionnel de 1933 en faveur de l'Airo club Timoulin pour

Eclairage des campa-gnes. lumpes publiques

aminagement du chemin d'accès au terrain de vol du grand grammont A le Maire Soumet à l'examen du conseil municipal le duis étable pour l'installation de lampes électriques numicipales dans les hameaux des. tervis par l'électrification des campagnes

He enpose qu'il a reje des vilamations des habitants des hameaux de La kedreme et de Concellas, non compris dans la devis, demandant l'installation de lampes dans cos hameaux

Il dit que ces deux hameaux ainsi que coux de Meilhac et Milhaguet n'out pas été compris dans le devis parce que leur paperlation est peu importante et que la ligne électrique me passant pas ? près des enchoits où pouvent être placées éventuellement les lampres, l' installation reviendrait excessivement Couteuse.

Le conseil municipal examine : 1: le doirs présenté dont le montant de la dépense est de 39007. 2: les reclamations présentées

Le conseil municipal, après délibération, décide d'approuver le devis étable par la Compagnie des Chemins de fa départementaire dont le montant d'élève à 28007 francs

décide de faire droit aux réclamations présentées en faisant instalfa-I lampe à La Kodreme, 2 à Mulhac, 2 à Melhaguet, et 1 à courcellas; la depense nocessités par ces installations leva incorprores à celle du dois

Considerant d'autre part que l'execution de ce travail présente un caractère particulier et exige certaines commaissances techniques speciales, est d'aris d'en confier l'escention à la Conspagnie des chomis de fer départementaire, concessionaire du réseau de distributions électrique, moremant un rabais de 170 f dur les pira indiqués au deirs, par poira la marchi de qu'à que prince la Rifet de vouloir de conseil municipal demande à Mondieur le Rifet de vouloir bien approuver cette délibération. De autorise le Main à passer le marche à intervenir.

Kull - réparations d'un trottoir Sur la domande des siverains le conseil municipal est d'ais de faire refaire une partie de trottoir en bordur de la place jean faires au pignon de la maison de 4: Bardand. Une participation dera demon. du aux interesses.

Le Maire est autorisé à faire dresse un devis estimatif des travaire

Cantonnier-nomination

A le Maire espose qu'un poste de cantonnier de la Commune Le trouve vacout par le décès du Sieur Courtirend. Son titulaire. He dit qu'il est d'habitude de nomme à un poste de la lons

mune celui des candidats qui s'est présenté le premier se toute fois il remplit les conditions requises.

Il donne commaissance de toutes les demandes précentées, la promière est all du Sim Carnaud Martial, domeurant sue monte à Château To Main indique que Carnand parâit capable d'occuper l'emploi qu'il sollicite. et qu'il de propose de l'y nommer. Le conseil municipal ne présente avenue objection

lotrenin rural de villemonteix

Le emseil municipal examine une demande des habitants de Villemonteix tindant à obtenir le concours de la Commune pour procede à l'élargissement du chemin mal traversant le village He est d'airs que ce travail présente un reel interêt général et décide de la faire caciutar Vous la Surveillance de l'ingénieur Communal, et après engagement des propriétaires intéresses de céder gratuitement les terrains necessaires à l'élargisement et engagement de participation à la dépense des habitants.

Enseignement - Cours comple - Subvention -

A. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le hafet faisant commontre que Monsieur le Ministre de l'oducation mutionale vient de preserve le versement à la Commune d' Exmoutiers d'une somme de 60,90 à titre de Subvention de l'État pour le diveloppement de l'enseignement de l' Anglais au Cours Complementaire.

Le conseil municipal remercie Mondieur le Ministre de l'éducation nationale de la Subvention qu'il a trèn voule accordie à la Comme d'Eymontiers

Mais considerant que lorsqu'il d'est agi d'organiser l'enseignement de l'Anglais au Cours complementaire l'administration a encourager la Commune à voter les fonds nécessaires pour payer le profession, lui loissant croire que la dépense, ou tout au moins la grande partie lui beroit rembourse fron une Subvention de l'État

Considerant que la somme dépensée pour l'année sessaire 1931-1932 est de 900 fres; que cette dépense reste bel et bien à la Charge de la commence puisque la Subvention de l'État de Chiffre par 60, 90

Considérant que Li l'Anglais est demandé aux exament et concours que poursuivent les élèves du cours complémentaire il doit être enseigné ou mome titre que les autres matières c'est à die à la charge de l'ôtat.

La commune prauve assez la bonne volonté et fait d'assez gros facrifices, étant donné ses moyens financiers, en assurant et entretement les locaux pour les classes et la logement des modites He est brin ivident qu'elle me poura continuer à assure

soule l'enseignement de l'Anglais let domande à Montieur le Ministre de l'éducation nationale de vaulou bien prendre La demande en considération et lui accorder une Subvention egale à la somme déboursée pour assurer l'enseignement de l'Anglais au Cours Complementaire d'Expusitions.

Corbillard - indemnité dylacement.

Le conseil municipal fine à deux cent toixante des francs les frais de déplacement et indemnité, à allower au conducteur du lorbillard Distinction appoura le 15 florin 1933 promé service effectué les dimanches et jours fésiés pendant l'amée 1932.

Dit que cette dépresse tera prélevée sur le crédit de 1000 inscrit aigné: Peury

à le article 28 du la 1000 l'inscrit à 4 article 38 du budget de 1932 pour entretien du cimetière, où reste Z dispossible me Somme plus que Suffisante.

Vote de crédits Vapour ouverhere d'un exédit de somme de quatre mille sept ent s soute die Luci pranes 43, per and tim au hadort de l'exerce 1332, dinoses, a 13 février 1933, I le Fait à délature général augue : «leury.

Le conseil municipal, considérant que les crédits ouverts tant from le budget de 1932, que par autorisation spéciales, ause articles 34, 54, 57 et 76 dudit brudget, Sont épinsés, et que certaines dépenses engagies en 1932 et afferentes à ces articles no sont Troyères, vote par addition au budget de l'exercice 1932, une somme de 4.772, 42 à prendre Lu les fonds libres, et réportée ainsi!

out 34 from entretion des fontaines, puits mares, achat de compteur 1598.80 ant 54 pour entretien ou location des écoles publiques 2783.97 art. 57 pour chauffage, ielanage et balayage des classes 43.30 out 76 pour entretion de l'attelage et nouverture du chaval 559.35

Chemin de Bethe

Le conseil unuicipal est d'ais de faire executor de suite les travaure d'améliaration du chemin reval de Bethe.

Ces travaire seront occurtes en régie sans la direction de l'éjègé -nieur communal, pour employer le plus possible les ouvriers dons travail.

Le haire est autorisé à contracter une assurance contre les accidont du travail, en favour des ouvriers occupés Les dépenses seront prélèvées sur le crédit de 5000 prieve à l' article 87 du budget 1932 où reste disposible une Somme Suffi. Soute, et reportees au budget additionnel 1933.

Fravaire Communaire honoraires de M'. Koche

ofilibration vive le 7 mars 1933 de Galet, le sus ginéral vigné: Teury

Le conseil ammiepal fixe à 5% du montant des travaux executés, les honoraires de 4: Roche liene, à symoutiers, auteurs des projets d'élargissement du correfour de Macand, de reconstruction du mun de la delicieuse et de réfection de la toiture de la moi Son d'evole de Bussy. et de construction de l'évols de la Roche

Le conseil municipal, considérant que c'est par eneur que

Delibération vivée le 7 mars 1993, Le Grifet, le revirtaire général manie: Pleury

me Somme de 97:55 Ver eté mise en recouvrement Leer M: Chanpraud Joseph, garagiste, à comoutiers, suivant titre de recette de la Somme totale de 4573. 10, en date du 19 janvier 1933 est d'avis qu'il y a lieu d'accordan à l' Champeaud décharge de cette somme de 97:55, et de fiser en consequence le montant du titre de recette à 4475.95

Ossistance

Le conseil municipal de constitue en Comité becret et passe à l'examen des dossiers d'assistance.

Visillards

Lajournard Leonarde have banon, a extedde, admise pour une allocation de 5 fres. Ses filles lui versent 55. Panteix Jean, rue du Pry d'ayen, admis pour une allocation de 5 frus. Ses enfants lui versent 55. Jaloureix Michel, au Cafe, admis pour me allocation de 20 den La part de l'Etat

Mamonteil Anne 12me Chassagne, rue des Tours, achuise pour me allacation de 30 fres. Sa fille lui verse 30.* Rousseau Marie Mearquerite, rue du Puy d'Ayen, admise pour une allocation de 60! Reliandon remard, an Café, rejet . Les enfants lui versent 100 tation anne nume hargeas, à Bussy, rejet . Les enfants lui ver-

Chassagne Martial, La Peyrade, admis pero une allocation Prevot Pierre et Leynoche Marie, Son épouse, à Saint-gilles insuits sur la 200 portie de la liste, ont leur donnieile de

Secous à Geanmont.

Femmes en conches

Visiane nee Yeyrat ame Maire Catherine, route de Chamberet Vanteix nee Benot Mais anne, à Chaurat; vergne nee Dumont Mais alice, an Barrage, Montel nee Gadat Vouise, an Theil, Conaton nee Durondier Wohause Doutamilles, Denigon nee Ther, a Charmaillat, Chowrat nee Juery anne Marie, we des Unsulines, lergue new Callet double, a Caussy, sout admises Lissandre new Mondoly, au Café, rejet, le mari cantomirer pergoit un Salaire Suffisant pour lui permettre de subvenir aux besoins de sa famille.

Ossistance médicale

Mondoly nee Derigent, a Tomber admise pour les conches Lastier nee Vergne harie à Fartae : Buxereaud nie Chabonnie à la Vedrenne, Buxereaud Jean, à la Redrenne, Couland nie Jacquel Manie, à La Voyrade, guing 500 à Vagand, Canois née Martinet, une Large, begne now Callet a Bussy, Vincis nee busequais au Cafe, tissione née Byrat, route de Chamberet (couches), Vrévot et Peynache à Soint-gilles, Vatand Convard, à Expressions, boiraton nes belance aux hontamilles, Roux nés Magadona rue dos 4 guegnats, Tissis (enfant) route de Ereignoc Mondoly spower Temoble a ta Roche, Sont admis. Les demoundes de Penicand femme Casson à aymontiers, Richon anna à La Peyrade, Couleand (know) and Ribières de Bussy, Sent rejetées: les intéressés Semblent disposer des ressources Suffisantes Goules Standing Toucher ?

Standing Standing Selvery

Le Vorry

Péance du 21 Mai 1933.

I'an mil mont cent trente trois, be ringt et hai, à huit houres trente minutes, le conseil municipal de la Commune d'Cognactions, assemblés au lieu ordinaire de les seances, au nombre de guinze en vestion ordinaire, bous la presidence de H. le D' Graisseix. conseiller general, haire, ensuite de la convocation faite par lui le dix sept du même mois.

Resents: D' Traisseir, Seru, Joulage, Lacoutaière Martial, Regrand, Lachand, Mony, Cacher, Parleis, Manivand, Fixen, Youters, Roche, Vather, Weilhac

laquels forment la majorito des membres en exercise et frewent délibérer conformement aux dispositions de l'article 50 de

Clesuto: A. M. Laconturière Marcelin, Fraye, Larry, Cyne, Mazaleigue, Mondoly, Beseard, Le Pretident ouvre la seauce

Il a été en conformité de l'article 53 de la loi précitée procéde sumediatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le Sein du conseil M. Youteix ayant obtenu au Luntin la majorité des Suffrages exprimes a été déligné pour remplie ces fonctions qu'il a acceptées.

Congres des mutilés et combattants Passage à Eymoutiers.

abattoir - employement.

In et approuve en a gui conce de spti du criste de 2000 : investi la State 1985 : Le de galinal : Signé Le de galinal : Signé Lleury .

It le Maire donne lecture de trois lettres du président de l'assaire tion des mutilés et combattants du l'inacction demandant que la ville d'Eymoutiers installe des ares de triomplie, des bande. De approuve - la pour ouvesture ville d'Égnoutiers installe des ares de triomple, des bande d'un redit de la somme de deux ents rolles, etc, à l'occasion du passage à Egmoutiers des membres luis 1533.

Le Right le 13 fruir 1333 du congrès national des mutiles et combattants

Oprès discussion le conseil municipal decide que tiles tersignités. Theur.

Light Deux.

tions des mutiles et combattants d'Capmontiers prement l'initiati ve d'installa quelque chose à cette occasion et domandant le comaurs de la commune, les cantonniers de la ville aide. ront à l'installation, et qu'une somme de los leur sera al. louie pour aider à payer les dépenses sur présentation de memoires. Cette somme sera prelevée sur les fonds libres et inscinte en déponse au budget additionnel 1933

It le Maire expose que les membres du conseil municipal expresents à la visite des divers terrains proprobes pour y construi

re l'abattoir municipal de Sont prononcés en faveur du terrain appartement à le Fargeaudou. Et à l'éclèse pour leur . demander à quel prix ils céderaient le terrain nécessaire, Silspenvont garantir que la commune trouvera de l'eau potable à proximité et si elle ne rencontrera aucun obstacle pour l'évacuation des eaux et détritus de l'abattoir.

A le Maire a regu la réponde de l'A Fargeaudou et Veler. Les lettres out été ouvertes hier soir à la rémison de la commission municipale.

Ib en donne lecture

M. Largeaudou content à ceder son terrain au piece de neuf frances le mêtre carre . He dit que la commune poura disposer de l'eau vonant de la propriété de combat dans la parcelle de tensin vidée, et en outre, et en cas d'insuffisance, de la source traversant le champ de trougeoble, pondant dons jours par Suraine; que l' evacuation be faisant uniquement dans la propriété il repent y avoir de contestations.

A L'ecler répond que devant les guestions probées il juge pre-forable de ne pas donner de suite.

de conteil municipal, contidérant que la construction d'un abattai municipal & impose, decide d'en poursuivre la réalisation, de choisir comme implacement pour établir cette construction le pre situé à l'intersection de la route nationale de rimages à belletin et du chemin de Claud; autoride la Moire à faire dresser les pièces nécessaires; vote une somme de 2000 fres pour couvrir les

Ecole-logement des maîtres - reparations -

Le consul municipal autorise la réparation des pières du logament de Hademoiselle Hulant . direture de l'evole maternelle . Hoy ara fait toit un blanchiment soit une réfection des prapriers, au choise de 11 le Houlaut. Dans le cas de pode de papier, ce dermer de a payé à raison de 1. 10 le

Exquit route du Breignac de le Maire donne commaissance des réponses des divers praguetaires intéressés à la construction de l'égout route de Creignac. Certains proprié taires autorient le passage et verent me Souscription, d'autres refusent. Le Maire est charge de poursuivre les démarches et faire établir un trace du passage de l'égout pour misure indiquee l'endroit exact.

Rues- empiorement reception materiaux.

Le Maire indique que A Vistandre, entrepreneur qui a prosse un marché avec la commune pour fourniture de pierre cassie pour les mes, a livre de la pierre de mauvaise qualité. La commission de reception n'a pas eru pouvoir accepter cette fourniture pour le fina convenue au marche, et propose d'appliquer une réduction de Cing pour cent (52) qu'accepte l'entrepreneur.

Le conseil municipal adopte la proposition de la commission et est d'ais d'écarter 11. L'écandre comme fournisseur de la commune de la prochaine entreprise de ce genre.

Electrification des

Le conseil municipal considérant que le Tyndicat intercommunal d'Exproutiers a demandé la construction de la deuxième tranche du ré-Leau d'électrification des campagnes depuis deux aus ou moins

Jue ces travaux, non Sulement ne Lout pas realises mais ne parais Sent par près de l'être ;

Considérant que certains syndicate qui n'ont pas présenté leur de. mande plus tot out déjà fait executer leurs travaux.

Demande à Montieur le president du Syndical intercommunal d'Eymantiers de vouloir bien faire toute diligence pour activer les formalités, et arriver à l'execution rapide du projet.

- élargissement -

Chemin de Villemonter A le hair enfore que selon l'airs du conseil municipal, il a établi un état de sonscriptions en faveur de l'élargissement du chemin ural de Villemonteix.

Cet état a été présente à tous les propriétaires et habitants de Villemonteise

Les propriétaires riverains abandonnent gratuitement le terrain nécessaire, et la sous cripitions recueillies consistent en journées de La Maire rappelle que la Commence a fait élargir le chemin de

de nûme catégorie dans le village de Bethe, et que les intèresses man nombreur rependant out fourie des prestations beaucoupe plus fortes après discussion le conseil municipal est d'airs de demande aux proprietaires et habitants intéresses de Villemonteix de faire un plus gest effort, en argent et en journées d'attelage.

Basenle-installation on chr

Le Maire expose qu'il a été Laisi par plusieurs cultivateurs de la commune d'une demande tendant à l'installation d'une bascule au champ de foire. Cette basule Servirait Seulement à preser les lites à comes et ne fonctionnerait que les jours de foire.

Thisieurs contillers expliquent que la basule actuelle na suf. fit pas au presage de touter les bêtes et font observer qu'elle own trop tard.

Après discussion le conseil municipal decide : 1: que le tervice des batules commencera à Tire heures les jours de foire des mois de secendre, janvier, fairer Mars, avile

2: que les deux bascules fonctionneront Simultanement de 6h.

3º désigne valeriand, contomier communal pour aider la préposée à la bascule pendant ces deux heures.

le bera alloue à Valeriand me indomnité de s' parfoire pour le trups supplémentaire de vervier en plus de son source ordinaire.

Si cette mesure ne dome pas latiofuction, il y aura lieu d'examiner l'installation d'une autre bascule.

Doctiments communaux - anciennes écoles- réparations-

A le Maire esefose que les batiments des anciennes écoles de gargons de trouvent dans un très mouvais état, et qu'il y a lieude prendre me decision à ce sujet.

Ces bâtiments sont dans un état tel qu'il fant prevon me ; très forte dépense pour les réparer convenablement et les dis-tribuer en logement. tribuer en logement.

La commune aurait peut être interêt à envisager leur demolition et à donner une autre destination au Lol . Il berait posser ble d'y installer une talle des fêtes, un jardin public, un champ

Le conseil municipal est d'avis de nommer me Commission qui Terait charges d'examiner ces batiments, donner son ouris sur lew attribution possible, évaluer la dépense approximative à engager pour l'amenagement; et d'examiner l'utilisation du tenain au cas de démolition des bâtiments, avec évaluation

de la dépense Sont délignés pour faire partie de la Commission : 1.4. Roche Patte, Cerre Legrand, Manivaud, Joulage d'architecte de la Commune sua appelé à le joindre à la Commune sur la c

Jeure - terrain -

A. le Maire capose que le tenain de jeure de Saint-Gilles est tout accupé prar l'installation d'un terrain de termis et d'un terrain de basket. ball.

que de nombreur junes gens d'Exprediters teraint clesieux de prati-quer les sports et l'athatime, que la commune ne possède aucun terrain.

Il indique qu'un teul emplacement convent à cet objet, c'est celui situé à Coulondit à côté des bâtiments d'usine, nouvellement construit, qui viement d'être achetés par 4. Dequillaume à

Jue 1: Dequillaume à qui il l'a domande, consentirait à céder à la commune une surface de terrain suffisante

propose à l'assemble d'envisager soit l'achat, soit la location de ce terrain qui serait ensuite aménagé.

Le conseil omnicipal est bien de cet and, et charge le Maire d'étudier les besoins - sportifs d'ogmoutiers et d'envisagen ti betoin est les pourporlers à engager auce Vi Dequillanne

Mairie - cabinets reparation.

our la proposition du Maire, le conseil municipal décide de faire refaire les cabinets du rez de Chaussée de la Mairie, en es-Layant de les reculer un peu, et en prenant toutes dispositions utiles pour éviter les mouvoises odeurs qui s'en dégagent actuellement He decide également de faire renouveler la preintire de l'excalier et du vestubule.

Le haire est charge de faire esseuter ce havail en régie tous la Surveillance de l'ingénieur communal

Eambour - tanif des

Don approuvée le 3 Juin

Le conseil municipal, considérant que le tambour municipal est charge de faire des annonces pour les particuliers;

Considérant qu'il n'existe aucun tarif des prise de ces un. 1933. Ple Well le tre generalmonces; que la fixation en est ainsi laisse à l'appreciation du Signé: Teleury préposé;

Considerant que ce dernier - profite un pen trope de cette dituation en percevant des piro trop élevés pour rapport au terrice fourni; et qu'il y a lieu d'établir un tarif des prix des annonces faites pour le compte des particuliers par le tambour municipal; Considerant d'autre part que l'agent charge de le Service a pu-

public à plusium reprised des annances plus ou mains inconvemontes, et qu'il y à lieu d'eviter cela Décide: 1 10 de firer amei qu'il suit le prix maximum d'une amore publice par le tambour municipal: A. pom les habitants de la Commens à Emg frans B. pour les étrangers à la Commune à huit francs 2° que toutes les annonces devront avant d'être publices, être présentées à la mairie, sant celles des commerçants onnonçant une rente et celles anonçant des objets perdus ou trauvés.

.Canalisation d'eau - figlorgement route de Serpélières -

Le conseil municipal examine une demande présentée par deux propriétaires riverains de la route de repelieras, tendant à obtemir l'installation dons sur cette voic d'un prolongement de la canalisation d'eau les requerants s'ingagent à participer à la dépense La conseil municipal est d'avis de faire établir un deis de la dépense à ingager. He sera dernandé à tous les intéressés une _ participation.

Trues - denomination - pose de plagues

Le conseil municipal est d'avris de faire poter des plaques indiquant le nom des sues; et de donner une dénomination aux. rue qui n'en out pas, et de changer celui de certaines autres.

La mmicipalité est charges de présente des propositions des Déliberation approuvée le 24 juillet 1933 - dénomination des rues, et une estimation der la dépense à engala denomination des rues, et une estimation dur la dépende à enga-

He sera fait ensuite un numerotage des maisons.

École de Bussy-cloture du jardin

verwe bourtiand

Le jardin de l'école de Bussy ayant besoin d'être clôturé. ce havail sua fait sur la façade en bordure de la route Sulement

Cantonnier-allacation à la M le Maire Sommet au conseil municipal une domande présent tée par la reuve de bourtiand ancien cantornier Commemal décesse he et approuve tous régroe le 20 favirer 1933, et tandant à obtenir le paiement par la commune que l'alloiation sur votée chaque d'une allocation viagire, en récompense des terrices rendes pur tous Ple 1854.

Zinages le 3 faire 1933

Ple 1854.

Le prince de la mari.

Le prince de la faire explique que bourtique est resté au terrie de la

Le Maire explique que bourtioned est resté au teroire de la Commune pendant 44 ans. c'est à die toute la vie de travail; qu'il a travaille pendant de longues années dis le début pour un balaire minime; que la commane et aymentiers one prossede pas de caisse de retraites pour les agents

que ces demiers qui n'out pu faire d'économie sur leur salaire n'out aucune ressource pour abburer leurs vieux jours; et qu'il

lui paraît tout à fait équitable que la Commence ne les aublie paret leur allane une petite tomme chaque amée. Le conseil municipal, après délibération, décide d'attribuer à la veuve de Courtiand, ancien cantonnia Communal, une allocation viagore de

600 fres par un payable mensuellement à partir du 10 fairer 1333 La dépense de Sorpres pour 1933 bra inscrite au budget additionnel.

Ecole minagère

C. Vu et approvée Linoza, le 1847 millet 1985 Le Préfet la férétaire général Schri: Mury

terminer su cours à Esquoutiers; que l'attribution de diplômes et l'exposition des travaux auront lieu le dimanche & Mai; qu'il est d'habitude pour cette areanstance d'office qualque chose aux cleves. lote une Somme de 200 fres mise à la disposition du Maire pour

Le conseil municipal, considérant que l'école nienagere ambulante va

cet objet, à prélèver dur le crédit de 6 000 insuit à l'art 54 du budget

Byout rue St Salmet - prine en charge par la eve

Le Maire donne lecture d'une lettre de 1 me seuve Billard et de h: tabrume, par laquelle ils déclarent abandonner au profit de la Commune un égout qu'ils out fait construire le long de la sue J' besluct Le conseil municipal accepte l'offre, et décide que la commence peux en charge ledit égout à partir de ce jour

Viête touristique

Droits de place marché - écarté -

Le conseil municipal vote une somme de ling cents frances prous reception ecole "Ventadour" reception par la municipalité de l'école "lentadour" qui doit venir à Cognautiers à l'occasion de la fête touristique organisée pour le mois d'aut prochain la dépense vera prélevée des le crédit de 1000 inscrit à l'art. 90 du budget 1933

Le Maire donne lecture d'une lettre de 4. Vestrade, concessionnaire des. droits de place, propotant de passer un marche de que à gue pour la totation des droits de place, à partir de l'expiration de l'adjudication un cours, c'est à dire le 1º janvier 1934.

A Testrade office par l'intermediaire de la Vegrand Son representant, une augmentation de 200 par au der le prise de 3010 payé ac-

It signerait in marche pour 3 ou faut. Le conseil municipal, après dissussion sur les avantages et inconvements que peut présenter cette offre.

bot d'airs qu'il y a lieu de me pras l'accepter prarer qu'elle exclut la concurrence publique.

Ecole de Bethe - igout pour Cabinets -

Sur la proposition de A l'acontuirer, le conseil municipal décide de faire établis un égant d'évacuation des cabinets de Bethe. Est égant de de verserait dans un pre de l'autre côté de la route, appartenant à M. Bonnot. Une autorisation dera demandée à a propriétaire.

16.

Occupation de la voie

- M. Champeaud.

O = opprovoir le s fui 1938

P. le Vrifet Le Se gineral

Signi : Deury.

A. le Maire donne latine d'une lettre de 4 le Profet qui transmet une demande présentie par 4: Champeaud, garagiste à legmouteurs, par laquelle ce dernia demande décharge de la redevance annuelle de 60 fres qui lui à été improsée au profit de la Commune. Luivant Circulaire ministérielle du 19 avril 1984, pour installation d'un sistembuteur d'essence sur la route motionale n: 140 dans la traversée d'Expressites

M. Champeaud pair deux redovances: l'une au profit de le Cotat pour occupation du domaine public de 80 pes, l'autre au profit de la Commune pour location de la voir publique de 60 pes. A Champeaud base la demande en docharge dur une décidion du conseil d'Etat en date du 17 février 1988, par laquelle cette juridiction considère que l'installation d'un appareil de ce quire constitue un cloinent duffisant pour être regardée commune ayant pour effet de modifier l'assiette de la voir publique et ne pouvant donne lieu qu'à une seule redevance au profit de l'Etat

A le Préfet fait comaître que les instructions ministérielles n'ont pas été rapportées à la suite de la décision du conseil d'État, et qu'il appartent au conseil municipal d'exemine la demande présentée par A: Champeaud.

Le conseil municipal, au l'espose ci-dessus, In les considérants et la décision du Conseil d'État tres visés

d'accorda, Lauf agrisment de l'autorité supérieure, à Mi-Champeaud, docharge de la redevance annuelle de 60 fect mise à sa charge au profit de la Commune pour installation d'un distributeur d'essence sur la route nationale M: 140 dans la traversée d'Exprontiers.

Fontaine et canalisation durante M. Bardolle

Le Maire donne lecture d'une lettre de 10 Bardolle, propriétaire sue des Médices à Commoutiers, demandant à canaliser jusque dans son jardin l'eau couleant de la fontaine située rue des Mesulines, et la permission d'établir pour cela une canalisation dans le sol de la sue.

Le conseil rumicipal, considérant que l'eau coulant de la fontaine situé rue des Unsulmes de déverse dans un égout et ne peut devir à vien à la commune; que rien me s'opposé à ce qu'elle soit dirigée dans un autre égout, pas plus qu'à la construction d'une canalisation en travers de la une; Autorise A. Bardolle à prendre l'eau coulant de la fontaine

de la rue des Ursulines à l'égout et à établie une canalisation sous le sol de la ma moyennant paiement de la redevance due pou occupation du domaine public Communal.

Ecole de Bethe - maintien-

Le Maire donne becture d'une lettre de M. le Préfet faisant commû tre que le décret du 39 Mars demier stépule que pour les vacances d'emploi dans l'enseignement primaire élémentaire résultant de décis d'admission à la retraite. etc., le conseil immiripal doit être apper-le à d'élibérer sur le maintiers ou la suppression des postes vacant; que le poste de Bethe devient vacant à partir du 1º actobre prochain par suite d'admission à la retraite de sa tétilaire et invite. le conteil municipal à se pronuncer sur le maintier on la suppres sion de ce poste

Le conseil municipal, considérant que l'école du village de Bethe se trave dans une région de la Commune de la Commune de la commune dont les homeaux s'ont éloignés de 6,7 et 8 Mm de toute autre école; que cette région comprend un nombre important d'habitants; que l'école elle-même depuis sa création a toujours compté un nombre d'élèves assez élevé pour un seul maître (20 au minimum)

Considérant que le maintien du poste présente un grand intaît pour l'enseignement des enfants;

Est d'avis qu'il y a lieu de maintenir le poste et vistetuteur ou hameau de Bethe

Fontaine à Macand.

fontaine de mane genre que celles existantes, branchée sur la conduite de la ville, au carrefour des mos de Macand et Saint-Qilles

The approuve l'estimation présentée par te l'abyre plombier Charge de Maire de faire mécuter ce travail un plus têt.

Pupilles de la nation -SubventionLe conteil municipal vote une Subvention de 200 en faveur. de l'office départemental des pupilles de la nation.

Marché des montons
- implacement.
Vie:
Lineages le 87 fine 1939
Ly 2 ginital
Light : Decuy

A. le Maire capose qu'il a été informé le 13 février dernier par A. l'Ingénieur du suiver vieinal que l'administration allait procédé à la remise en état d'une partie du chemin de 9. O. M. 20 à La Sortie d'Expusutions, où la tient le moureho des montons; et qu'il avait lieu de déplacer ce marché tout au moins pendont la durée des travaire.

It dit qu'il a été obligé de finn un montre emplacement jour

les foires qui ont en lien depuis, et qu'il a désigne la partie déla Sie du c. c. nº 30, vers le Yny d'ayen. He expose en outre que ce marche qui se trouve sur le chemin

Susindique et au carrefour de ce Chamin et de la route nationale m: 140, à l'endroit le plus passager de la ville est tout à fait ginant pour la circulation les jours de foires Hby a constamment encombrement et risque d'accident.

He pense que l'emplacement de ce marché pouvoit être fine ailleur sans aucun inconvenient, et ceci permettrait de dégager ce cois.

He propose de profiter de l'occasion que les vendeurs et acheturs out commence à celler sur l'emplacement fisse. momentanement pour effectuer le tronsfert du marche.

Il pense que l'emplacement vise ci- dessus, vers le Your of ayen convient très bren et propose de le designer à cette affectation.

Le conseil municipal, oui les explications de Lon Maire est d'ans qu'il y a lieu de changer l'emplacement du marcho des montons

Ib vote son transfert sur la partie doclassée du Chemin de 9. C. entre le lavoir et le Puy d'ayen.

Le conseil municipal appelé a donne son cevis sur une demande du conteil unnicipal de Tustar tendant à que les foires de cette commune le tienment toujours le 33 de chaque mois maise quand ce jour est un dimanche. donne un avis favorable.

Le conseil muieipal, considérant que les particuliers pais out des concessions d'eau n'out pragé jusqu'ici que le dupple ment d'eau consomme pendant le 3: trimestre; que cette messure de bienveillance pormet des abres qui font que le débit des Jources devient parfors insufficant.

Est d'airs qu'à partir de 1933 le Supplément de consom. mation d'eau tera payé pendant l'armée entière. Les usages Sevont prévenus de cette application du règlement de distribution d'eau.

Le conseil municipal communiste d'agmoutiers intersprête des Sentiments des ouvriers d'agmontions, proteste energiquement contre l'accusation de l'incensie du Reichstag. Exige la constion des poursuites contre le P. C. A. les auvriers révolutionnaires

et Chaelmann, coige l'arrêt du régime d'exception contre les organisations ouarieres.

Dains Donches (achost de Charbon)

Le conseil municipal, considérant qu'il y a lieu de faire la provision de charbon pour le terrice des bains-douches; que e'est

le pour ouverture d'un visit à cette époque de l'année où l'on les meilleurs prix pour cette de la tomme de trois mille neut pour par addition au builfourniture : qu'el 188 s' l'an 1833 Considérant d'autre part que l'hospice a consommé penda l'el Prôfit le tre penual tout l'hiver dernier pour le chanffage central de l'anthrocite hu Considerant d'autre part que l'hospice a contomme pendant tout l'hiver donnier pour le chauffage central de l'anthroute Kume, que a charbon lui a donné entière tatisfaction; que son pire de revient est moins élevé que celui d'un autre Charbon de moins

1: de faire l'acteat de 10 tonnes d'anthracite russe 1: choise au prise de 390 fres la tonne

3 - d'accepter les propositions faites par l' Dequillaume nego-2: autorise le maire à signer le marché de gré à gré aux M: Deguillanne

4: Vote une Somme de trois mille neuf cents frances à prendre. Lucles fonds libres par addition au budget de l'exercice 1333.

Conduites d'eau à Dussy et Souffrangeas

Le conteil municipal considerant que de Varis de housier l'Ingenieur en chef du gime sural, les bources dont la capitation a eté prevue pour alimenter en eau potable les homeaux de Dussy et de Touffrangeas, débitent une quantité d'eau Sufficante et powent être canalisées jusqu'aux luis à desservir, est d'ais de poursuivre immédiatement la réalisation du pro-

It charge le Maire de demander qu'il soit procéder mus comment hydrogiologique et bucteriologique nécessaires. La depart entrouver sera preleves sur le crédit de soot inscrit à l'article 38 du budget additionnel de 1933.

Compte de gution 1932

Le Maire Sommet à l'essamen du consuil, le compte de gution du resveur municipal pour l'exercice 1832

Le conseil, après examen de ce document; Statuant sur les opérations de l'exercise 1932, sauf le règlement et l'apurement par le conseil de tréfeture, admet les apérestions effertuses tant jendant la gestion 1932 que frendant les premiers mois de la gestion 1983. Lavrir:

Foires à Sussac.

Concessions d'eau supplément-paiement.

100	DÉLIBÉRATIONS	
N° D'ORDRE	2MOITANIAN DELIBERATIONS	+
	En recettes 460 500.33	1
	an dépenses 447 109.67	
	d'au il résulte un excédent de	
	recette de	
	Le resultat définite de l'enervier 1931 160.063,06	,
And the same of the same	ayant presente un excédent de recette de	
	Le resultat définitef de l'acrèce 1932, égal au compte	
	d'administration même enercice est un excédent de lecette.	
	de. 173.453 pes 72.	1
Comple administratif	Le Maire ayant cidé le fauteuil de la présidence à M. denu	
1932	per adjoint, deligne par le consul municipal, comma president	
	pour le vote relatif au compte administratif du Maire pour	
	l'exercice 1936	1
	Le conseil municipal, après examen, article par article, dudit compte administratif pour 1938, et des documents s'y	
	dudit compte administratif your 1938, et des documents I'y	1
	rapporant, approuve:	
	En recette (y compris l'oxident de l'ourice 1331 de 160063,06) à . 620563,39	1
	On defrense à 447 109,67	
A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	31 1. 11 1, 41 . # 1 172 1.12 79	
	Et fine l'enerdent de recette à 173.453,72 Lequel sera reporté au budget supplémentaire du nième	1
	enerice	1
	exercia	
Budget add! 1933	Le aspaire reprend la présidence de l'assemblée et lin	1
ger seems 1900	preunte le projet du budget additionnel pour 1933	
	Le conseil Municipal l'examine et l'approuve tout	
	en recette gu'en dépende à 173.656753	
	7	
Assistance	Le conseil municipal se constitue en comité keret et	
	passe à l'examen des dottiers d'assistance.	Į
Visillards	Sardand Martial et Reminieras anne son fronte, sue Thestel	١.
	admis pour une augmentation de 10 à 60+ chaeun	
	Verigand Carquerite teuve Chassagne, avenue Fort, admire	1
	pour une allocation de 40 4 La fille lui verse 20.	
	Ballot View harquinound arme, rue harge, cedmise pour une al-	-
	location de 5. La fille lui fournit le logement et le chauffage, et	-
1. A 100 Martin 100 Ma	2 autres enfants lui versent 20 chaum	
	Bandy Marqueite Rive Randy, on Try d'ayon, admis pour	
	une allowation de 60t.	1
	Grazille Trançois, me du nois de Truy d'ayen, admis pour	1

N° D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

me allocation de 40! sa fille louignas lui verte 20! Danfeuille Jean, me Monte à Château, inscrit sur la 2 partie de la leite n'a pas son domicile de Secours dans la commune.

Temmes en couches

Sont admiss: Mantuessi, a huileville, Terre Irène épous Dumont; su Chail, Pathin épous Mariand à Conlondit

Lont maintennes les admissions de 4 m Chouviet rue des Moulines, et de Mm Panteix à Chouviet

Lont rejettes les demandes de:

béléves épouse Barthoux, au Suy d'ayen-le mari receveur buraliste et pensionné dispose des ressources sufficantes

Legros germains épouse Baletand à genrais

Cantand épouse Artige, à Villemonteir

Mauricont épouse Farny, au Maschouchet

Ces trois derniers Lont fermiers et surblent retirer de leur forme res
peetire les ressources suffisants.

losistance médicale Sont inscrits:

Champaux four la femme et les enfants, à la Santerie - Regne hancel au borrage - Rosier four hospitalisation de la femme - Besse Jean au lac four l'hospitalisation - kiftique au bas rombre, feour la femme et ses enfants - légnance leuve, à la Peyrade - Barbas épouse Bournel rue des Ureulines - Juing hichel, au lac - Galinaux épouse hage dous rue parge - Darfuille épouse tanourire à la Cerrasse - Cheype enfant, rue grande pour visite hôpital - Cher épouse Denizout pour couches - Laveyssière rue grande pour hospitalisation de Son enfant. Rolier aux Carmeries pour son enfant René - Martin Robert à Ville monteix pour intervention Chirurgiale - Sirieix huve, me Neuve Jerrisse à Bussy pour la ferneur et son enfant Roger - hagal rue grande - Sont radiés: Alle Roux Marquerite, à harand.

Los membres de la famille hournet au Retit bois - Châle pour les soins pharmaceutiques.

Sont rejetées les demandes de : Dupny, au Lac - Durand, à la vialle de lombre - Lissandre au Café - Kadrerme à Bethe

DELIBERATIONS

V'an mil new cent trente trois, le ingt quatre deptembre, à huit hours tronte minutes, le conseil municipal de la Commune d'Egmouten assemble au lieu ordinaire de les Séances au nombre de treixe en Session ordinaire Sous la présidence de Mondieur le docteur Desisseix, conseiller général, maire, en Luite de la convacation faite par lui, maire de ladite commune le vingt du même

Totaint prisents: M. M. D. Taraisleir Maire, Segrand, Jerre, Joulage, Faye, Lachand, Vacher, Panteix, Manivand, Vegeand, Pautein, Roche et Vattier.

lesquels forment la majorité des membres en caercies et perment délibérer d'après les termes de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884. du 5 avril 1884;

absents: M. M. Saconturière Martial, Laconturière Marcelin, chang, Long, Cyne, Mazaleigue, Mondoly, Eisier et Milhac. Le président ouvre la teance

Ha été, en conformité de l'article B de la loi précitée provédé immédiatement à l'élection d'un surétaire puis dans le Sein du Conteil;

1. Joulage ayant obtenu au Secution la majorité des Suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a

Le contail mmiijal, considérant que l'égout esistant dans la me du viens collège, d'une longueur de 35 mitres environ d'obstrue fréquenment par l'écradement des couverceaux qui le recomment, que d'autre glant cet egout le trouve trop defenficiel four focusion recession les branchements des autobres. Bym à Camar maisons riveraines.

Est d'avis qu'il y a lieu de faire reconstruire ledits ignet, à une fresondeur duffisante pour receveir les évocus tions des mailons riveraines.

d'egant à construire lua constitlé for des buses en limes de so em de diamètre intérieur.

La dépense évaluée approximativement à loroghet dem prélivée sur le crédit de Most inscrit à l'article 39 de bud-get additionnel de 1933 pour entretien des chomin reconness ou mon reconnect

Les travaux Seront executes en règie Sous la Surveillance du voya communal qui accepte, par des ouvriers de la commune qui de trouvent sans travail.

naissance du Chomin de la Vue, comprenant:

Chemin de la Mue (recomaissance)

> 1. le tableau comportant les désignations parcellaires V- le plan parcellaire correspondent audit tablesu 3: le procès-verbal d'enquête 4° this demande des proprétaires riverains terréaut à conserver en la propriété de la partie des tales dudit chemin comprise au-

Le muire dépose sur le bureau de dossier du projet de recon-

delà de la limite fixée par la largeur règlementaire du chemin de 7 mitres Le conseil, après avoir examiné ces divers documents, Considerant que les chemin en question présente un réel

que la domande des propriétaires riverains semble pouvoir ètre accueille.

Est d'anis qu'il y a lieu de reconnaître le Chemin reval porté ou tableau, et d'en finer la longueur, la largeur et les limites con formement aux indications fortees aux colormes 3.5.6 et 12, et à celles du plan correspondant.

Champ de foire (bornes et chemins)

Sur la proposition du kaire, le conseil mmiejal décide de faire amenager Lur le Champ de foire des bêtes à cornes:

2: un chemin praticable allant de la me du vienz lollège à la jonction des sues des 4 quy riats et Saint Balmet.

Le Maire est charge de faire établir un projet avec devis es-

Le conteil municipal of Communitiers - en plain accord avec les conseils municipaux de Nedde, Rengenat Moarnac et Regrelevade (corrège) - demande aux instance la criation d'une ligne d'autobus reliant Carnac à Comoutier par Kempmat, la l'Elenaure, Chez Chapelle Claveyrollar. Nedde avec double aller et retour

Cette ligne, désirée depuis longtemps, dégagerait en porticulier toute la population de la Commune de Kempuat qui n'a frasu, Kilometer d'autobus ou de tramvay sur son territoire, desservirait les importantes lections de La killeneuve. Chez Chapelle (avec une école) et le gros hameau de Clavegrollas

Elle canalierait les nombreuses et anciennes relations d'affaires avec Exmantiers où, de tout temps, ces populations dont venues

Egout rue du vieux collège Déliberation approuvé le 10-10-1933 Le gréfet : le scritoire général signé: reusy

S'approvisionner. Talle raccourcirait notablement le trajet vers la Courtine Elle pourrait devenir une ligne à grand rendement, Li l'on pouvait la prolonger jusqu'à Végrelevade et Millevaches. comme il berait naturel - et faile, et son interit touristique Serait de premier ordre puisqu'elle remonterait tout le cours Superieur de la Vienne dans une de des parties les plus interessantes pour les visiteurs et les pêcheurs et ouvrirait à tous la possibilité de voir et d'admirer le platour de Millevaches avec les Lources de la Vienne, de la Creule, de la Vigère et de leurs principaux affluents: la Maulde, le Esurion, la Deuillade, la Chandouille, etc.

autobus-Eymontiers à Limoges - arrêt à Villevaluis -

Le conseil municipal, considérant qu'à plusieurs repisés les habitants de Villevaleix de la Comme de Tante ame, arissi que le conseil municipal de cette Commune out demande que Soit créé un avrit obligatoire audit village de Willevalis sur la ligne d'autobus de Timoges Chamberet Taymoutiers Considerant que Satisfaction ne leve a jas été donnée sous prétente qu'un anit obligatoire existe au Bois Vanerque, à moins de 2 Am

Est d'aris que l'importance du Vallage de Villevalier parcit sufficiente from justifier la récation d'un arrêt obligatoire, et pense que l'existense d'un autre arrêt obligatoire existant à moins de 2 hm. ne feut y mettre impréchement.

Emet le vou que l'arrêt obligatoire au village de Villevaleis Soit créé . Lu la ligne d'autobus.

Considerant d'autre frast que la Commune d'Reymoutions verse une part contributive de Subvention pour l'ancienne ligne d'autobus de Chamberet à ognantiers. L'élevant à 1600! Que cette ligne est maintenant incorporée dans le réseau départemental et Subventionnée comme telle

Décide la Suppression de la Subvention de 1600 fres par an que la commune d'Eymoutert fragait aufarevent

adduction d'eau-minoire du géologue-

Déliberation approuvée le 9-10-1933 9 le Frêfet, le rostaire général régnt : Pleury

Le conseil municifal approuve le minioire de li Vatte professur Jeologue, d'élevant à 600, pour examen hydrogéslogique et rapport sur les projets d'adduction d'en our hameaux de Bussy et de Touffrangeas dit que la depense sera prise sur le credit de Soos fres insult à l'article 38 du budget additionnel 1933:

Ecoles-lagement de 11th Juge-réfection.

Le conseil municipal oranime une demende de Madonwielle Juge tendant à la réfection des peinteus et papiers des pièces de son-logement.

He autorise l'execution de ces réparations d'entretien, voit par un blanchiement, soit par la pose de fragier au pia de 3 le rouleau. Le papier fourni pour la réfetion du logement de Melles Hulaut Sua paye le même pris.

Cerrain de Sports

Le Maire donne lecture d'une lettre du president de la société de Sports of Eymoutions, leguel expose que definis que la Commune a trin voulu mettre à la disposition de la société un terrain permettent de pratique le tomis et le basket-ball, plusieurs jeunes geus inscrito à la Société pratiquent ces jeux et out pu, cett année déjà, figure dignement our diverses épreuves auxquelles ils out pris part

Mais que ces jeunes gens et d'autres ne faisant pas partie de la société délireraient pratique les sports d'athlétisme, de foot-ball te. pour leguels il est indisprensable d'avoir un terrain suffisamment grand et amenage.

A le president de la Société domande à la commune d'en. visager la création d'un tenoin de jeux et sports pour les bewins de la jeunesse d'Saymoutiers. de la jeunesse d'Saymoutress.

Le conseil municipal, après délebération est d'avis de possessione Son idea d'acquisition du terrain Situé derrière les battments de l'usine à Coulondit. He charge la numicipalité d'entre en pourparlers avec le propriétaire M. Dequillaume.

Conduites d'eau

Le conseil municipal examine une domande de M. Venoble - prolongement el " At gilles propriétaire à Saint-Gilles, tondant à obtenir l'installation d'un prolongement de la canalisation d'eau dans le chemin allant vers la raute de Medde jusqu'à da maison

A. renoble offre de veuser la tranchés nécessaire et, on outre, une souscription de 1000 fret.

Devant l'offre de participation du petronnaire ; le conseil municipal decide de faire établir un projet de construction du prolongement de la canalisation d'eau susmolique La conduite lua constituée par des tréjaire en fonte de dimensions duffisantes pour datiofaire aux demandes qui pourraient être présentées ultérieurement dons ce quartier

Le museil enamine une réclamation présentée par honsieur Concession d'eau Verlere Luppliment consommation reduction Teclere, propriétaire une des Uraclines, termandant qu'une réduc. Tion de 1004 lui soit accordée sur la montant de 249.70 mis

Déliberation approuve le 1-10-1933 g. le Trifit le sevitaire général ségné : leurez

à la charge pour consommation d'eau en dupplément poudant l'année 1932.

L'écide d'accorda pour l'année 1932 une réduction de

La Somme due par M: Teclere le trouve ainsi ramenée de 416,49 - 100+ à 316,44s.

En conséquence le rôle étable au titre des concessions d'au pour 1932 et don't Televi a 9927, 35 est réduit à 9827, 85

Distributeurs d'esserne -redevance- Suppression -

Le conseil municipal considérant que la chiffres relevas par l'agent charge du dervice Sont maintenant presque illisible, que l'on de trauve aince dans l'improssibilité matérielle de contrôler la consommation reelle. 100 fres sur la somme totale de 416 ; 45 mise à la Charge de M. Eeclere Joseph pour concession d'eau.

Le Maine donne lecture d'une lettre de honsieur le hiefet faisant savoir qu'à la suite de la délition du conseil municipal portant suppression de la redevante de 60 par un que payait M: Champeaud, gragiste à Eymoutiers, pour installation d'un distributeur d'essence dur le Sol de la route nationale nº 140 dans la traversée d'Exponentiers, Mondieur l' Ingénieur mehef des sonts et Chausses lui avait signalé que ette mesure susptionnelle pourroit Soulever des difficults pour la perception des taxes de même nature imposies aux autres marchands of essence a Cognactives to trouvant dans le niene cas que di Champeaud, et qu'il lui temblait né. cessaire d'étondre la mesure price en faveur de ce dernier à toutes les installations analogues situées sur les dépendances des routes nationales

Oui l'esepose u - dessus Ku ta decition sussappeller, en date du 4 hiai 1933 Considérant qu'il y a lieu d'applique les mêmes mesures à toutes les installations du même genre Situées sur le sol des routes nationales dans la traversée d'Exmoutiers Est d'airs:

d'accorder à 4. M. Mémera Leon, Luret Camille et Deguillaume Jean décharge de la redevance amuelle de 60 fres mile à lew charge au profit de la Commune four installation d'un distributeur d'essence, les & promues Sur la route nationale nº 140, le 3: sur la route nationale de rimages à Lelletin

Informations municipales. adhésion Le consul municipal décide de donner l'ashésion de la

Déliberation approuvée le 10-10-1933 9 le 1stépt, le recitaire général rigné : Tleury

Commune d'legreoutiers à la Société d'Informations memiagnales, dont le siège social est à Saint Denis (Sine) n: 18 bis, me Jenin. late la somme de 110 pres montant de la cotesation annuelle de la

La dépense dra inscrite au budget vous l'article 91 du bud-get pour publications administratives, et prayée entre les mains du travir de l'association.

Syndicat d'initiative du Limonsin-Julin 50. Délibération approuvée le 10-10-1933 9. le Fréfit, le séritaire général signé : reury

Société de pêche - Subvention -

Le conseil municipal vote une deboution de 50 per en foren du Syndicat d'initiative du Timontien à prendre dur le crédit de 144,57 pour dépenses imprévues.

La demande de Subvention présentée par la société de fiche Sera transmise à la Chambre d'industrie touristique pour que satisfaction lui Soit donnée

Chemin de la Vialle de

Mi le Maire donne lectur d'une lettre de Mi Martin pragnistaire à La Vialle de Tombre domandant que la commune venille Ren envi-Lager la construction d'un chamin desservant ce village Le conseil municipal prend acte de la demande de N. Martin et décido d'inscire ou programme communal des chemins suraux à construire, le chemin de la Vialle de Combre

Décès Briere. adresse à la Venve

Le Maire fait committe à l'assemblée le décés récent de Mi Brière, architecte des travaire de la commune.

He rappelle comment Mi Briere, avait, en peu de temps, par le Soin qu'il apprortait aux travaux de la Connune, morité la confrance et la Tympathie de tout le conseil municipal.

He propose d'adopter la délibération suivante: Le conseil municipal de la Commune d'aymouthert apprend

ave smotion la mort de housieur Brière. Il transmet à Madame Viewe Briese Les plus vifo regreto et Les condoleanses ties Sympathiques

Cooled . Enduit anti-poussier. Le conseil minigral considérant la demonde des instituteurs et institutures, toudant à obtain l'entretion des planchers des classes à l'induit anti-poussière;

Considérant que l'emploi de ce produit est efficace pour assurer une milleure beggiene à l'école

Vu la proposition de Mi Concheau, droquiste à Legenautiers qui offre de fourier un embuit "Rédine Ogoril" au pris de 3.7/le litre par bidon de 100 litres.

Est d'avis de faire l'achat de 180 litres de produit . Késine Ozoul au fire proposé, pour l'usage des classes de la commune La dépense vera prise sur le crédit inscrit à l'article 57 de budget pour chauffage balayage cilarage des classes.

Electricité-four motrice. tarifs-

Le Maire donne lecture d'une lettre de l'Mison destrique Kurale, Souité concessionnaire du réseau électrique d'aymouters La Société, devant le refus des usagers de la force motive de payer les tarifs imposés, propose la fixation d'autres tarifs ne comportant pas de prime fine. Le Maire safore que cette proposition domande à être-

étudice it propose à cet effet, la nomination d'une commussion Le conseil municipal adopte la proposition et désigne M.M. derre Joulage et Manivaux four faire partie de cette Commission.

Cooles-Thotoscopes. achot

Sur la demande des maîtres, le conseil municipal considerant que l'emploi d'un Khotoscope appareil à projection Cinématographique fixe permet de compléter par la vue la leson de l'instituteur, que de plus il a l'avantage d' atterer et de retenir l'attention des élèves, lui Semble utile à l'enseignement.

Offrouve l'achat par la laisse deserbes d'un appareil avec films from l'evole de filles; est d'avis que soit achetée une mallette pour renfermer cet appareil, et que sait rembourie sous Joune de Subvention à la cooperative Scolaire de l'école de gargons le montant de la déponse qu'elle a engages pour l'achat d'un appareil avec films, Loit la Somme de Joo fres

Chessin vicinal ne 10. - amilioration de tournant-

Te conseil municipal, considerant que le tournant de chemin vicinal N: 10, vitué entre le Chemin des Communaux et le chemin de Jola, presente du danger jour la circulation; En effet, la voute est étroite à cet endroit, et le tourmant est malque, Est d'airs d'unisager l'élargissement de la route à cet endroit et de faire degages la vuo. He demande au service vicinal de vouloir étables et. presenter un devis estimatif de la déponse à engager.

Tompiers - indemnité 1931 et 1932

Vu pour ouvertiere d'un crédit de la somme de mille de cult ainquante frances par addition au Bredget de Le El cerroite 1933. G. El Peter le recutaire general

1: pour exercices

La conseil municipal, considérant qui avenue indomnité délibration enpouvée le Mostober 1938 . Marie la 14 ginhal m'a été payée en 1931 et 1932, aux prompiers ; qu'il leur est signé: Pendy

5504

2: pour défonse contre incondis 6004 soit au total une somme de SSO+600: 41 so fres. vote un crédit d'égale somme de 1150 à prendre sur les fonds libres par addition au budget de l'exercice 1933 pour indemnité our frompiors.

Cimetière - frais de dépla Le consail municipal vote une Somme de 4 of le pour pais commet de la commission. de déplacement des member de la commission chargée de visiter des cimetières récomment aménagés et de présenter un projet Dell'astin approuvé le 12 ortobre 1933 d'aménagement du nouveau concétère d'Expuranties 9 le Brife : Aleury general La dépense sera prélevée sur les cristit de 1000 11 11 2,5 d. l. d. 1133. La dépense sera prélevée sur les circlet de 1000+ inscrit à l'

article 28 du budget 1993.

Poires et marches des Eours.

Le conseil municipal d'ognicutiers, constité que la Chambre d' indicaturs pour établissement agriculture de la Haute-Vienne de propose de publier les cours pratiques dans les foires en envisageant les cotations pour les deules foires de Timoges, le Dorat, Saint-Toonard, Vierrebuffière, la Kochefoucould

> He considere cette initiative comme et profitable à nos productions paysans, mais ne cache por La Luprise du choise des localités d'esignées, car il peuse que les foires d'ognantiers sont comparables aux autres - par leur importance.

assurement, til ne tagit que des boufs de bouchoie, nous ne discuterons pas et nons inclinarons - Mais il y a d'autres éléments qui interessent les producteurs et les vendeurs: les veaux de lait, les pores, les moutons, les genisses grasses, les bêtes de harnais, et le conseil municipal croit possoir pretendre que les marches de pores gras d'Expuantiers sont les plus gros et les mieux approirsionnes du Département, que les foires de Mars d'avril et de Mai (6 foires) où tout conduites plus de mille bêtes à comes (obout For a 800 génisses grasses) chaque foire peuvent jour un rôle pour l'établissement des cours

Les mercuriales de ces marchés meritent d'être publices et communes de tous nos cultivateurs et des marchands.

Material d'inernair (acquisition)

Le conseil immeigral décide l'arquisition de materiel d' meandie nécessaire au fonctionmement du Levoie He approuve le projet de marche de gré à gré à intervenir

entre la commune et la maison Dubois, 24, sue de la Plaine, à daris, à est effet, et autorise le Maire à le Signer.

Le montant de la dépense de 2701. So dera puelene seu le credit de 3000 per inscrit au budget additionnel de 1983, article 34

Electrification du campagner intégration du réseau de Bussy. - vote de centimes -

Le conseil municipal. Vu la délibération du 32 Septembre 1329 votant les empreuts représentant la quote part de la Commune dans les déponses du projet d'électrification du syndicat d'Exprodutiers ainsi que les centimes additionnels destinies à gager les annuités de rembourse. ment correspondant, et 1'élevant, insemble, à 49 contines 3, à percevoir pendant 30 ans.

DELIBERATIONS

Vie la dilibération de la Commission départementale du 24 avril 1933 relative à l'intégration des reseaux communaux dans le reseau Syndicate et autorisant la substitution du Sindicat aux Communes dans les charges des dépenses de cons.

Après en avoir délibéré, Accepte la quote-part incombant à la Commune dans les nouvelles charges du syndicat resultant de l'intégration des riseaux communaux dans le riseau Lyndical, et vote en garante des distes charges . 20 centimes additionnals aux 3 contributions directes, à recouvrer pendant 13 ans à partir de 1934 Vote la mire on recomment de 4.9 cms Lu impositions votes le 22 depte 1929 pour syndist Le conseil municipal de constitue en comité secret et passe à l'examen des demandes d'assistance.

Assistance

Visillards

Outagle Julie Viene Gerbauch, we monte à Château, admis pour une allacation de 45.4 - La fille lui fournit le logements et le Chauffage. Brage Jeanne Ve Cixier remand, route de Chamberet, ad mise pour une allocation de 35. - La fille lui fournit le logement et le Chauffage, La bru peut lui verser 10. Lauchen L'émarde Veuve Tagrange, à Chouviat, insuite sur la 3ème partie de la liste.

Femmes en couches

Germigier nee Bourdarias, à Mouret, admile Lebraud nee Yenaud Louise, à Trontmartin, admise hagadoux nee Hamblot, me de l'Évêque, admise lignane nee Chemartin, à La Vacheresse, admiss Lacouturiere nes Jena, an Jaladis, admise Manant Germaine, rue Darge, n'a pas don domicile de Secours dans la Commune, airs défavorable,

Ossistance médicale

Betoulle Pierre place de l'église, Rosier andré, aux Cameries, Magadouse nes Flourblot, rue de l'Évêque, Janaud née Leyeure à la Vedrenne, pour hospitalisation, Thrieise Georges, à La vont.

macaire, Chambaretand Contine , a Bussy , Know Wuby , nie Dumaitre, au café, sont admis. Le conseil municipal examine la demande présentée par Mme Durand née Roux pour advisission dans un Tanatoring on un preventorium.

Considérant que l'interesée figure sur la liste d'assistance médicale gratuite sous le n: 53 Est d'ans qu'elle soit admise au préolable à l'hôpital de l'images qui, après observation décidera de l'euroi de la malade soit in Sanutarium, soit in pieventorium.

Soutiens de famille Denizou gendre Cher, à Chamaillat Mulatier, a Bussy. Ruby Keine, route de Château

Gegrand Jouter Dutter.

Véance du 20 Octobre 1933.

L' au mil neuf cont trente troit, le migt deux Octobre, à muit houres trente minutes, le conseil municipal de la Commune d'aymontiers assublés au lieu ordinaire de des Jéances au nombre de Junge en dession extraordinaire Sous la présidence de Montiur le D' Araisseis, conseiller general, Maire, ensuite de la convacation faite par lui, le dix huit de ce mois. Staikut presents: M. H. D. Graisseis, Maire, Joulage, Vegrand Hanivand, Bezeaud, Pontris, Tacontinere Harcellin, Mazaleigue, Roche, Pattier, Pantier, Mony, Vacher et Mailhac. Tesquels forment la majorité des membres en exercice et pouvent délibérer d'après les termes de l'article 50 de la loi du 5 ans alismts: M. H. Serry, Yachand, Laconturiere Martial, Cyne, Laye, Lamy, Mondoly, Cisier

Ha ité en conformité de l'article 53 de la loi precitée, procéde

Le président ouvre la Jeance

immediatement à l'élection d'un Surdaire pris dans le dein de

l'assembles
M' Joulage, ayant obteme ou Sentin la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a austin Le président sommet à l'assemblée le projet des bud. get from 1934. Le conseil municipal examine a document article par Sudget 1934. carticle et l'adopte à la Somme de 375.179.41 tant en recotte qu'en départe. He vote une somme de Sooofres pour allocation aux châmeurs. une de 3000 fres pour acquisition d'un Photos cope pour chaque école de homeau.

Datimento ex-anciemes icales toiture refection -

Le conseil municipal, considérant que la toitoire de l'ancien logoment de la visiteure d'hygiène, Le trouve Déliberation approvée à l'ancien logoment de la visiteure d'hygiène, Le trouve Déliberation approvée à l'avention général gagées en 1933:

en très manvais état et qu'il y a lieu de procéder à signé: l'unique gagées en 1933: La refection, décide de faire executer ce travail par voie de marche de gre à gre. Cotte toiture dera constitutée par de La déponse évaluée à Jera prélevée sur le Le maire est autorisé à Ligner un marché aux 12

Ecole de La Roche - logement pose de papiers - Madame Voyvand, institutrice à la Roche, doman-de que du propier soit prosé dans les prièces du loge-ment. accepto.

Chambre touristique - Jubon.

ment - accepté.

« Mue subvention de Sooo fics est allanée à la Chambre d'industrie touristique

d'industrie touristique

« Marie subvention de Sooo fics est allanée à la Chambre d'impossible 19 d'industrie touristique

d'industrie touristique

Droits de place-adjudication de Maire expose que l'adjudication des droits de place Proponere le 15 hovombe 193 et marchés te termine le 31 bécembre 1933 et qu'il y a time.

F. le Prifit le de guineral de procéder à une nouvelle adjudication:

Signé: Fluvy.

gu'il faut également de renouveler l'adjudication qu'il fant également de renouveler l'adjudication pour les journitures Jeolaires, et proceder à la vente des bouss et immondices de la ville. Le conseil municipal décide : 1º la mise en adjudication grow une durée de trois aus a partir du 12 janvier 1934, des droits de places et marchet; l'adjudication aura line à l'extinction des feux et au

plus offrant. elle sua règlés par les constitions et clauses contenues dans le cahier des charges comportant les tarifs des droits à percevoir, dresse à ut effet et approuve par hontieur le tréfet. La mise à prin est fince à 3000 fies. par an L'adjudica. tion aura lieu le dimanche 10 Décembre 1933 à 10 heures, à la taire AM. Roche et Manivand, conseillers municipaux Sont désignés pour assister le Maire.

Dones, immondices et fumier de la ville après l'adjudication des droits de place, le 10 secondre prachain, - vente - 20 ar hour of le 1933 . Estifo de 1 gueral . à la vente de gré à gré des bones et immondices et fumies de-

Vote de crédits

la ville, qui Teront amassis en 1934. Le conseil municipal vote par addition au budget de l'exercice 1933, la Somme de 4500 à prendre sur les fonds

Le vouvil municipal décide de procéder immédiatement

1. art . She from location ou entretien des écoles 1000 3: art. St pour Chauffage, éclairage, balayage des closses 3500

Edairage municipal (2: Semestre 1932) erèdit D'eliberation approuvé le 22 novembre 1933 8. le 9rejot: le secritoire général 1º gué : Heury

and the war an amount of the water w Le conseil municipal vote une somme de 1000 à pueu dre her le credit de 7000 inscrit à l'article 72 du budget de 1933 et ou reste disposible une donne de 4000 environ, from éclairage municipal du 2: Semestre 1982.

Cravaux communau (assurance accidents)

Le conteil municipal décide de contracter une assurance contre les accidents du havail pour les travaux communaux qui seront executes en regie por les ouvriers chômeurs.

Le Maire est autorisé à passer et ligner un contrat avec la Mutuelle générale française, Tiège Social 19 me Changy, de Mans La depense dera prelevie dur les fonds libres par addition au budget de 1988.

Canalisations d'eau Le havie expose que l'entretien des canalisations d'éau de la entretion adjudication ville avait roufie par voie de traité de gré à que à l'éduquele pour une durée de 10 ours, qui expire le 3 décembre 1933, et qu'il y a lieu de décider de quelle façon il sera procédé pour l'execution de ces travaux à partir du 1º janvier 1934.

He depose sur le bursan le cohier des charges et le borderes des pria qu'il a établis en prension d'une mise à l'adjudica tion, ou de renouvellement du marche de gre à gre. Le conteil municipal decide de mettre cos travaux an

DÉLIBÉRATIONS

Fout approuves.

blassificateurs

Ecoles de houveaux - achat de Photosexper -

Tonds de chômage -vote de fonds -

en adjudication au rabais dur Tommissions cachetees, pour une durie de trois aus a parter du 1º janvier 1934. Dit que l'adjudication oura lieu le 10 becembre 1888 à 10 houres à la mairie conformement aux clauses et conditions pré-rues parte which des charges et le légidereau des prie sus modiques, lesquels rues parte which des charges et le doanivand, conseillers municipant, pour assister le haire La dépense entraînce par l'entreprise dera indente chaquer an burget, article 34.

Te conseil municipal; Vu la loi du 30 Décember 1928 article 8, propose en me de la constitution de la Commission des classificateus, cha gie des opérations de revision des évaluations foncieres des proprietés non baties: M.M. Propriétaires fonciers Explaitants

Meilhac Teomard, au vac, Magadoux Dinnin, à la Jiauve Martin Jean, ta Vialle de Combre Marquenand Jean, a Mouret Orliange Laurent, a me du 4! Fork hargeaudou tours, a rimages Lajournard de Bellabre, La Condamin Vanteix Guillanne, a Chourat Terra gabriel, rue Neuve Mercy Chéophile, a me de la laix Chantoury, à J. Hartin-Château (Preuse)

Santeire à Bussy Laye Rine à La borêt Conegnal Trangois, pressengess La conturière Martial , Touffrangeas Mazalaigue Jean, Vachand J. Clair Manivand Transpis, rue Neuve La conturiere pere, La Santerie rascant Julien i La Yloche Mondaly Jean, te Nabageir Veronnet, a Charapout Prede J. amand Yemasson Gernand, It ame I hist

Le conseil minicipal est d'airs qu'il y a time de munior toutes les écoles de la Commune d'un fehotoscope. He vota une subvention de 3000 : en faveur de la caisse des eioles, destinée à l'achat d'un appareil Lhotoscope pour Chaeune des 3 voles de trameaux de la Commune.

Le conseil muicipal, considerant que le manque Le travail commence à le faire tentir, et qu'il faut prévoir qu'il y aura des auriers tous travail surtout frandant la Jaison

Boutest Nony Jaculinis

Véance du 3 Décembre 1933

DÉLIBÉRATIONS

I'an mil new cent trente trois, le trois trecembre à huit heures, le conseil municipal de la Commune d'Égmoutiers, assemblé au lieur ordinaire de les Jéaness au nombre de douge en Session ex tracidinaire sous la présidence de N le d'évaisseix, conseiller gineral. Maire, insuite de la convocation faite par lui, la ingt neuf Kovembra.

Staint prédut: N. M. Traisseire, Lacontwière Marcelin, Legrand, laye, Mony, Jerru, Manivaud, Bezeaud, Pouteix, Roche, Joulage, Meilhae lerquels forment la majorité des membres en exercice et peu-vent d'olibérer d'après les termes de l'article 50 de la loi du

Byne, Mazaleigue, Mondoly, Fanteise, Fixier, Father Le président ouvrent la deance

Ha été, en conformité de l'article 53 de la la précitée pracédé immédiatement à l'élection d'un decrétaire pris dans le dein du conteil

M. Joulage ayant obtenu au Scrutin la majarité des Suffagis, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Electrification des Campagnes: Ecarts

Le conseil municipal; Vie les lois du 5 avril 1884, 82 Mars 1890 et 13 Novembra 1917 Lun les syndicats intercommunaux,

lu la délibération du conseil municipal en date du 22 mp. tembre 1929 portant adhesion definitive de la Commune au tyndicat intercommunal d'électrification d'agmantiers

Vu l'arrêté préfectoral du 10 Cetobre 1929 autorisant la constitution d'un syndicat définitif.

Via la décision de A le Ministre de l'agriculture du 14 Actobre 1333 approuvant le projet d'electrification des écarts,

lu la proces-verbal de la reunion du comité du Syndicat en date du 32 actobre 1933 et les résolutions qui y out été ado-

après en delibère : 1: Accepte la quote part des dépenses incombant à la Com nune dans le projet d'électrification des écarts qui a été fixé à un maximum de 353.981 francs, étant entender que la Somme à vorser sera basée sur les dépenses réellement faites et contrôles par les services duy giring Kural et du contrôle des distributions

intercommunal.

Les annuités à la charge de la Commune ne teront réalisées que dans la mesure où les recettes du Syndicat ne courriront pas les charges aunuelles des empreunts.

180

43.750 x

6. Confie au Tyndicat intercommunal to Som d'inettre directement les empreuts qui concernent la commence, en mone tampes que celui concernant les autres Communes associais, et I'engage à verser, chaque année au tyndicat, les ressources vues aux articles précédents et dans les conditions indiquées.

T- Donne plain pouvoir au comité du Syndicat pour accomplie toutes formalités concernant la réalisation des emprints Insindiques et signer toutes pieces relatives à cet objet

Chemins V. O. entretien

Chemin rural de la

Hue - construction -

re conteil municipal examine les cahier des charges et bordersau - mis en adjudication is gaus des priz relatifs aux travaire d'entretien des chemins vicinaires ordinaires de la Commune d'Eymoutiers, dresse par l'ingenieur du service vicimal à la date du 30 Octobre 1933 et visé par h. l'ingénieur en chef le 17 Novembre 1933.

Le capier des charges stipule que l'entreprise sua adjugé pour une durée de 9 ans à partir du 1º janvier 1934, avec faculté

de résiliation à la fin de la 3° et de la 6° amies Le conseil municipal après examen desdits cahier des charges et bordereau des prix, les approuve tels qu'ils sont présentés, et décide que l'adjudication des travaix aura lieu à la Viéfeiture.

Le Maire expose que la commission départementale a, par decision du 26 Octobre 1933 prononcé la recommaissance du chemin reval de la

Ho donne lecture de cette décision

Le Maire donne ensuite lecture d'une lettre de Vi le réfet autorissent la mise en adjudication des havans de construction du pout et du chemin rural de la Vue, en réduisant à 18 jours le délai de

Il dépose sur le bureau les pièces du dossier et invite l'assenblis à délibèrer sur la mise à execution desdits travaux.

Le conseil muicipal, après examen des pièces présentées ; Considérant que la dépense à engager pour construction du pont et du chemin reval de la lue s'élève à la Somme de 125. 000 francs du laquelle il est accordé :

1: Une Subvention de l'Estat de

37.500 2: Una Subvention du Département de 3: Une Subvention des prouticuliers de 5.000

d'inergie électrique, après déduction des Subventions qui pour raint the accorded; 2º Décide, à cet effet, de votor les imprimits trivants et les annuités correspondantes pour la garantie de la dépense in. combant à la Commune:

a) Un imprimit de 227.845 frances pour la construction du réseau proproment dit à contracter à la caisse notionale de cridit agricole au tour de 3%, remboursable en 30 amies et dont l'amuité de remboursement déduction faite de la Subvention du département sera de 6626 frames, représentent 18 centimes additionnels.

b) the empreunt de 113.976 francs pour la construction du reseau proprement dit, unis ouprès du public au taux de 5.50%, remboursable en 30 and et dont l'annuité de remboursement, déduction faite de la subvention du département, Sera de 4495 frances, representant 12 Centimes additionnels.

La bonification d'interêt, prevue pour la loi du 38 beimbre

1931 dera demandée pour ces deux empreuts.

C) lu conformit complamentaire de 12 160 franco emis auprès du public au taux de 5,50 % remboursable en 30 ans, représentant la part contributive de la Commune dans les frais d'amission des impressets et intérêts prendant la construction L'annuité de remboursement de cet empreut, l'élevant à 841 fanes sera gage par le vote de 3 centimes addition-

3 - Le conseil municipal décide, en outre, le vote d' un suprust de 20412 francs représentant la part de la commune dans le tolde de la subvention de l'Etat afferente au projet principal, à payer par amuités, solon les dispositions de la loi du 11 fuillet 1933, ledit imprent imis aufres du public, au touse de 5,50% rembourtable en 30 and over faculté d'anticipation à toute épaque, et dont l'armité d'amortissement de 1412 fancs, Sera gagés inentuellement par le vote de 4 entines additionnels.

4: Decide d'autre part le vote de 3 centres additionnels, représentant la quote part de la commence dans les charges meombant au syndicat, par bute de la Substitution de ce dernier à la commune de Chaispout dans les dépenses de construction du rédeau établi dans ladite Commune.

5.º Recide que les annuités de la Subvention du Dipa toment devont vortées directement dans la caisse du syndiest soit au total une somme de 86.250 francs

qu'ainsi la part de la dépense restant à la charge de la
commune se trouve fixés à 125.000-86250 = 38.750 franco
Considérant qu'il y à à legmontiers plus de 20 ouvriers sans
travail, inscrits à l'office de placement

Est d'ais qu'il y a lieu de mettre les travaire à cascution le plus rapidement possible

Delibere:

1º Les travaux de construction du pont et du chemin rural de La Rue, smont mis en adjudication au rabair sur semission eacheties, le 17 Décembre 1933 à 10 h. à la Mairie d'Exposution.

M.M. Roche et Manivaux sont désignés pour assister le Maire à l'adjudication.

2°. En raison du caractère local de l'intreprise et du nombre d'ouviers terrassiers, carriers, manœuvres, chomeurs existant à Copproutiers, l'intreprierair sera tenu d'occuper aux travairs de la présente entreprise un nombre d'ouviers chômeurs égal à 50% au moins des suvriers occupés Lu le chantier, Lours que le nombre de Chômeurs ainsi employés puisse être inférieur à 6. L'entrepreneur devra s'adresse au correspondant de l'office de placement départemental, à la mairie d'Egymoutters, qui designera les ouviers à employer.

Le montant de la déponse à la charge de la commune suit 38.750 francs sera couvert au moyen d'un empreuet à contracter par la commune

Les travaire devront commencer 18 jours après l'approbation du proies verbal d'adjudication par nonsieur le Préfet, et sur l'ordre du Directeur des travaire.

3°. Le bureau chargé de procéder à l'adjudication fixera avant l'ouverture de la Séance un maximum et un minimum de rabais.

banalisation d'eau Despelières - It gilles D' approuvée le 29-1-34 The Prifet le 12 général Ligne Fleury.

Le staire expose que suivant le désir du conseil municipal il a fait établir un devis relatif aux travais à exécuter pour

d'établissement d'un prolongement de la canalisation d'eau

1: le long du chemin vicinal n'17 vers supéliéras;

3: le long du chemin rural de s'égilles vers le tenain de jeux

de la commune

les tryeoux à employer braient en fonte de 0"05 de diamètre
intérieur.

La dépense à engager s'élève 15100".

Le staire indique que la ressources disponibles ne permettent pos

de commer cette déponse et qu'il y a lieu d'y pouvoir d'an autre +

l'e conseil municipal, considérant que l'installation de ces 2 prolongements de cunalisation d'eau sont réclamés depuis longtomps par les habitants, que les nouvelles constructions édifiées sur les voies sus désignées justifient leur utilité.

Délibère :

1: approuve le devis présenté à la Somme de 18.100+

3°- La dépense dera couverte par un empreut à contracter parla commune

3º Les travaux et fournitures seront exécutés des maintenant par voie de marché de gré à gré que le llaire est autorisé à passer avec le Sieur Labyre plombier à Bymantiers.

Quai de déborquement au champ de foire

de conseil muiejal enamine le projet de construction et un quai de débarquement à construire au Champ de foire des bêtes à cornes, près de l'hôtel du Mord

Le devis estimatif s'élève à s. soot

Le conseil municipal approuve ledit projet en spécifiant toutefois que la guille prévue pour fermer l'évidement pratiqué pour le quai soit remplacée par deux barres en fer mobiles

Ves travaire soont executés le plus tot possible de façon que le quai de débarquement soit prêt pour les grosses foires de février, Mars, avril.

He seront executes en régie sons la Suveillance de l'ingénieur communal qui accepte.

La dépense de s. soon sera prélèvée sur le crédit de 15.000+ inscrit à l'article 39 du budget additionnel de 1933

Scatiments communaux - aucieur école de garçons - réfection do la taiture

D'm approuvee b.19 xhz 1933 P. le Prifet. Le Az general Signé: Flury Le kaire enpose que selon décision du conseil municipal il a fait établir un devis des travaux à caécuter pour la réfection de la converture de la maison servant centrefois de logement au directur l'ansienne école de gargons.

La dépense d'élève à 7.800.

Le conseil municipal examine le devis présenté et l'approuve à la somme de 7.800°.

He décide de faire exécuter ces travaux par voir de marché de s gré à pré à intervenir entre H'Herry, charpentier qui accepte

La dépense sua prélevée sur le crédit de 12.104.16 inscrit a l'aitisle 40 du budget additionnel 1938 N° D'ORDRE

- élargissement -

Chemin rural de Villemonteix A. le Maire empose que pour délibération en date du le conseil municipal a examiné une demande des habitants de Villemonteire tendant à l'élargissement du cherin unal dans ledit village, tes demandans avaient Sonserit une participation à l'entreprise au moyen de journées de travail.

DELIBERATIONS

Le conseil municipal avait reconnu l'utilité des travaux dont il s'agit, mais avait ajourne sa décision et domandé aux intéressés de faire un plus gros effort en participant à la dépare

Le Maire dépose sur le buroau la liste de Journiptions des habitants ou propriétaires intéresses à l'incention des travaux, lesquels d'ingagent à fourier une tomme de 100 un argent, 26 journées d'attelage ou de main d'œuvre, et cedont gratuitement des pierres d'un mur à démolir et le terrain nécessaire à l'élargis-

He mirte le conseil municipal à décider dur l'execution de l'élargissement du dit channir et sur l'acceptation des souscrip.

Le conseil municipal, considérant que le chemin en question présente un intérêt général:

Est d'ais d'y fair enécuter les travaire d'élargissement

accepte les souscriptions des habitants ou propriétaires Outorite le Maire à faire executer les travaix en règie sur devis estimatif de la dépense à engager.

Cette dernière bera prélèvée Lu le crédit de 15000 prevu à l'article 39 du budget additionnel 1933.

Eclairage des campagnes - lompes numicipales -

Le Kaire enfore que les langres municipales installées dans les campagnes fonctionment depuis un certain temp. Que dejà même il a falla en remplacer en plusieurs endroits.

La commune n'ayant personne à Lon Levice pour remplacen es lampos lorsqu'il en Sera betoin, et même si elle avait un agent ce travail derait excessivement onoreux on raison de l'éloignement des différents hausaux, le Maire est d' airs qu'il frait préféable que la commune demande aisse C. D. H. V. gui assure l'éclairage, de le charger de ce travail moyement une redevance forfaitaire par lampe remplacée ou un abandonnement à l'année par lampe existente.

Te conseil municipal est tout à fait de cet avis. He charge le Maire de s'entendre avec les C. D. H.K. et l'autorise à accepter un accord aux mieux des intérêts de la Commune.

Le conseil municipal examine les pièces du dossier relatif à l'extension à la Commune de Cheissoux de la concession de distibution de l'energie électrique accordée à la Compagnie des C.D. H.V. par le Tyndicat inter communal d'Egmantiers.

It emet un avis favorable à l'extension projetée, et autorise le syndicat à donner la concession Lelon les conditions déterminées par le projet d'avenant contenu dans le dossier et autres.

Coles - groupe seclaire -- achat de terrain-

Te conseil municipal considérant qu'à plusieur reprises la municipalité a ceri à hadame Kenlinger propriétaire du terrain où la commune envisage la construction d'un grange Levlaire pour lui demander di elle consentirait à céder son terrain et à quelles conditions; que 4 me Membiger est en possession d'un plan lui permettant d'apprécier exactement la Surface de tenain demandée par la Commune; que jusqu'ici Mme Kembinger n'a jamais fait comaître une réponse

Est d'avid d'adresser une dernière demande à 1 me Rom. linger en l'informant que faute par elle de donner une reponse forme la commune de versa dans l'obligation d'engager les formalités d'espropriation de La propriété.

Le conseil municipal est d'airs d'acquerir la plus grande durface de terrain indiquée Lu le plan remis à hadame Kem-

Chemin de Doulaye

Le have donne lecture d'une lettre de A. H. Manivand, Moreau et Neuvialle, propriétaires du Village de Doulage, domandant que: la commune preme à don compte pour l'incorporer au réseau des chamins publies le Chamin dit de Doulage , He déclarent abandonner au profit de la Commune tous leurs droits de propriété ou autres sur le sol dudit chemin.

Le conseil municipal, considérant que le chemin dont il s'agit figure tur le plan cadastial parini les chemins suraux publics non reconnut, qu'il a été élargi et amélione par le précédant pro prietaire du hameau de Doulage M. de Romanet.

Est d'avis qu'il y a lieu de prendre en considération la demande des propriétaires Jus désignés

Charge le Maire de faire établir un dossier comportant à projet de reconnaissance du chamin de Doulage.

Healle. réfection du sol-

- Le conseil municipal de faire refaire en béton le sol de la halle sous l'hôtel de ville. Charge le haire de faire établir un

devis estimatif de la dépense à engager.

Eclairage électrique d'Eymon. Le Maire expose que le cahier des charges réglant les conditions tiers-force motrice - avenant - de la concession de la distribution de l'inergie électrique pour la ville d'Exprantiers, fixe ainsi qu'il suit le paixe de l'energie élec trique pour la force motrice:

1: Trime fixe par cheval et par mois

2º Vrime proportionnelle de 5:60 par Kirk. consommé

que de nombreux artisans qui ont un petit moteur na I'm sevent qu'occasionnellement et ne consomment que pou de courant mais qu'ils doivent payer reamains la prime fixa qui ne varie pas que le moteur travaille ou ne travaille pas que ces usagers to sont ou reclamer des sommes tres elevres pour le peu de travail fait par leur motur.

que devant cette Situation les magers out refuse de payer , protesté, et avec la mairie, out amene la société concession maire à présenter d'autres conditions de vente de l'énorgie élec

aujourd'hui la Société l'Union Electrique Vurale, concession maire, propose de fiser le prix de vente de l'energie electrique à l'usage de la force motice ainsi qu'il suit :

1: tarif et conditions contemes dans le cahier des charges 2: 1:20 le KWh. consomme avec minimum de consommation de fois la puissance installée, mais sans prime fixe. L'usage restant libre de choisir entre ces deux tarifs.

Le Maire expose en outre que pour obtiner la réduction du prise à 14 20 au lieu de 1429 qu'offrait la tociété il a été obligé d'invisager la réduction de 0,15 à 0,10 de la taxe du la consommation force motrice perque au frofit de la commune.

Ho indique que cette diminution de o, of par Korh represente une Somme annuelle de 700 à 710 francs. Ju malgré ce mangere à recevoir le montant du produit des taxes perques en 1933 Luffire à payer l'amouté de remboursement de l'empreuet contracté pour indemnité allouse ou précédent concessionnaire.

He imite l'assemblée à déliberer.

Le conseil municipal oui l'exposé ci- dessus;

Un le cahier des charges (article 11) réglant les conditions de la concession de la distribution de l'inergie électrique d'aymoutes Rula convention en date du 12 août 1930 intervenue entre la commune et le concessionnaire

Délibère :

1: Le Maire est autorisé à Ligner au mom et pour le compte

de la commune d'Exproutiers uvec la Société l'Union Electrique Vu-+ rale, un avenant au cahier des charges surindiqué, dans lequel il dera stipulé que pour tous autres usages que l'élairage, les abonnés auront le choix entre le tarif indique à l'article 11 du cahierdes charges et le prise de 1.40 le KWh. de courant consommé, avec minimum de contammation amuel égal à 190 fois la puissance Souserite mais sans prime fine.

2. La Surtaze de 0,11 par KWh. perque Sur le courant utilisé pour la force matrice est réduite à 0,40 avec effet du 1º jourier 1959 -

Dut - ause ouvriers Le conteil municipal vote une Subvention de Soot à prendre sur look-ontes de Dunkerque les ressources disposibles par addition au budget de l'exercice Déliberation approuvée itent entende 1833 à allaner au bureau de brinfaisance de Dunkerque que les fonds mont employers les touts per les familles les plus nécessitaires des ouvriers lorst-outés milles mécessitaires des ouvriers lorst-outés de l'épic l'épice 1934 de cette ville.

Voew

Le conseil municipal;

le la loi du Ejanvier 1933, qui a arrêté momentairement le recrutement des fonctionnaires,

Considérant que cette mesure attent gravement les jeunes gens qui avaint préparé leur études en vue d'entrer dans les administrations publiques, d'autant plus qu'en raison de la crise économique actuelle ils ne peuvent esperer trauver d'emplois dans l'administration ou l'industrie prives;

qu'il est madmissible que la jeune gonération soit astrente à une visiveté forcée en raison d'une crèse seonomique dont teul le regime actuel doit supporter la responsabilité;

Considerant d'autre part qu'il est non mous madmissible d'employer des agents dejà tributaires d'une pension d'anciennete, alors qu'une multitude d'ouvrier en chomage dont à la recharche d'un travail illusoire,

Estime qu'il y a lieu de complèter la mossur prise par le gouvernement limitant le cumul d'ense previon de rotraite avec un traitement d'activité (loi du 38 février 1933 part. 81) par une loi obligeant toutes les administrations de l'Etat, des départements et des communes, à mettre d'office à la rétaite ceux de teurs employés qui ent adroit à une prension d'ancienneté, egale on Supérieure às 8000 fres, et à interdire à l'avenir le cumul d'un traitement d'activité avec une pension d'ancienneté egale ou Superieure a 8000 fres.

Ernet le vou qu'une loi intervienne dans le plus bref délai, ayant pour objet d'obliger tentes les achuinistrations de l'état, des

Departements et des communes, à mettre d'office à la retraite des qu'ils out droit à une pension d'ancienneté égale ou Inpérieure à 8000 fres tous les fonctionnaires dépendants de ces différentes administrations, et a interdire l'emploi de fonctionnaires jauissant déjà d'une retraite d'ancienneté égale ou Supérieure à 8000 fres. Decide que ce vou Sera transmis au trifet pour être Soumis aux Ministres de l'intérieur, des finances et du travail

Distributeur d'assure Jup. Le conseil municipal examisse une domande présentes pression taxe - M. Champeaudpar M. Champeaud, garagiste à Commoutiers, tendant à obtenir decharge de la taxe de 60t perque au profit de la commune, qui lui a été improsée pour l'installation de son 2: distributeur d'essence en bordure de la route nationale 11: 140.

Le conseil municipal accorde à Mondieur Champseuch, decharge de la taxe de 804 sussible.

architecte

Le conseil municipal considerant que hi Buiere, architete charge d'établir le projet de construction d'un abattoir municipal, est décédé, désigne 1. Vicat, architecte à rimoges from continuer ledit projet.

- abonnements -

Dibliothèque municipale le Maire expose que certaines personnes out demande à emporter pour les live en dehors de la libliathèque des revues (illustrations); qu'il n'est pas possible de leu donner satisfaetion sons craindre de voir les livres ainsi firétés revenir en

> Gu'il a pense pour donner Latisfaction aux lecteurs abonnes à la bibliothèque et donner ainsi plus d'intérêt à celle . ii, d'organiser une talle de lecture où les habitants pourraient venir à des moments déterminés, lere et compulser les publications, revuel, etc, qui beraient muses gratuitement à law dis-

> Le conseil municipal, Lans critiques l'idée, pense que les abonnes ne sont pas assez nombreux et est d'avis qu'il est préfirable tout d'abord d'essayer de mieux faire committe la bibliothèque municipale en fiant les abannements à la portée de toutes les bourses.

He fixe à 6 par au le prix de l'abornement à parter du

Vote me Some de 1000+ pour achat de livres, à inserire au bud get additionnel 1934.

Chemin de G. C. de Bussy.

to conseil muiepal, considérant que le chamin de G. C. allant + de la route nationale de l'images à Belletin à Burry prosente: 1º lu tournant très brusque et très servé sur la chaussée de l'étang

3º un retrécissement de sa plate forme par l'acces d'une supèce de pretite rampe en prente au droit de l'immouble appartenant au Sieur Pastier, dans la traversée du village de Bussy.

Considerant qu'à ces dous enchoits la circulation sur la route present vraiment un Verieux danger (2 automobiles sa sont renverseesau ?: pout susundique)

Demande à l'administration de vouloir hen examiner et realier les moyens susceptibles d'y remedier.

térique

Vaccination antidiph. Le conseil approuve les notes des Doctous Fraiseir, dequillamne et Janand, médeins à legmentiers. pour vaccination autidiplithique pratiques aux enfants des écoles de la Commune au moment ou des cas de maladie avaient été Liquales dans les environs.

Le montant de la dépense J'élève à :

hote du D' Graisseit	7954
note du De Dequillanne	9704
note de D. Janoued	5404

23094 Loit an total et peut être convert de la façon Suivante: 1728.75 Subvention du Département de 75%

576,25 à la charge de la Commme, la différence Le conseil municipal demande que la Subvention du despar toment lui soit allouse le plus vite possible.

Ho vote une Somme de 33054 à pundre Sur les fonds libres de la commune par addition au budget de l'exercice 1933 pour prinjer la depene engages pour vaccination antidiphtérique.

Eclairage des com le consul municipal, considerant que la devis des travaux pagnes. lampes mu- d'installation des lampes municipales dans les homeaux, apnicipales - vote crédit prouvé par honsien le mêfet le 3 anil 1933 t'élève à la D'on approuve le 25-1-34 Somme de 38.200 fres, que le crédit inscrit à cet effet à l'ast. Ple Right. de genéral 109 du leudget de 1933 ne s'éleve qu'à 38000 fres, doit une manificances de 200!

Vote une pareille Somme de deux cents (200) pa prendre du les fonds libres de la Comme par addition au budget de 1983 pour installation des lampes publiques dans les hameaux

11.5

and co

. . .

A. . made

2MOTTASMAL DÉLIBÉRATIONS N. le Maire expose que le consul municipal vient de Emprunt de 43200 fus

decider l'encution des trovaire de construction du chamin reval Va et approuvé de la Rue, et d'installation de deux prolongements des ca. Timoges. le 30 janvier 1934 malisations d'eau protable, et que la deprense qui s'élève à: Ple mifet le se general 1: Your les travaux de construction du chemin 38.100 Signé: Fleury.

2: Sour - de prolongements des cencalisations 15.100

Levait converte au moyen d'un augment à contracter par la Commune.

et qu'il y a lieu en consequence de délibérer sur les vies et moyens de realisation dudit empreunt.

Le conseil municipal; après discussion et délibération.

1: Un imperient de 43 200 frances à réaliser augres de la Caisse des Dijuto et consignations au taux de Tix francs pour cent (6%) remboursable en 1 ormées à partir du 1º jamier 1934, et applicable our dépenses d'encertion des travaire de construction du chemin rural de la Kue et de prolongements des canalisation d'eau potable

3: une imposition extraordinaire de 11 cm 50 additionnels are principal des quatre contributions directes peudont 1 Ham a partir du 1º janvier 1938, devant produire amuellement la somme de 4.408,06, nocessaire pour assurer le remboursement duclit empreunt en capitale et interêts. La premure amunifé de 1934 sura pure sur les ressources ordinaires art 1 de Maire est monté à realiser augus de la caisse des Dipots et consignations ou de l'une des caisses dont elle a la gestion, aux constitions de ces établissements et au tous d'intérêt de 6%, l'enjurent de la somme de 43 200 que la comme est admise à contracter par distination de ce jeur et dont le remboursement J'effectuera en quinge annies à partir du 1º janvier 1934 un magen de 11 oms. so extraordinaires

He est, un consequence, autorise à signer le traite. à intervenir pour règler les conditions dudit imprimit art. 2. Le montant de l'empreunt dera verse au trésar public, au crédit du trésorier proyeur général du département et pour le compte de la Commune, Toit en une teule fois, soit par fractions, à la convenance de la municipalité, qui disposera à cet d'un délai d'une année à dater de l'intervention du traité.

art. 3 L'amortissement aura lieu par amuités égales, payables en deux termes sumestriels.

Les intérêts au toux de l'imprimet commencerant à courier du jour du versement des fonds et au plus tard un mois après la data de la diquature et de l'euvoi du traite par le Directeur de la Cause

des Depots it Consignations

Contesois, l'emprenteur bénéficiera, la cas échéant, d'une ristourne, au tour de 6% du toute Somme réalisée tardivement depuis le point de départ des intérêts ci-dessus visés jusqu'à la date effective de réali-

Out. 4 Les remboursements doivent, en principe, être faits à dans, à la Caisse des Dépots et Consignations. Cependant la Commune pourra être autoritée, Sur la demande du Maire, à la liberer à la Caisse du Receveur des finances de l'amondissement; mais, dans ce cas, le paisment devra être effectué un mois avant l'espeance.

art 5 - Cout paiement non effectué à la date de son exigililité portera intérêt de plein droit aux touse de 620

art - 6. La commune d'engage à prendre à la charge les impôts qui dans l'avenir, pouraient frapper le précent empreunt.

art. 7 - La commune auxa la faculté d'effectuer à tote époque des remboursements par anticipation an moyen des plus values provarant du rendement des ressources affectées au surier de l'empunt. Telle me poura employer d'autres resources à des remboursements de cette nature qu'au cours de la dansième période d'amortissement et avec previs d'un an.

Dans tous les cas les rembouraments anticipes comporteront le paiement par la commune d'une indemnité égale au montant d'un demestre d'intérêt du capital rembourse avant l'échéance. Les remboursements partiels teront imputés du les derniers termes d'amortissement de l'emperent.

titeurs (1934)

Lournquet Pattier.

Commissaires repar Le conseil municipal; la la loi du 5 auil 1884 (art. 61) Trajose pour remplie les fonctions de commissaires répartitous pour 1934 M. H. Dutheil Louis , a Meilhaguet.

Ventejou Leon, Cegruontiers Bidand Courent, a Tequalier lauteise a Bussy Memory Lean is lymouties Martin a Serassoux Venicand liere, a Busy Meilhar Teonard, au lac La conturière pere, La Tauterie Nony benis a to Koche

M.M. mout omile, a JE- Gilles Borne Touis, Donnarier Vacher Leon, Egymoutiers Champeaud Joseph, Eugmontiers Laquais lierre, am boch, lymouter Cadet Jude Reymoutiers Caealy for Vierre - id -Bonnet Sugmontiers Venicand Henri - id -Duras Justin Bussy.

Corbillard - indemnité au conducteur Deliberation approve le 3 mars 153 4 g. le grift, le serveure général signé : Peury

assistances.

Visillards

Le conseil municipal fixe à 205. les pais de déplacement et indemnité à allower au conducteir du Corbillard pour dernices effectués les dimanches et jours féries pendant l'année 1983.

Dit que cette dépense sera prélevée sur le crédit de 1000 préon à l'article 25 du budget de 1333 pour entretien du Cimetière, su reste disposible me somme de 595 4

Le conseil muicipal de constitue en comité decret et passe à l'examen des d'amountes d'admission à l'assistance.

Cher Jean, rue Saint Etisme. allocation ramence de 20 ú 154 des enfants prement verser: 65.

Jueny Martial, a Bussy, admis pour me allocation

Jeize Marie épous quenz, à Bussy, admire pour une ablacation de 40°, sa fille lui verse 20°.

Desse marie germaine épouse femmet, rue du vieux collège admine pour une ollocation de 20 t. des enfants lui versent 40 t.

Bezeaud havie V: Bonchetout, place de l'église, admise pour une allocation de 3 +, La fille peut verser Est

tacher omilie V- Vinsot avanne du harcehal Foch, admis à l'hospice, La fille verse 200 par mois

Lagrandanne Louise Marquerite Veuve Fargeas, place Jean Jaures oudrine à l'hospice du Jablard à Timoges

enfants bui versent 305.

present lui verser 80.

Fernmes en couches

lignane Marquerite, a la Kacheresse, admite L'acontunière Marie Louise, au Jaladis, admise Lascaux Marie, La Noche, admise Derre Marqueite, Villemonteix, adinise Martin Odette, Tachaud, rejet ressources Sufficientes

Ossistance midicale

Te conseil municipal donne mandat à la Commission d'assistance de procéder à la revision de la liste giornis-Manufacione Soutein 1) y further Moillean 1

I'an mil news cout tracte quatre, le ouze feirer, à neuf heures, le conseil nunicipal de la commence d'Egenautiers, assemble au tien ordinaire de les léances au nombre de tille en session ordinaire tous la presidence de M le D' traineix, conseille géneral, haire, un Suite de la convocation juite par ce dernier le dept du même mois Chaint prosents: 4.4. Trainer, Sene, Joulage, Lacontinière Hartial Laye, Mazalrigue, Mondoly, Pantice, Marinaud, Poutein, Roche

lesquels forment la majorité des membres en exercises et personnt délibérer conformément aux termes de l'articles so de la loi du

absents: A. A. Lacouturière, Lachand, chony, Lany, Cyne, (Degeand, lattier

Le président ouvre la béauce. He a été: conformément à l'article Si de la loi précitée, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le tein du Conseil Lein du Conseil

Mi Joulage ayant obtenu au sentin la majorité des suffrages a été désigné pour rouplir ces fonctions qu'il ce acceptées.

Jupour ouwerture d'un vidit de la teaure le Maaire tient à rappeler les prefonds regrets de lout le conseil municipal qu'e les prefonds regrets de lout le conseil municipal qu'e les prefonds regrets de lout le conseil municipal qu'e les prefonds regrets de la mort des Comarades l'égrand feau et tricier rémand superis le manifer par addition su busqu'e le membres par addition su busqu'e le manifer par addition su busqu'e le membres p

de 330+ Les prelivée sur les ressources dispossibles et inscrites au budget additional de 1934.

Toires heure d'auverture -righmentation-

La Raire expose qu'il a été Saise de plusions domandes tendant à retarder l'heure d'ouverture du marché aux parcs les jours de foire de façon à permettre aux marchands venant par le train de timoges d'arriver à l'ouverture du marché.

actuellement le marché ouvre à 7 heurs et le train arrive à Cognoutiers a Theures 19 minutes.

Certains marchands Sont de ce fait, ablique de se faire con-My duise en automobile de timo ges à cognautiers pour arriver à 7 h. et ils out ainei de plus gros frais pour venir aux foires d'Exmante

ce qui rique de les en écarter

Le Maire expose qu'il faut autout que possible facilitér la venue aux foires et marches des acheteurs, et il invite le consil municipal à discuter et délibèrer sur cette question.

après dissession où les consullers cultivateurs tout inter. venus le conseil mmicipal est d'airs qu'il y a dieu de firer l'ouverture des marches des lites les jours de foire, ainsi qu'il

1. L'andont les mois de janvier, février, Novembre et décembre: A. pour les poses à 8 heures Donyriers - indemnités

B. pour les bêtes à Cornes et les moutous à 8 h. 30

2º l'endont les autres mois de l'année

A. pour les proces, à 7 h.

B. pour les bêtes à cornes et les moutous, à 9 h.

Règlementation

Le conseil municipal discute enteite la question de règlementation de ces memes marches, et notomment celui des pores, en e qui concerne l'évacuation des champs de four et surtout le pesage des bêtes vendues au poids.

It serait certainement desirable d'aniver a obtenir que le perage des animaise vendus au poids soit fait à une heure déterminée pour empocher que des marchants laissent sur la place toute la journée des animaire qu'ils out achetés et ne les pésent qu'après. les animoux perdent du poids et le cultivateur vendeur n'est libre qu'à la fin de la journée.

Le Maire indique qu'une mesure analogue prise pour la foire de Bourganeuf a provoque une abstention generale des acheturs peut être à la suite d'une machination.

Le conseil municipal aques une assez longue discussion et hu la domande des conssillers municipaux cultivateurs interesses est d'avis de n'approrter avenne modification dans ce sens, actuellement, à la règlementation des marches

Sains-donches-blanchie ment-crepissage-

le conseil municipal est d'avis de faire refaire le crépissage de la façade et le blanchiement de l'intérieur des Chains - clouches .

Eclairage des campagnes.

des Campagnes.

Moniour le Directeur de cette compagnie répond que cette deroiere accepte de de charger de ce travail morgement praiement par la commune d'une somme de 10 par lampe remplacée les lompes deraient remplacées dans la demaine qu'elles seraient tignaless à la Compagnie.

Le conseil municipal autorise le maire à accepter la proposition de la compagnie des C. D. H.V. aux-mieux des jule-rêts de la commune, et à signes un marché degré à que pour de ce travoil, aussi que pour la fourniture du Courant nécessaire à l'éclairage

Le conseil municipal vote une somme de S41 à prendre Nu pour numbrere d'un vidit de la somme teur les fonds dispromibles pour addition au leudget de l'exercice de sing cut quarante un pares par eddition au habet de l'exercice 1933 pour indomnité aux hommes de Terrie d'incendice pour glungage le 10 mens 1934, plus proces 1033.

L'article le sultaire youth l'armée 1933.

Route de Vérassoux -Le conseil municipal examine une demande de le harting demande Martin prolongement fragmictaire à l'erassour, tendant à la construction d'un prolongement jurqu'à ser batiments de la route allant à ce village He decide d'incorporer ce prolongement de soute dans le

programme communal des chemins suraux.

Dursis d'incorporation -demande de M. Nicard.

Le conseil municipal examine une demande de sursis d'invarporation (article +3) presentie par Monhieu Micard Louis Jean et hui donne un airs favorable.

Cylindrage des rus Salaire Le conseil municipal essamine une demande de 4. Lacorre du conduction du rouleau conduction du petit Cylindre occupé actuellement par la com. mune, et tendont à obtenie un balaire de 30t par jour pour les journées où il est occupé en qualité de manaure

CeMaire dit qu'il a, sur proposition de l'organisme du Servie viainal, offert à M. Lacoure de lui prayer 25th par jour. Ce dernier trouve cette somme insufficante en raison de son dépla. cement de Condat et demonde 30t

le conseil municipal, en raison de la mauvaison Jaison, du salaire payé aux ouviers d'approutiers, et aux chomeurs, pens qu'il est tout à fait raisonnable de fixer à 284 par jour le Salaire du conducteur du rouleau pour les jaumées ou cet ouvier est employé comme manaure.

Le Maire eaprote que suivant décision du conseil mu- le Montion de Moult de conseil municipal enamine une demande présentée par micipal il a demando à la Compagnie C.D. H.V. Li elle con-cidé par Mr. Maarquinand W. Maarquinand, propriétaire à Mouret, tendant à céder à sentirait à fournir et à remplacer les lampes municipales munication n: 111 au chemin vienal ordinaire n: f, qu'il a

Est d'airs que la situation financière actuelle de la Commune ne permet pas d'envisage le praiement de la somme de 2000 to librement versee par le domandeur.

Délitionation approved le 7 man/996, G. G. Frifet, le retrélane général si gré : Pleury

Equits-construction. Le conseil municipal examine les projets de construction route de chambert et route de de deuse égouts à établie ; l'un route de Chamberet, l'autre route de Creignae et rue Monte à Château

La dépense à engager l'élève pour le premier d'une tonqueur de 7 metres, à 300, pour le Jecond d'une longueur de 295 metres West au total 18300 francs.

Le conseil municipal est d'ans qu'en raison des nouvelles constructions, l'établissement de ces deux égouts est nécessaire et doit être executé très rapidement de façon à être termina pour

Il approuve les à projets présentés et en décide l'éxérention immédiate les travais et fournitures seront faits de la fagon Suivante:

1º Par voie de marché de gré à que que housieur le Maire est autorisé à passer avec un ouvrier de la commune, la fourniture et la pose des buses devant constituer les égouts, pour une Somme de 13 568,72

2° ton régie pour emploi des ouvriers chômeurs, le creu-toment et le remblacement de la transfée pour une somme de 4737, 38.

La dépense totale de 18 2004 dera prélevée du les fonds libres et inscrit. en dépense au budget additionnel de 1934 Le consuil municipal accepte les souscriptions offetes par les particuliers

Le conseil municipal;

bu l'arrele préfectoral délivre par Mondieur l'Ingénieur du service neinal en date du 2 Maars 1929, et autorisant Mondeur Courz minatier a Communitiers, à établie dons la sol du chemin de grande communication nº 16 d' lymoutiers à Felletin, une conduite d'eau potable

Considerant que cette autoristation comporte praiement d'une redevance amuelle de 18,98 au profit de la Commune d' Exmoutiers;

Considerant que le chemin de G. C. nº 1/ susdesigné est maintenant classe comme route nationale, que par suite la redevance amuelle de 15,91 mine à la charge de M. Baux

a fait construire l'année dernière sur se propriété, à ser fais, moyenment paiement par la commune des frais de Exhidrage dere chemin qui s'elevent à

DÉLIBÉRATIONS

Te consil municipal est d'avis;

12 que ce chemin présente un interêt general;

2: qu'il y a lieu d'accepter l'offre de Mi Marguemand et en conséquence de demander la reconnaissance dudit

La dépense de Cylindrage de " sera payée par la " Commune sur le crédit ouvert pour chemins ruaux.

Le conseil municipal décide de faire remplacer les cuviltes des Water-closets du champ de foire et de place Cabinets sur les places - remplad'armes qui ent éclaté par suite des fortes gelles.

> Le conseil municipal vote par addition au budget de l'exercice 1333, la somme de 1481,67 à affecter aux dé-

1 - art. 34 du budget pour entretien des fontaines 2: art 50 - pour voyageurs indigents 2.35

3: art. 57 - pour Chauffage balayage dis classes 1118; 07

Le Maire donne locture d'une lettre de M' Chigot, peintre d'art à images, demandant que la commune lui rombourse une somme de 2000 qu'il a verses personnellement pour complète le mantant de la déponse à engager pour la restauration des vitraux de l'église; ladite dépense devant être converte pour l'administration des Beaux arts la commune et le Clerge. La commune a verse 2000 pour

M. Chigot prétend que lors qu'il a verse cette som-, true la commune lui avoit laissé entendre qu'elle lui rembourserait cette avance. Or jamais promesse suble- vame Bourg-dichargeble n'a été faite

Te Maire explique qu'il a répondu à li Chiget qu'il Soumettrait sa demande au conseil municipal mais qu'il ne demanderait pas le vote du paiement des 2000 réclamés, et qu'il l'informerait de la reunion du conseil municipal grown que Mi Chigot vienne Soutenir La domande. M. Chigot a repondu ce matin qu'il n'avoit pu vous mais qu'il comptait bien que satisfaction lui servit donnée Le conseil municipal approuve la réponse faite à Mi-

Vote de crédits

coment des envettes.

Ve pour ouverture d'un crédit de la soume de mille quatre unt quali must un france of par addition au Budart de l'exercice 1933 o Livoure le 3 mars 1934.

2 et right, le servitaire général sioné: (Rury

Vitraux de l'église - affaire bhigot.

Conduite d'eau-rede.

Liste électorale délégues

pour la révision.

L'an mil neuf cent trente quatre, le treize Mai, à mit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune d'legmontiers, asserve ble au lieu ordinaire de ses s'éances au nombre de Dix sous la presidence de W. le D' Fraincis, conseiller général, Maire, en Luite de la convocation par lui le neuf du mome mois. Chaint preents: A. A. D. Traiseir, Jenu, Meilhac, Vontere, Vache

Vacher, Pattier, Lachaud, Manivaud, Lesquels ne forment par la majorité des mombres en sacrèce

et ne pouvent délibérer.

Le Maire,

La conseil municipal:

est persue au profit de l'état;

M'. Woche leon conseiller municipal pour faire partie de la Commission chargée de la révision de la liste électorale

annule le titre de recette de la Somme de 15:35 par an mise à la charge de M'. Bourg pour installation d'une con-

duite d'eau potable sous le tol du chemin de q. C. nº 16. avec

M. M. Verru gabriel, 1º adjoint au Maire, et Cyne Martial conseille municipal, pour s'adjoindre à la Commission chargée de connaître des réclamations présentées.

Le conseil de constitue en comité hord et passe à l'exemen Convocation 33 hai

Velizout L'orrarde femme Championise, à la Santerie, admise pour une allocation de & 41. - Son fils vierre la loge et la Chauffe. Balot Vernard, me rarge, inscription Lu la seme partie de la liste pour admission à l'hospice de Félonard - a son domisile de Lecours à Marseille.

Vanteix nee Dougou Jernains à Caybord, admisse Pareige nes Bautand Angele an me l'anneau, admise Duval nee Darfuille Eulalie à Saint, Gilles, admise Kedrenne nee Meunier Catherine, a Bethe, admise

Montandon Jean, a Château; Carrois new Martinet Marie Sauce, rue Frage; Canou pine a Combas; Karning Sidro a Busy; Yareige née Contand angele, au hé l'anneau (peur acconchement); admis. Duval et hauset domoundent des bons de pain-refet - Wolier beneficiera de 2K. 500 au ligu de 8k qu'il touchrit.

Mouther Wacher

Chemin de Château

Céance du 27 Mai 1934

L'an mil muf cent trente quatre, le ingt sept hai, à huit heures trente minutes le conseil municipal de la commune d'Suproutiers, assemble au lieu ordinaire de les Siences, au nombre de guinze, en session ordinaire, sous la présidence de Me le De braisseix, conseiller ginéral Maire d'Seymoutier, usuite de la convocation faite par lui le 33 du même mois.

Etaient presents: M. M. D. Graisseit, Lenn, Joulage, Vacoutieriere Marcelin, Laye, Lachand, Mazaleigue, Mondoly, Panteix, Manivaud, Degrand, Youters, Noche, Vattier, Meilhac lesquels forment la majarité des membres en exercice et prement

délibérer de la termes de l'article so de la toi du 5 Charil 1884 absents: M.M. Eacoutwiere Hartial, Norry, Facher, Yanny,

Le Président ouvre la Séance.

Ha a été en conformité de l'article 53 de la loi précitée, procéde immediatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le Sim de

M' Conteix ayant obtem au Sentir la majorité des voire a ité désigné pour remplie ces fonctions qu'il a acceptées.

A le Maire indique que la constitution d'une association syndicale - Substitution de la l'e au quite de propriétaires avait été misagée pour la construction du chamin rural de Chateau, Mais cette constitution de hourte à de nombreuses difficultés de réalisation, notamment des difficultés d'ordre financier.

effet du 1º janvier 1933.

Var la lor du 7 Juillet 1874 (art. 1 et 3)

signe:

DELIBERATIONS

des demandes d'admission à l'assistance.

Vieillards

Dennes en couches

Assistance médicale

Chemin de Lachand an

9. C. 112 vers Souffrangeas

Le montant totale de la dépresse à engager s'éleve à la somme totale de 106.561 per 32.

Le Maire expose que la Commune ne dispose d'aucune ressou ce ordinaire pouvant être affectés à couvrir cette déponse qui ne pout être converte qu'ass moyen de ressources extraordinaires (empreut) et d'une subvention de l'état.

Le Maire mite l'assemblée à en délibérer.

Le conseil municipal, après examen des documents présentes, est d'airs qu'il sont bien établis, et les approuve

Considérant que la cimetière actuel est insuffisant, et que pour la bonne hygiene il y a urgence à faire executer les travaux d'and oragement, de clôture et autres du nouveau tenain;

Considerant que les resseures dont peut disposer la commune ne lui premettent pas de faire face à la dépreuse et qu'il y a lieu de domander l'attribution d'une subvention la plus forte possible.

1er Décide l'execution des travaire de clôture et d'aménagement du tensin destiné à l'agrandissement du limstère, de construction d'un abri, d'un caveau obsuaire et d'un caveau d'attente

3: Demande qu'une subvention de l'otat la plus forte possible soit accordes à la commune sur les fonds du pari mutuel pour lui permettre de realiser le projet des havance ci-desus enumeres qui présentent un caractère très urgent.

Le conseil municipal d'engage, au nom de la commune à prendre à La Charge le montant de la différence entre la dépens totale du projet et la subvention allouse par l'Etat, au moyen d'un enjount.

3° Demande l'autorisation de faire enceuter les travaux le plus tot possible sans attendre la decision de la Commission de repartition des fonds, la Commune s'engageant à faire l'avance de la dépende. Cette Solution permettrait de somme du travail aux ouvriers Chameurs manbreux dans la Comme et dans la région.

de conseil municipal considerant que le projet de construction de chomin vienal allant de Tachand . L' Clair au chomin de 9. C. nº 112 vers et Chernin des Camwies Souffrangeas ne peut être realise d'ici longtomps, la commune d'Reymontrery devant attendre low tow pour obtention of me Subvention; que d'autre fart il y a un autre projet de construction de Chemin vicinal allant du pont de Marand à la route de Midde en bordant la voie ferres, qui présente un caractère plus urgent

Lot d'avit qu'il y a lieu de demander la construction Commus Chemin rural du chin de rachand au G. C. nº 112; et demander le concours du Jeine rural

Emant compte de cet expose, le conseil municipal, après en avoir délé-

DÉLIBÉRATIONS

1: Considérant que la construction du chemin projeté présente, au double point de vice agricole et communal, un interêt général indis-

que les associations syndicales, prévues par la loi de 1881, Le montrent, le plus souvent, incapables de mener rapidement à bou les travaux de construction des chemins recraux;

que les formalités de constitution de cos associations syndicales sont toujours longues et compliquées;

que la commune partière pour une part importante dans les dépouses de construction de ce chemin renal, propriété inalionable et imprescriptible de la Commune;

que le conseil mmmicipal prend l'engagement, au nom de la Connume d'assurer à ses pais, la conservation en bon état des auvrages, et, à cet effet d'inscrire à son budget, chaque année les ressources nécessaires 2. Demande:

d'accord avec les propriétaires intéressés, que la commune soit substituée à l'association syndicale envisages pour:

A executer les travaire prévus au projet qui dera dresse par le Service du genie rural,

B. bénéficier de l'attribution des Subventions qui pourront être allances en vue de l'nécution desdets travance.

Le conseil municipal est d'avis qu'il y a urgence de faire refaire les coniveaux de la rue du Viny d'ayen au l'avoir qui sont en très mauvais état; et d'amener l'eau du trop plein des bassins des fontaines dans le caniveau de droite en descendant.

Le Maire expose que par délibération en date des 19 avril 1931 et 21 février 1980, le conseil municipal a décide l'agrandis sement du Cinstière communal, a désigné le terrain à acquein et a accepte, d'accord avec le propriétaire, le pris fixé par l'es-pertise pour achat ducit terrain;

que le rapport du géologue et l'avis des commissions d'hygiène sont favorables à l'agrandissement projeté.

Est qu'il y a lieu en conséquence, d'envisage l'aminagement torain à mearporer au connetiere actuel. du torrain à mearporer du cimetière actuel.

Le Maire dépose sur le bureau les plan, devis et capier des. charges relatifs à la clâture et à l'aminagement du terrain acques, ainsi qu'à la construction d'un abri, d'un caveau devant sever d'asduaire Commun et d'un caveau d'attente.

Kur du Lavoir au Tuy d'Oyen - Caniveaux réfection.

Cimetière. demande de Subvention pour amenagement

2)

DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATIONS

Chemin vicinal nº 10 - vente de talus

et de demander egaloment la constitution du chemin vinal des Carmeries . Te Maire expose que M. A. Verriand, Champeaud, Cludouse at Vanteix, propriétaires riverains en bordure du Chemin némal nº10 ont demande l'alignement pour établie une clôture au oberent de les

Que l'alignement tel qu'il est trace par l'ingenieur du tourie vicinal, et blow les indications du conseil nunicipal, comporte l' alimation are profit des sus nommes d'une bande de terraise.

Il demande à l'assemblee de déliberer lu cette affairs et de fixer le prix du torrain à aliener eventuellement.

Le conseil municipal appraire le tracé de l'alignement

Décide de vendre aux pétitionnaires les parties de terrain

à Mi Venicand Jean, une Surface de	68744
à Mi Champsaud Henri, me durface	87 . 93
à Mi Quedonge Jean, me Surface	39,10
à M'. Kanteix Jean, une surface	41,00
Soit une Surface totale de	236,47

Le conseil municipal fixe le prix de vente du tenain à alioner à ling panes le mêtre carre

Hautorile le Maire à signer un acte administratif pour la vente à intervenir.

Plan d'aminagement et d'embellissement.

Sur la proposition du Maire le conseil municipal décide de faire établir un plan d'aménagement et d'embellissement de la ville d'Oymantiers. Le Maire est autorisé à faire établir ca plan par m architecte qu'il chorsia. Une somme de soot est inscrite an budget additionnel pour couvrir la dépense

Bureau de poste-achat de mitagemeté d'un mur

Le Maire expose que lors de l'amenagement du bureau de poste, il a été nécessaire, pour construire un escalier desservant le lagement Vu et approuvée sinages le 2H du receveur, d'appriger cet exalier contre le mur de la maison Aojit 1934. P. le héfét. voisine appartenant à Madame et Messieurs Basnie; que los pro- Momument. Le se genéral signé: illisible priétaires ont donné l'autorisation nécessaire et qu'ils consentent main sonsciptionvoisine appartenant à Madame et Mellieurs Charnie; que les pro- Monument au 5.6 Kour tenant à céder à la Dommune la mitorjemeté de la partie du mur occupée.

He demande au conseil municipal et en délibérer le conseil municipal, après examen de la question et des plans presentes, est d'airs:

1º d'acquerir en propriété la mitoremeté de la partie du mus occupes par la Commune d'une surface de 43 m2 7

de fixa le prix d'achat de la mitorjemeté dudit men, occupé à la Termie globale de ling Cents francs.

N° D'ORDRE

Shwal-achat

He danvande à Monsieur le Wifet de vouloir bien, en reison du peu d'importance de l'acquisition, accorder la dispense de purge d'hypotheques. La déponse dera prelevée du le crédit de 8000 insuit à l'article 38 du budget de 1934 pour entretien des batiments communaux.

Le Maire espose que le cheval de la Commune a pris une prointe dans un pied avière et que malgré les sois qu'on a pu lui faire In pour ouverture d'aucredit de donner il a été improssible de le gueur; qu'il a fallu le faire enlever toumne, de trois mille nance pur ad par un équarisseur sans aucune esprée d'indemnité.

dinogre set juin 1934

Gue la municipalité a été obligée ensuite d'acheter un autre signé: illiable

cheval pour assure le service de l'enlevament des immondies et du

cheval pour assure le tervice de l'enlevament des immondiess, et du

Le Maire dit qu'il est allé avec N. Jenu, adjoint, voir plusiours cherry, et qu'il en a acheté un à M. Laporte à Châteauneuf la ferêt pour le prix de 2/40:

qu'il a été dépense en outre une certaine somme pour pais de voyages, honoraires du véteinaire et médicaments

Il demande au consil municipal d'approuver l'achat du nouveau cheval et voter un crédit nocessaire au paiement des dé-

Le conseil municipal approuve l'achat du chaval pour le pies

Vote un crédit de 3000 fres à prendre Lur les fonds libres par addi-

Hangar de la gare

Le conseil mmiijual fine à 1% du montant des travaux executés le taux des honoraires dus à M. Roche, ingénieux, pour établissement et direction de l'execution du projet de construction du hang ar de

Le conseil municipal vote une Souscription de 2007 en faveur de l'évection à Confolens, d'un monument à la mémoire du Doctour Comile Rous.

Concession d'eau Contomnation . Supple.

Le conseil municipal ocamine une réclamation présentée par M' Telere tondant à obterier ! sue me réduction de la Tomme qu'il doit payer pour contomnation supplémentaire d'eau au cours de l'année 1933 ; 2º la modification du tarif despire vente de l'eau dépensée en Suppliment de la quantité fixée par l'abormement

3° d'autorier le Moire à passer un acte administratif pour réaliser

de 2940t, ainsi que les autres dépresses faites

tion are budget 1934 et inscrits au budget additionmel

N° D'ORDRE

DELIBERATIONS

fait depuis le mois d'Octobre 1933.

bôtes irrécouvrables

Le conseil municipal après examen de deux états de côtes inécomerables présentes, les admet, le 10 à la Somme de 111. 66 et le 3 à la Somme de 14,78., et de rapportant à la taxe vicinale et aux taxes municipales

bhambe touristique (budget 1984)

d'industrie touristique pour 1934 et en projet du budget de la Chambre d'industrie touristique pour 1934 et en propose l'adoption : En recette et en dépense à la Somme de 7.632 fru 86

Compte de gestion

Le Maire dommet au conseil municipal le compte de quiton du Receveu lu. michal pour l'exercise 1933

Le conseil municipal, après examen de ce document:

Statuant sur les apérations de l'exercice 1983, Laufle règlement et l'aprerement par le conseil de réfereux, admet les opérations effectives tout paudent la gertion 1933 que pendent les premiers mois de la gestion 1934, Lavoir :

on Recettes 399.603,23

D'où il resulte un excedent de deponse de Le resultat definitif de l'enerciee 1932 ayant présenté un exident de Recette de

Le resultat définité de l'exercise 1933, egal au compte d'administration mome exercice, est un excedent de l'ecette de 173.076, 84

La Maire ayant cada la présidence à Mi Julage, 2º adjunt, désigné par le conseil municipal, commune président pour le vote relatif au compte administratif du Maire pour l'assercice 1933, le consul municipal examen dudit compte, ar ticle par orticle, ainsi que les documents s'y rapportant, l'approuve : En Kecettes (y compris l'accident de l'acrèce 1982 de 173.455, 34) à 573.056, 98

On deponses à

ôt fin l'unident du Reutte à

173.076,54

Cometière - exhumations Le conseil muicipal, considérant que à plusions reprises des difficultés de sont soulevées entre les particuliers et le fossoyeurs pour la fixation des redovances à payer à ce dernier pour les exhumations de lorgs

des d'avis qu'il y a lieu d'établir un terrif des sommes à payer au fossoyeur pour les enhunations et les inhumations de corps dans le Cimelière d'Exprenditers.

Halle-dallage-

Le conseil municipal examine le deis dresse pour la construction d'un dallage sous la halle de la Mairie la déponse totale d'elène à 8/00.0

DÉLIBÉRATIONS

Le conseil municipal, considérant que la comme à payer par

A. Trelere pour consommation en 1988 a été déterminée par 4 application du tarif existant, et applique à tous les concessionnaires ; que ce tarif

de 0:50 les 1000 litres d'eau déprenses en plus des 200 litres par jour

accordes par l'abornement est très bas, et n'est susceptible d'avenue

ne put admettre la reclamation presentée par Montien Teclere

Le conseil immicipal désigne N. Cerre, adjoint, chargé d'at-tribue aux foraires, les emplacements prendant la jete de Jenie.

Une partie des travaux terressement des déblais et rivellement du tol) est réservée pour être exécutée par les ouvriers chômens Lans la direction de l'entrepreneur.

L'autre partie qui concerne la construction du dallage Some donnée à l'entreprise par voie de marche de gre à gre.

Le conseil mmieipal approuve le devis sus indique; . Decide l'execution immédiate des travaux

Autorise le Maire à passer un marche de gre à gre avec M. Varille einnentier à beginsutiers qui accepte les conclitions

La dépense de 8/00t dera converte:

1º par le cidit de \$\$00t ouvert à l'article 37 du budget Compte administratif.

1933

2: par le crédit de 4000 4 ouvert à l'article 18 du budget additionnel 1984.

Le conseil municipal Laise d'une demande des marchands forains qui font des étalages sous la halle, et tendant à oblinir la plantation de douilles dans le dallage, estine que l'existence de ces douilles présenterait un mouvais aspect, génerait le mettoyage et pourait même oceationner la détérieration du Ciment, et est d'avis qu'il n'est pas possible d'admettre la demande. Les marchands pourront planter des crochets après les pilos pour finer leurs étalages.

Geoles-balayage.

Halle-douillos.

Le conseil municipal allore à 11 me Barbe balonjeuse des pour deux heures de travail par jour supplémentaires qu'elle

399.980,41

377,18

173453,72

Lequel sera reporté au budget supplémentaire du nime enercice

tarifs.

Chemin de Chouriat

assistance

Toemmes en Couches

assistance médicale

Visillards

Table des matieres contenues dans le présent registre

ZHOITANIS DÉLIBÉRATIONS
The dust be trule decimants:
It adopte les tarifo suivants:
A. breusement d'une fosse y compris la descente du cer-
eucil et le comblement de la fosse 40.
B. Porteurs - Corregue les familles demanderont au
fossoy un d'assurer le transport du corps (chargement sur le cor- billand, manipulations pour la conomic religieur s'il y a lieu,
deshargement du cerbillard et transport jusqu'à la forse)
elles deviout payer 10th par porteur Soit 40:
C. Lorsque le anome convoi comprendra plusieurs cops
il sua du pour le service des porteurs:
Pour chaque corps en plus du 1er 304
2° Oxhumations:
A. Creutement de la fosse et main d'œuvre du fossagen
pour rehumation du Corps
B- Aides pour exhumation du Corps - Lesque les familles domanderont au fossoyen d'assurer l'exhumation du corps, elles deuront payer pour les aides une somme clobale de
corps, elles devront payer pour les aides me Somme.
d'ouvrir et de refermer un caveau pour y placer
d'ouvrer et de refermer un caveaux pour of placer
un corps, elles pauront
Le conseil municipal décide de faire placer ? buses sur le chamin
re conseil numicipal décide de faire placer ? leuses sur le chauis renal de Chaurat. Les pieves nécessaires dont du place
Les demandes d'assistance.
Setrulle Piene, and favorable pour 60t. Chempaux Hartin pour 38 - Veynot
Setoulle Piene, avis favorable pour 60+. Chempaux Hartin pour 38 - Peynot ipour Bouthet, inscription sur la 2- partie de la liste - Jauthier Onne pour 45.
Veuve Vinsot ais favorable Bongrand épouse Viguet - Vallageas épouse Champeau - Venot épouse Decrat
Loudert span Gordes - Roulet spouse Bouthet - resoivent un avis favorable
Tineire spouse Champeau André, revoit un avis défavorable.
Int anidmis; Couland, Robier, Kartin, Bournel, Views gery, Kergne,
Viewe Gillet, Viewe Vedreme, Vergne Heuri, Vareige, Viewe Conegnal, Venerlegans,
Durand, Casson, Mazalaique, Betoulle, Mariand, Nizon, 1- Melarand, Ver Langlade, Cliquepere, Japand pour medicaments, Carrione, Dural, Vialaton,
Chole, Vinterou,
Lather Fage.

Carrier and matheres content	ues as
abattai juge ; 116	0
184	C
abattor	C
abattoir	0
Obattor-emplacement 132	C
Obattoir - visite par la Commission 88	0
abattoir - emplacement 156	O
Ocqueduc misseau Chassaing sous V.O nº 10 49	0
Claduction dean-memoire du géologue 120	0
agento communaux - stabilité deligues au conseil de disophiste	Č
Olignement demande Dequillaume 9	Q Q
Otiquement - cession deterrain à Mª Dequillaume 24	a
Olignement Dequillaume (cession de terrain) 56	0
Ottoment Fordes-alienation d'une partie de terrain 60	0
a Merienne ecole de acrone allestata de ancione	C
Orchitecte 400	
ייי	0
Ossistance - repartition des services 8	C
Ossistances Vieillards 15	0
Ossistance Médicale Gratuit 17	
assistance aux Vieillards-fixation tauxallocation - 27	C
Chosio Lance aux Jemmes en couches-fixation taux 27	C
assistance &	(
assistance M.G. 29	0
Casis Earre Nédicale-admission d'urgence commission. 42	C
Ossistance - vieillards - Jemmes en ouches - 46	0
Ossistance Médicale 47	0
assistance ricillards 53	C
assistance Jemmes en couches 54	
Ossistances_vieillards 65	0
Ossistances Jemmes en couches fo	9
assistance médicale 66	
Ossistance - vieillands - Jemmes en conches 70	(
Clasiotance Medicale	0
Ossistance vieillands - Jemmes en couches 84	0
assistance Médicale gratuite 84	0
Assistance Médicale gratuite 84 Assistance - vieillands 97	+
Ossistance - Semmes en couches 97	1
Ossistance médicale 97	上
Ossistance Médicale 106	F
Ossistance - vieillards 413	F
Ossistance - Jemmes en couches 114	1
assistance médicale 114	1
assistance - Vieillands 188	F
Ossistance- Femmes en Couches- Médicale 183	E
Ossistance médicale 124	E
Ossistance, vieillards 131	E
assistance remmes en couches 131	
Ossistance medicale : 131	MAN
Ossistance médicale gratuite remboursement des	B
frais nar les familles un déparernes de resseurces _ 13	

dans le present régistre	
Ossistance vicillards page	140
mail - march	137
	141
	14L
a	146
	146
assistance médicale Gratule	147
Ossistance vieillards	154
assistance Jemmes en couches	154
assistance médicale	154
assistance - vieillards	1-66
assistance femmes en couches	167.
Casistance médicale	167!
Ossistance - vieillards	176
Oboistance Lemmes en couches	176
Ossistance médicale	176
Ossistance - vieillards	194
assistance femmes en couches	194
Ossistance médicale	194
Ossistance vieillands	2/00
Assistance Jemmes en couches	200
Ossistance médicale	200
assistance Vieillands	208
Ossistance Jemmes en conches	208
Ossistance médicale	208
Ossociation controls cancer (subvention)	36
Ossociation des mutilés des yeux de grance et à	103
Colonies - autorisation de vente -	- 1
Closurances sociales - employée communaux -	33
Contributive Chambres d'Indu	
Ossociation de Maires des Chambres d'Indu	17
Out office Commutiers a Larmac	169
(subvention) Outobus. Eymoutiers à ilornac Outobus. Eymoutiers à Eimoges. corrêt à lilleur	leix-170
Autobus, tigne Pimoges_ Eymoutiers (arrit	boin
Eavergne transfert)	45
Bains - douches - tarifo	10
Bains - douches - préposée traitement	35
Bains - douches (achat de Charlon) Bains - douches - blanchiement-crépissage	165
Brains - douches - blanchiement - crépissage	196
Bascules jultiques heures de formeture - traitement	de la
frehosee	J
Bascules-Bains-douches-surveillance	36
Bascules publiques_rajustage (vote de crédits) 56
Bascules préposes salaire et assurances sociales	63
Baseule - tarifo - ajourne	89
Bascules publiques et batiment_assurance inco	idie 109
Bascules publiques et tatinunt_assuranceinces Bascule-installation auchamp de Moire	158
Batimento communaux - assurana incendia.	89
Batimento communaux, anciennes écoles, reparations	158
	NAME OF TAXABLE PARTY.

Batimento communaux anciennes écoles - toiture -	earwear - place of faures arawam maion grence 49		Conduite d'eau-redevance Bourg-décharge- 199
néfection 178	carrefour devoues de Macaud et S'gilles - élargissement.	Chamage des ouvriers cordonniers de Eimoges - subvention 80	Congres contre la guerra - adhésion (Subvention) 136
Batimento communaux ancienne école de garçons réfection	einetiere - vente de pienes 11	Chominge-vote ouverture d'sehantin- vote de crédito pour	Congres des mutiles et combattants - panageà Egmoutin 150
de la Koiture- 185	Carriere hour ly		Conseillers municipaux décédés 195
Bibliothèques & coloines - sub our 52	Ctramp de foire - bornes à posser 24	Cimetière vente de pierres 11	Corbillard Ind déplacement 153
Bibliothèque municipale-abonnements ±90	Champ de foire - Plantation de Pornes 56	Cimetiere_tombes militaires-(déplacement) 32	Orbillard India on conductour 194
Boiseries anciermes - vente 22	Champ de loire - stationnement des voitures - baseules -	. Cimetière - tombes des militaires - déplacement 32	Côtes inécourables
Baiseries anciennes - vente 33	étalages à proximité 76	Cimetiere. plan d'amenagement 32	Côtes irrécouvables 207
Boucherie-inspection des viandes 5	Chamtre Louristique - Sub 9 178	Cimetiere (aménagement-agrandissement) 48	Cours complémentaire Journitures gratuites 49
Boues et immondices service d'enlevement 48	Chambre touristique (budget 1934) 207	Cimetière - agrandissement 58	Cours complementaire - ensugnement anglan 144
Boues et immondiees-Sunier-vente 43	Champ de faire (bornes et enemino) 169	Cimetière agrandissement 58 Cimetière nettoiement 80	Oburs complementaire enseignement anglain rétaitation 60
Bours et Junier-vente de gre à gre 91		Cimetière - géologue-honoraires 108	By lindrage des Tues-salaire du conducteur du rouleau 197
Bano et immondices _ vente 146		Cimetière - a chat de torrain 118	Bécès Briere - adresse à la Venue 173
	hendh tural de la Porte elarginoment	Cimetiere 117	Dénomination de la Commune 112
Bours, immondices et Junier de la ville-veute. 179		Cimetière rétrocession de Lerrain 122	Dépenses diverses - vote de crédits
Budget add 1930 96	Chemin V.O. de Bussy - min de soutenement 10 Chemin de fer départaix arrêt de claud (change) 12	Cimetière (enquête) 127	Distributeurs d'essena_redevana_ suppression_ 172
Budget add Chin 10 1930 37		Cimetière - riegroupement et aménagement des tombes	Distributeur d'essence-suppression ton M' Champaged
Budget chemins vicinaux 1931 39	Chemin de g. C. N° 30 indté pour occupation terrain 38	des militaires, 135	1 m - Me of Permialer
Bratget 1931	Chemin de get communication desservant la halte de Busy 28	Cimetière (rétrocession de terrain par M2 février) 137	Danation _ Mr. remigion 32
Bridget additionnel 1931	Chemin de gde communication 40 112 30	Cimetière - rétrocession de Lerrain 144	Donation Me Mermigier 55
Euroget additionnel 1932 189	Chemin vicinal O. 12 10 talus rente 49	Cimetiere - frais de déflacement de la Commission 175	Droits de places-adjudication 43
B. aaget 1938 130	Chemin g. C. 14 (alignement Darbenille) 64	Cimetière demande di subvention pour aménagement 202	Droits de place - marché-écarté 161
Braget add? 1933 166	Chemin Turaux 90	Cimetière - exhumations - tarifs 207	Draits de place adjudication 198
Budget 1934 178	Chemin G.C. Nº 30 acquisition de terrain 70	Cinema scolaire (projet) 41	Eclairage électrique 12
Bureau de Poste (modifications) 14	Chemin rural de 3º Gilles (refarations) 74	Circulation - stationnement reglementation 111	Eclairage électrique (concession de Moucauld) 19
Bureau de Foste (chanffage central) 40	Chemins vicinaux_ occupation redevance M. Joly 81	Classificateurs (propriétés non batres) 139	Eclarage-Chemin ducale installation d'une lampe superieure 43
Bureau de Loste travaix supplémentaires joixen byer 49	Chemin rural de Mouret-céde par M. Marqueirand 197	Classificateurs 180	(0
Eurean de Foste-aménagement-devis supplementaire 76	Chemin S. Nº 17 - alienation au profit de M. Chapsal 95	Cooperative scolaire - subor 52	Eclairage public d'Exmoutiers (probongement ron Maraud) 75
Bureau de Roste - achat du mur de la maison Barnic 88	Chemin rural de voulondit-arrêt de la Cour d'appel 101	Corhanissaires refartiteurs (1934) 193	Echainage électrique public d'Exmontiers branchements réloction 94
Bureau de Dote (devis supplementaire) 94	Chemin rural de Sa Rue - Subvention 101	Commissaires répartiteurs (1931) 46	Lelatrage électrique. Ou consionnaire Changement 92
Birrean de Foste - suite 95	Chemin V.O. nº 10 - vente des talus 111	" Compte de gestion 1929 25	Lelairage électrique contrat frais d'enregistrement rembour.
Bureau de Toste 10%	110	Comple administratif 1929 86	sement 52
Bureau de poste travaux supplementaires - augmentation		Complteurs d'eau (actiat tarif.) 44	Eclairage electrique demande (Calquine et Batter) 62
	Chemin de G. C. 129-demande de construction 119	Compile administrately 1930 68	E el air tage électrique indemté à M. de loucauld intérêts 60
! prix du loyer 136		Comple de gestion 1931	Eclairage public d'Eymoutien probongement vers Macand 75
Bureau de poste achat de mitogennete d'un mur 204		Compte administratif 1934 189	Eclairage public des campagnes 448
Cabinets sur les places - remplacement descurettes 198		Compte de gestion 1932 165	Eclavage Fullic d'Eymontiers 125
Caisse des écoles (subon) en faveur de l'enfant Comense 18	Chemin wal de Kethe (havayx d'amélioration) 144	Compte administratif 1938 186	Eclaitage des campagnes - lampes publiques 151
Caisse des Écoles (Journitures et cantines Acolaires) 64	Cherrin de Château demande de mise à l'étude- 444	7).	L'élairage électrique (voltage)
Canalisation d'eau 7	Themin aural de Willemonteir 152		
Canalisation d'eau - prolongement : 80	Chemin de Bêthe 153	Convite administratil 1933 807	1 4 6
Canalisation d'eau-probongement vers sorpélières 109	Chemin de Villemonteix-élangissement 157	Compite de gestion de l'exercice 1930 68	Ecoles allumage des poêles 5
Canalisations sous les tentes nationales autorisations 110	Chemin de la Kie reconnaissane) 169	Concessions d'eau-supplément-paiement 164	Ecoles - Bibliothèques - subvention 6
Canalisation d'eau (prolongement route de serpélieres) 180	Chemin de la Vialle de Combre 173	Concession a eau Lecterc_ supplement consommation	Ecoles Falayage - salaire de la femme de sorvice 8
Canalisation d'eau - probbigement route de serpélieras 14.	Chemin vicinal nº10 amélioration detournant 174	reduction -	Leoles Instemnité de logement à une institutuce 8
Canalisations d'eau-entretien-adjudication 170	Chemino V.O. entretien _ nisen adjudication p. gano 183	Concession d'eau-consommation-suppli 205	Ecole de Bussy - Francies et crédits 12
Canalisation d'eau soyrélieras - 5- Gilles 184	Chemin rural de Sa true - construction 183	Concession d'eau à la C. J. X.V.	Eclairage municipal 179
Canalisation d'eau prolongement muti de 3º Anne. 79	- Chemin rural de Villementeix-clargissement 186	Concession d'eau - supplément 35	Eclairage des campagnes-lampes municipales 186
Canalisation d'eau protongement 102		Conduites d'eau prolongement vers la route de 3º Ann	el Eclairade électrique d'Eumoniliers - brice motirie-avenant 188
Contonnier - nomination 155	Chemin de G. C. de Bussy 191	participation des propriétaires 88	Eclarage des campagnes-lampes municipales-vote Prédit. 191
0 ×	NEILE I ON C. I'-1 ON	Conduite d'eau 145	Eclairage des campagnes-lampes municipales - 196
0 × (-8 +'1 ·) M		Conduites d'eau à Bussy et Soulfrangues 15	
		Conduites d'au profongement chemin & Gilles 17	Ecole logement des maitres occupation par M. Bosginaud-layer 80
Cantenniers (secours à la veux) 35	Shemin des Tameries. 60 Chemin vicinal ne 10 vente de talus 204	Conduite d'eau - route de Chambout	Ecole de Bussy - vente d'un orbre
Cantoniers (anatification) 64 Cantines + colours 52	- 7		Ecoles - reparations -
Cantines Acolours 5%	0	Conduite d'au vente à la Cº frais enregiriment - rem boursement à nº 200 rand	2
Caniveaux, rues-rejection 48	Cheval-actiat 205		

	Ba	Société de piche (Aubrention)	127	
	néfe	Société de pêche - subvention pour garde -	134	1
	Ba	Société de musique (subvention)	148	
	dı	Société de pêche _ subvention	173	
-	Bil	Soutien de Jamille	123	
	Bi	Soutiens de Jamille	90	
	5	Soutiens de famille	16	
	B	Soutiens de Jamille	42	
	MM		85	
	1	Soutier de Jamille		
	B	Soutiens de famille	98	
	B	Soutiers de famille	114	
	H	Soutiens de Jamille	147	
	JE E	Soutiens de Samille	141	
	E	Soutiens de Jamille	177	
1		Station de tourisme-taxe suppression_	103	
	F	Station de Lourisme_taxe de séjour-subvention		
1	¥	la étrantre d'industrie -	9	
	THE	Station Courisme_ association des Maires adhé		
1	Ī	Station de Lourisme taxe suspension	108	
1	E	^		
	7-5	Subventión auxouriers lock-outés de Dunkergu		
	F	Sursis d'incorporation Deguillaume	104	
	FIE	Sursis d'incorporation (M: Champiand Liene)	12	
	E	Sursis d'incorporation	61	
	1	Sursis d'incorporation - demande Mª Nicard		
	1	Syndicat d'élevage office régional cinémate		
	CHICK.	thique a cademie - Marriainage desenfants assistes	(su-	
		hentions)	60	
	上上	Syndicat d'initiative du Einousin Sub m 5012	193	
,	1	Dambour de ville (nomination traitement)	36	
	E	Lambour - tarif des annonces -	159	
,	Č	Laxe sur les chiens	82	
C			105	
	9	Laxes Communales chasses gardees et louies.		
-	G	Kéléphone - installation d'un cabine à la Roch		
	00	Léléphone (caline à la Roche et à Bathe)	42	
-	0	Lelephone-poste à excaissement automatique	79	
(G	Lerrain de Jeux-aménagement	150	
	0	Lovain de Sports	171	
	2	Lourisme_abormement à la Revue "Ces Station français		
1	90	Tramways departementary anot Deflacement	32	
Ì	200	In an array departementary dispersion to most of the		
	O O O O O O O O O O O O O O O O O O O	12 and 14 community definition on a trad		
	G.	Thavaux Communaux en retand	47	
	G.	Travaux Communaux, Ingaramme	83	
	C	A	123	
	C	Thoroux Communaux (assurance accidents)	179	
	9	1. ()	109	
	(-	

Vaccination des jeunes pares Délirance du raccin-	23
Vaccination antidiphterique_vote de erédits_	53
Vaccination untidiplitationique	191
Vente d'une pierre- Flace de l'Eglise,	81
Vente d'une pierre. Haade l'Eglise Vitranx de l'Eglise - affaire Chiget Voeu	198
Voen	
Voirie_ Service d'enlivement des boues-remple du Cheval	ament
du Cheval	104
	187
Voirie - occupation d'un partié de terrain pland	es
	188
Vol a Voile - subvention	150
(C)	153
C	111
Vote de crédito	199
()	145
(1)	98
Vote de crédits	38